

UNIVERSITY
OF FLORIDA
LIBRARIES





Digitized by the Internet Archive
in 2016 with funding from
University of Florida, George A. Smathers Libraries

CORRESPONDANCE
GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

VIII

Précédemment parus :

TOME I

Rousseau et M^{me} de Warens. — Rousseau à Venise.
Rousseau à Paris.
(1728-1751)

TOME II

Rousseau à Genève. — Le Discours sur l'Inégalité.
De Luc. — Le Nieps. — Voltaire. — M^{me} d'Épinay.
(1751-1756)

TOME III

Rousseau à l'Ermitage et à Mont-Louis.
(1757-1758)

TOME IV

La Lettre à d'Alembert sur les spectacles.
(1758-1759)

TOME V

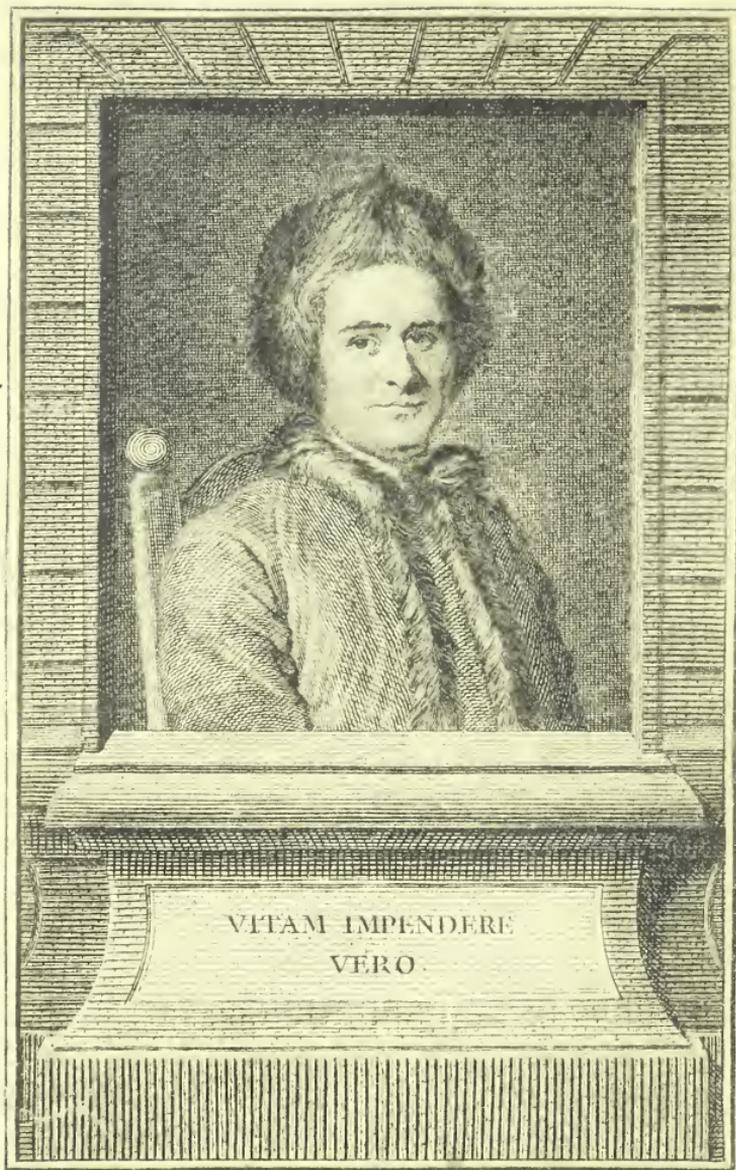
Autour de *La Nouvelle Héloïse*.
(1759-1761)

TOME VI

Publication de *La Nouvelle Héloïse*.
Impression d'*Émile*.
(Février-décembre 1761)

TOME VII

Le *Contrat Social* et l'*Émile*.
(Décembre 1761-juin 1762)



De la Tour Pons

L. J. Cathelin sculp. 1763

Librairie Armand Colin, Paris.

J.-J. ROUSSEAU

Gravé par Cathelin d'après La Tour.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE
J.-J. ROUSSEAU

COLLATIONNÉE SUR LES ORIGINAUX
ANNOTÉE ET COMMENTÉE

PAR

THÉOPHILE DUFOUR

Archiviste-paléographe, ancien directeur des Archives
et de la Bibliothèque publique de Genève.

OUVRAGE PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS DE L'INSTITUT DE FRANCE
(FONDATION DEBROUSSE ET GAS)

TOME HUITIÈME

Rousseau à Môtiers.
(Juillet 1762-janvier 1763.)

6 PLANCHES HORS-TEXTE



PARIS
LIBRAIRIE ARMAND COLIN
103, Boulevard Saint-Michel, 103

M. CM. XXVII

846.5

R864c

1924-34

v. 8

AVERTISSEMENT

On lira ici les lettres écrites et reçues par Rousseau pendant les premiers mois de son installation à Môtiers, où l'intolérance de l'État bernois l'avait contraint à se réfugier, après quelques semaines de douce hospitalité reçue chez le vieil ami Daniel Roguin, d'Yverdon.

Relations nouvelles, notamment celle de George Keith (Milord Maréchal), gouverneur de l'État de Neuchâtel, appartenant au roi de Prusse et d'où dépend le village de Môtiers.

Proscrit et malade, Rousseau est bientôt l'objet des plus extravagants commérages dans les milieux pharisiens de Genève, dont la solennelle et indiscrete niaiserie est malicieusement entretenue et excitée par Voltaire. Et le malheureux prend au tragique les balivernes de ces fantoches, alors qu'il semble qu'il pourrait si aisément se créer une existence toute paisible et vraiment philosophique, dans le voisinage et avec la charmante compagnie du gouverneur. Mais son âme perpétuellement inquiète est de celles que rien ne saurait jamais calmer.

Chose étrange que de le voir discuter les fadaises d'un Comparet ; donner cent fois les mêmes explications à un nigaud comme Moulou, qui prétend s'offrir à le défendre et n'ose se compromettre, tout en se proclamant indépendant ; répondre aux bourdonnements de mouche du coche d'un De Luc...

C'est à cet instant qu'il commence à méditer ses Confessions ; il apprend la mort de M^{me} de Warens ; il doit être constamment hanté par ses souvenirs d'enfance ; Genève, qui ne parle que de lui, et pour le honnir, Genève est plus que jamais dans sa mémoire et voilà qu'il lui faut songer à abdiquer ce titre de citoyen dont il a toujours été si fier... C'est le seul geste qui lui paraisse possible. Il ne veut pas commettre le crime de Cham : il ne veut pas découvrir la vergogne de ceux qui, malgré tout, sont toujours sa famille, et, pourtant, le polémiste, en lui, ne peut se contenir. L'archevêque de Paris va lui donner l'occasion de faire entendre aux théologiens de Genève ce qu'il a à leur dire. Car c'est à eux qu'il parlera, en s'adressant au prélat catholique, dans cette Lettre à Christophe de Beaumont où va éclater, peut-être plus que dans aucune autre de ses œuvres, toute la maîtrise de son métier d'écrivain.

Telle est la période embrassée par ce volume. On y trouvera une quarantaine de pièces inédites.

*
* *

Je dois exprimer ma gratitude et celle des lecteurs de la Correspondance à M. le marquis de Rochambeau et à M. Louis Barthou, de l'Académie française, dont les collections ont encore été mises à contribution pour ce tome, à M^{me} Charrière de Severy, de Lausanne, à M. Alphonse Dunant, ministre de Suisse à Paris, à M. Chérel, professeur à l'Université de Bordeaux, à M. Giraud-Mangin, conservateur de la Bibliothèque de Nantes, pour leurs obligeantes et précieuses communications.

PIERRE-PAUL PLAN

Paris, 3 mai 1927.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

DE

J.-J. ROUSSEAU

TOME VIII : Rousseau à Môtiers (9 juillet 1762-20 janvier-1763).

N^o 1452.

A M. DANIEL ROGUIN, à YVERDON ¹

Môtiers-Travers, [9?] Juillet 1762 ².

J'arrive, très cher et très respectable ami, comblé des bontés de M^r le colonel. En entrant dans la maison de Mad^e Boy de la Tour, j'y suis reçu comme venant de sa part : j'y reçois de nouveaux témoignages de ses soins et de ceux de ses dignes soeurs. Tout me parle ici de votre amitié et de celle de tout ce qui vous appartient. Mais tout cela ne me console pas : il m'afflige, il aigrit l'amertume d'une séparation à laquelle je n'étois point préparé. Je suis si malheureux que tout ce qui me vient de bien, m'annonce quelque perte. Dites pour moi, cher patron, à vous-même et à tous vos proches, tout ce que vous savez bien que mon coeur doit sentir, et dites-moi quelquefois aussi, pour adoucir mes peines, ce que vous m'avez tant de fois si bien prouvé, que vous m'aimez dans mes disgrâces comme vous m'aimâtes dans mes besoins.

1. *INÉDIT*. Transcrit d'une copie ms. de Jean-Georges Pillichody [1715-1783], lieutenant-baillival d'Yverdon. [Th. D.]

2. Rousseau est-il arrivé le 9 ou le 10 à Môtiers ? Cf. la date de la lettre suivante et les nos 1456 et 1460 [P.-P. P.]

N^o 1453.

A MESSIEURS
MESSIEURS PICTET ET LULLIN
BIBLIOTHÉCAIRES DE LA RÉPUBLIQUE
DE GENÈVE.

A GENÈVE ¹.

Vitam impendere vero.

Je crois, Messieurs, devoir vous dire qu'en partant de Montmorenci je priai M. le M^{at} de Luxembourg de vouloir bien se charger de l'envoy qui vous étoit destiné par la voye que vous m'aviez indiquée. Je suis persuadé qu'il n'aura pas négligé ce soin ; si cependant vous n'avez aucune nouvelle du Livre dont il s'agit ², je vous prie, Messieurs, de vouloir bien m'en donner avis afin qu'il y soit pourvû. Je vous supplie aussi de croire que je ne cesserai jamais de prendre un véritable intérêt à votre bibliotheque, à votre République, et qu'en particulier, Messieurs, je vous honorerai toujours.

J. J. ROUSSEAU

à Môtiers-travers le 9 Juillet 1762.

N^o 1454.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ³.

9 juillet [1762].

N'ayez pas regret au tort que j'ai pu me faire, puisque je suis sûr que je ne vous en ai point fait à vous. Vous me connaissez

1. Transcrit, le 29 juin 1925, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, n^o 5. 4 p. in-4^o, 2 et 3 bl., l'adresse sur la 4^e. Cachet oriental sur cire rouge. [P.-P. P.]

2. Un exemplaire de l'édition des *Fables* de la Fontaine illustrée par Oudry ; Cf. tome VII, p. 193, 225, 241, 252, 259.

3. Transcrit de l'imprimé, en 1865, par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 50-52.

mal, si vous croyez que je puisse craindre l'injustice. Des malheurs qu'on ne se reproche pas ne sont plus des malheurs. D'ailleurs, ma situation me met à l'abri de tout, je puis me passer des hommes et dans la rigueur des mots, je n'en attends rien. Non, je vous le jure, mon cher concitoyen, ce n'est pas de moi que je suis en peine, mais, en vous servant, je crains toujours de ne pas vous servir comme vous le voulez. En vous écrivant, je tremble que mes lettres ne vous déplaisent ; mais aussi ne manquerais-je point aux devoirs de l'amitié, si je vous laissais ignorer ce que vous devez savoir ? Je ne sais si vous pourrez rester à Berne, ne dois-je donc pas vous envoyer cette lettre de M. Usteri de Zurich, votre ami et le mien, qui vous offre un asile sûr dans une république sage, où je vous souhaiterais si vous n'y étiez trop éloigné de moi ? Vous me dites : « Est-il possible qu'il ne se trouve pas un ami de la justice et « de la vérité, qui daigne prendre la plume pour répondre au « réquisitoire ? » Ne dois-je pas vous répondre à mon tour, si vous m'avez cru votre ami, vous devez m'avoir cru l'ami de la vérité et de la justice, et j'aurais déjà répondu, si j'avais cru que ce libelle méritât quelque attention ; mais comment vous servir, quand on ne sait pas comment vous voulez qu'on vous serve ? J'aime à croire que vous vous êtes défié de mon talent plutôt que de mon cœur. Si ma plume peut vous être utile, dirigez-la ; envoyez-moi un canevas, un précis de la manière dont vous souhaitez que l'on réponde. Ou je ne puis rien, ou je saurai m'en servir ; j'appellerai, si vous le voulez, Roustan à mon aide. Usteri ferait imprimer à Zurich, je suis aussi sûr de lui que de moi. Dites, que faut-il faire ? Ayez un peu plus de confiance en vos amis ; ils méritent que vous les distinguiez de la foule des hommes. Cher concitoyen ne m'épargnez pas ; si des raisons que je dois ignorer vous font désirer de suspendre ou de terminer notre correspondance sans me les dire, écrivez-moi seulement qu'elle cesse, et elle cessera. Je ne verrai dans cet ordre qu'un simple ordre, et je me garderai bien de croire qu'il y ait quelque refroidissement dans notre amitié. Madame d'Enville m'envoie dire que Voltaire a reçu une lettre

de Berne qui lui dit qu'il n'y a eu dans le Sénat qu'un seul membre qui ait opiné à vous faire sortir des terres de la République, et que cet avis a été rejeté par tous les autres. Je le souhaite et je languis bien d'en être assuré. Je ne donnerai point votre adresse à M. Usteri, à moins que vous ne me l'ordonniez.

N^o 1455.

[GUY, POUR DUCHESNE, À ROUSSEAU] ¹.

A Paris, le 10^e Juillet 1762.

Monsieur,

Je suppose que vous ne nous saurez pas mauvais gré, si nous n'avons pas eu encore l'honneur de vous écrire jusqu'à ce jour. Ce n'est pas sans une forte envie si nous ne l'avons pas fait il y a du tems, mais il nous a paru que la prudence ne le permettait pas. Nous ne nous y déterminons aujourd'hui que par l'impatience où nous sommes enfin de vous donner des marques vraiment sincères de toute la part que nous avons pris[e] à votre accident. Ne doutez pas, Monsieur, un instant du chagrin que nous en avons eu : la perte d'un de nos plus proches ne nous auroit pas plus affecté. Comment vous portez-vous ? Pourrons-nous espérer que vous voudrez bien nous donner quelque signe de vie ? Si par événement, nous avons contribué à vos malheurs, nous en serions bien repentans. Peut-être que le tems ramènera toute chose et que les yeux s'ouvriront, mais que ce tems heureux va toujours être long ! Tel tort que cet événement puisse nous faire, nous n'en mur-

1. *INÉDIT*. Transcrit, en août 1907, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Recueil Guy-Duchesne, fol. 2-3. Petit in-4^o. 2 pages et 5 lignes de texte. Le verso du 2^e feuillet est blanc. La lettre a dû être envoyée sous enveloppe.

murerons pas et nous serons bien dédommagés si nous apprenons que vous vous portez bien.

Vous pouvez vous souvenir qu'il vous revient encore des exemplaires. Souhaitez-vous que nous vous les envoyons ? Mandez-nous là-dessus vos intentions.

Ce tems de proscriptions a donné la facilité de contrefaire de toute part : on commence à en voir dans la capitale, malgré la sévérité des poursuites ; nous le voyons et n'osons rien dire ; le silence, dans ce cas-là, est, nous croyons, le mieux. Nous voudrions seulement qu'on en fût persuadé pour éviter tous regards (*sic*), ce que nous appréhendons toujours.

Nous sommes, avec un attachement sans égal, Monsieur,
Votre (*sic*) tres humbles (*sic*) et très
ob. serviteurs (*sic*)

GUY P^r. DUCHENE

Depuis votre absence nous avons vu une couple de fois Mad^{lle} Le Vasseur ; nous lui avons de bonne amitié offert un azile, et tel secours selon nos facultés ; elle n'a jamais voulu rien accepter.

N^o 1456.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t. EVANGILE¹

A GENÈVE.

A Moutiers-travers 11. Juillet 1762.

Avant-hier, cher Moultoù, je fus averti que le lendemain devoit m'arriver de Berne l'ordre de sortir des terres de la

1. Transcrit, le 8 novembre 1915, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoù, fol. 31-32. 4 p. in-8°, la 3^e blanche, l'adresse de la 4^e, avec chiffre postal 8 s. et cachet de cire rouge indistinct. L'écriture de l'adresse n'est pas l'écriture habituelle de Rousseau. Peut-être s'est-il appliqué à la contrefaire. Peut-être aussi est-elle d'une autre main.

République dans l'espace de quinze jours et l'on m'apprit aussi que cet ordre avoit été donné à regret, aux pressantes sollicitations du Conseil de Genève. Je jugeai qu'il me convenoit de le prévenir, et avant que cet ordre arrivât à Iverdun j'étois hors du territoire de Berne. Je suis ici depuis hier¹ et j'y prens haleine jusqu'à ce qu'il plaise à Messieurs de Voltaire et Tronchin de m'y poursuivre et de m'en faire chasser, ce que je ne doute pas qui n'arrive bientôt. J'ai reçu vôtre lettre du 7. N'avez vous pas reçu la mienne du 6 ? Ma situation me force à consentir que vous écriviez si vous le jugez à propos, pourvu que ce soit d'une manière convenable à vous et à moi, sans emportemens sans satires, surtout sans éloges², avec douceur et dignité, avec force et sagesse, enfin comme il convient à un ami de la justice encore plus que de l'opprimé. Du reste, je ne veux point voir cet ouvrage, mais je dois vous avertir que si vous l'exécutez comme j'imagine il immortalisera vôtre nom (car il faut vous nommer ou ne pas écrire) mais vous serez un homme perdu. Pensez-y. Adieu, cher Moulou. Vous pouvez continuer de m'écrire sous le pli de M. Roguin ou ici directement ; mais écrivez rarement.

N^o 1457.

A [MILORD MARÉCHAL]³.

[vers le 11 juillet 1762.]

Vitam impendere vero

Mylord

Vn pauvre Auteur proscrit de France, de sa patrie, du Canton de Berne, pour avoir dit ce qu'il pensoit être utile et bon,

1. La lettre n^o 1453, dont l'original autographe est daté de « Môtiers-travers le 9 juillet 1762 », semble établir que J.-J. était déjà à Môtiers l'avant-veille et non la veille du 11. Cf. cependant les premières lignes de la page 10. [P.-P. P.]

2. Rousseau avait d'abord écrit : « sans emportement sans satire, surtout sans éloge », les trois substantifs au singulier.

3. Transcrit, le 14 juin 1926, du fac-similé de l'original autographe signé, publié

vient chercher un azile dans les Etats du Roy. Mylord, ne me l'accordez pas si je suis coupable, car je ne demande point grace et ne crois point en avoir besoin : Mais si je ne suis qu'opprimé, il est digne de vous et de Sa Majesté de ne pas me refuser le feu et l'eau qu'on veut m'ôter par toute la terre. J'ai cru devoir déclarer ma retraite, et mon nom est trop connu par mes malheurs. Ordonnez de mon sort¹, je suis² soumis à vos ordres ; mais si vous m'ordonnez de partir dans l'état où je suis [,] obeir³ m'est impossible, et de plus⁴ je ne saurois où fuir.

Daignez, Mylord, agréer les assurances de mon profond respect.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1458.

AU ROI DE PRUSSE⁵.

A Motiers-Travers, [vers le 11] juillet 1762.

J'ai dit beaucoup de mal de vous ; j'en dirai peut-être encore : cependant, chassé de France, de Genève, du canton de Berne, je viens chercher un asile dans vos états. Ma faute est peut-être de n'avoir pas commencé par là ; cet éloge est de ceux dont vous êtes digne. Sire, je n'ai mérité de vous aucune grace, et je n'en demande pas ; mais j'ai cru devoir déclarer à votre majesté que j'étois en son pouvoir, et que j'y voulois être : elle peut disposer de moi comme il lui plaira.

en 1864 dans *Trois jours de vacances, voyage des écoles industrielles dans le Jura neuchâtelois, les 3, 4 et 5 juillet 1864*, Neuchâtel, Delachaux et Sandoz, in-fol. p. 39 (Bibl. publ. de Genève, Fb. 779). [P.-P. P.]

1. « Disposez de moi », biffé, et remplacé par « Ordonnez de mon sort ».
2. « ici », biffé.
3. J.-J. avait d'abord écrit : « dans l'état où je suis, aller plus loin », mots qu'il a biffés pour les remplacer par : « Si vous m'ordonnez de partir dans l'état où je suis obéir ».
4. « de plus » remplace « d'ailleurs », biffé.
5. Transcrit d'une copie non autographe, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7886, n^o 241. Il n'est pas certain que cette lettre ait été envoyée. [Th. D.]

N^o 1459.

• [MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]¹.

Colombier, 12 juillet 1762.

Monsieur, j'écris au roi pour avoir ses ordres sur votre retraite dans ce pays. En attendant, vivez tranquille ; je serais très-aise de pouvoir vous faire plaisir et vous rendre service, puisque j'admire votre esprit et respecte vos moeurs.

Si vous vouliez venir ici, vous me feriez grand plaisir. J'enverrais un cheval ou une chaise pour vous mener, et vous resteriez sans gêne aussi longtemps ou aussi peu qu'il vous plairait. Vous trouveriez en moi un vieillard approchant du sauvage, quoique peut-être un peu gâté par le commerce des barbares policés.

N^o 1460.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t. EVANGILE
A GENÈVE².

(Réponse au n^o 1464)

Môtiers-travers. 15. Juillet 1762.

Vôtre dernière lettre m'afflige fort, cher Moultoù ; j'ai tort dans les termes, je le sens bien ; mais ceux d'un ami doivent

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultoù, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 63-64, et collationné sur l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit, le 9 novembre 1915, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Moultoù, fol. 33-34. In-8^o de 4 p., l'adresse sur la 4^e, avec chiffre postal 8 s., cacheté d'un pain à cacheter : empreinte avec des initiales, dont un R, surmontées d'une couronne. Probablement un cachet de la famille Roguin.

ils être si durement interprétés, et ne deviez-vous pas vous dire à vous-même ; s'il dit mal, il ne pense pas ainsi ?

Quand j'ai demandé s'il ne se trouveroit pas un ami de la justice et de la vérité pour prendre ma deffense contre le réquisitoire, j'imaginóis si peu que ce discours eut quelque trait à vous, que quand vous m'avez proposé de vous charger de ce soin, j'en ai été effrayé pour vous comme vous l'aurez pû voir dans ma précédente. Il ne m'est pas même venu dans l'esprit qu'une pareille entreprise vous fut praticable en cette occasion, et d'autant moins¹ que mes deffenseurs, si jamais j'en ai, ne doivent point être anonymes. Mais sachant que vous voyez et connoissez des gens de lettres, j'ai pensé que vous pourriez exciter ou encourager en quelqu'un d'eux l'idée de faire ce que sans imprudence vous ne pouvez faire vous-même, et que si le projet étoit bien exécuté, il vous remercieroit quelque jour peut-être de le lui avoir suggéré.

Cependant comme personne ne connoit mieux que vous vôtre situation et vos risques, que d'ailleurs cette entreprise est belle et honnête et que je ne connois personne au monde qui puisse mieux que vous s'en tirer et s'en faire honneur, si vous avez le courage de la tenter après l'avoir bien examinée je ne m'y oppose pas, persuadé que selon l'état des choses, que je ne connois point² et que vous pouvez connoitre, elle peut vous être plus glorieuse que périlleuse ; c'est à vous de bien peser tout, avant que de vous résoudre. Mais comme c'est vôtre avis que vous devez dire, et non pas le mien, je persiste dans la résolution de ne pas me mêler de vôtre ouvrage et de ne le voir qu'avec le public.

Ce que M. de Voltaire a dit a Mad^e Damville³ sur la délibération du Senat de Berne à mon sujet n'est rien moins que vrai, et il le savoit mieux que personne. Le 9 de ce mois M. le Baillif d'Iverdun, homme d'un mérite rare et que j'ai vu s'at-

1. Rousseau avait d'abord écrit « plus », mot qu'il a biffé pour le remplacer au-dessus de la ligne par « moins ».

2. « point » en surcharge sur « pas », précédemment écrit.

3. Lisez « d'Enville ».

tendrir sur mon sort jusqu'aux larmes, m'avoua qu'il devoit recevoir le lendemain et me signifier le même jour l'ordre de sortir dans quinze jours des terres de la République. Mais il est vrai que cet avis n'a pas passé sans contradiction ni sans murmure, et qu'il a eu peu d'approbateurs dans le deux-cent et aucun dans le pays. Je partis le même jour : 9 et le lendemain j'arrivai ici, où malgré l'accueil qu'on m'y fait j'aurois tort de me croire plus en sûreté qu'ailleurs. Mylord Mareschal attend à mon sujet les ordres du Roy et en attendant m'a écrit la réponse la plus obligeante.

Comment pouvez-vous penser que ce soit par rapport à moi que je veux suspendre nôtre correspondance ? Jugez-vous que j'aye trop de consolations pour vouloir encore m'ôter les vôtres ? Si vous ne craignez rien pour vous, écrivez ; je ne demande pas mieux, et surtout n'allez pas sans cesse interprétant si mal les sentimens de vôtre ami. Donnez mon adresse à M. Vsteri. Je ne me cache point ; on m'écrit même et l'on peut m'écrire ici directement sans enveloppe ; je souhaite seulement que tous les desoeuvrés ne se mettent pas à écrire comme ci-devant, aussi bien ne répondrai-je qu'à mes amis, et je ne puis être exact même avec eux. Adieu, aimez-moi comme je vous aime, et de grace ne m'affligez plus.

Remerciez pour moi M. Vsteri, je vous prie. Je ne rejette point ses offres ; nous en pourrons reparler¹.

N^o 1461.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]².

Saint-Hubert, 16 juillet 1762.

Je vais être quelque temps, mon cher ami, à vous écrire peu et rarement, étant de service jusqu'à la Saint-Louis et n'ayant

1. La page 3 étant remplie jusqu'en bas, ce post-scriptum est écrit dans la marge intérieure, de haut en bas.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 481.

que des instants à moi. C'est pourquoi madame de Luxembourg s'est chargée de vous envoyer ce qui s'est passé au parlement au sujet de votre affaire. Je compte que vous devez avoir mademoiselle Levasseur; elle est partie il y a aujourd'hui huit jours. Vous ne me parlez point de votre dernière lettre, et plus je suis éloigné de vous, plus j'en suis inquiet. Bonjour, mon cher ami; vous n'en avez pas de plus tendre et de plus fidèle.

N^o 1462.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

Samedi 17 juillet 1762.

Que votre lettre me touche, cher et vertueux concitoyen, non je n'ose pas la relire. Ai-je donc pu vous affliger? Ah! je vous le jure, je ne l'ai pas voulu, mon coeur est aussi innocent que ma plume est coupable. Mais vous avez vu dans mes reproches mêmes ma tendre amitié, comme je la vois dans vos craintes. Je confesse mes torts, n'en parlons plus, l'ombre de refroidissement dans votre amitié me ferait mourir.

Oui, mon cher concitoyen, qu'ils me fassent ce qu'ils voudront; mais, si j'ai des forces suffisantes, je vous défendrai. Quel homme de lettres se chargerait ici de ce soin? Ils ne savent plus qu'encenser le veau d'or; mais pour moi, qui ne veux ni chaire de professeur, ni église de campagne ou de ville, pas même l'entrée dans leur Compagnie², dont je suis peu digne, apparemment, je ferai mon devoir, et ils feront leur métier, s'ils me blâment. Je n'ai qu'une crainte, mais elle est vraie et fondée; je me défie de mon talent. Ah! si le zèle pouvait en tenir lieu!

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 52-54.

2. La « Vénérable » Compagnie des pasteurs.

Qui mériterait mieux que votre ami d'être chargé du noble emploi de vous défendre ? N'importe ! je vais travailler¹. Si je réussis, mon travail paraîtra ; si je ne réussis pas, je m'honorerai de mes intentions, et ma conscience m'applaudira au moment même que je brûlerai mon ouvrage. Je n'aurais pas cette crainte, si vous aviez voulu le revoir, mais je comprends vos raisons pour le refuser et je les approuve.

On nomme aujourd'hui un tribunal légal pour juger M. Picquet, qui avait écrit une lettre anonyme sur l'arrêt du Conseil qui condamnait vos livres. Tout le Conseil étant plein de ses parents, il faut former un tribunal ; je crains que cette affaire n'ait de fâcheuses suites. Quand est-ce qu'une vraie concorde, une tendre amitié nous unira tous ? M. Jalabert a vu votre lettre, il est pénétré de vos sentiments pour lui, il m'a chargé de vous en remercier, et de vous assurer qu'il sera toujours le même pour vous. M. Abauzit vous défend avec une vivacité qui n'est pas de son âge. Vertueux concitoyen, vous avez encore des amis.

Il est certain que le Conseil de Genève n'a fait aucune démarche auprès de MM. de Berne pour vous faire sortir du canton. Je ne dis rien des particuliers, ils en sont bien capables ; si on le sait, ils s'en repentiront. Un de mes amis qui sort d'ici me dit qu'on répand dans le public une brochure contre vous, il ne l'a pas vue, je suis indigné. J'ai bien peur qu'elle ne soit d'un homme qui a prêché contre votre *Contrat social* ; je ne crois pas que son livre fasse fortune. Nous le verrons. On m'écrit de Paris que le parlement ne poursuit pas votre contumace, et que des conseillers de celui de Rouen qu'on voulait engager à dénoncer votre livre, ont répondu fièrement : « Il n'y a point parmi nous de délateurs. » Je vous embrasse du fond de mon cœur. J'ai écrit à Usteri.

1. « Parmi les papiers de Moultoy, nous avons retrouvé les fragments de cette défense de Rousseau. Comme la suite des événements en avait rendu la publication inutile, il n'est pas probable qu'elle ait jamais vu le jour. » (*Note de Streckeisen.*) — Cf. tome IX, p.-s. de la lettre de Rousseau à Moultoy du 17 février 1763, [P.-P. P.]

[Charles Pictet [6 avril 1713 - 1^{er} septembre 1792], fils de Marc et d'Élisabeth de Budé, colonel commandant le régiment suisse de Budé au service de la Hollande (6 janvier 1748). Marié à Genève le 17 juillet à Marie Dunant, fille de Jacques, du CC, et d'Élisabeth Favre. Il avait acquis en janvier 1757 un domaine à Cartigny.

En juillet 1762, il blâma hautement le Conseil d'avoir condamné *Émile* et le *Contrat Social*, attribuant cette condamnation au crédit de la famille Tronchin et à la complaisance de celle-ci pour Voltaire. Il avait exprimé son opinion à ce sujet dans une lettre à son ami Duville, lettre dont des copies se répandirent en ville. Poursuivi par le conseil pour ce fait, il se reconnut l'auteur de la lettre, et bien qu'il exprimât des regrets de l'avoir écrite, il fut emprisonné ainsi que Duville, puis condamné à être très gravement censuré, à demander pardon à Dieu et à la Seigneurie, à être suspendu pendant un an de ses fonctions de membre du CC, ainsi que de sa bourgeoisie, à voir sa lettre lacérée en sa présence, aux frais et dépens. Il se rangea un temps du côté de l'opposition, mais rejoignit en 1780 le parti aristocratique. P.-P. P.]

N^o 1463.

A MADAME
MADAME BOY DE LA TOUR

A IVERDUN¹.

Motiers 18. Juillet 1762.

Je voudrais, Madame, que vous vissiez l'empressement avec lequel je m'établis dans votre maison ; vous jugeriez par-là du plaisir que j'ai de tenir de vous mon habitation d'occuper, votre demeure, de penser à vous en me levant, en me couchant,

1. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. Henri de Rothschild, *Lettres inédites de J.-J. Rousseau, correspondance avec M^{me} Boy de La Tour*, Paris, Calmann-Lévy, in-8°, n° 1, et collationné, corrigé et complété par Th. Dufour sur l'original autographe signé, appartenant à M. de Rothschild. In-8°, 3 p. pleines, avec, sur la p. 4, l'adresse et, trois fois, l'inscription « N^o. 1 », répétée, page 1, dans l'angle inférieur de gauche. Déchirure au 2^e feuillet, n'enlevant pas de texte. Pas de marque postale. Faibles traces d'un cachet.

durant la journée, et de ne rien voir qui ne m'offre des témoignages de votre amitié. J'ignore encore s'il me sera permis d'en profiter longtems, cela dépend des ordres du Roy, mais ce que je sais, c'est que je n'oublierai de mes jours ce que vous avez fait pour moi dans cette occasion, et que nôtre connaissance quoique faite si rapidement ¹ a laissé dans mon coeur des impressions inefaçables.

Madame et Mademoiselle Girardier ² portent aussi loin pour moi les attentions et les soins que Monsieur le Major les façons et les complimens. Je crois que c'est assés dire. Mad^e Girardier, très sensible à vôtre invitation auroit grande envie d'en profiter; mais elle craint cette grande corvée pour vous et pour vos enfants durant ces chaleurs. D'ailleurs, voici la recolte; les affaires et son mari la commandent, et je vois que c'est à regret qu'elle ne fait pas là-dessus ce qu'elle voudroit bien. L'espoir de l'accompagner m'a fait animer sa bonne volonté par quelques mots d'encouragement dont elle n'avoit pas besoin, mais que j'ai cessés les voyant inutiles. Elle vouloit vous écrire ses raisons et ses regrets; je me suis chargé de ce soin, et je m'en acquite.

Que ne devois-je point vous dire, Madame, non seulement pour vous, mais pour ces trois bienfaitantes soeurs qui a l'exemple de leur Oncle bien-aimé et pour lui plaire ont tant fait pour cet ingrat qui se plaignoit alors d'être trop heureux, et se plaint maintenant du bonheur qu'il a perdu. Mais ne dois-je rien en particulier à celle dont les yeux honorèrent mon départ de quelques larmes que je receus dans mon coeur. Les soins des deux autres sont d'un prix inestimable et leur zèle obligeant m'a pénétré de reconnoissance mais, ³ Marthe a choisi la meilleure part. Et cette aimable sauteuse ⁴ qui va

1. A Yverdon, chez Daniel Roguin.

2. « M^{me} Girardier était la belle-sœur de M^{me} Boy de la Tour. La maison que Jean-Jacques allait occuper « lui était très commode »; elle ne vit pas sans déplaisir arriver le nouveau locataire. » (*Note de M. de Rothschild.*)

3. Il y a ici un mot biffé, « pourtant », suivi d'un autre, illisible.

4. Julie, fille de M^{me} Boy de La Tour, et non pas Madelon, comme dit en note M. H. de Rothschild. (*Cf.* plus loin, lettre du 7 juillet 1764).



Librairie Armand Colin, Paris.

MADAME BOY DE LA TOUR.

Portrait anonyme ayant appartenu à M. Leleux.

faire tro[is] ¹ sauts même en écoutant ceci, ne l[ui] rendrons nous point quelque hommage [à] cette jolie grand-maman qui me disoit petit-fils comme à son serein, ne lui donnerons-nous point quelque coup de bec? Savez-vous bien que je ne finis plus de m'attiffer depuis que j'ai une pelotte fée qui me fournit incessamment d'épingles sans s'épuiser? De grace, bonne Maman, permettez-moi de baiser quelquefois cette jolie pelotte, mes jours de barbe, en mémoire d'un meilleur tems. Bon jour Madame, mon papier à sa fin m'avertit qu'il est tems de cesser d'extravaguer. Dites, je vous supplie, à Monsieur votre frère, combien j'ai de regret d'avoir été privé sitot du bonheur de vivre avec lui, faites agréer mes respects à Madame son épouse, et recevez avec les miens les sentimens les plus vrais et les plus tendres d'un coeur qui vous aimera toujours

J. J. ROUSSEAU

N^o 1464.

[JACOB VERNES À ROUSSEAU] ².

[vers le 18] Juillet 1762.

A présent, mon cher Rousseau, que je crois que vous êtes moins accablé de lettres, il m'est impossible de garder plus longtemps le silence avec vous; je ne sais si Moulto vous a dit, comme je l'en avais prié, la part que j'ai prise à tout ce qui vous est arrivé, et le tourment qu'ont causé à l'amitié que je vous ai vouée pour la vie les persécutions que vous avez essuyées. Oh! mon cher ami, si vous aviez eu assez de confiance en moi pour me prévenir sur ce que vous vouliez

1. Les lettres entre crochets ont disparu, dans le trou du cachet.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moulto, *Amis et Ennemis*, t. I., p. 133-134.

donner au public, je crois que les représentations que l'amitié m'aurait porté à vous faire vous auraient détourné de votre projet. Quand tout ce que vous avez dit sur le christianisme serait fondé, quel bien feriez-vous à la société en lui enlevant un de ses plus fermes appuis ?

Quelles angoisses vous avez mises dans les bonnes âmes, en voyant des doutes proposés, avec toute la force possible par un homme dont on adore les talents et le génie ! Oui, mon cher Rousseau, j'en ai vu de ces âmes alarmées par la lecture de votre *Emile*, et auxquelles j'ai eu bien de la peine à rendre la tranquillité que leur donne une foi vive, dont nous avons tant besoin dans cette vallée de larmes et de misères. Je sais que votre système de religion naturelle est admirable, je l'ai lu, et cela avec transport, et je ne connais rien qui approche de cet excellent morceau ; mais, pour ne vous en pas tenir là, quel service vous auriez pu rendre à la religion de Jésus, à cette religion sublime, en retranchant ce que les hommes y ont ajouté, et en montrant que ce qui est la doctrine de Jésus et des apôtres s'accorde avec votre beau système de religion naturelle, l'étend et le perfectionne. Mais par vos difficultés sur le christianisme, vous avez troublé les âmes affermies dans la foi, enlevé ce qui en restait dans quelques autres, et fait triompher nos libertins, qui s'appuient de l'autorité d'un homme tel que vous, d'un homme de bien, d'un amateur zélé de la vérité ; si au moins ils étaient tels que vous les demandez dans la religion ! Mais, mon cher Rousseau, qu'ils sont bien éloignés d'adorer Dieu et de le servir avec cette simplicité, cette pureté de coeur que vous exigez de vos disciples ! J'abrège, mon cher Rousseau ; il m'a été impossible de ne pas vous montrer le fond de mon coeur, vous aimez trop la candeur pour blâmer celle avec laquelle je vous parle. Que ne pouvez-vous lire dans le fond de mon coeur ! Vous y verriez le tendre intérêt que je prends à mon ami, et combien il manque à mon bonheur de ne pas vous voir dans une patrie dont vous auriez fait les délices par votre commerce, comme vous en faites la gloire par vos talents supérieurs. Mais, mon cher Rousseau, dois-je

espérer de vous embrasser jamais ? Donnez-moi, je vous en prie, de vos nouvelles, et n'oubliez pas le plus vrai de vos amis¹.

N^o 1465.

[MME BOY DE LA TOUR À ROUSSEAU]².

Yverdun, ce 20 juillet 1762.

Une lettre de vous, mon cher et très cher ami, quel plaisir, je la lis et relis très souvent, j'i trouve mil sujet de joie sur tout de ce que vous paressé vous plaie dans cette maison où je vous prie de tout disposer à votre fantaisie ; j'ai chargé mon homme d'affère de vous aller offrir ses services pour faire faire toutes les réparations que vous souhaiteriez, je veu que vous soiez à votre aise et pour cela je souscri à tout ; vous voulez que je tire un loyer, à la bonneure, à 30 livres de france il est sur payé ; ce n'est point dans ce pays que l'on tire parti des maisons, jamais je n'en ai tiré unliar, je l'ai prêté très souvent et aves³ de l'obligation à ceux qui l'occupait.

Vous auriez hu le courage, mon cher ami, da compagnier ma belle soeur, qu'il serai dou pour moi de vous voir aven que de m'en aller, il faut de toute nécessité que je retourne sur ma montagnie, j'attendrai que les challeurs ne soie pas si forte, à toute bonne fin vous en saurés le jour, vos amis et amies seron de la partie ; que ce jour pour moi aura de délice si vous y aite.

Mes soeurs me disent tant de choses pour vous que j'aurai

1. Rousseau n'a pas répondu à cette lettre. Cf. lettre à Moulto du 24 juillet, n^o 1473, dernier alinéa.

2. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. H. de Rothschild, *loc. cit.*, p. 267-268, et corrigé d'après l'original conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

3. On peut traduire par « avec », ou peut-être par « avais ».

une bible à vous envoyer si je voulais les croire, mes filles vous respectent et chérissent et voudraient vous embrasser réellement ; qu'avec plaisir je vous tiendrai la promesse que je vous ai faite ; que je trouve dommage que l'on ne puisse transformer la pelotte ; que j'en aurois à vous faire voir la belle dormeuse ; vous dites de si bonne grâce que vous m'aimiez que je suis prête à le croire en revanche, disposée du coeur, de l'amitié de votre amie.

BOY DE LA TOUR née ROGUIN

N^o 1466.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE GINGINS
SEIGNEUR DE MOIRY
BAILLIF D'IVERDUN

A IVERDUN¹,

Vitam impendere vero.

J'use, Monsieur, de la permission que vous m'avez donnée de rappeler à votre souvenir un homme dont le coeur plein de vous et de vos bontés conservera toujours chèrement les sentimens que vous lui avez inspirés. Tous mes malheurs me viennent d'avoir trop bien pensé des hommes ; ils me font sentir combien je m'étois trompé. J'avois besoin, Monsieur, de vous connoître, vous et le petit nombre de ceux qui vous ressemblent, pour ne pas rougir d'une erreur qui m'a coûté si cher. Je savais qu'on ne pouvoit dire impunément la vérité

1. Transcrit, en mai 1906, de l'original autographe signé, appartenant à M. Henri de Mandrot. In-4^o de 4 pages, les 3^e et 4^e blanches. L'adresse est sur une enveloppe, qui a été conservée. Cachet de forme octogonale, en cire rouge : lettres entrelacées, parmi lesquelles un B, surmontées d'une couronne. Cachet tout autre que celui de la lettre du 20 juin, que je suppose un cachet des Roguin. Celui-ci est peut-être un cachet des Boy de la Tour. Pas de marque postale. [Th. D.]

dans ce siècle, ni peut-être dans aucun autre ; je m'attendois à souffrir pour la cause de Dieu ; mais je ne m'attendois pas, je l'avoüe, aux traitemens inouïs que je viens d'éprouver. De tous les maux de la vie humaine l'opprobre et les affronts sont le seul auquel l'honnête homme n'est point préparé : Tant de barbarie et d'acharnement m'ont surpris au dépourvû. Calomnié publiquement par des hommes établis pour venger l'innocence, traité comme un malfaiteur dans mon propre pays que j'ai tâché d'honorer, poursuivi chassé d'azile en azile, j'avois l'ame émüe et troublée ; j'étois découragé sans vous. Homme illustre et respectable, vos consolations m'ont fait oublier ma misère, vos discours ont élevé mon coeur, vôtre estime m'a mis en état d'en demeurer toujours digne. J'ai plus gagné par vôtre bienveillance que perdu par mes malheurs ; vous me la conserverez, Monsieur, je l'espère, malgré les hurlemens du fanatisme et les adroites noirceurs de l'impiété : vous êtes trop vertueux pour me haïr d'oser croire en Dieu, et trop sage pour me punir d'user de la raison qu'il m'a donnée.

J. J. ROUSSEAU

A Môtiers-travers le 21. Juillet 1762

N^o 1467.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG] ¹.

Môtier-travers 21 Juillet 1762.

Je me hâte de vous apprendre, Madame la Mareschale, que M^{lle} le Vasseur est arrivée ici hier en assés bonne santé et le

1. Transcrit, le 27 octobre 1925, de l'original autographe non signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de la Chambre des Députés. P. 7074, f. 85-86. 4 p. grand in-4°, les trois premières pleines, et le P.-S. au travers du quart de la 4°, c'est-à-dire, sans doute, écrit une fois la lettre pliée pour être mise sous enveloppe. [P.-P. P.]

coeur plein de nouveaux sentimens qu'elle m'auroit communiquéés si les miens pour vous étoient susceptibles d'augmentation et si vos bontés et celles de Monsieur le Mareschal n'avoient pàs dés longtems atteint la mesure où les augmentations n'ajoutent plus rien. Elle m'a apporté un receu de M. de Rougemont d'une somme trop considérable pour être fort bien en règle, puisqu'entre autres articles M. de la Roche y rembourse en entier les six cent francs que je lui remis au voyage de pâques sans faire aucune déduction des déboursés qu'il a faits pour mes habits d'Armenien ¹. Erreur sur laquelle j'attends eclaircissement et redressement.

Vous avez sù; Madame la Mareschale, que pour prévenir l'ordre qui devoit m'être signifié de sortir du canton de Berne sous quinzaine, je suis venu avant l'intimation de cet ordre me refugier dans les Etats du Roy de Prusse où Milord Maréchal d'Ecosse, gouverneur du pays, m'a accordé ² avec toutes sortes d'honnétetés la permission de demeurer ³ jusqu'à la reception des ordres du Roy, auquel il a donné avis de mon arrivée. En attendant voici le second ménage dont je commence l'établissement; si l'on me chasse encore de celui-ci je ne sais plus où aller et je dois m'attendre qu'on me refusera le feu et l'eau par toute la terre. L'équitable et judicieux réquisitoire de ce M. Joli de Fleuri ⁴ a produit tous ces effets; il a donné une telle horreur pour mon livre qu'on ne peut se résoudre à le lire et qu'on n'a rien de plus pressé que de proscrire l'Auteur comme le dernier des scelerats; quand enfin quelque téméraire ose faire cette abominable lecture et en parler, tout surpris de ce qu'on trouve et de ce qu'on fait, on s'en repent, comme il est arrivé à Genève et comme il arrive actuellement à Berne; on maudit le requisitoire et son sot auteur; mais l'infortuné n'en demeure pas moins proscrit, et vous savez que la maxime la

1. Cf. t. VII, n° 1321. C'est ce passage qui m'a fait présumer que le dit n° 1321 a dû être écrit peu avant Pâques. [P.-P. P.]

2. Après « accordé », Rousseau avait écrit, puis il a biffé : « une retraite ».

3. Après « demeurer », il avait d'abord écrit, puis il a biffé : « ici ».

4. Cf. tome VII, Appendice I.

plus fondamentale de tout gouvernement est de ne jamais revenir des sotises qu'il a faites. Du reste, c'est le polichinelle Voltaire et le Compère Tronchin qui tout doucement et derrière la toile ont mis en jeu toutes les autres marionnettes de Geneve et de Berne; celles de Paris sont menées aussi, mais plus adroitement encore¹ par un autre Arlequin que vous connoissez bien. Reste à savoir s'il y a aussi des marionnettes à Berlin. Je vous demande pardon de mes folies, mais dans l'état où je suis il faut s'égayer ou s'égorger.

J'ai envoyé ci-devant à Monsieur le Mareschal copie d'une lettre d'un membre de nôtre conseil des deux cents au sujet de mon contract social. Cette lettre ayant fait beaucoup de bruit, l'auteur a pris noblement le parti de la reconnoître par devant nos quatre syndics; aussi-tot l'affaire est devenue criminelle et l'on est maintenant occupé et embarrassé peut-être à former un tribunal pour la juger. Trop intéressé dans tout cela je suis suspect en jugeant mes juges; mais j'avoüe que les Génevois me paroissent devenus fous. Quoiqu'il en soit qu'on fasse tout ce qu'on voudra; je ne dirai rien, je n'écrirai point, je resterai tranquille. Tout ceci me paroît trop violent pour pouvoir durer.

Excusez, Madame la Mareschale, mes longues Jeremiades. avec qui épancherois-je mon coeur, si ce n'étoit avec vous? Je n'ai pas peur qu'elles vous ennuyent mais qu'elles ne vous chagrinent. Encore un coup ceci ne sauroit durer. Après les peines vient le repos; cette alternative n'a jamais manqué dans ma vie, et il me reste un espoir très solide; c'est que mon sort ne peut plus changer qu'en mieux, à moins que vous ne vinssiez à m'oublier, malheur que j'ai d'autant moins à craindre que je ne l'endurerois pas longtems. Après vos bontés et celles de Monsieur le Mareschal, rien n'a tant pénétré mon ame que celles que M. le Prince de Conti a daigné étendre jusqu'à Mad^{lle} le Vasseur. Pour Madame la Comtesse de Boufflers il faut l'adorer. Eh pourquoi me plaindre de mes

1. Ces trois derniers mots sont dans l'interligne, au-dessus de : « avec un peu plus de réserve », biffé. — L' « Arlequin » doit être d'Alembert. [P.-P. P.]

malheurs ? Ils m'étoient nécessaires pour sentir tout le prix des biens qui m'étoient laissés.

On peut m'écrire en droiture à *Motiers-travers* sous mon nom ou si l'on aime mieux, sous le couvert de M. le Major Girardier ; mais il faut que les lettres soient affranchies jusqu'à Pontarlier. Il ne m'est encore arrivé aucune malle.

Quand M. de la Tour a voulu faire graver mon portrait, je m'y suis opposé ; j'y consens maintenant, si vous le jugez à propos ; pourvû qu'au lieu d'y mettre mon nom, l'on [n']y mette que ma devise ; ce sera desormais assés me nommer.

Le nom de ma demeure doit être écrit ainsi

A *Môtier-travers*
par *Pontarlier*.

N^o 1468.

M^{me} [LA COMTESSE DE BOUFLERS À ROUSSEAU]¹.

Ce 21 juillet 1762.

Je ne prétends pas défendre, Monsieur, le réquisitoire de M. l'avocat général. Il est fâcheux pour lui que le meilleur des moyens que l'on puisse employer pour l'excuser, soit de dire qu'il a condamné votre livre sans l'avoir lu, et c'est en vérité une étrange excuse pour tout homme d'honneur, mais plus particulièrement pour un magistrat. Quant au décret lui-même, purgé des fausses imputations qui l'accompagnent, étant conforme à la loi, il n'est pas injuste, quoique la loi puisse être

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 42-45, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, auquel est jointe une copie, de la main d'un secrétaire ou d'une femme de chambre, du « p. s. de M. Hume du 1^{er} juillet 1762 ».

néanmoins et dure et dangereuse. Voilà ce que j'ai voulu dire et que je pourrais appuyer de raisons assez plausibles, mais la voie dont je me sers m'empêche de m'étendre sur ce sujet. Ce serait d'ailleurs une chose assez inutile, le peu que je vous en ai dit a été un office d'amitié pour exciter votre courage et vous ramener à cette modération qui sied si bien à un grand homme persécuté. Votre lettre me prouve ce que j'aurais dû présumer, si trop de zèle ne m'eût aveuglée ; elle est digne de vous : vos plaintes sont justes et modérées. C'est à vous, Monsieur, qu'il appartient de donner des leçons de magnanimité ; vos forces sont approuvées à cet égard, et elles paraissent à leur avantage.

Je vous envoie, Monsieur, le post scriptum d'une lettre que je viens de recevoir de M. Hume ; je l'ai traduit et en même temps défiguré, mais vous n'en connaîtrez pas moins ses sentiments, et ceux du roi d'Angleterre, et ceux de la nation. J'espère que la haute estime que l'on a pour vous en ce pays vous fera changer de résolution ; vous ne pouvez pas choisir un meilleur exil, de quelque manière que vous le considérez. J'ai su d'un Genevois qui est ici que la république de Berne a respecté votre personne en condamnant votre livre, et qu'après avoir passé quelques jours dans une petite ville peu éloignée, vous êtes revenu à Yverdun. Vous êtes donc tranquille pour le moment et j'en ai beaucoup de joie, mais, tout bien considéré, vous ne pouvez trouver de ressources ni jouir d'une entière liberté dans ce pays ; l'Angleterre seule peut vous convenir. Si vous voulez faire une édition complète de vos anciens ouvrages, si vous voulez en imprimer de nouveaux, vous n'y aurez rien à craindre. Le commerce que vous entretenez avec vos amis de France sera plus aisé, vous y trouverez, en un mot, des facilités de toute espèce, et vous me procurerez le plaisir d'espérer de vous revoir encore. Il ne s'agit pas, Monsieur, de me remercier de mes offres ; il faut vous engager à les accepter, sans quoi je douterais de votre amitié. J'attends de vos nouvelles impatiemment. Je vous prie de me mander l'arrivée de Mademoiselle Levasseur, de me parler un peu en

détail de sa joie et de la vôtre, et de me dire s'il est vrai que le roi de Prusse vous ait offert sa protection.

Post scriptum de M. Hume du 1^{er} juillet 1762.

« J'en étais à cet endroit de ma lettre, Madame, lorsque j'ai reçu celle dont vous m'honorez, datée du 14 juin. Mon Dieu, Madame, que je regrette d'être absent de Londres en cette occasion, puisque cela me prive de l'avantage de vous montrer personnellement l'extrême respect que j'ai pour vous et pour votre recommandation, et en même temps l'estime, j'ai pensé dire la vénération que m'inspirent la vertu et le génie de M. Rousseau. Je prends la liberté de vous assurer, Madame, qu'il n'y a pas un seul homme en Europe de qui j'aie une plus haute idée, et à qui je serais plus flatté de pouvoir rendre service. Comme sa réputation est parfaitement établie en Angleterre, je ne doute pas que chacun ne s'empresse à lui témoigner de toutes les manières possibles le cas que l'on fait de lui. Je révère cette grandeur d'âme qui le porte à fuir les obligations et la dépendance ; j'ai l'orgueil de me flatter de quelque ressemblance avec lui en ce point, mais, ayant des liaisons à Londres avec plusieurs personnes d'un haut rang, je ne perdrai pas un moment pour leur écrire, afin de leur apprendre l'honneur que nous fait M. Rousseau en prenant notre patrie pour asile. Nous avons le bonheur d'avoir pour roi un jeune prince ami des Lettres, et j'espère que M. Rousseau ne dédaignera pas les bienfaits d'un si grand monarque qui sait estimer son mérite. Je crains seulement une chose, Madame, c'est que votre ami ne trouve pas le séjour de l'Angleterre aussi agréable que je désirerais, s'il ne sait pas la langue, ainsi que je l'appréhende, n'ayant vu dans ses ouvrages aucune marque qui puisse me persuader du contraire. La nation française regrettera bientôt la perte d'un si grand homme et connaîtra en même temps qu'il y a quelque honte pour elle de l'avoir perdu par sa faute. Nous espérons ici que la liberté philosophique avait fait plus de progrès dans ce royaume. Les auteurs qui dans leurs écrits ont fait usage de cette liberté pourront hésiter à l'avenir à confier leurs personnes à des gens qui professent des maximes si rigoureuses, et qui semblent ignorer l'indulgence naturelle due aux étrangers. Je vous avoue, Madame, que cette réflexion me cause à moi-même quelque inquiétude, mais je ne puis me résoudre à penser que je sois condamné à ne vous admirer que de loin ; j'aurais trop de regret d'être obligé de perdre l'espérance que j'avais de jouir personnellement de la conversation, etc. etc. »

N^o 1469.

A MONSIEUR
MONSIEUR TISSOT
DOCTEUR EN MÉDECINE
A LAUSANNE¹.

A Môtiers-travers 22 Juillet 1762.

Les embarras d'un délogement imprévu m'ont empêché, Monsieur, de vous remercier plus tôt de la lettre trop flatteuse que vous m'avez écrite, et du présent que vous y avez joint. J'ai reçu l'une et l'autre avec plaisir et reconnaissance ; et moi qui ne lis plus, surtout des livres de médecine, je n'ai pu quitter les vôtres qu'après en avoir achevé la première lecture, bien fâché de n'avoir pas connu plutôt l'onanisme², dont les raisons et l'autorité auroient rendu tout autrement fort et

1. Transcrit le 29 janvier 1905 de l'original autographe signé, appartenant aux enfants de M^{me} Aloïs Diodati, née Eynard (décédée le 4 janvier 1905), et qu'ils m'ont alors communiqué. Petit in-8^o de 4 p., la 3^e blanche. Sur la 4^e, l'adresse et le chiffre postal 8 s. Cacheté d'un pain à cacheter. Le cachet, dont il ne reste que la moitié, paraît représenter des initiales armoriées surmontées d'une couronne (ce n'est pas le cachet oriental). Le Dr Tissot n'a pas numéroté cette lettre, qui est la première que J.-J. lui ait adressée. Elle a été imprimée en 1839 par Ch. Eynard, *Essai sur la vie de Tissot*, p. 91-92, sans l'adresse, avec une orthographe moderne et quelques inexactitudes. [Th. D.]

2. Ch. Eynard n'a pas osé reproduire ce mot, qui est le titre d'un ouvrage célèbre du docteur Tissot. Il a imprimé à la place : « le traité *De Manustupratione* ». [Th. D.] — En fait, l'ouvrage de Tissot avait été primitivement (en 1758) publié en latin, sous le titre *Tentamen de morbis e manustupratione*, à la suite du traité *De febribus biliosis* (Lausanne, in-8^o). Il en fut fait en 1760 une traduction française qui, pendant longtemps, parut presque chaque année avec une préface où Tissot explique ce qui l'a amené à revoir lui-même et à donner au public cette traduction. Or, la préface, toujours la même, étant chaque fois datée de l'année de la nouvelle réimpression, Ch. Eynard a très bien pu ne pas connaître de version française antérieure à celle de 1764, par exemple, qui paraît être, à cause de la date de la préface, une édition princeps, et supposer que l'ouvrage communiqué à Rousseau était dans le texte latin. Dans ce cas, sa correction intempestive ne serait peut-être pas exclusivement inspirée par un excès de prudence. [P.-P. P.]

bien prouvé ce que j'avois à dire sur cet article. Vous me dites que cet ouvrage a été prohibé à Paris¹, cela me consoleroit de ce que le mien y a été brulé si la sotise et la caffardise en justifiant ce qu'elles blâment ne montraient la honte et les misères² de nôtre espèce. vous avez dites-vous, Monsieur, l'ambition de devenir homme; il faudroit presque rougir de l'être en voyant les tas de bêtes féroces qui portent ce nom. Quoi qu'il en soit, les mots ne font rien aux choses; je sens que nous sommes faits vous et moi pour nous³ entendre et pour nous aimer; tout (*sic*) ceux qui pensent comme nous sont amis et frères, et c'est à ce titre que je finis dans la simplicité fraternelle, en vous saluant, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Je devrois un remerciement à M. Grasset; mais comment remercier quelqu'un qui nous louë? Voulez-vous bien, Monsieur, que je vous prie, si vous êtes à portée de le voir, de lui faire mes salutations.

N^o 1470.

À MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE,
À ⁴.

(Lettre de Rey.)

Je ne comprends pas, mon cher Rousseau, pourquoi nous n'avons aucune de vos nouvelles; la dernière que j'ai eue de

1. Cf. t. VII, n^o 1451, auquel cette lettre répond.

2. Rousseau avait d'abord écrit « calamités », mot qu'il a en partie biffé pour mettre en surcharge : « misères ».

3. Mot biffé : « aimer ».

4. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 186. La suscription, sans nom de lieu, au verso d'une page in-4^o de texte. Cacheté d'un pain à cacheter. Pas de marque postale.

vous est du 29^e may ; je vous ai écrit trois lettres du depuis, auxquelles je n'ai point de réponse ; elles sont parties par M^r Du Voisin, qui les a fait remettre à Mad^{lle} Le Vasseur, qu'on l'a assuré être restée à Montmorency. Du depuis, je n'ai rien pu apprendre de positif sur le lieu de votre retraite. Enfin, un M^r Grand, de Lausanne, que je viens de voir et qui me dit être parti de Lausanne il n'y a que 15 à 20 jours, m'assure que vous êtes à Yverdon. Nous nous attendions que vous auriez pris la route de chez moi, car nous sommes, Mad^{lle} Du Moulin, ma femme et moi, dans des inquiétudes très grandes sur votre état. Pour l'amour de Dieu, ne vous laissez pas dans le besoin de quoi que ce soit. Dites-moi s'il vous faut quelque chose et je vous le ferai parvenir. Donnez-nous de vos nouvelles et de votre santé. Etes-vous absolument décidé à ne point venir ici ? Je crois, sur mon Dieu, que si la goutte ne m'étoit venue, je serois parti pour vous chercher.

Ce n'a été que par les gazettes que j'ai appris ce qui s'est passé à Paris, trop tard pour pouvoir me décider à quoi que ce soit et attendant de vos lettres tous les courriers. Vous nous faites faire bien du mauvais sang par votre silence, qui nous conduisent (*sic*) à des réflexions toujours plus tristes sur votre état et les suites. Votre filleule est aussi un peu indisposée : nous espérons cependant que ce ne sera rien et que Dieu nous la conservera.

On m'a mandé que les deux balles contenant le *Contract social* m'ont été renvoyées sans avoir été ouvertes ; j'attends d'apprendre leur arrivée à Rouen. Que ferai-je des exemplaires qui sont à vous ?

Neaulme a fini *Émile*, mais il ne l'a pas mis en vente dans ce pays ; je suppose qu'il veut en pourvoir l'étranger avant.

J'adresse cette lettre à M^r Sigismond d'Arnay à Lausanne pour vous la faire parvenir sûrement où vous serez ; je souhaite qu'il réussisse.

La nouvelle édition d'Héloïse est sous presse et s'imprime actuellement.

Je finis en vous reiterant de nous tirer d'inquiétude et

d'user de ce que j'ai comme si c'étoit votre propre bien ; j'attends cela de votre amitié, de votre franchise, et en retour de l'attachement que nous avons pour vous, étant de tout mon coeur, mon cher Rousseau, tout à vous.

REY

Le 22^e Juillet 1762.

N^o 1471.

[DE M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] ¹.

Le 23 Juillet 1762.

Vous savez si votre silence m'est sensible, Monsieur ; vous connoissez mieux qu'un autre tout ce que vaut le plaisir de calmer les inquiétudes que l'on cause ; et ce que vous lui préférez, mérite sans doute d'être connu. Ainsi, je ne me plains pas de vous ; mais je crois devoir vous dire que j'adressai, le 2 de ce mois, une lettre pour vous à M^{me} de Luxembourg, parce que j'ignorois où vous prendre. Si elle ne vous l'a pas fait tenir, pouvois-je le prévoir ? C'est votre amie : en m'en rapportant à sa bonne foi, je me suis égarée sur vos traces : je n'ai rien à me reprocher. Si vous avez reçu ma lettre... j'étoufferais le murmure de mon coeur.

Mal si contrasta quel ch'ordina il cielo.

D'ailleurs, vous m'avez appris à souffrir, et je vous en remercie. Quelle science pouvoit être pour moi d'un plus fréquent usage ? Ne croyez pas que je me fasse honneur d'une résignation qui ne me coûte rien ; elle n'est point l'effet de mon indifférence ; plus vive que jamais sur ce qui vous intéresse, je ne m'occupe qu'à recueillir tout ce que j'entends dire

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc., t. 1, p. 244-247.

de vous ; et l'air avec lequel j'en saisis une partie et rejette l'autre, décèle aux yeux de tout le monde des sentimens qu'on appelle partialité, et dont il ne m'importeroit de persuader que vous, qui ne pourriez vous méprendre sur leur nature.

Votre éloignement m'a fait un effet que je ne comprends pas bien moi-même : j'ai cru perdre infiniment plus que je n'ai possédé. Aussi pouvoit-il arriver dans un moment plus désavantageux pour moi ? Vous désiriez presque de me voir ; mes lettres vous devenoient précieuses ; cela annonçoit un degré d'affection assez fort pour remplir mes vœux, toujours mesurés sur ce qu'il m'est permis de prétendre ; mais peut-être trop foibles pour résister à la diversion que votre déplacement et ses causes y ont faite. Monsieur, je ne mets plus ni mon estime, ni mon attachement à prix. De quelque façon que vous vous conduisiez avec moi, l'un et l'autre sont inaltérables ; vous ne pouvez nuire qu'à mon bonheur. Il eût eu bien moins d'obstacles, si je m'en étois tenue à vous admirer, et si ma déférence pour une femme d'esprit ne m'avoit pas engagée dans une démarche qui, me donnant plus de moyens de vous connoître, ne pouvoit manquer de convertir en sentimens mes opinions sur votre compte.

Periglioso è cercar quel che trovato
Soddisfa sì, ma più tormenta assai
Non ritrovato.

Pourquoi Madame ¹... m'a-t-elle excitée à rechercher votre amitié ? Sans ses encouragemens, je ne l'aurois jamais osé : ma timidité naturelle m'auroit tenu lieu de prudence. Que d'alarmes elle m'auroit épargnées ! Dans quelle anxiété vous tenez mon esprit ! Aussi, c'est une témérité que d'espérer d'être tranquille, quand on fait dépendre sa tranquillité de ce qui ne dépend pas de soi.

1. M^{me} Bernardoni.

N^o 1472.

* [LÉONARD USTERI À ROUSSEAU] ¹.

Zurich, 23 juillet 1762.

Ce n'est que depuis deux jours que j'ai enfin appris votre adresse, et j'en profite pour vous faire mes sincères remerciements de votre *Émile*, et pour vous marquer tout l'intérêt que je prends aux peines que vous ont attirées vos derniers ouvrages dont tout le monde vous doit avoir la plus grande obligation.

Je n'étais, à la vérité, que très peu irrité contre le Parlement de Paris, de les avoir fait brûler ; car on est déjà trop accoutumé à voir maltraiter et profaner par ce tribunal de la nation la plus polie et la plus éclairée, tous les ouvrages qui sortent d'une plume sincère et qui sont voués à la recherche des vérités les plus intéressantes. C'est le sceau qu'ils mettent sur les livres excellents, et on leur a de l'obligation de faire ainsi connaître, d'un coup, des ouvrages qui, sans cela, ne seraient connus que peu à peu.

Mais c'est de votre personne que j'étais dans la plus grande inquiétude, et j'aurais souhaité être à Paris comme l'année dernière, pour pouvoir vous offrir ma maison, et vous amener tout de suite dans mon pays. Vous y auriez connu des personnes qui savent lire vos ouvrages et avec lesquelles vous auriez eu sans doute du plaisir à vous lier ; et moi, en vous possédant, j'aurais cru posséder le modèle de la vertu, de la sagesse et de la tranquillité qui en résulte. Je ne croyais pas qu'on pût avoir plus d'estime et d'amitié pour vous que je n'en avais au moment de vous connaître personnellement ; mais ces sentiments ont bien augmenté depuis, aussi bien que les obligations que

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 26-30.

je vous ai : car on ne peut jamais lire des livres comme votre *Émile* sans en profiter, et l'on en profite en proportion qu'on aime la vertu et qu'on est attaché à la vérité.

Il est vrai que tout le monde chez nous n'en pense pas de même. Bien des personnes d'un certain rang et qui, par conséquent, donnent le ton dans un certain milieu, n'apprirent à connaître *Émile* que par les arrêts prononcés contre lui à Paris et à Genève ; ce dernier arrêt surtout les a préoccupés si fort qu'ils se sont crus en droit de dire sur votre livre tout le mal imaginable. Ils le calomnièrent comme mauvais autant que méchant, et c'est sur la foi de la *Gazette de Berne* que quelques-uns des censeurs ont fait défense à tous les libraires de le vendre. Telle est la force de l'exemple chez ceux qui, sous l'empire des préjugés et n'osant faire usage des facultés de leur âme, sont contraints d'être les singes des autres et de faire peut-être pis qu'eux. Ce n'est que peu à peu qu'on ose prendre votre parti ouvertement, à mesure qu'on peut faire lire votre *Émile* : ce qui n'est pas trop facile, car bien des gens s'opposent à cette lecture, tout comme si l'on voulait leur faire prendre du poison.

J'ai cru qu'il vous importait de savoir le sort de votre *Émile* chez nous, parce que cela vous fera connaître un peu notre monde ; ce tableau, il est vrai, n'est pas flatteur, mais ce n'est pas ma faute. N'oubliez cependant pas ce que je vous ai dit, que nous avons des gens qui savent lire vos ouvrages, et ce n'est pas là leur plus belle qualité ; ils ont encore assez de courage ou plutôt de zèle pour la vertu pour s'en mettre en peine ; ils parviendront à faire estimer généralement vos livres, et vos ennemis n'auront pas fait autre chose que de les faire lire et examiner avec plus de soin, et par conséquent de les faire mieux goûter.

Vous recevrez, mon ami, avec cette lettre, le mémoire concernant notre *Paysan philosophe*¹, dont je vous ai parlé dans

1. « *Le Socrate rustique, traduit de l'allemand de M. Hirzel, par un officier suisse au service de la France* (M. Frei, de Bâle), Zurich, 1762, 208 p. in-8°. La traduction est dédiée au marquis de Mirabeau. » (Note des éditeurs de 1910.) — Cf. t. VI, p. 323.

ma précédente, et qui paraît avoir votre suffrage, d'après ce que vous m'en avez fait dire par M. Huber. C'est l'auteur qui me charge de vous le présenter, et c'est lui qui, pour vous marquer toute son estime, a mis au bas du titre : *Au premier des hommes* ! Il croit que vous lui saurez gré d'avoir tracé un tableau d'après nature, qui approche le plus des idées sublimes d'une beauté idéale que vous peignez dans vos écrits, et il se croira le plus heureux des auteurs si vous reconnaissez son héros comme tel. Klyiogg lui-même (c'est le nom du paysan) n'a pas besoin d'applaudissements ni d'éloges pour récompense de ses vertus, ou pour se sentir encouragé. Les principes qui le font agir sont trop forts, trop féconds pour qu'il ait besoin d'autres stimulants ; ce sont là ses vrais principes, il ne lui en faut pas de factices. C'est bon pour nous autres qui ne sommes pas des Klyioggs, et qui, comme des enfants, courons après l'ombre.

J'aurais souhaité, mon très cher ami, aller vous voir ; mais bien des choses s'opposent à mes vœux, et me retiennent ici pour quelque temps. Faites-moi, en attendant, l'amitié de m'écrire, vous m'obligeriez infiniment par la moindre de vos nouvelles, aussi bien que plusieurs de nos amis ; mais la plus grande amitié que vous puissiez nous faire, ce serait d'accepter mes offres et ma maison. J'insisterais même davantage si je n'avais lieu de craindre nos déclamateurs, mais j'espère vous marquer sous peu qu'ils se sont rendus à la raison. Adieu, mon très cher Rousseau, souvenez-vous quelquefois de celui qui se fait une gloire d'être, avec la plus grande estime et un parfait attachement, votre très dévoué ami.

P. S. Je n'ai pas encore eu le plaisir de voir ni de lire votre *Contrat social*, excepté ce que vous en dites dans le 4^e volume d'*Émile* ; c'est pourquoi je ne vous en ai pas parlé.

N^o 1473.

A M. [MOULTOU] ¹.

24 Juillet 1762.

La lettre ci jointe, mon bon ami, a été occasionnée par une de M. M.[arcet] dans laquelle il me rapporte celle qu'il a écrite à Genève² au sujet du Tribunal légal qu'on dit devoir être formé contre M. Pictet. Comme depuis fort longtems je n'ai eu nulle correspondance avec M. Marcet et que j'ignore quelle est aujourd'hui sa manière de penser, j'ai cru devoir vous adresser la lettre que je lui écris, pour être envoyée ou supprimée comme vous le jugerez à propos. Au reste ne soyez pas surpris de me voir changer de ton ; mon expulsion du Canton de Berne, laquelle vient certainement de Genève, a comblé la mesure. Un État dans lequel le Poète et le jongleur règnent ne m'est plus rien ; il vaut mieux que j'y sois étranger qu'en-nemi. Que la crainte de nuire à mes intérêts dans ce pays-là ne vous empêche donc pas d'envoyer la lettre, si vous n'avez nulle autre raison pour la supprimer. Je jugerai désormais de sang-froid toutes les folies qu'ils vont faire, et je les jugerai comme s'il n'étoit pas question de moi.

Si vous persistez dans le projet que vous aviez formé, je vous recommande sur toute chose le réquisitoire de Paris, fabriqué à Montmorenci par deux Prêtres déguisés qui font la gazette Ecclésiastique³ et qui m'ont pris en haine parce que je

1. Transcrit le 10 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoù, fol. 35-36 ; in-8^o de 4 p., la 4^e blanche ; sans adresse ni cachet, parce que la lettre était jointe à celle du même jour, adressée à Marcet, et que le tout a dû être mis sous enveloppe.

2. Marcet de Mézières demeurait à Coppet.

3. Hatin (*Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, 1866) ne cite aucun journal ayant pour titre la *Gazette ecclésiastique*. C'est sans doute, ici, une façon de parler de Rousseau, qui, au X^e livre des *Confessions*, parle de deux jansénistes qui « passaient pour des prêtres déguisés ». « Je n'ai jamais douté, dit-il, qu'ils ne fissent la gazette ecclésiastique. » Ils se nommaient M. Ferand et M. Minard. [Th. D.]

n'ai pas voulu me faire Janseniste. Il ne faut pourtant pas dire tout cela, du moins ouvertement ; mais en montrant combien ce libelle est calomnieux et méchant il n'est pas défendu de montrer combien il est bête. Du reste parlez peu de Geneve et de ce qui s'y est fait, de même qu'à Berne et même à Neuf-châtel où l'on vient aussi de deffendre mon livre. Il faut avoüer que les Prêtres papistes ont chez les réformés des Recors bien zélés.

Je n'aimerois pas trop que votre ouvrage fut imprimé à Zurich, ou du moins qu'il ne le fut que là, car ce seroit le moyen qu'il ne fut connu qu'en Suisse et à Genève. J'aimerois bien mieux qu'il se répandit en France et en Angleterre où je suis un peu plus en honneur. Ne pourriez-vous pas vous adresser à Rey, surtout si vous vous nommez ; car si vous gardez l'anonyme, il ne faudroit peut-être pas vous servir de lui, de peur qu'on ne crut que l'ouvrage vient de moi. Du reste travaillez avec confiance, et n'allez pas vous figurer que vous manquez de talent ; vous en avez plus que vous ne pensez. D'ailleurs ¹ l'amour du bien, la vertu, la générosité vous élèveront l'ame. Vous songerez que vous deffendez l'opprimé, que vous écrivez pour la vérité et pour vôtre ami ; vous traiterez un sujet dont vous êtes digne, et je suis bien trompé dans mon espérance si vous n'effacez vôtre Client. Surtout ne vous battez pas les flancs pour faire. Soyez simple et aimez-moi. Adieu.

Convenons que nous ne parlerons plus de cet écrit dans nos lettres de peur qu'elles ne soient vues ; car je crois qu'il faut du secret.

Après un long silence je viens de recevoir de M. Vernes une lettre de bavardage et de caffardise qui m'achève de dévoiler le pauvre homme. Je m'étois bien trompé sur son compte. Ses directeurs l'ont chargé de me tirer, comme on dit, les vers du nez. Vous vous doutez bien qu'il n'aura pas de réponse.

1. Mot biffé : « l'amitié ».

N^o 1474.

A MONSIEUR
MONSIEUR MARCET
DE MÉZIÈRES
A COPET¹.

[de Motiers Travers le 24 juillet 1762]².

Votre lettre, Monsieur, sur l'affaire de M. Pictet est judiciaire; elle va très bien au fait. Permettez-moi d'y ajoûter quelques idées pour achever de déterminer l'état de la question.

1. La doctrine de la profession de foi du vicaire savoyard est elle si évidemment contraire à la religion établie à Genève, que cela n'ait pas même pu faire une question, et que le conseil, quand il s'agissoit de l'honneur et du sort d'un Citoyen, ait du sur cet article ne pas même consulter les Théologiens ?

2. Supposé que cette doctrine y soit contraire, est-il bien sûr que J. J. R. en soit l'auteur ? L'est-il même qu'il soit l'auteur du livre qui porte son nom ? Ne peut-on pas faussement imprimer le nom d'un homme à la tête d'un livre qui n'est pas de lui ? Ne convenoit-il pas de commencer par avoir ou des preuves, ou la déclaration de l'accusé avant de procéder contre sa personne ? On diroit qu'on s'est hâté, de le décréter sans l'entendre, de peur de le trouver innocent.

3. Le cas du Parlement de Paris est tout-à-fait différent, et n'autorise point la procédure du Conseil de Genève. Le parlement ayant prétendu, je ne sais sur quel fondement, que le Livre étoit imprimé dans le Royaume, sans approbation ni

1. Transcrit, le 16 juin 1925, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève ; 4 p. in-4^o, l'adresse sur la 4^e, sans marque postale. Traces de cachet [P.-P. P.].

2. Cette date, placée tout au haut de la page 1, n'est pas de la main de Rousseau.

permission, avoit ou croyoit avoir à ce titre inspection sur le livre et sur l'auteur. Cependant, tout le monde convient qu'il a commis une irrégularité choquante, en décrétant de prise de corps celui qu'il devoit premièrement assigner pour être oïi. Si cette procedure étoit légitime, la liberté de tout honnête homme seroit toujours à la merci du premier imprimeur. On dira que la voix publique est unanime, et que celui à qui l'on attribue le livre ne le désavoüe pas : mais encore une fois, avant que de flétrir l'honneur d'un homme irréprochable, avant que d'attenter à la liberté d'un Citoyen, il faudroit quelque preuve positive : or la voix publique n'en est pas une, et nul n'est tenu de répondre lorsqu'il n'est pas interrogé. Si donc la procedure du Parlement de Paris est irrégulière en ce point, comme il est incontestable, que dirons-nous de celle du Conseil de Genève qui n'a pas le moindre prétexte pour la fonder ? Quelquefois on se hâte de décréter légèrement un accusé quand on peut le saisir et qu'on craint qu'il n'échappe ; mais pourquoi le décréter absent, à moins que le délit ne soit de la dernière évidence ? Ce procédé violent est sans prétexte ainsi que sans raison. Quand le public juge avec étourderie, il est d'autant moins permis aux tribunaux de l'imiter que le public se retracte comme il juge : Au lieu que la première maxime de tous les gouvernemens du monde est d'entasser plustôt sotise sur sotise que de jamais convenir qu'ils en ont fait une, encore moins de la réparer.

4. Maintenant supposons le livre bien reconnu pour être de l'auteur dont il porte le nom, il s'agit ensuite de savoir si la profession de foi en est aussi. Autre preuve positive et juridique, indispensable en cette occasion : car enfin, l'auteur du livre ne s'y donne point pour celui de la profession de foi ; il déclare que c'est un écrit qu'il transcrit dans son livre, et cet écrit dans le préambule lui paroît adressé par un de ses concitoyens. Voila tout ce qu'on peut inférer de l'ouvrage même, aller plus loin c'est deviner, et si l'on se mêle une fois de deviner dans les tribunaux, que deviendront les particuliers qui n'auront pas le bonheur de plaire aux Magistrats ? Si donc

celui qui est nommé à la tête du Livre où se trouve la profession de foi doit être puni pour l'avoir publiée, c'est comme Editeur et non comme auteur ; on n'a nul droit de regarder la doctrine qu'elle contient comme étant la sienne, surtout après la déclaration qu'il fait lui-même qu'il ne donne point cette profession de foi pour règle des sentimens qu'on doit suivre en matière de religion, et il dit pourquoi il la donne : Mais on imprime tous les jours dans Genève des Livres catholiques, même de controverse, sans que le Conseil cherche querelle aux Editeurs. Par quelle injuste partialité punit-on l'Editeur Génevois d'un ouvrage prétendu hétérodoxe imprimé en pays étranger, sans rien dire aux Editeurs Genevois d'ouvrages incontestablement hétérodoxes, imprimés dans Genève même.

5. A l'égard du Contract Social, l'Auteur de cet écrit ¹ prétend qu'une Religion est toujours nécessaire à la bonne constitution d'un Etat. Ce sentiment peut bien déplaire au Poete Voltaire, au jongleur Tronchin et à leurs satellites, mais ce n'est pas par là qu'ils oseront attaquer le livre en public. L'auteur examine ensuite quelle est la Religion civile sans laquelle nul Etat ne peut être bien constitué. Il semble, il est vrai, ne pas croire que le Christianisme, du moins celui d'aujourd'hui, soit cette Religion civile, indispensable à toute bonne législation. Et en effet beaucoup de gens ont regardé jusqu'ici les Républiques de Sparte et de Rome comme bien constituées, quoiqu'elles ne crussent pas en J. C. Supposons toutefois qu'en cela l'Auteur se trompe : il aura fait une erreur en politique, car il n'est pas ici question d'autre chose. Je ne vois point où sera l'hérésie ; encore moins le crime à punir.

6. Quant aux principes de Gouvernement établis dans cet ouvrage, ils se réduisent à ces deux principaux : Le premier, que légitimement la souveraineté appartient toujours au peuple ; le second, que le gouvernement aristocratique est le meilleur de tous. Peut-être importerait-il beaucoup au peuple de Genève et même à ses Magistrats de savoir précisément en

1. « écrit », au-dessus d' « ouvrage », biffé.

quoi quelqu'un d'eux trouve ce livre blâmable et son auteur criminel. Si j'étois Procureur général de la République de Geneve, et qu'un Bourgeois, quel qu'il fût, osât condamner les principes établis dans cet ouvrage, je l'obligerois à s'expliquer avec clarté, ou je le poursuivrois criminellement comme traître à la patrie et criminel de Lége-majesté.

On s'obstine cependant à dire qu'il y a un décret secret du Conseil contre J. J. R. et même que sa famille ayant par requête demandé communication de ce décret, elle lui a été refusée. Cette manière ténébreuse de proceder est effrayante ; elle est inouïe dans tous les tribunaux du monde excepté celui des Inquisiteurs d'Etat à Venise. Si jamais elle s'établissoit à Genève, il vaudroit mieux être né Turc que Genevois.

Au reste, je ne puis croire qu'on érige contre M. Pictet le tribunal dont vous parlez. En tout cas, ce sera fournir à un homme ferme, qui a du sens, de la santé, des lumières, l'occasion de jouer un très beau rôle, et de donner à ses Conci-toyens de grandes leçons.

Celui qui vous écrit ces remarques vous aime et vous salue de tout son coeur.

N^o 1475.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
A MOTIERS TRAVERS¹.
(Lettre de Lenieps.)

Vous êtes, mon bon ami, où je le désirois, scavoir sous la domination d'un Roy Philosophe, éclairé et tolérant. Notre ami Roguin aura pu vous dire que je ne vous croiois pas en sûreté, et pourquoi ? Je n'ai pas cru non plus que vous dus-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 2 p. in-4°, l'adresse sur le 2^e cachet armorié : une épée et un bâton surmonté d'un chapeau, en sautoir. Supports : un aigle et un lévrier.

siez déférer à l'invitation de notre autre ami Chapuis, je lui avois aussi écrit ce que j'en pensois en admirant son zèle, mais non ses connoissances. Je me persuade que le Roy de Prusse voudra vous voir, et je crois, mon bon ami, qu'il faudra satisfaire son désir, vous êtes digne de lui et il est digne de vous. On n'a rien fait ici depuis le commencement, et peut-être voudroit-on n'avoir rien fait du tout. Il y a longtemps que Duchesne a repris ses fonctions. Votre Emile est toujours couru, et tel qui crioit, ne l'ayant pas lu, a changé de langage après l'avoir fait. Je connois notre Patrie mieux que vous, aussi n'ai-je point été étonné de ce que son P. C.¹ a fait, et même de ce qu'il fera encore. Mlle Le Vasseur sera arrivée, elle vous aura dit ce qui a été fait et ce qu'elle a vu. Je ne la chargeai de rien quand elle partit, si ce n'est de vous porter mes amitiés et de vous dire que vous m'écriviez quand vous en aurez le loisir ; dédommagez-moi, par quelque endroit, de votre perte. Si vous restez où vous êtes, je me nourrirai de l'espérance de vous voir, et soyez bien assuré que, si je puis rassembler ce qui me fait vivre, rien ne m'attache plus ici. J'y ai perdu tout ce que je pouvois perdre² et je ne l'oublierai jamais. Ne me mettez point en oubli, mais à même de vous convaincre, par des réalités, de mon attachement pour vous. On me demande tous les jours de vos nouvelles. Je dis ce que j'en sais, et je vois que l'on vous est très attaché, c'est une satisfaction pour moi. Allez à Berlin, là règne la liberté, et on y trouve des hommes qui veulent être éclairés, et un peuple moins léger que le nôtre. Informez-moi surtout de l'état où vous êtes pour votre santé, personne n'y prend plus de part ; à Dieu.

A Paris, ce 25 Juillet 1762.

Ces lignes iront à Yverdon.

1. Petit Conseil.

2. M^{me} Lambert, fille de Lenieps, était morte en avril (cf. t. VII, p. 183).

N^o 1476.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU] ¹.

Saint-Hubert, 25 juillet 1762.

Je compte, mon cher ami, que vous avez reçu des nouvelles de Madame de Luxembourg et qu'elle vous aura écrit depuis que je ne l'ai vue. Nous sommes toujours en mouvement, et à peine ai-je le temps de vous écrire un mot. Je vous envoie un imprimé de l'arrêt du parlement rendu contre vous; un de mes amis a mis des notes ² dont vous pourrez peut-être faire usage. Je compte que quand vous aurez eu le temps de vous reconnaître dans votre nouvelle habitation avec Mademoiselle Levasseur, qui doit être présentement avec vous, vous m'en ferez la description. J'espère que les malheureux qui vous tourmentent vous y laisseront tranquille. Adieu, mon cher ami; plutôt mourir que de vous oublier.

N^o 1477.

A MONSIEUR
MONSIEUR H [lisez BERNARD] TSCHARNER
À BERNE ³.

A Motiers-Travers le 27 Juillet 1762.

J'ai rempli ma mission, Monsieur, j'ai dit ce que j'avois à dire, je regarde ma carrière comme finie : il ne me reste plus qu'à souffrir et mourir ; le lieu où cela doit se faire est assés

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 481-482.

2. Cf. p. 58, note 1.

3. Transcrit de l'imprimé en 1900 par M.W.-F. de Mulinen, dans *Daniel Fellenberg und die Patriotische Gesellschaft in Bern*. Berne, 1900, in-4°, p. 23-24, d'après l'original autographe signé, appartenant à M. le Dr Richard von Müller, à Hofwyl.

indifférent. Il importoit peut-être que, parmi tant d'auteurs menteurs, flatteurs, intéressés et lâches, il s'en trouvât une fois un d'une autre espèce, qui osât dire aux hommes les vérités solides qui feroient leur bonheur s'ils savoient les écouter. Mais il n'importoit pas que cet homme ne fût point persécuté ; au contraire on m'accuseroit peut-être d'avoir calomnié mon siècle, si mon histoire même n'en disoit plus que mes écrits, et je suis presque obligé à ceux qui me poursuivent d'autoriser si bien mon mépris pour eux. On en lira mes écrits avec plus de confiance, en voyant que je n'ai rien exagéré. On verra même, et j'en suis fâché, que j'ai souvent trop bien pensé des hommes. Quand je sortis de France, je voulus honorer de ma retraite l'État de l'Europe pour lequel j'avois le plus d'estime, et j'eus la simplicité de croire être remercié de ce choix. Je me suis trompé : c'est ma faute, n'en parlons plus ¹.

Quant à vous, Monsieur, et à votre estimable société, je suis toujours le même à votre égard ² : Je prendrai toujours un véritable intérêt au succès de votre entreprise, et si je n'avois formé l'inébranlable résolution de ne plus écrire, à moins qu'on ³ ne me force à reprendre enfin la plume pour ma défense, je me ferai un honneur ⁴ d'y contribuer. Mais les maux et ⁵

Dans l'adresse, M. de Mulinen écrit « H. Tschärner ». A-t-il mal lu l'initiale du prénom ? Le destinataire se nommait Vincent-Bernard Tschärner. Le texte publié par M. de Mulinen présente de nombreuses différences avec celui qui a été imprimé, sans doute d'après un brouillon, dans toutes les éditions depuis 1782.

1. Les impressions qui ont précédé celle de M. de Mulinen donnent ici un passage qui n'est pas dans l'original autographe : « Vous vous imaginez bien que je ne suis pas, après cette épreuve, tenté de me croire ici plus solidement établi. Je veux rendre encore cet honneur à votre pays de penser que la sûreté que je n'y ai pas trouvée ne se trouvera pour moi nulle part. Ainsi, si vous voulez que nous nous voyions ici, venez tandis qu'on m'y laisse ; je serai charmé de vous embrasser. »

2. Les mêmes impressions, après « égard », donnent : « dans les mêmes dispositions où je vous écrivis de Montmorency ». (Cf. tome VII, n° 1347).

3. Variante des impressions précédant celle de M. de Mulinen : « à moins que la fureur de mes persécuteurs ne me ».

4. *Ibid.* : « un plaisir et un honneur ».

5. M. de Mulinen imprime « les maux de l'adversité », ce qui doit être une faute de lecture.

l'adversité ont achevé de m'ôter le peu de vigueur qui m'étoit restée ; je ne suis plus qu'un être végétant¹, une machine ambulante ; il ne me reste qu'un peu de chaleur dans le cœur pour aimer mes amis et ceux qui méritent de l'être : j'eusse été bien réjoui, Monsieur, d'avoir à ce titre le plaisir de vous embrasser².

J. J. ROUSSEAU

N^o 1478.

A M^{me} [LA COMTESSE DE BOUFFLERS]³.

à Motiers-Travers, le 27 Juillet 1762.

J'ai enfin le plaisir, Madame, d'avoir ici M^{lle} le Vasseur, et j'apprends d'elle à combien de nouveaux titres je dois être pénétré de reconnoissance pour les bienfaits que M. Le Prince de Conti a versés sur cette pauvre fille, pour les soins bien plus précieux dont il a daigné l'honorer, et surtout, Madame, pour tout ce que vous avez fait pour elle et pour moi dans ces momens si tristes et si peu prévus. Pourquoi faut-il que la détresse et l'oppression qui resserrent mon cœur le ferment encore à l'effusion des sentimens dont il est pénétré ? Tout est encore en-dedans, Madame ; mais tout y est, et vous m'avez fait encore plus de bien que vous ne pensez.

1. *Sic*, dans le texte publié par M. de Mulinen. Les autres impressions donnent « végétatif ».

2. On verra plus loin, datée du 29 novembre 1765, une lettre inédite de Rousseau « à M. B. Tschärner », lettre dont j'ai eu communication grâce à l'obligeance de M. Alphonse Dunant, ministre de Suisse à Paris, et d'où il résulte qu'au moment où J.-J. Rousseau se trouvait à Yverdon, Tschärner avait écrit à Roguin pour lui manifester des sentimens sympathiques à l'égard du philosophe proscrit, et que sa lettre, qui s'était égarée à ce moment-là, ne parvint à la connaissance de Roguin que plus de trois ans plus tard. [P.-P. P.]

3. Transcrit à Londres, en avril 1912, d'une copie ancienne, du XVIII^e siècle, non autographe, alors conservée dans la Collection Alfred Morrison. [Th. D.]

La réponse du Roi n'est point encore venue sur l'azile que j'ai cherché dans ses états, et j'ignore quels seront ses ordres à mon égard. Après ce qui vient de m'arriver à Berne, je ne dois me croire en sureté nulle part ; et j'avoüe que, sans la nécessité qui m'y force, ce n'est pas ici que je la serois venu chercher. Quelque plaisir que me fasse M^{lle} le Vasseur, surcroît d'embaras s'il faut fuir encore, et moi qui ne sais plus ni où ni comment, il ne me reste qu'à m'abandonner à la providence et à me jeter tête baissée dans mon destin. L'argent ne me manquera pas par le soin que l'on a pris de ma bourse et par ce qu'on a mis dans la sienne. Mais l'indigence pourroit augmenter mes infortunes, sans que l'argent les puisse adoucir, et je n'ai jamais été si misérable que quand j'étois plus riche. J'ai toujours ouï-dire que l'or étoit bon à tout, sans l'avoir jamais trouvé bon à rien.

Vous ne sauriez concevoir à quel point le réquisitoire de ce Fleuri a effarouché tous nos Ministres ; et ceux-ci sont les plus remuants de tous. Ils ne me voyent qu'avec horreur ; ils prennent beaucoup sur eux pour me souffrir dans les temples. Spinoza, Diderot, Voltaire, Helvétius, sont des saints auprès de moi. Il y a presque un raccomodement avec le parti philosophique pour me poursuivre de concert : les dévots ouvertement ; les philosophes en secret, par leurs intrigues, toujours en gémissant tout haut sur mon sort. Le poète Voltaire et le jongleur Tronchin ont admirablement joué leur rôle à Genève et à Berne, et vous pouvez bien croire qu'ils ne m'oublieront pas à Berlin. Nous verrons si je prévois juste, mais j'ai peine à croire qu'on me laisse tranquille où je suis. Cependant jusqu'ici Milord Mareschal paroît m'y voir d'un bon œil. J'ai reçu hier, sous la date et le timbre de Metz, d'un prétendu baron de Corval, une lettre à mourir de rire, laquelle sent son Voltaire à pleine gorge. Je ne puis résister, Madame, à l'envie de vous transcrire quelques articles de la lettre de M. le Baron ; j'espère qu'elle vous amusera.

« Je voudrois pouvoir vous adresser, sans frais, deux de mes ouvrages. Le premier est un plan d'éducation tel que je l'ai

« conçu. Il n'approche pas de l'excellence du vôtre, mais jus-
« qu'à vous j'étois le seul qui put se flatter d'approcher le but
« de plus près. Le 2^e est votre *Héloïse*, dont j'ai fait une comé-
« die en trois actes, en prose, le mois de décembre dernier. Je
« l'ai communiquée à gens d'esprit, surtout aux premiers
« acteurs de notre théâtre messin. Tous l'ont trouvée digne de
« celui de Paris : elle est de sentiment, dans le goût de celles
« de feu de M. de La Chaussée. Je l'ai adressée à M. Dubois,
« premier commis en chef des bureaux de l'artillerie et du
« génie, il y a trois mois, sans que j'en reçoive aucune Réponse,
« je ne sais pourquoi. Si j'eusse connu l'intérieur de votre ex-
« cellent coeur comme à présent, et que j'eusse su votre
« adresse à Paris, c'auroit été à vous à qui je l'aurois adressée
« pour la corriger et la faire recevoir aux François, à mon
« profit.

« J'ai une proposition à vous faire. Je vous demande le
« même service que vous avez reçu du vicaire Savoyard ; c'est-
« à-dire de me recevoir chez vous, sans pension pour deux
« ans ; me loger, nourrir, éclairer, et chauffer. Vous êtes le
« seul qui puissiez me conduire de toutes façons à la félicité,
« et m'apprendre à mourir. Mon excès d'humanité et de com-
« patibilité inséparable de la pitié, m'a engagé à cautionner
« un militaire pour 3,200 livres. En établissant mes enfants, je
« ne me suis réservé qu'une pension de 1,500 livres : la voilà
« plus qu'absorbée pour deux ans ; c'est ce qui me force à par-
« tager votre pain pendant cet intervalle. Vous n'aurez pas
« sujet de vous plaindre de moi ; je suis très sobre ; je n'aime
« que les légumes, et fort peu de viande ; je n'encheris pour-
« tant que la soupe, à laquelle je suis habitué deux fois par
« jour ; je mange de tout, mais jamais de ragoûts faits dans le
« cuivre, ni de ces ragoûts raffinés qui empoisonnent.

« Je vous prévien que la suite d'une chute m'a rendu sourd ;
« cependant j'entends très bien de l'oreille gauche, sans qu'on
« hausse la voix, pourvu qu'on me parle doucement et de
« près à cette oreille. De loin j'entends avec la plus grande
« facilité par des signes très faciles que je vous apprendrai,

« ainsi qu'à vos amis. Je ne suis point curieux ; je ne questionne jamais ; j'attends qu'on ait la bonté de me faire part de la conversation. »

Toute la lettre est sur le même ton. Vous me direz qu'il n'y a là qu'une folle plaisanterie. J'en conviens ; mais je vois qu'en plaisantant, cet honnête homme s'occupe de moi continuellement, et, Madame, cela ne vaut rien. Je suis convaincu qu'on ne me laissera vivre en paix sur la terre que quand il m'aura oublié.

Depuis quinze jours je me mets en devoir d'écrire au Chevalier¹ et toujours quelque soin pressant m'en empêche ; et même à présent que je voulois vous parler de vous, Madame, de Madame la Mareschale, voilà qu'on vient m'arracher à moi-même et aux bienfaisantes divinités que mon coeur adore, pour aller, en vrai manichéen, servir celles qui peuvent me nuire, sans pouvoir jamais me faire aucun bien.

N^o 1479.

[LA COMTESSE DE BOUFFLERS À ROUSSEAU]².

Ce 31 juillet [1762].

Je vous ai écrit le 21 de ce mois, Monsieur, mais j'ai lieu de craindre que ma lettre ne soit perdue ou du moins égarée, c'est pourquoi je rappellerai dans celle-ci une partie de ce qui était dans l'autre, au risque de la répétition. Vous ne manquez point d'asile ; j'en ai trois où vous pouvez être tranquille, je vais vous les nommer par ordre selon la préférence que je leur donne. Le premier, c'est l'Angleterre, c'est, à mon avis, le seul lieu du monde où vous puissiez être en sûreté et à portée de tous les secours. Je vous ai envoyé la copie d'une

1. De Lorenzi.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et ennemis*, t. II, p. 45-47, et collationné sur l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

lettre que M. Hume m'a écrite à ce sujet; en cas qu'elle soit perdue, en voici un double. En général, je pense que c'est à un gouvernement qu'il faut nous attacher, et non à un administrateur qui peut ou mourir ou changer de sentiment. Le second, c'est le château que Madame de La Marck vous a offert. Voilà les éclaircissements qu'elle m'envoie, en me recommandant toujours le plus profond secret. Schleyden est un comté qui ne relève que de l'Empire. M. le Comte de La Marck en est possesseur et n'y va que très rarement. Il est habité par toutes sortes de gens, calvinistes, luthériens, juifs, anabaptistes, catholiques; c'est une espèce de république où tout le monde est libre et heureux et où l'on ne dépend que d'un homme qui est bon et charitable. La situation est fort triste et le pays vilain, mais vous serez logé honnêtement et vous y vivrez à bon marché. Le château est à douze lieues d'Aix-la-Chapelle; si vous vous déterminez à y fixer votre retraite, il faut vous rendre à Aix-la-Chapelle, et ensuite on vous fera conduire par des corvées jusqu'à Schleyden. Madame de La Marck ajoute: « Que je sache sa dernière résolution, et ensuite je ferai tout ce qui dépendra de moi pour le servir et lui éviter les embarras du voyage. » Le troisième refuge est en France, dans le château¹ d'un homme à qui vous avez des obligations déjà, et dont vous me parlez dans votre lettre. Ce château est à vingt lieues de Paris; vous y seriez caché sans précautions gênantes; néanmoins, et si par hasard on voulait vous persécuter encore, vous seriez averti et vous pourriez changer de lieu. Faites vos réflexions, décidez-vous, et mandez-moi à quel parti vous vous fixez.

Je me hâte de faire partir cette lettre; celle dont vous me faites un extrait est folle à la vérité, mais sans être plaisante. Adieu, Monsieur. Que ne pouvez-vous éprouver mon amitié par des effets. Faites mes compliments à mademoiselle Le Vasseur.

1. « Le château de Trye, au prince de Conti, où Rousseau habita plus tard, à son retour d'Angleterre » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

N^o 1480.

[LEGOUZ DE GERLAND À ROUSSEAU]¹.

à Dijon, ce 3^{eme} aoust 1762.

Quel dommage, monsieur, qu'un être pensant comme vous, et qu'un aussi beau génie, veuille abandonner la Société pour vous livrer aux bêtes, tandis que, par vos leçons et par vos exemples, vous pouvez la rendre meilleure ! Au lieu d'une retraite au désert, restez au milieu du spectacle du monde pour montrer la route du vrai bien, et, en brave athlète, combattez le vice et faite triompher la vertu. [S'il] y a du péril, montrez votre valeur par votre résistance : vous êtes armé par la nature avec tant d'avantages : vous avez la force, l'adresse, et vous connaissez le faible de votre ennemi ; [restez] donc pour combattre, et [frappez] sans hésiter ; ou, si vous êtes fatigué, vivez tranquille et [déposez] le ceste ; plaignez les hommes, mais vivez avec eux : le désert est pour les sauvages, la contemplation nous fatigue à la fin, et les hommes, tels qu'ils sont, valent encore mieux que la solitude. Vous y entendrez, comme dans le monde, hurler les loups, rugir les lions, et vous y verrez le renard subtil escamoter sa proie avec adresse ; toujours même spectacle, l'uniformité des bêtes m'ennuie, et l'extravagance des hommes fait rire. Il vous reste un ami², dites-vous, et vous l'abandonnez. Ce trait n'est pas digne de votre sagesse. *Un ami !* Ah ! monsieur, c'est le produit le plus flatteur de la vertu, l'être le plus intéressant de la nature, et le triomphe de l'humanité ; vous le quittez pour devenir homme des bois. Je ne puis le croire, c'est un de ces

1. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. L'adresse manque.

2. Legouz de Gerland fait allusion à une pièce apocryphe qu'il croit authentique, *Lettre de J.-J. Rousseau au seul ami qui lui reste au monde*, et qui a paru en 1762 à la suite de contrefaçons du *Contrat Social*.

jeux d'esprit qui vous amuse : abandonner une société où l'on est estimé, quitter un ami qui vous aime, pour s'ensevelir dans le désert, c'est un paradoxe plus difficile à soutenir que celui que l'académie de Dijon a couronné malgré les cris de l'Europe savante. Enchanté de votre éloquence, frappé par la force de votre dialectique, j'ai rompu plus de lances pour soutenir votre sentiment, que jamais chevalier errant n'en brisa pour l'amour de sa belle ; mais souvent poussé par la foule, et malgré ma résistance, j'ai été jeté hors de la barrière, malgré les distinctions de fait et de droit, dans des discussions, se faisant souvent à table, où j'ai perdu, en parlant, tant de bons morceaux. Je ne vous les reproche cependant pas : ils m'ont peu coûté, car je suis presque aussi sobre que vous.

Revenez donc, mon cher orang outang¹, et soyez persuadé que les hommes ne sont pas plus méchants qu'autre fois : même passion, mêmes désirs, les conduisent ; quelques circonstances en changeant les nuances, mais la balance est toujours égale entre le vice et la vertu ; et sans être disciple de Manès, je suis persuadé qu'ils ont toujours existé ainsi, et qu'ils se succèdent sans cesse, que c'est une suite de l'ordre, et que même sans eux la nature ne pourrait subsister : la vie tient la vertu alerte ; c'est une monnaie courante dont l'on se défie, et dont la plupart des hommes font usage, mais que les honnêtes gens ne confondent pas avec l'[or éprouvé] dans la coupelle. Les vices et les vertus, dans de certains siècles, prennent différents caractères ; il en est de mode comme les pompons et les chignons tressés. Nos pères ont vu, pendant plus de trois siècles, l'honneur porter la chevalerie jusqu'à l'héroïsme : quelle loyauté, quelle bonne-foi, dans les promesses ! Quelle probité dans la vie civile ! et quelle fermeté dans le péril ! Mais aussi, quelle frénésie, quelle extravagance,

1. La pseudo « lettre » dont il est parlé à la note précédente est signée « J.-J. Rousseau, jusqu'à ce jour homme civilisé et citoyen de Genève, mais à présent Orang-Outang. » (Cf. Th. Dufour, *Recherches bibliographiques sur les œuvres imprimées de J.-J. Rousseau*, Paris, 1925, t. I, n° 137, p. 133, 134, et p. 255, 257).

quels défis pour le prétendu honneur des dames ! quelle fureur pour les combats envoyés où, en pleine paix, et sans inimitié, et de sang-froid, l'on voyait arriver, des royaumes étrangers, des hommes, pour se détruire, et poliment s'assassiner, le tout par grandeur d'âme ! Mais, à présent, nos mœurs sont bien plus douces. Un autre combat s'est emparé de l'arène ; par mille intrigues ou par des chicanes, nous ruinons nos parents & nos amis ; l'intérêt a pris la place de ces combats meurtriers, et un avocat, avec ses interprétations forcées, ou une jolie femme, effrontée, renversent plus de fortunes à présent, que jadis ne faisait la gloire de nos chevaliers. L'argent mène aux grandeurs et aux dignités ; il donne l'aisance et attire le respect des sots, mais qui se vengent pourtant de leur humilité par les calomnies, les sarcasmes et l'ironie. Telle a toujours été la balance : la vertu, les préjugés et les erreurs se succèdent et sont les différents effets d'une même cause, que vous pénétrerez si vous pouvez. Mais vous, monsieur, qui connaissez si bien les hommes, et, d'ailleurs, philosophe, pourquoi vous plaindre d'un effet nécessaire, et pourquoi ôter du commerce celui qui pourrait multiplier la vertu ? pourquoi donc l'abandonnez-vous au milieu des cris de l'erreur et du mensonge ? C'est une désertion. A l'égard de l'exil, il n'est honteux que pour les coupables, et le sage vit au milieu des [fers] de l'injustice ; c'est un crime à gémir et à se cacher. Quoique je ne sois pas connu de vous, je n'ai pu me refuser la satisfaction de vous dire combien je prends de part à tout ce qui vous touche. Vous serez le législateur du monde quand vous voudrez rendre la vertu moins austère : ce sont les vœux d'un *Homme* qui vous estime, et qui a l'honneur d'être votre humble et très obeissant serviteur

LEGOUZ DE GERLAND.

Mon adresse est à Dijon
à ... M^r Grand
bailly de Dijon

N^o 1481.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE ¹.

Môtiers 3. août 1762

Je soupçonne, ami, que nos lettres sont interceptées ou du moins ouvertes, car la dernière que vous m'avez envoyée de nôtre ami ² avec un mot de vous au dos d'une autre lettre timbrée de Metz ³, ne m'est parvenue que six jours après sa date. Marquez-moi, je vous prie, si vous avez reçu celle que je vous écrivis il y a 8 ou 10 jours avec une réponse à un Citoyen de Genève ⁴ qui m'avoit écrit au sujet de l'affaire de M. Pictet. Je vous laissois le maître d'envoyer cette lettre à son adresse, ou de la supprimer si vous le jugiez à propos.

Vous aviez raison de croire que quelqu'un qui m'écrivait à Genève ne seroit pas fort au fait de ma situation. Mais la lettre que vous m'avez envoyée, quoique dattée et timbrée de Metz sent son Voltaire à pleine gorge, et je ne doute point ⁵ qu'elle ne soit de ce glorieux souverain de Genève, qui tout occupé de ses noirceurs ne néglige pas pour cela les plaisanteries ; son génie universel suffit à tout. Laissez donc au rebut les Lettres qu'on m'écrit à Genève. Mes amis savent bien que ce n'est pas là qu'il faut me chercher désormais.

1. Transcrit, le 10 novembre 1915, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Moultoù, fol. 37-38. In-8^o de 4 pages. L'adresse sur la p. 4, sans chiffre postal. Cacheté d'un pain à cacheter, avec initiales couronnées (Roguin?). Sur la page 4, le 2^e post-scriptum, inédit.

2. Roustan.

3. Lettre d'un prétendu « baron de Corval », en qui Rousseau a reconnu la main de Voltaire. (Cf. n^o 1478.)

4. Marcet de Mézières.

5. Ce mot remplace « pas », biffé.

Je viens de recevoir l'Arrest du Parlement qui me concerne apostillé par un Anonyme que j'ai tout lieu de soupçonner être un Évêque. Quoi qu'il en soit les notes sont bien faites et de bonne main, et je n'attends pour vous faire passer ce papier que de savoir si mes paquets et lettres vous parviennent surement et dans leur tems. C'est par la même défiance que je n'écris point à nôtre ami que je ne veux pas compromettre. Car pour vous il est desormais trop tard. Vous êtes noté d'amitié pour moi, et c'est à Genève un crime irremissible. Adieu.

Réponse aussi-tôt, je vous prie, si cette lettre vous parvient. Cachez les vôtres avec un peu plus de soin afin que je puisse juger si elles ont été ouvertes.

Je mets une enveloppe à ce billet pour vous dire qu'il ne part qu'aujourd'hui 5 Aoust, et pour vous prier de m'en accuser la réception de même que de ma précédente lettre le plus-tôt qu'il vous sera possible¹.

N^o 1482.

A MONSIEUR
MONSIEUR J.-J. ROUSSEAU
À MOUTIERS-TRAVERS².
(Lettre de Moulto.)

4 août 1762.

J'ai reçu, mon cher concitoyen, votre lettre du 24 juillet avec l'incluse³, que je fis remettre tout de suite à son adresse.

1. Ce second post-scriptum est *INÉDIT*.

2. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à Neuchâtel. Imprimé en partie en 1865 par Streckeisen-Moulto, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 54.

3. A Marcet de Mézières (n^o 1474).

L'homme à qui vous écriviez est fort de vos amis, je n'en puis douter, quoique je ne le connaisse pas personnellement ; il est fort zélé pour vos intérêts et très-sage ; c'est un ami que vous ne devez pas négliger. J'avais été effrayé d'un bruit qui se répandait ici, qu'on vous persécutait aussi à Neuchâtel, mais il n'y avait sans doute aucun fondement à cette nouvelle, elle est tombée. Coindet me mande de Paris, en date du 29, qu'on espère qu'au premier moment opportun on pourra faire lever le décret du parlement contre vous ; le parlement serait bien sage s'il osait ainsi se condamner lui-même. Quelqu'un me demandait : Que fera M. R[ousseau] s'il est obligé de quitter Neuchâtel ? Je lui répondis : S'il me croit, Monsieur, il viendra à Genève.

Le pauvre Roustan est affligé de n'avoir pas de réponse à la lettre qu'il vous a écrite ; il vous aime du fond de son coeur.

Ce que vous me mandez de Vernes ne me surprend pas ¹, mais ne lui croyez aucune mauvaise intention, certainement il n'en a aucune.

Si votre affaire s'accommode au parlement de Paris, faut-il écraser ce réquisitoire, vous devez savoir mieux cela que moi.

Je vous embrasse, mon cher concitoyen, et je vous suis dévoué pour ma vie.

Je parlais hier de vous avec M. Vernet ; je lui dis que je soupçonnais que des Gênois avaient travaillé contre vous à Berne. Il me parut qu'il le croyait aussi ; mais le Conseil n'y a point part. M. Vernet vous aime, et vous estime infiniment ; il hait trop Voltaire, d'ailleurs, pour ne pas être attaché à ceux qui le haïssent.

Je me sers de M. Girardier, cela est plus sûr ; c'est M. Roguin qui me l'a donné ².

1. Cf. p. 34, dernier alinéa.

2. Ces deux derniers alinéas « Je parlais... l'a donné. » sont *INÉDITS*.

N^o 1483.

[MOULTOU A ROUSSEAU]¹.

7 août 1762.

Je suis aussi surpris que vous, mon cher concitoyen, du retard de la lettre dont vous me parlez. Comptez sur l'exactitude des dates. Comme j'avais les mêmes craintes que vous, j'y ai toujours apporté beaucoup d'attention. Cependant vos lettres me parviennent sans retard, et bien cachetées, ce qui m'assure qu'il n'y a rien à Genève. Et pourquoi voudrait-on savoir en Suisse ce qu'on vous écrit et ce que vous écrivez ?

Vous pouvez m'envoyer l'arrêt apostillé. Si c'est un évêque qui a fait les notes, le clergé catholique vaut mieux que le nôtre, puis qu'il s'y trouve un homme, et qu'il n'y en a point chez nous. Ils ne savent plus se taire. Roustan ne sera plus affligé de votre silence, à présent qu'il en saura la cause. Je reçois en ce moment un billet de la personne² à qui vous aviez écrit, je vais le transcrire : « J'ai reçu la lettre dont vous
« me parlez, j'y ai répondu fort au long le 30 du mois passé,
« et encore écrit le 3 à Saint-Aubin, adresse de la première ;
« s'il n'a pas reçu les deux lettres, il peut les faire demander
« au commis de la poste de Saint-Aubin. Il me tarde fort
« d'avoir une réponse. »

Il est bien vrai que c'est un crime ici d'être noté d'amitié pour vous, mais je veux aller à l'autre monde avec ce crime. Je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 55.

2. « Marcet » [de Mézières]. (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

N^o 1484.

[DE M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

le 10 Août 1762.

Je suis au désespoir ; votre silence, toujours cruel pour moi, le devient plus encore par la réunion de plusieurs circonstances qui, bien qu'elles n'aient aucun rapport à vous, aigrissent la douleur que votre oubli me cause. Eh quoi ! en vous éloignant de ce Paris, que vous détestez et que j'abhorre, vous semblez m'avoir enveloppée dans la haine que vous lui portez ! Moi, dont la persévérance est peut-être sans exemple, quelque reconnu que soit le mérite de son objet ! moi, dont votre coeur étoit assez plein pour avoir besoin de s'épancher dans celui d'une équivoque amie ; car cette M^{me} de Luxembourg a sans doute cédé à la curiosité de savoir avec qui vous étiez en commerce, ou du moins, de quelle nature étoit ce commerce, dont on lui faisoit mystère. Si elle vous avoit envoyé une lettre que je lui fis remettre pour vous, le 2 du mois dernier, n'auriez-vous pas pris sur vos occupations, quelque sacrées qu'elles pussent être, le temps de me dire que vous me saviez gré de mes inquiétudes ? Une maréchale de France croit pouvoir traiter légèrement tout ce qui ne s'annonce pas par des titres fastueux, et ne s'aperçoit pas qu'au poids de la raison, rien n'est si léger que ces titres. Mais M. Roguin, cet heureux et digne ami, que vous aimez, qui vous oblige, et à qui j'ai adressé une lettre pour vous, le 23 juillet, auroit-il... je m'y perds. De grâce, Monsieur, écrivez-moi un mot, ne fût-ce que pour me dire que vous avez reçu mes lettres ; que vous n'y avez pas répondu, parce que vous ne l'avez pas voulu, et que je ne dois plus vous écrire. Que je sache au moins à

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, t. 1, p. 248-251.

qui je dois m'en prendre de mes pertes. O sensibilité ! faculté pernicieuse et dont personne n'a senti les inconvénients comme moi, qui peut suspendre ton pouvoir sur un homme né pour toi, dont l'âme est ton sanctuaire, dont tu échauffes le génie, dont tu conduis la plume, et qui te peint si bien ? N'es-tu oisive dans son cœur, que lorsque mon bonheur dépend de ton activité ? Pardon, Monsieur, mille fois pardon, si mes plaintes excitent en vous une émotion désagréable ! Mais qui sait éprouver le malheur sans perdre de vue les sages lois de la modération ?... Je ne conçois pas quel sentiment m'attache à vous ; il est avide comme l'amour, sincère comme l'amitié, tendre comme tous les deux, et cependant, ce n'est ni l'un ni l'autre. Ah ! Monsieur, ôtez-moi d'un seul coup toute espérance d'accroître, de conserver même le touchant intérêt que vous m'avez marqué. L'incertitude où vous me tenez, est un état trop violent pour mes forces ; et toutefois, je ne puis abandonner les droits que vous m'avez donnés sur votre affection, que quand vous m'aurez formellement dit que vous cessez de les reconnoître.

N^o 1485.

A M. [MOULTOU]¹.

Motiers ce 10. Aoust 1762.

J'ai reçu hier au soir vôtre lettre du 7. Ainsi à quelques petits retards près nôtre correspondance est en règle, et si l'on n'ouvre pas nos lettres à G.[enève] on ne les ouvre surement pas en Suisse. De sorte qu'à moins d'affaires plus importan-

1. Transcrit, le 11 novembre 1915, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moulou, fol. 39-40. In-8° de 4 pages pleines, sans adresse ni cachet. — Rousseau accuse ici réception de la lettre de Moulou du 7 août. Il répond aussi à celle du 4 août.

tes à traiter, et malgré les voyes intermédiaires qu'on pourra vous proposer, je suis d'avis que nous continuyons à nous écrire directement l'un à l'autre.

Si nôtre ami¹ lisoit dans mon coeur il ne seroit pas en peine de mon silence. Dites-lui que s'il peut me tenir parole sans se compromettre et sans qu'on sache où il va, j'aimerois bien mieux l'embrasser que lui écrire. Son projet de me réfuter est excellent et peut même m'être très utile et très honorable. Il est bon qu'on voye qu'il me combat et qu'il m'aime, il est bon qu'on sache que mes amis ne me sont point attachés par esprit de parti, mais par un sincère amour pour la vérité, lequel nous unit tous.

L'arrêt est si volumineux que j'ai mieux aimé vous transcrire les notes. Attachez-vous surtout à la 8^e. Quelle doctrine abominable que celle de ce réquisitoire qui détruit tout principe commun de société entre les fidelles et les autres hommes ? Consequemment à cette doctrine il faut necessairement poursuivre et massacrer comme des loups tous ceux qui ne sont pas Jansénistes. Car si la loi naturelle est criminelle, il faut bruler ceux qui la suivent et roüer ceux qui ne la suivent pas. Ce que vous a mandé M. Coindet ne doit point vous retenir ; car outre que je n'ai pas grand'foi à ses almanacs ; vous devez toujours parler du parlement avec le plus grand respect, et même avec considération de l'Avocat général. Le tort de ce Magistrat est très grand sans doute d'avoir adopté ce réquisitoire sans avoir lû le livre, mais il seroit bien plus grand encore s'il en étoit lui-même l'auteur. Ainsi séparé toujours le tribunal et l'homme du libelle, et tombez sur cet horrible écrit comme il le mérite, c'est un vrai service à rendre au genre humain d'attirer sur cet² écrit toute l'execration qui lui est dûe ; nul ménagement pour vôtre ami ne doit l'emporter sur cette considération.

Je souhaiterois que l'écrit de nôtre Ami fut imprimé en France, et même le vôtre ; car il est bon qu'ils y paroissent et

1. Roustan.

2. Mot biffé : « infame ».

s'ils sont imprimés dehors on ne les y laissera pas entrer. Je pense encore qu'il ne trouvera nulle part ailleurs un certain profit de son ouvrage, et il faut un peu faire ce qu'il ne fera pas, c'est à dire songer à ses intérêts. Si vous jugez à propos de me confier ce soin, je tâcherai de le remplir. Cependant je crois que l'homme dont je vous ai parlé ci-devant pourroit également se charger de cette affaire. Mais comme je n'ai point de ses nouvelles, je ne me soucie pas de lui écrire le premier. A l'égard de la Suisse et de Genève, j'ai cessé de prendre intérêt à ce qu'on y pensoit de moi. Ces gens-là sont si caffards, ou si faux, ou si bêtes, qu'il faut renoncer à les éclairer.

Plus je médite sur vôtre entreprise, plus je la trouve grande et belle. jamais plus noble sujet ne put être plus dignement traité. Vôtre état même vous permet et vous prescrit de mettre dans vos discours une certaine élévation qui ne sieroit pas à tout autre. Quelle touchante voix que celle du Chrétien relevant les fautes de son ami ! et quel spectacle aussi de le voir couvrir l'opprimé de l'égide de l'évangile ? Ministre du très-haut faites tomber à vos pieds tous ces misérables ; sinon jetez la plume et courez vous cacher ; vous ne ferez jamais rien.

Il est certain qu'il y a des gens de mauvaise humeur à Neufchâtel qui meurent d'envie d'imiter les autres et de me chercher chicane à leur tour, mais outre qu'ils sont retenus par d'autres gens plus sensés, que peuvent-ils me faire ; ce n'est pas sous leur protection que je me suis mis c'est sous celle du Roy de Prusse, il faut attendre ses ordres pour disposer de moi ; en attendant il ne me paroît pas que Milord Mareschal soit d'avis de retirer la protection qu'il m'a accordée et que probablement ils n'oseront pas violer. Au reste comme l'expérience m'apprend à toujours tout mettre au pis, il ne peut plus rien m'arriver de desagréable à quoi je ne sois préparé. Il est vrai, cependant, que dans cette affaire-ci j'ai trouvé la stupidité publique plus grande que je ne l'aurois attendue : Car quoi de plus plaisant que de voir les dévots se faire les satellites de

Voltaire et du parti philosophique bien plus vivement ulcère qu'eux, et les Ministres protestans se faire à ma poursuite les Archers des prêtres ? La méchanceté ne me surprend plus, mais je vous avoue que la bêtise poussée à ce point m'étonne encore. Adieu, ami, je vous embrasse.

N^a. J'ai souligné et marqué d'un astérisque quelques propositions dans l'examen desquelles il sera bon de ne pas vous embarquer, attendu qu'elles exigeroient trop des discussions et ne vont pas directement au sujet. Du reste, quoique la doctrine de ces notes ne soit pas Episcopale, j'ai pourtant quelque lieu de les croire de main d'évêque¹.

N^o 1486.

A M. [MARCET DE MEZIÈRES]².

A Motiers-travers le 10 Aoust 1762.

N^a. Je n'excepte personne du secret de cette lettre que mon ami à qui vous avez écrit.

J'ai reçu toutes vos lettres, très cher ami, quoique vous vous soyez obstiné à les adresser à S^t Aubin où je n'ai été de ma vie. Celle du 30 Juillet est pleine de réflexions judicieuses

1. J.-J. a écrit ce post-scriptum à la fin de la transcription qu'il fit pour Moul-tou de notes d'un anonyme sur l'arrêt rendu par le Parlement de Paris le 9 juin 1762, transcription jointe à la présente lettre. Ces notes, au nombre de quinze, écrites par un ami du maréchal de Luxembourg sur un exemplaire imprimé de l'Ar-rêt, ont été publiées en 1882 par Jansen (*Recherches*, p. 19-23), comme étant de Rousseau. Jansen a reconnu plus tard son erreur dans le journal *Die Gegenwart* (Bd, XXII, n^o 28). Elles ont été publiées de nouveau en 1885 par M. Émile Duval (*Notes sur l'Arrêt du Parlement de Paris du 9 juin 1762 concernant le Traité de l'Education*. Genève, impr. Fick, in-8^o de 19 pages, tiré à 60 exemplaires). [Th. D.]

2. Transcrit, le 11 juin 1926, de l'original autographe signé, conservé à la Biblio-thèque publique de Genève, ms. fr. 203, n^o 108. 4 p. pleines, in-8^o; pas d'adresse. [P.-P. P.]

lesquelles, de même que vôtre ancienne amitié pour mon Père et pour moi, méritent que je vous parle à coeur ouvert sur le sujet en question.

Le zèle patriotique ne se pardonne plus à Genève, et il faut que vous soyez aussi prudent et aussi instruit que vous l'êtes pour pouvoir y vivre paisible après celui que vous y avez montré. Certainement Genève n'eut jamais et n'aura jamais deux citoyens plus patriotes que mon Père et moi, et de ces deux l'un est mort expatrié pour une vétille et l'autre mourra de même pour avoir fait son devoir. Il y a longtems que je pénètre la haine ouverte du Conseil, et c'est la véritable raison, ou du moins la plus forte qui m'a empêché de me retirer à Genève. Si nos magistrats sans me haïr moins avoient été plus sages, ils auroient pris le parti de couvrir leur haine d'un beau semblant ; à force de caresses et d'honneurs ils m'auroient attiré sous leur juridiction, bien surs alors de contenir ma plume en sorte que je n'aurois plus écrit que ce qui leur auroit plu. Mais ils ont préféré une (*sic*) autre parti plus propre à contenter leur passion présente qu'à remplir les vûes les plus saines de la raison d'Etat. L'arrêt du Parlement de Paris les a tellement séduits qu'ils m'ont cru perdu sans ressource, et ils se sont dépêchés avec une étourderie qui n'a point d'exemple de me donner le dernier coup de pied sans considérer que ce parti n'est bon qu'en cas que je reste écrasé, mais que si j'en reviens ils auront contre eux la clameur publique, ma réputation qu'ils ne sauroient jamais m'ôter et qu'ils auront aliéné à pure perte un homme dont la plume peut encore leur devenir inquiétante au moment qu'ils y penseront le moins. Maintenant qu'ils voyent leur faute ils l'aggravent en me poursuivant d'Etat en Etat avec une puerilité ridicule, comme un enfant s'obstine à poursuivre un oiseau, s'imaginant follement que je ne trouverai pas un Etat en Europe d'où je puisse leur faire la moüe quand ils (*sic*) me plaira. J. J. Rousseau, je l'avoüe, a d'autres principes, mais comme ils ne voyent pas si haut, ils ¹ devroient naturellement raisonner d'après ceux-là.

1. « doivent », biffé.

La conclusion que je tire de ces réflexions est qu'il est impossible à un vrai citoyen de vivre en paix dans un état où les chefs aveuglés par la passion le haïssent, et n'hésiteront jamais à se faire un grand mal éloigné pour lui faire un petit mal présent. D'ailleurs leur haine une fois mise à découvert en sera plus à son aise ; ils me regarderont toujours comme leur ennemi parce qu'ils ont fait tout ce qu'il falloit pour me rendre tel ; car quelquefois l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais.

Je suis malade, cher ami, j'ai besoin de repos, j'aime la paix ; je ne la trouverai jamais dans Genève ni parmi les Genevois. J'ai donc pris le parti de renoncer à ma patrie, et même d'y renoncer publiquement ; mais comme je ne consulte en ceci que ma convenance et mon honneur sans que la passion s'en mêle, j'attendrai sans me presser le moment favorable, et jusque-là je les laisserai triompher en paix. Cette renonciation est le dernier écrit par lequel je veux finir, et je tâcherai de le rendre encore utile à mon ancienne patrie¹. Je vous demande sur ce projet le plus profond secret et j'espère que vous me le garderez : en tout cas si vous y manquiez ce seroit plus à leur dam qu'au mien, et je suis presque sûr qu'il n'y a sorte de bevue que le desir de me prévenir et de m'oter ma bourgeoisie d'avance ne leur fit faire. Il se pourroit qu'ils réussissent, mais ce ne seroit surement pas sans prêter plus d'une fois le flanc à la bourgeoisie, et sans lui donner plus d'une prise dont il ne tiendroit qu'à elle de profiter.

Quoiqu'il en soit, vous voyez clairement que dans une telle disposition d'esprit je ne m'inquite plus guère de ce qui se passe à Genève ni de la manière dont j'y suis traité ; plus ils en feront désormais, plus ils me donneront beau jeu. Cependant cette indifférence ne va point jusqu'au sort de ma patrie dont je pleure le dépérissement avec amertume et à laquelle je m'intéresse autant que jamais. Si donc vous croyez qu'il y ait dans la manière de discuter mon affaire quelque moyen qui

1. C'est neuf mois plus tard, le 12 mai 1763, que J.-J. a mis ce projet à exécution.

tende au rétablissement de la liberté et des droits de la bourgeoisie, faites, agissez en mon nom, et soyez tranquille sur ce qui ne peut avoir trait qu'à moi ; car quoique vous en puissiez croire mon honneur ne dépend point des procédures de magistrats de Geneve. Leurs violences sont déjà connues en Europe, et le public a déjà pris parti entre eux et moi. J'ai versé mon cœur dans le vôtre ; faites maintenant ce qu'il vous plaira.

Le procédé du jongleur est une jonglerie très bien entendue. Tout le public aura vu la gazette, et fort peu de gens sauront que M. de Lorme n'a rien payé.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1487.

[M^{me} DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]¹.

Paris, 10 août [1762].

Je reçois votre lettre du 5, c'est-à-dire je l'ai reçue hier. Je vous ai écrit en réponse à une du 21 juillet². Je crois cependant avoir mis l'adresse comme M. de Luxembourg me l'avait dit. Il est bien cruel d'être éloigné par un aussi grand espace et que les lettres soient supprimées. Je sens vos peines et vos malheurs plus que personne au monde, et je peux même vous avouer que vous ne les éprouvez pas plus amers que moi. Je vous fais mon compliment sur l'arrivée de mademoiselle Levasseur, et je vous assure que, ne pouvant être moi-même auprès de vous, j'ai été charmée de son départ, quoique je désirasse infiniment la garder ici ; c'était toujours quelqu'un à qui je pouvais continuellement parler de vous. Elle a le

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 452-454.

2. Cette réponse de M^{me} de Luxembourg à la lettre de Rousseau du 21 juillet ne s'est pas retrouvée dans les papiers conservés à la Bibliothèque de Neuchâtel. Il semble que Rousseau n'a pas dû la recevoir.

coeur le plus honnête et le plus droit que je connaisse et un attachement infini pour vous.

Je ne peux pas comprendre que le roi de Prusse ne soit pas charmé de vous avoir dans ses états ; mais vous savez que vous ne restez pas sans asile. Madame de Boufflers vous a écrit et vous a envoyé la copie d'une lettre de M. Hume, et puis aussi elle vous a fait d'autres propositions que j'aimerais bien mieux que vous acceptassiez. Je vous demande instamment de me mander quelques détails sur votre situation, sur votre santé, sur la réponse du roi de Prusse ; en un mot, tout ce qui vous regarde m'intéresse au delà de l'expression.

J'aimerais mieux que vous vous chargeassiez vous-même de votre défense ; mais c'est des paroles inutiles que ce que je vous dis là. Je suis charmée que quelqu'un de fort capable écrive en votre faveur, mais je n'imagine pas qui ce peut être¹. Vous avez raison de penser que l'abbé M... serait capable de voir cet écrit et de le bien juger ; je le crois honnête homme, et de plus il ne peut avoir d'intérêt contraire. Si je le trouve dans le cas de le faire examiner, il ne quittera pas ma chambre, et je le suivrai exactement. M. de Luxembourg approuve fort qu'on écrive. Adieu, le plus cher de mes amis, le plus digne d'être aimé et le plus aimable des hommes.

N^o 1488.

[RULHIÈRE À ROUSSEAU]².

Saint-Petersbourg, le 12 août 1762.

J'ai eu, jusqu'à présent, monsieur, la discrétion de ne vous point écrire. Je n'ai point usé du droit que vous m'en avez

1. « Il est probable que, sans nommer Moulton, Rousseau avait parlé à la maréchale du projet qu'avait son ami de réfuter le réquisitoire de l'avocat-général contre l'*Emile* » (Note de Streckeisen-Moulton).

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moulton, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 304-307. Sur Rulhière, voy. t. VII, p. 15, note 1.

donné en faveur de ce que j'avais aidé à vous débarrasser du grand nombre de lettres dont on vous obsédait ; il me suffisait de savoir que vous viviez tranquille dans la retraite que vous aviez choisie. Mais aujourd'hui que la solitude ne vous a point garanti des persécutions, et qu'on vous refuse jusqu'au droit d'habiter dans les bois, je suis trop inquiet de votre sort pour ne pas m'en informer à vous-même.

Votre traité de l'Éducation n'est pas encore parvenu en Russie ; ce peuple qui joint à toutes les ambitions, celle de passer pour cultiver les belles-lettres et la philosophie, n'a en bibliothèques et imprimeries que les restes en décadence des établissements de Pierre I^{er}, et d'ailleurs nul commerce de ce genre avec aucun des peuples de l'Europe. Ce n'est que sur des demandes particulières que votre ouvrage parviendra ici. Nous l'y attendons de jour en jour. Mais quel que soit cet ouvrage, il est certainement celui d'un homme vertueux. On a beau le brûler, votre nom le justifie. D'ailleurs, de quel droit le Parlement de Paris vous poursuit-il personnellement, vous étranger, qui avez médité dans la solitude et dont l'ouvrage a été imprimé dans un pays étranger ? Qu'il arrête le débit de ce livre, j'ignore s'il a raison ; mais qu'il poursuive l'auteur, il me semble que c'est une injustice et une tyrannie. Toutes les nouvelles que je reçois m'inquiètent, on m'écrit qu'il continue à faire votre procès. Votre sévérité, monsieur, m'a plus inquiété encore que celle de vos juges ; j'ai tremblé du parti que vous vous croiriez obligé de prendre. J'ai discuté longtemps, vis-à-vis de moi-même, si vous étiez dans le cas de cette obéissance aux lois qui empêcha Socrate de fuir et le soumit volontairement à une juste condamnation. Je me suis rassuré en voyant qu'il y a entre vous cette unique différence, c'est qu'à Paris vous êtes étranger ; je dis plus, à Genève même dont vous avez quitté le séjour depuis longtemps, la plus austère vertu ne vous oblige point à subir votre condamnation, et vous laisse tout entier au premier devoir de tout homme, celui d'assurer votre liberté et de pourvoir à votre conservation. Socrate, à votre place, eût fui, eût cherché un asile.

Je voudrais savoir où vous le choisirez, monsieur. Les gazettes disent que vous êtes à Neufchâtel, on m'écrit que vous allez passer en Angleterre ; je félicite le pays qui vous recevra, et vous prie de m'en instruire. Mais pauvre et souffrant, comment voyagez-vous ? Voilà ma principale inquiétude, elle est cruelle.

Je vous dirai peu de choses de ce pays. il faut seulement que vous connaissiez ce que c'était que Pierre III, afin de mieux juger ce qui vient de se passer ici ¹. Il a pendant toute cette guerre trahi cet empire. Tous les projets de campagne communiqués à la Cour de Russie et concertés avec elle, il les faisait passer au roi de Prusse. Il s'en est vanté en pleine cour en adressant la parole au complice de sa trahison. Il faudrait être Pétrone pour peindre ses plaisirs, et Tacite pour peindre sa cour. Cependant il n'avait point encore montré de cruauté, la mollesse du règne précédent ne lui laissait point l'idée de répandre du sang, mais il serait devenu cruel, car il était violent et lâche.

C'est un personnage bien remarquable que cette jeune princesse Daschkof. Sa sœur, maîtresse de l'empereur, allait peut-être devenir impératrice ; elle a sacrifié tous ses intérêts, elle a presque exécuté ce que Brutus écrit qu'il aurait fait, car il était nécessaire que son père fût du nombre des proscrits.

L'impératrice fait proposer à M. d'Alembert de venir ici pour se charger de l'éducation de M. le grand-duc ². Je n'ai point oublié les réflexions que nous fîmes ensemble au sujet de cette éducation. Elles n'échapperont point à M. d'Alembert et la décideront peut-être à accepter cet emploi.

Le comte Czernicheff, qui devait être ambassadeur au congrès d'Ausbourg, vient d'être nommé ambassadeur à la Chine.

Adieu, monsieur, vos malheurs rendent mon amitié plus tendre et semblent ajouter à mon respect pour vos vertus.

1. « L'assassinat de Pierre III, ordonné par sa femme, l'impératrice Catherine II. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

2. « Plus tard, l'empereur Paul I. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)



Librairie Armand Colin, Paris.

LE DOCTEUR TISSOT

Lithographie d'Hébert.

C'est dans ces sentiments que je serai toute ma vie, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

[RULHIÈRE]

Je vous prie de m'adresser votre réponse chez M. le baron de Breteuil, ministre de France à Saint-Pétersbourg. Je veux vous dire un trait de ce ministre. Tous les orphelins français que les aventures de leurs parents ont amenés ici, y devenaient esclaves de quelque seigneur russe. M. le baron de Breteuil les réclame. Il en fait à ce moment élever quatre, pour les rendre à leur patrie.

N^o 1489.

[TISSOT À ROUSSEAU]¹.

Lausanne, le 13 août 1762.

J'avais appris, Monsieur, et mon coeur en était navré, que ma patrie n'était plus l'asile de la vertu et des talents, mais j'ignorais où vous vous étiez retiré.

Votre billet m'a procuré un plaisir bien réel, en m'apprenant que votre séjour était fixé à Môtiers-Travers et en me laissant par là l'espérance de passer encore quelques heures de ma vie avec vous. Puissiez-vous goûter dans ce pays dont vous nous avez donné un si beau tableau² tout le bonheur possible.

M. Burmann le cherche actuellement dans les Grisons, et je crains qu'il ne le trouve pas ; l'ennui qu'il porte en croupe l'éloignera continuellement de lui.

Je me féliciterais si je pouvais trouver quelque occasion de

1. Transcrit de l'imprimé en 1885 (15 avril), par M. Eugène Ritter, dans *la Suisse Romande*, n^o 8, p. 380-381.

2. « C'est dans sa *Lettre sur les spectacles* que Rousseau avait fait une peinture intéressante du Jura neuchâtelois et de ses industriels habitants. » (*Note de M. Eug. Ritter.*)

vous êtes utile et de vous donner des preuves convaincantes des sentiments du respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

• Votre très humble et très obéissant serviteur
TISSOT

N^o 1490.

A M^{me} [DE LUXEMBOURG]¹.

Môtiers-Travers, le 14 Aoust 1762.

Voici, Madame la Mareschale, une troisième lettre depuis mon arrivée à Motiers. Je vous supplie de ne pas vous rebuter de mon importunité ; il est difficile de n'être pas un peu plus inquiet d'un long silence à un si grand éloignement que si l'on étoit plus à portée. Quand je vous écris, Madame, vous m'êtes présente ; c'est en quelque sorte comme si vous m'écriviez. Il faut se dédomager comme on peut de ce qu'on desire et qu'on ne sauroit avoir. D'ailleurs Monsieur le Mareschal m'a marqué qu'il croyoit que vous m'aviez écrit ; et, pour savoir si les lettres se perdent, il faut accuser ce qu'on reçoit, et aviser de ce qu'on ne reçoit pas.

N^o 1491.

A MONSIEUR

MONSIEUR ROUSSEAU².

(Lettre de Milord Maréchal.)

Ce 16 août [1762].

Monsieur,

J'ai réponse du roi, qui est fort aise de donner asile à la vertu persécutée. Il espère (dit-il) que vous n'écrirez pas sur

1. Transcrit de la copie ou du brouillon autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

des matières scabreuses qui pourraient exciter des sensations trop vives dans les têtes neuchâteloises, et occasionner des clameurs de tous vos prêtres (il dit *vos* parce qu'il me parle des neuchâtelois), enclins à la dispute et pleins de fanatisme. Je lui écrirai que vous ne voulez plus ni lire ni écrire ni parler, que vous vous contentez de penser et faire des lacets.

Il me dit : L'armée russe retourne en Russie, et nous restons bons amis. Sa lettre est de Ditmamsdorff, 29 juillet¹.

Enfin, vous avez un asile assuré. Je me flatte toujours que les petits-maîtres et petites-maîtresses de Môtiers forceront de temps en temps vos remparts, et vous forceront de vous réfugier dans la tour carrée², où je serais plus à portée de vous voir quelquefois quand, comme le Dalay Lama, vous voudriez³ bien vous rendre visible. Bonjour.

Je viens d'avoir une visite d'un ministre votre grand admirateur, et de votre livre aussi. On m'a fait voir une lettre de Berne qui accuse Voltaire d'avoir tramé les tracasseries à Genève contre vous ; et, si la lettre dit vrai, on s'en repent et on est fâché contre le poète. Vous m'aviez déjà dit que c'était Voltaire qui vous avait suscité les troubles dans votre patrie, mais je ne savais pas que le public avait⁴ ouvert les yeux là-dessus.

N^o 1492.

A [MILORD MARÉCHAL]⁵.

Motiers-Travers, [vers le 18] août 1762.

Milord,

Il est bien juste que je vous doive la permission que le Roi me donne d'habiter dans ses états, car c'est vous qui me la rendez précieuse ; et si elle m'eût été refusée, vous auriez pu

1. Streckeisen-Moultou, qui a publié cette lettre dans *Amis et Ennemis*, t. II, p. 64-65, imprime ici « 25 juillet » au lieu de « 29 ».

2. « Une tour du Château de Colombier, où résidait milord Maréchal. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

3. Streckeisen-Moultou a cru devoir corriger « voudriez » en « voudrez ».

4. Streckeisen-Moultou a cru devoir corriger « avait ouvert » en « eût ouvert ».

5. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

vous reprocher d'avoir changé mon départ en exil. Quant à l'engagement que j'ai pris avec moi de ne plus écrire, ce n'est pas, j'espère, une condition que sa majesté entend mettre à l'asile qu'elle veut bien m'accorder. Je m'engage seulement, et de très bon coeur, envers elle et votre excellence, à respecter, comme j'ai toujours fait, dans mes écrits et dans ma conduite, les lois, le prince, les honnêtes gens, et tous les devoirs de l'hospitalité. En général j'estime peu de rois, et je n'aime pas le gouvernement monarchique; mais j'ai suivi la règle des Bohémiens, qui, dans leurs excursions, épargnent toujours la maison qu'ils habitent. Tandis que j'ai vécu en France, Louis XV n'a pas eu de meilleur sujet que moi, et sûrement on ne me verra pas moins de fidélité pour un prince d'une autre étoffe. Mais, quant à ma manière de penser en général sur quelque matière que ce puisse être, elle est à moi, né républicain et libre; et, tant que je ne la divulgue pas dans l'état où j'habite, je n'en dois aucun compte au souverain; car il n'est pas juge compétent de ce qui se fait hors de chez lui par un homme qui n'est pas né son sujet. Voilà mes sentiments, milord, et mes règles. Je ne m'en suis jamais départi, et je ne m'en départirai jamais. J'ai dit tout ce que j'avois à dire, et je n'aime pas à rabâcher. Ainsi je me suis promis et je me promets de ne plus écrire; mais encore une fois je ne l'ai promis qu'à moi.

Non, milord, je n'ai pas besoin que les agréables de Motiers m'en chassent pour desirer d'habiter la tour carrée; et si je l'habitois, ce ne seroit sûrement pas pour m'y rendre invisible; car il vaut mieux être homme et votre semblable, que le *Tien* du vulgaire et *Dalai-Lama*. Mais j'ai commencé à m'arranger dans mon habitation, et je ne saurois en changer avant l'hiver, sans une incommodité qui effarouche, même pour vous. Si mes pèlerinages ne vous sont pas importuns, je ferai de mon temps un partage très agréable, à peu près comme vous le marquez au roi. Ici, je ferai des lacets avec les femmes; à Colombier, j'irai penser avec vous.

N^o 1493.

A MONSIEUR
MONSIEUR MARCET
DE MÉZIÈRES.
à COPET¹.

Motiers 20. Aoust [1762]².

Je reçois en cet instant, cher ami, vôtre lettre du 17. dans laquelle vous m'en annoncez une pour le même ordinaire de la personne avec qui vous avez conféré; cette lettre ne m'est point parvenue, ce qui me confirme dans le soupçon que certains retards m'avoient déjà donné que les lettres à mon adresse sont ouvertes. Avisez-en, je vous supplie, l'homme en question afin qu'il y pourvoye soit en évitant de mettre ses lettres à la poste de Genève soit en se servant d'une adresse intermédiaire qui puisse dépayser les curieux. J'en trouverai quelque une s'il veut me charger de ce soin.

Vôtre projet me paroît bon et bien entendu et vous aurez ma procuration quand il vous plaira, car je vous donne ma confiance sans réserve. Mais je pense qu'il importe de laisser un peu calmer les esprits, et de ne point précipiter une démarche où l'on ne perd rien pour attendre. Il est impossible que mon livre ne gagne pas à être connu, et que l'on ne revienne pas peu à peu du préjugé pris sur un extravagant requisitoire dont M. Joli de Fleuri rougit lui-même et dont il se justifie en avouant qu'il n'est pas de lui. C'est de la source du mal que doit venir le remède, et quand les françois eux-mêmes blâmeront leur conduite, leurs singes auront moins de peine à les imiter. Or selon mon opinion ce changement ne

1. Transcrit, le 11 juin 1926, de l'original autographe conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 303, n^o 109. 4 p. in-8^o, l'adresse sur la 4^e. Cachet oriental sur pain à cacheter noir. [P.-P. P.]

2. Le millésime est d'une autre main.

tardera pas en France, et alors nous aurons plus beau jeu. Croyez-moi, rien ne périlite ; attendons. Le Roy de Prusse vient d'accorder son agrément à mon séjour dans ses États, ainsi je suis tranquille, et rien ne presse.

Vos leçons, cher ami, sont fort bonnes, mais je crois que vous avez pris le change sur leur objet, et vous devriez bien plus tôt me tancer de trop d'indifférence que de trop de passion dans cette affaire. Il est certain qu'au premier moment j'ai été vivement ému des indignités qu'on m'a faites dans ma patrie ; mais l'instant d'après toute cette émotion s'est calmée et j'ai vu qu'au fond c'étoit m'agiter de rien. Car enfin, mon cher Philosophe, dites-moi de grâce, quel intérêt j'ai à tout cela ? Quel bien me fait ma qualité de citoyen de Genève ? Quel profit quel honneur m'en revient-il ? Quelle sûreté quelle liberté puis-je attendre dans un pays où les chefs animés contre moi d'une haine personnelle ne chercheront qu'à me tracasser : Ne trouverai-je pas par tout le même azile au même prix ? Permettez-moi de vous dire que mon nom, malheureusement trop connu me servira de droit de bourgeoisie par tout où j'habiterai. Je trouverai par tout autant d'amis et plus de considération qu'à Genève, et je ne trouverai nulle part tant d'ennemis ni si dangereux. Ai-je quelque tort dans cette affaire ? De quoi voulez-vous donc que je me tourmente ? Vos maximes sont toutes contre vous, car je me sou mets de bonne grâce aux coups de la nécessité et c'est vous qui voulez que je regimbe. J. J. Rousseau étoit libre à Paris à Montmorenci, il l'est à Motiers, il le sera partout hors à Genève, et il n'est point d'humeur d'aller augmenter le nombre des sujets du Poète Voltaire et qui pis est, du jongleur Tronchin. Le papier me manque. Adieu je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1494.

A MADAME
MADAME LA COMTESSE DE BOUFFLERS
RUE N. D. DE NAZARETH
PROCHE LE TEMPLE
A PARIS¹.

A Motiers-travers le 20 Aoust 1762.

J'ai reçu dans leur tems, Madame, vos deux lettres des 21 et 31 Juillet avec l'extrait par duplicata d'un P. S. de M. Hume que vous y avez joint. L'estime de cet homme rare, et peut-être unique, efface bien des outrages ; il avoit toute la mienne avant même que je vous entendisse parler de lui, et vos sentimens sur son compte l'ont augmentée en l'éclaircissant. M. Hume est le plus vrai philosophe que je connoisse et le seul historien qui jamais ait écrit avec impartialité : Il n'a pas plus aimé la vérité que moi, j'ose le croire, mais j'ai mis quelquefois de la passion dans mes recherches et lui n'a mis dans les siennes que ses lumières et son beau génie ; l'amour-propre m'a souvent égaré par mon aversion même pour ce qui étoit mal ou me sembloit l'être : J'ai haï le despotisme en Républicain et l'intolérance en Theïste. M. Hume a dit ; voila ce que fait l'intolérance et ce que fait le despotisme ; il a vû par toutes ses faces l'objet que la passion ne m'a laissé voir que par un côté. Il a mesuré, calculé les erreurs des hommes en Etre au dessus de leurs foiblesses. J'ai cent fois désiré et je desire encore voir l'Angleterre soit pour

1. Transcrit à Londres, le 23 avril 1912, de l'original autographe non signé, faisant alors partie de la collection Alfred Morrison. 4 p. in-4°. L'adresse sur la 4^e avec le cachet oriental sur cire rouge. Sur l'adresse, chiffre postal 10 et timbre postal PONTARLIER, plus les mots, de la main de Rousseau, biffés : « franco Pontarlier ». Une autre main a écrit, également sur la page 4 : « M^r Rousseau 20^e aoust 1762 ». Cet original autographe présente plusieurs variantes avec le texte publié jusqu'ici par les précédents éditeurs de la Correspondance, sans doute d'après une minute qui ne s'est pas retrouvée à la Bibliothèque de Neuchâtel. [Th. D.]

elle-même, soit pour y converser avec celui qui en est maintenant l'honneur, et mériter son amitié. Mais ce projet devient de jour en jour moins praticable, ne fût qu'à cause du plus grand éloignement, et des longs détours qu'il faudroit faire en ne passant pas par la France. D'ailleurs le séjour [de] l'Angleterre est très dispendieux et si je n'en tire pas mes ressources il m'en faudra plus là qu'ailleurs. Quoiqu'en dise M. Hume je ne crois pas qu'à mon âge et dans mon état il me conseillât sérieusement d'aller chercher fortune à la Cour de Londres, lui qui s'y est refusé à celle qui l'alloit chercher. L'habitude m'a tellement attaché au séjour champêtre que je me meurs de tristesse aussi tôt que je cesse de voir des près des buissons des arbres ; ce n'est pas là une bonne disposition pour aller humer les noires vapeurs des rues de cette grande ville, dans laquelle il n'est pas même sûr que mon dernier ouvrage et la note sur le *good natured people* n'efface pas l'effet¹ de l'Héloïse qui m'y pouvoit faire un favorable accueil. Il vaut mieux, j'en conviens dépendre d'un gouvernement que d'un homme quand on a la liberté du choix ; mais quand on ne veut rien donner à la fortune il faut commencer par lui ôter le présent, et toutes les prises qu'elle peut avoir sur un homme accoutumé à la mettre au pis, elle les a sur moi des ma jeunesse et les aura jusqu'à ma mort. Quant à l'édition générale de mes écrits à faire à Londres, c'est une très bonne idée, surtout si ce projet peut s'exécuter, moi absent. Cependant les fraix d'impression sont si grands en Angleterre, que cela ne peut manquer de rendre l'exécution de ce projet plus difficile, et le profit beaucoup moins grand.

Le Château de [Schleyden]² étant moins éloigné seroit plus à ma portée, et l'avantage de vivre à bon marché que je n'ai pas ici seroit une grande raison de préférence ; mais je ne connois pas assés M. et Mad^e de la [Marck]² pour savoir s'il me convient de leur avoir cette obligation ; c'est à vous,

1. « l'effet » remplace « l'impression », précédemment écrit et biffé.

2. Les deux noms imprimés ici entre crochets ont été découpés de l'original, probablement par M^{me} de Boufflers, et les deux trous bouchés par du papier.

Madame, et à Madame la Mareschale à me décider là-dessus. A l'égard de la situation, je ne connois nul séjour triste et vilain avec de la verdure ; mais s'il n'y a que des sables et des rochers tout nuds, n'en parlons pas. Au reste, tant que mes pieds pourront me traîner, je ne serai conduit nulle part par corvée, et quand ils ne me traîneront plus, j'aime mieux rester sur la place.

Quant au 3^e azile dont vous me parlez, Madame, je suis très reconnoissant de cette offre, mais très décidé à n'en pas profiter. Nous aurons du tems pour délibérer encore sur les autres ; car je ne suis point maintenant en état de voyager, et quoique les hivers soient ici longs et rudes, je suis forcé d'y passer celui-ci à tout risque, ne pouvant supposer que le Roy de Prusse, dont la réponse n'est point encore venue¹, m'y refuse l'azyle qu'il a souvent accordé à des gens qui ne le méritoient guères.

Voilà, Madame, quant-à-présent ce que je puis vous dire sur les soins relatifs à moi dont vous voulez bien vous occuper. Soyez persuadée que mon sort tient moins à l'effet de ces mêmes soins qu'à l'intérêt qui vous les inspire. La bonté que vous avez de penser à M^{lle} le Vasseur l'autorise à vous assurer de son profond respect. Il n'y a pas de jour qu'elle ne m'attendrisse en me parlant de vous et de vos bontés. Madame, je bénirois un malheur qui m'a si bien appris à vous connoître, s'il ne m'eut en même tems éloigné de vous.

1. La réponse du roi de Prusse était pourtant venue. Rousseau en fut avisé par la lettre de Milord Maréchal du 16 août. Il le dit à Marcet de Mézières le 20 août, le jour même où il écrit la présente à M^{me} de Boufflers. Peut-être ne veut-il pas annoncer à celle-ci comme certaine l'autorisation de séjour qu'il attend du roi de Prusse avant d'être fixé sur une prétendue « condition » qui l'inquiète. Cf. la 3^e ligne de la page 68 et ce qui suit, ainsi que les premiers mots du n^o 1502. [P.-P. P.]

N^o 1495.

À MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
AU COIN DE LA RUE RICHELIEU
A PARIS¹.

A Motiers-travers, le 20 Aoust 1762.

J'ai reçu, Madame, vos trois lettres en leur tems ; j'ai tort de ne vous avoir pas à l'instant accusé la réception de celle que vous avez envoyée à Mad^e de Luxembourg, et sur laquelle vous jugez si mal d'une personne dont le coeur m'a fait oublier le rang. J'avois cru que ma situation vous feroit excuser des retards auxquels vous deviez être accoutumée, et que vous m'accuseriez plustot de negligence que Mad^e de Luxembourg d'infidélité. Je m'efforcerai d'oublier que je me suis trompé. Du reste, puisque, même dans la circonstance présente, vous ne savez que gronder avec moi, ni m'écrire que des reproches, contentez-vous, Madame, si cela vous amuse ; je m'en complairai peut être un peu moins à vous répondre ; mais cela n'empêchera pas que je ne reçoive vos lettres avec plaisir, et que votre amitié ne me soit toujours chère. Vous pouvez m'écrire en droiture ici, en ajoutant, *par Pontarlier* ; mais il faut faire affranchir jusqu'à Pontarlier, sans quoi les lettres ne passent pas la frontière.

1. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1496.

A MONSIEUR J. J. ROUSSEAU

A MÔTIERS-TRAVERS¹.

(Lettre de Moulto.)

Le 21 [août 1762].

J'ai reçu, mon très-cher concitoyen, votre lettre du 10 août, avec les notes que vous avez transcrites (*sic*)² ; elles sont très-bonnes, et je m'en servirai. Oui, l'entreprise est grande et belle ; mon âme s'y complaît ; mais, pour parler dignement de vous, il faudrait être *vous-même*.

J'ai vu la lettre que vous avez écrite à votre ami, et les conseils qu'il vous donne. Si vous les suivez (et je n'y vois aucun inconvénient), je ne doute pas du succès. Cependant qui peut répondre de ce qui dépend du libre arbitre des hommes ? En cas que le succès ne répondît pas aux espérances de votre ami, il serait temps alors d'exécuter votre projet³, lequel pourrait même nous être utile, pourvu que vous y missiez de la vérité sans aigreur, et que vous vous montrassiez patriote au moment même que vous cesseriez de vouloir être notre concitoyen ; mais il est impossible que vous puissiez agir autrement. Je languis fort d'apprendre la réponse du roi de Prusse à milord Maréchal.

Je viens de lire un petit ouvrage qu'on m'a dit de Voltaire, et qui est bien marqué à son coin, intitulé : *Sermon des cinquante*. C'est une chose horrible : jamais on n'attaqua le Xanisme plus ouvertement, avec plus de mauvaise foi, d'une manière plus dégoutante. C'est une parodie de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament*. Je ne doute pas cependant que cet ouvrage n'ait été imprimé à Genève. Oh ! si je l'avais pu garder

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel ; ce texte a été publié en 1865 par Streckeisen-Moulto, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 56-57.

2. Cf. p. 58, note 1, et, plus loin, p. 100, note 1.

3. Cf. p. 60, note 1.

seulement 2 jours ; mais la personne qui me l'a communiqué n'a fait que me le montrer, et a exigé que je n'en ferais aucun usage. Voilà l'homme qu'on fête chez nous. Il m'est venu voir 2 fois pour l'affaire de Calas et ne m'a point trouvé. Je le vis l'autre jour, chez M^{me} Danville, il ne me dit pas un mot de vous ; je l'attendais là. Un professeur de Zurich ¹, homme très estimable et qui sent tout ce que vous valez, partira lundi avec sa femme, pour Môtiers-Travers. Il ne fait le voyage que pour vous voir. Il a lu le *Sermon des cinquante* et pourra vous en parler. Il n'a point dissimulé à Genève tout le cas que l'on fait de vous à Zurich, et vous a défendu contre vos ennemis comme j'aurais pu le faire.

Roustan est pénétré de ce que vous lui dites ; s'il peut se cacher, il vous ira voir, et moi aussi si j'ai fini ce dont je m'occupe.

M. Vernet vous réfute, mon cher concitoyen, mais avec tant de ménagement que vous en serez content. Il vous écrit à vous-même, et appelle votre ouvrage *Testimonium animæ naturaliter christianæ*. Il veut vous gagner, et non vous faire de la peine. M. Vernet est votre ami ; c'est un homme qui abhorre Voltaire. Nous sommes très-bien ensemble. Je dois ce témoignage à nos ministres qu'il n'y en a pas 4 qui aient approuvé le décret, et pas un seul qui ait osé dire qu'il l'approuvât. Bonjour, mon cher concitoyen, je vous embrasse du fond de mon coeur.

N^o 1497.

[DUCLOS À ROUSSEAU] ².

A Paris le 23 août 1762.

J'ai été très-sensible, mon cher citoyen, à la marque de souve-

1. « le professeur Hess. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 298-299. D'après l'original, conservé à Neuchâtel, Th. Dufour a rectifié la date et ajouté la signature.

nir que vous m'avez donnée ; mais vous n'y parlez ni de votre santé, ni de l'état de vos affaires ; j'en entends parler si diversement que je n'en croirai que vous. Avez-vous en effet éprouvé l'ostracisme de Genève ? Dites-moi ce que cela signifie. Qui et quels sont vos persécuteurs ? Quelque imprudence que vous ayez pu faire, vos intentions ont sûrement été droites. Je me flatte que vous me trouverez à votre égard ce que je dois être. Parlez-moi de vous, de votre situation, de vos affaires, parlez-m'en avec étendue, vous n'en parlerez jamais longuement. Je n'ai rien à vous marquer d'ici, parce que j'ignore ce qui peut vous y intéresser ; mais je vous répondrai à ce que vous me demanderez. Je vous embrasse mille fois de tout mon coeur.

DUCLOS

N^o 1498.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM] ¹.

A Môtiers-Travers par Neufchâtel, 23 Aoust 1762.

Je reçois à l'instant, mon cher Rey, votre lettre du 22 Juillet et je me hâte d'y répondre. J'ai suivi, dans la crise où je me suis trouvé, ma constante maxime dans toutes mes disgrâces, qui est de ne point importuner mes amis de mes doléances, mais d'attendre que ceux qui sont de bonne volonté se présentent d'eux-mêmes, n'ayant plus, d'ailleurs, le bonheur d'être un homme assez obscur pour pouvoir rester longtems caché à ceux qui veulent me trouver. Vous vous êtes montré parmi ceux-ci, je vous remercie, quoique je ne sois pas, quant à présent, dans le cas de profiter de vos offres. Au reste je dois vous avertir que les trois lettres dont vous me parlez ne me sont point parvenues. Je présume qu'elles étoient dans un paquet qui m'a été adressé de Paris et qui

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 97.

s'est perdu en route. Si M. Duvoisin m'a écrit, sa lettre a eu le même sort; je vous prie de l'en aviser en lui faisant mille amitiés et respects de ma part; afin que s'il m'a écrit quelque chose qui exigeât réponse, il ne soit pas surpris de n'en point recevoir.

Je suis charmé d'apprendre que Madame Rey est bien rétablie et jouit ainsi que vous et M^{lle} Dumoulin d'une bonne santé. A l'égard de ma filleule j'espère qu'elle se rétablira. Que s'il plaisoit à Dieu d'en disposer dans un âge où l'on ne sent ni la mort ni la vie, quoique ce fût un lien de moins entre nous, je compte que ceux d'amitié qui nous unissent n'en seroient nullement relâchés.

On voit dans la gazette d'Hollande les raisons pourquoi M. Néaulme n'a pas débité Emile dans le pays. Je n'aurois pas cru qu'un gouvernement aussi sage que le vôtre eût imité le stupide exemple de la troupe moutonnaire sans daigner faire examiner mon livre par quelque homme qui eût au moins le sens commun. Je m'arrête, car ce n'est pas à moi qui suis partie à faire mes réflexions sur tout cela. Je sais des personnes sensées qui écrivent pour et contre moi, si quelqu'une d'elles s'adresse à vous de ma part comme je le présume, je vous prie de la traiter le mieux que vous pourrez. Mais ce qui me fâche en tout ceci c'est qu'au moyen du placard des Etats généraux, je ne vois plus la possibilité de faire avec vous cette Edition générale qui me tient plus au cœur que jamais, et de laquelle je vais uniquement m'occuper. Car pour des retranchemens au morceau en question, je n'en veux point faire.

Je suis affligé du renvoi des balles du Contrat Social; il eût été horrible qu'on les eût gardées; mais je sens bien que vous perdez toujours beaucoup à ce renvoi. Quand vous aurez occasion de faire quelque envoi à Genève ou en Suisse, faites-moi le plaisir d'y joindre une douzaine de mes exemplaires, surtout ceux en beau papier; faites des autres ce qu'il vous plaira. J'aurai soin de faire retirer le paquet dans le lieu où vous l'aurez adressé. Je n'ai ici ni le Contrat Social ni Emile, et

j'aurois grand besoin de les avoir. Si la nouvelle édition de l'Héloïse est achevée vous m'obligerez d'y en joindre aussi deux ou trois exemplaires : je suis très-empressé de la voir.

Je suis ici à demeure au moins pour cet hiver ; j'ai avec moi M^{lle} Le Vasseur qui m'est arrivée il y a quinze jours et qui vous assure de son respect. Lorsqu'il surviendra quelque changement dans ma situation je vous en avertirai ; je crains les rigueurs des hivers en ce pays, mais il faut se soumettre à la nécessité. J'ai supporté fort bien la fatigue du voyage, mais je l'ai bien payé depuis que je suis arrivé. Quand est-ce que tout ceci finira ? Donnez-moi de tems en tems de vos nouvelles, dites-moi sincèrement quel effet mon ouvrage a fait où vous êtes et en Angleterre. S'il s'écrit quelque chose relatif à moi, faites-m'en part, s'il est possible. Me voici dans une situation où toutes les nouvelles littéraires me deviennent intéressantes. Plût à Dieu qu'elles n'eussent jamais parlé de moi ! Marquez-moi tout ce qui vous intéresse, car cela m'intéresse aussi. Etes-vous quitte de cette maudite goutte ? Elle fait souffrir, et cela est triste, mais elle montre au moins qu'on se porte bien d'ailleurs, et quelquefois qu'on ne s'est que trop bien porté. J'espère que si vous venez à Genève, vous tâcherez de passer par Môtiers. Adieu, je vous embrasse et tout ce qui vous est cher.

J. J. R.

N^o 1499.

[M^{me} BOY DE LA TOUR À ROUSSEAU]¹.

[23 août 1762]².

Vous êtes bien bon, très cher ami d'avoir de l'incietude sur mon conte, j'en suis quite pour un peu de meurtrissure, j'ai

1. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. Henri de Rothschild, *loc. cit.*, p. 268 et corrigé d'après l'original, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Cette date manque ; elle a été ajoutée au verso du 2^e feuillet de la lettre, par un annotateur ancien. Où l'a-t-il prise ? Peut-être dans une lettre de Daniel Roguin. [Th. D.] (*Cf.*, le n^o suivant).

cru devoir moi-même vous le dire pour répondre à vos bonté, je me porte à merveille et me rapelle avec délice les moments heureux que j'ai passé avec vous, qui vont être troublé que par la crainte que cette terrible course ne vous incommode, jugé don très cher ami du plaisir que nous a fait votre chère lettre ; depuis vous j'ai bien fait des refflexions et craint que vous ne soié pas aussi bien dans ma maison que je ne le souhaiterois. De grasse, cher ami ; dite moi si je peux remédier à quelque chause je le ferai avec empressement ; n'ayez égard pour personne, vivés à votre fantaisie et disposé de moi comme d'une personne qui vous ai entièrement acquise. Agrée, cher ami les devoirs de mes enfants et les embrassements de la mère.

BOY DE LA TOUR

Mes salutations à Mademoiselle Levasseur que j'ai été charmée de connoître.

N^o 1500.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU,
A MÔTIERS-TRAVERS¹.

(Lettre de D. Roguin.)

M^{me} Boy de la Tour, mon excellent ami, ne parle de sa chute qu'en riant de son arrivée chez vous. Si elle était allée en pays ennemi, elle aurait dit, comme Scipion : *Je prends possession de toi, ô terre* ; mais il me paraît que son croupion ne s'en ressent plus.

Je suis très-mortifié, mon bon ami, que les barques pour Neuchâtel soient si rares, et que, depuis l'arrivée de votre malle, il n'en soit point parti. Comme nous étions au port ce matin, le Coll.² et moi, nous en avons vu arriver une qui doit

1. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Le colonel Augustin-Gabriel Roguin, parent de Daniel Roguin.

y retourner aujourd'hui, et M. Nicolet, qui tient les halles, m'a promis de la faire partir sans faute. Elle est à l'adresse de M. de Luze, qui vous l'expédiera jeudi par les chariots qui vont de Môtiers au marché à Neuchâtel. Nous lui en réitérons, demain, jour du courrier, notre prière. Vous devez penser que ce n'est point économie qui en a retardé l'envoi, mais l'impossibilité de la transporter d'ici par les montagnes. Il fallait qu'elle fût bien grande puisque M^{me} Boy de la Tour a été dissuadée de pouvoir vous la porter.

M^{me} Boy a commandé les chaises pour sa maison, et pour y rester ; ainsi cela ne vous regarde en rien, mon cher ami, et mes nièces vous assurent qu'elles n'ont rien oublié dans leurs notes. Elles assurent leur cher frère de leur plus tendre amitié. J'espère de pouvoir un jour vous aller assurer de la mienne, et M^{lle} le Vasseur de ma reconnaissance pour tous les bons soins qu'elle continue de prendre de vous.

Ma nièce B. et le Coll. vous ont vu inquiet, mon bon ami ; ne vous trouvez-vous pas bien où vous êtes ? votre maison n'est-elle pas entièrement à vous ? quelqu'un vous trouble-t-il dans sa possession entière ? Dites-le-moi confidemment. Je sais que la volonté de ma nièce est que vous la possédiez seul, et de vous la livrer entièrement comme vous l'ayant louée toute entière. Elle est, d'ailleurs, dans la volonté de vous y faire faire toutes les réparations que vous pouvez désirer ; elle l'a écrit en conséquence à M..., qui veut bien se charger de la régie de ses montagnes. Ecrivez-moi confidemment : elle & moi ne souhaitons rien tant que votre bonheur & votre tranquillité, puisqu'ils feront les nôtres. Adieu, mon bon ami, je vous embrasse un million de fois.

Ce 23 août [1762].

Votre chaise est raccommodée, et en état d'être mise en vente. Dites-m'en le prix afin que nous tâchions de vous en défaire si vous le souhaitez.

N^o 1501.

À MONSIEUR
MONSIEUR LE PROFESSEUR DE MONTMOLIN
PASTEUR DE L'ÉGLISE DE MÔTIERS
A MÔTIERS¹.

A Môtiers le 24 Août 1762.

Monsieur,

Le respect que je vous porte, et mon devoir, comme vôtre parroissien, m'oblige, avant d'approcher de la S^{te} Table, de vous faire de mes sentimens en matière de foi une déclaration devenue necessaire par l'étrange préjugé pris contre un de mes écrits, sur un Réquisitoire calomnieux, dont on n'apperçoit pas les principes detestables.

Il est fâcheux que les Ministres de l'Évangile se fassent en cette occasion les vengeurs de l'Église romaine dont les dogmes intolérans et sanguinaires sont seuls attaqués et détruits dans mon livre; suivant ainsi sans examen une autorité suspecte, faute d'avoir voulu m'entendre, ou faute même de m'avoir lu. Comme vous n'êtes pas, Monsieur, dans ce cas-là, j'attens de vous un jugement plus équitable. Quoi qu'il en soit, l'ouvrage porte en soi tous ses éclaircissemens, et comme je ne pourrois l'expliquer que par lui-même, je l'abandonne tel qu'il est au blâme ou à l'approbation des sages, sans vouloir le défendre ni le désavoïer.

Me bornant donc à ce qui regarde ma personne, je vous déclare, Monsieur, avec respect, que, depuis ma reunion à

1. Transcrit, le 3 avril 1905, de l'original autographe signé, appartenant à M. Maurice Boy de la Tour. In-4^o de 4 pages, la 4^e blanche. L'enveloppe, qui a été conservée, porte l'adresse et le cachet oriental sur cire rouge. [Th. D.] — Il y a, à la Bibliothèque de la Chambre des Députés, à Paris, P. 7074, p. 87, une copie ms. contemporaine de cette lettre, d'une autre main que celle de Rousseau, et qui doit avoir été faite pour la maréchale de Luxembourg. [P.-P. P.]

l'Eglise dans laquelle je suis né, j'ai toujours fait de la Religion Chrétienne réformée une profession d'autant moins suspecte, qu'on n'exigeoit de moi dans le pays où j'ai vécu que de garder le silence et laisser quelque doute à cet égard, pour jouir des avantages civils dont j'étois exclus par ma Religion. Je suis attaché de bonne foi à cette Religion véritable et sainte, et je le serai jusqu'à mon dernier soupir. Je desire être toujours uni extérieurement à l'Eglise, comme je le suis dans le fond de mon coeur, et quelque consolant qu'il soit pour moi de participer à la communion des fidèles, je le desire, je vous proteste, autant pour leur édification et pour l'honneur du culte que pour mon propre avantage : car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne foi qui raisonne ne peut être un membre de Jesus-Christ.

J'irai, Monsieur, recevoir de vous une réponse verbale, et vous consulter sur la manière dont je dois me conduire en cette occasion pour ne donner ni surprise au Pasteur que j'honore ni scandale au Troupeau que je voudrois édifier.

Aggréez, Monsieur, je vous supplie les assurances de tout mon respect.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1502.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]¹.

24 août [1762].

Monsieur, le roi, en aggréant votre demeure en ce pays-ci, n'y a mis aucune condition. Ce qu'il a dit sur les têtes neuchâtelaises, etc., est à moi, sans ordre de vous en parler ; mais

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, p. 65, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

nous sommes tous d'accord. Vous ne voulez pas mettre le feu à la maison où vous demeurez, et moi je désire que votre retraite soit commode. Pour l'engagement de ne lire, écrire, etc., je l'entends comme vous et comme une façon de parler, sans le prendre à la lettre. Je serais bien fâché que nous n'eussions plus de vous que des lacets, quand même vous les feriez dans la dernière perfection. Je ne parlerai plus de la Tour-Carrée, elle restera vide, cependant; on ne sait ce qui pourra arriver le froid pourrait vous chasser chez votre très-humble et très-obéissant serviteur.

N^o 1503.

M^{me} DE *** À M. DE MOPINOT¹.

(Fragment.)

Paris, le 25 août 1762.

.....

Le *Contrat social* de Jean Jacques Rousseau paraît avec son nom en tête. Quoiqu'il n'y en ait que douze exemplaires dans Paris, attendu que la semaine dernière on en a saisi deux mille, j'ai eu le bonheur de l'avoir trois heures à ma disposition, c'est selon moi le meilleur de ses ouvrages; il y est plus concis que dans sa *Nouvelle Héloïse* et son *Emile*; il va droit à son but; son système est si nouveau qu'il ne m'a pas été possible de le saisir dans une lecture si rapide assez parfaitement pour en faire une analyse exacte; tout ce que je puis vous en dire c'est que jusqu'à présent nos jugements ont porté à faux sur les droits respectifs des souverains et des sujets. Il n'est plus sceptique,

1. Transcrit de l'imprimé en 1905, dans la *Revue de Paris* (15 août, p. 857). — Antoine-Rigobert Mopinot de la Chapotte, né à Reims en 1717, capitaine au régiment de Normandie (1748), puis au régiment de cavalerie du Dauphin (1755), retraité en 1762, comme lieutenant-colonel à la suite de ce dernier régiment, a fait quelques publications en 1769, 1790, 1793 (voy. Quérard). Le nom de sa correspondante est inconnu. Cette lettre, et d'autres de la même dame, sont en copie au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, après avoir appartenu à Paulin Paris (Cf. *Revue de Paris*, 15 juin 1905, p. 747-750). [Th. D.]

ses sentiments se dévoilent, et enfin il est tel que je veux qu'on soit quand on se donne comme assez ami de la vérité pour la publier, quoiqu'elle choque les opinions reçues : il dit nettement ce qu'il pense. Son style est fort et nerveux, quelques mots nouveaux, mais point de sarcasmes, point de cette humeur atrabilaire qui annonce une haine décidée contre le genre humain, qui est peu propre à corriger et qui de primera [*dépréciera*?] ses ouvrages dans la postérité ; enfin je suis contente, et vous savez que malgré la présentation et l'illusion de son style, je ne l'approuve pas en tout...

N° 1504.

A MM. [DUCHESNE ET GUY,
LIBRAIRES, À PARIS]¹.

A Motiers-Travers, 25 août 1762.

Je suis fort aise, Messieurs, que vous ne m'ayez pas tout-à-fait oublié ; je croyais, en effet, avoir en cette occasion lieu d'attendre de vous quelque signe de vie. Si mon malheur m'est venu de ma faute ou de la vôtre, et si vous y avez eu quelque part, c'est ce que je ne déciderai pas ; j'en laisse le jugement à votre conscience.

Quoique les contrefactions soient inévitables lorsqu'un livre a quelque célébrité, je suis assez instruit de ce qui se passe pour ne pas vous trouver tout-à-fait si à plaindre que vous le dites, et j'avoue que je ne m'attendais guère que dans l'occasion présente ce serait à moi de vous consoler.

Mademoiselle Levasseur, à qui j'ai fait compliment sur le refus de vos offres, *m'assure n'en avoir pas le mérite, et ne vous avoir jamais refusé qu'un dîner.*

Vous voudrez bien, Messieurs, remettre à M. de Laroche les exemplaires qui me reviennent. S'il vous en demande un de

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. 1, p. 113-114.

l'édition in-12, vous m'obligerez de le lui donner à la place d'un in-8°.

Bonjour, messieurs; lorsque vous voudrez me donner de vos nouvelles, je serai fort aise d'en recevoir, de même que de ce qui peut me regarder dans la littérature française. On m'écrit directement ici, en ajoutant par Pontarlier, et affranchissant jusque-là, sans quoi les lettres ne passent point. Je vous salue, messieurs, de tout mon coeur.

[J.-J.] ROUSSEAU

On vous priera peut-être de faire relier mon Encyclopédie, vous m'obligerez de vouloir bien y donner vos soins.

N° 1505.

A M^{me} DE POMPADOUR
(LETTRE FAUSSE¹)

Paris, le 28 Août 1762.

Madame

J'ai cru un moment que c'étoit par erreur que votre commissionnaire vouloit me remettre cent louis pour des copies qui sont payées avec douze francs. Il m'a détrompé. Souffrez, Madame, que je vous détrompe à mon tour. Mes épargnes m'ont mis en état de me faire un revenu de cinq cens quarante livres, toute déduction faite. C'est déjà beaucoup au delà du nécessaire. Mais mon travail me procure encore annuellement

1. Transcrit de l'imprimé, *du vivant de Rousseau*, dans *Lettres et réponses écrites à Madame la Marquise de Pompadour depuis 1753 jusqu'à 1762 inclusivement*. Londres, G. Owen. T. Cadell, 1772, petit in-8° de 190 et 2 p., p. 164-165. La date « Paris, août 1762 suffirait à montrer que cette lettre est apocryphe. Elle a été reproduite en 1824 par Després, *Essai sur la marquise de Pompadour*, en tête des mémoires de M^{me} du Hausset, *femme de chambre de M^{me} de Pompadour*. Paris, 1824, in-8°, p. xxxii, puis l'année suivante, dans les *Mémoires de M^{me} la comtesse de Genlis*, t. II, Paris, 1825, in-8°, p. 10-11, avec quelques variantes, et la date « 18 août 1762 », au lieu de « Paris, 28 août 1762 ».

une somme un peu plus égale. J'ai donc un superflu considérable ; je l'emploie de mon mieux, quoique je ne fasse guères d'aumônes. Si, contre toute apparence, l'âge ou les infirmités rendoient un jour mes revenus insuffisans, j'ai un ami.

Pardonnez-moi ces détails peu intéressans, Madame, j'ai cru les devoir à la *charité* que vous avez voulu exercer envers moi.

Je suis &c.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1506.

[GUY POUR DUCHESNE À ROUSSEAU] ¹.

A Paris, le 30^e Aoust 1762.

Monsieur

Nous avons été agréablement surpris de voir arriver votre lettre du 25 de ce mois en réponse à une que nous eûmes l'honneur de vous écrire il y a près de deux mois ; quoique vous ne nous parliez pas de votre santé, nous la croyons bonne ; du moins nous vous la souhaitons teile de bien bonne amitié.

Nous examinons très scrupuleusement notre conscience relativement à l'accident qui vous est arrivé, et nous vous avouons de bonne foy que nous croyons la regarder (*sic*) fort à l'abri d'aucun reproche : nous n'avons agi que comme tout autre l'auroit fait, peut-être avec un peu plus de prudence. Enfin, il y a des choses que l'on ne peut éviter ; telle précaution que l'on prenne, il est toujours malheureux d'être la victime souventefois du caprice.

Je ne crois pas avoir marqué dans ma lettre quelque mécon-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy-Duchesne, fol. 4-5, in-4^o de 4 p., sans adresse ni cachet, ni marque postale.

tentement de notre affaire : quoiqu'il soit très constant que le succès n'a pas répondu à notre attente par l'accident survenu, il n'est pas moins vray que nous ne nous sommes jamais plaints à qui que ce soit ; nos plaintes auroient été de mauvaise grâce. Il ne faut pas vous figurer que nous avons profité de l'orage : ce sont des gens en second qui, en ne risquant rien, en ont tiré bon parti ; la promptitude avec laquelle nous avons voulu nous défaire de la majeure partie nous l'a fait donner, faut-il dire, au prix de fabrique : des personnes ont une parfaite connoissance de cette négociation. Nous en avons envoyé dans les provinces à 6 £. M. C...¹ en a eu 30 à ce prix ; il peut vous [le] certifier. Qu'est-il arrivé de cette précipitation ? C'est que la plupart des personnes de provinces (*sic*) les ont fait rentrer dans Paris et les ont, à la vérité, vendu[s] ce qu'elles ont voulu. J'en ai vu vendre, moi, à Versailles, jusqu'à deux louis. Malgré tout cela, nous n'avons jamais porté aucune plainte ; ainsi, nous ne demandons pas à être consolés.

Il faut assurément que Mademoiselle Le Vasseur ait oublié le voyage que je fis à Montmorency le jour même de la Feste Dieu, où je lui offris de bien bon coeur tous nos services, logement, table, et de l'argent. Nous lui fîmes les mêmes offres à Paris un jour qu'elle prit la peine de nous venir voir. Elle nous répondit toujours n'avoir absolument besoin de rien, que Madame la Maréchale ne lui laissoit manquer de rien et qu'elle trouveroit mauvois si elle savoit qu'elle (Mad^{lle} Le Vasseur) s'adressoit autre part qu'à elle. Je vous avoue que ce que vous nous en dites à ce sujet nous mortifie infiniment, ayant toujours désiré, et paraport (*sic*) à vous, et par elle-même, d'avoir son amitié : peut-être que nous avons été de[s] maladroits et que trop de zèle nous aura perdu[s] ; nous espérons qu'elle ne nous en voudra pas davantage et que le tems nous procurera les moyens de nous faire connoître tels que nous sommes. Nous lui faisons bien nos compliments.

Nous envoyons à M. de la Roche 30 exemplaires, dont 20 8° et 10 in-12. J'ai été obligé de prendre sur vos in 8° cette

1. Coindet, je pense. [Th. D.]

quantité de 10 pour faire certains présens indispensables à cause des circonstances ; mais nous ne voulons pas que vous en soyez la dupe, nous entendons bien vous en dédommager soit en exemplaires in 12 ou autrement : ce sera à votre volonté, et nous vous supplions de nous dire naturellement votre pensée à ce sujet. En outre ne croyez pas que parce que cette dernière remise fait la totalité convenue, vous soyez dans le cas d'en acheter d'autres, si vous en aviez par hazard besoin. Non, Monsieur, tant que nous en aurons, ils seront à votre service, de cela comme de toute autre chose. Justement nous vous supplions d'agir avec nous comme avec de véritables amis (passez-nous le terme).

Nous donner souvent de vos nouvelles, sans cependant vous incommoder à cet effet, ce sera nous convaincre d'une estime que nous avons toujours souhaité mériter.

Nous avons l'honneur d'être

Monsieur

Vos très humble (*sic*)

et très ob. serviteur (*sic*).

[un parafe pour toute signature.]

M. l'archevesque vient de donner son Mandement : on le dit très bien en fait, mais on doute s'il persuade.

N^o 1507.

A MADAME

MADAME BOY DE LA TOUR

CHEZ MONSIEUR D. ROGUIN

A IVERDUN¹.

Motiers 30. Aoust 1762.

Il est donc bien sur, très honorée Dame, (car un Concierge doit parler à sa Dame avec le respect convenable) que vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. de Rothschild, *loc. cit.*, n^o II ; col-

ne vous sentez point incomodée de vôtre chute. Je m'en réjouis de tout mon coeur, et en vérité il ne seroit pas juste qu'un voyage qui me laisse tant de souvenirs agréables vous en laissât de douloureux. Mais qu'est-ce donc, de grace, que ces réflexions que vous dites avoir faites sur le séjour de vôtre maison ? il faut nécessairement que quelqu'un vous ait donné des inquietudes mal fondées. Je suis charmé d'être chez vous, vôtre maison m'est très agréable, je ne songe point à la quitter, et quand il y auroit quelques entours qui seroient peut-être mieux autrement, ce sont des bagatelles auxquelles vous ne pouvez rien, et il n'y a point de situation dans la vie où il ne reste quelque chose à desirer.

J'ai reçu ce matin ma malle en assés bon état et une lettre de Madame de Luze des bontés de laquelle je suis comblé. Par tout ailleurs qu'à Neufchâtel je l'irois voir avec empressement, mais on s'est dépêché de faire en cette ville à mon livre sans le connoître un accueil qui n'est pas attirant pour l'auteur, et je suis médiocrement curieux de connoître des gens si pressés d'imiter les sotises de leurs voisins.

Je me prévaus, très honorée Dame, des offres obligeantes que vous m'avez faites, et je vous envoie ci-joint une robe et deux bonnets que je vous supplie de vouloir s'il est possible envoyer à Lyon pour être fourrés avant l'hyver. Je voudrois pour la robe quelque fourrure fort commune, souhaitant seulement qu'on mette à la bordure aux fentes et aux poches quelques filets un peu honnêtes, comme fausse martre ou petit gris. Le bonnet de Bouracan sera fourré comme la bordure de la robe, et l'autre de quelque autre manière à volonté. Si cette dépense montoit fort haut il seroit bon de m'en prévenir avant que de passer outre ¹. Pardon, nôtre Dame, mais vous l'avez

lacionné (et complété) par Th. Dufour sur l'original autographe non signé, appartenant à M. de Rothschild. Petit in-4° de 2 p. et 8 lignes. Sur la 4^e page, l'adresse, le cachet oriental sur cire rouge, et trois fois le « n° 2 », répété, page 1, à l'angle supérieur de gauche.

1. « Les fonds de Rousseau étaient déposés chez MM. Boy de la Tour. C'était une garantie pour les règlements de ses nombreuses commandes. » (*Note de M. H. de Rothschild*).

voulu ; je ne crois pas pouvoir vous déplaire en vous obéissant.

Quoique je n'écrive pas directement au très bon Papa, je pense que c'est la même chose et qu'il ne dédaignera pas malgré cela de me donner un mot de ses nouvelles, des vôtres, de celles de toute la famille, surtout du très cher Colonel à qui mon coeur adresse mille choses, de même qu'à tout ce qui l'intéresse et vous aussi. Bonjour, très honorée Dame, recevez les devoirs de votre dévoué concierge, qui voudroit bien être à portée de baiser le bas de la robe de sa Dame et maitresse et même le falbala de sa grave tante, pourvu que ce ne fut pas au retour de la promenade du marais.

N^o 1508.

DE MARIANNE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

Le 31 août 1762.

Je suis aux genoux de M^{me} de Luxembourg, Monsieur, et je lui fais devant vous, qui êtes le seul témoin de l'injure que je lui ai faite, toutes les réparations que vous croyez que je lui dois. Qu'il me soit cependant permis de faire valoir ce qui peut diminuer ma faute, puisque, contre mon espérance, mon excuse ne se trouve pas en vous-même. Si j'ai porté de M^{me} de Luxembourg un jugement faux et téméraire, il n'a du moins pas été précipité ; ce n'est qu'après plus de deux mois d'un silence désolant, que je me suis déterminée à soupçonner sa bonne foi. Il est vrai que rien n'autorise une injustice ; ainsi, j'avoue que, malgré toutes mes raisons, j'ai eu tort. Quant aux circonstances présentes, que vous prétendez avoir dû me faire supporter patiemment de n'entendre pas parler

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 254-264.

de vous, cette allégation est une bêtise, passez-moi le terme, et qui pis est, une bêtise de coeur. C'est précisément parce que vous étiez dans une position où j'avois tout à craindre, qu'il m'étoit plus insupportable d'ignorer ce qui vous arrivoit. Quelqu'honorable, quelque belle que fût la cause de la révolution survenue dans votre sort, j'en craignois les influences sur votre santé, et il me semble que quand on est ému par un intérêt si cher, on est bien pardonnable de mal combiner ses démarches, et de mal juger de celles des autres.

Si je suis bien informée, je vous dois des remerciemens, Monsieur; et je ne puis vous dire combien je suis flattée de la distinction que j'ai lieu de croire que vous m'avez accordée. On m'a assuré que M. Lenieps et M. l'abbé d'Arty vous avoient écrit, et que, quoiqu'ils fussent tous deux de vos amis, vous n'aviez encore répondu ni à l'un ni à l'autre. La satisfaction que j'ai ressentie de cette préférence, auroit été bien plus pure, si je n'avois pu croire que vous eussiez cédé à mon importunité. Pourquoi vous ai-je écrit trois lettres? C'est ma faute, et ce n'est pas la première fois que mon empressement me nuit auprès de vous. Mais aussi, peut être ne m'auriez-vous pas écrit, et une lettre de vous mérite bien d'être payée par la petite mortification de ne la devoir qu'à votre impatience. Vous voyez bien, Monsieur, que je ne gronde pas toujours. Oh! comment vous, qui connoissez si bien le langage du sentiment, avez-vous pu le confondre avec celui de l'humeur, et dire que je vous grondois, quand je n'ai voulu exprimer que des inquiétudes?

Je vous envoie cette lettre¹, qui a déjà fait un voyage en Suisse, et que vous me redemandâtes dans un temps où je me flattois de l'espérance de vous voir. Elle ne m'a été renvoyée que depuis peu: peut-être avez-vous oublié tout cela; peut-être ne vous en souciez-vous plus. En ce cas, il vous sera plus aisé de la brûler sans la lire, qu'à moi de négliger une chose que vous avez paru désirer.

C'est singulièrement s'y prendre pour vous plaire (objet que

1. Le n° suivant.

je ne perds pas de vue), que de vous adresser des vers, quand on est femme et qu'on a lu vos écrits. Aussi y a-t-il longtemps que ceux que je joins à cette lettre sont faits : c'étoit avant que l'*Education* parût ; je n'osai pas vous les envoyer ; la tournure qu'avoit alors notre commerce ne prétoit pas à cette témérité : il me semble qu'il en a pris un autre, plus propre à me concilier votre indulgence ; et ce qui achève de m'encourager, c'est qu'on prétend que vous n'êtes plus si rigide sur l'analogie que doivent avoir les occupations d'une personne, avec les facultés attachées à son sexe. On m'a dit que vous appreniez à faire des lacets ; peut-être n'est-ce qu'un conte. N'importe ; je veux tenir la chose pour vraie, jusqu'à ce que mes vers, qui ne contiennent que des vérités, soient reçus de vous, bien ou mal. Au surplus, vous devez me pardonner de penser en vers, quand je suis vivement affectée ; car c'est ainsi que j'en fais, et vous ne devez pas me savoir mauvais gré de vous communiquer ceux-ci qui expriment quelques idées justes, et des sentiments que je ne croirai jamais vous avoir assez prouvés. Cet amusement ne me fait point dédaigner ceux qui conviennent plus spécialement à mon sexe, et sans doute à ma capacité ; il n'empêche pas que je ne sache coudre, broder, tricoter aussi bien qu'il soit possible ; que je ne joue du clavecin, de la guitare, de la harpe, que je ne veille avec le plus grand soin aux besoins et à la conduite d'un domestique assez nombreux à mon gré, et assez heureux au sien même ; je n'ai point d'enfans, et c'est en adoptant pour tels les gens qui me servent, que je sais m'en dédommager. Vous croirez peut-être que la vanité, qui ne fait rien de bon, m'a fait poète. Point du tout : je ne crains rien tant que d'en avoir la réputation ; c'est malgré moi que mon mari me l'a donnée : je ne prône ni ne montre mes vers ; et notamment ceux que je vous envoie, n'ont été vus que d'une amie, pour qui je n'ai rien de caché, qui n'est point celle que vous connoissez, et dont le mérite me convient à merveille ; car, je l'avoue toute espèce de mérite n'est pas celle qu'il me faut... Mais il est temps de m'apercevoir que voilà une lettre

énorme : il me semble pourtant que si je m'en croyois, j'écrirois encore long-temps. Si cet exemple pouvoit vous gagner, combien je me féliciterois de vous l'avoir donné ! Adieu, Monsieur ; parlez-moi de votre santé ; mais parlez-m'en quand vous voudrez : de ma vie je ne vous ferai de reproches.

N^o 1509.

LETTRE DATÉE DU 19 MAI [1762]
insérée dans la précédente.

Il y a bientôt un mois que je ne vous ai demandé de vos nouvelles, Monsieur ; et très-certainement il ne s'est pas passé un seul jour sans que j'aie désiré d'en savoir. J'ai eu beau en imposer à ce desir, il ne s'est point éteint ; mais en revanche, la crainte de vous importuner s'est affoiblie ; car, enfin, plus mes questions sont rares, mieux elles doivent être reçues ; ainsi je me détermine à tenter encore une fois votre complaisance. De grâce, mandez-moi comment vous vous portez : quoique de votre part j'aimasse bien de longues lettres, je sens parfaitement que vous devez avoir peu de choses à dire à une femme sur le compte de laquelle vous avez si désavantageusement varié ; et quelque brièvement que vous m'appreniez que vous êtes plus content de votre santé, je serai toujours contente. En effet, je m'y intéresse assez pour que le fond emporte la forme. Avez-vous revu M. de Sire-Jean ?¹ Monsieur, est-ce au tort qu'il m'a fait dans votre esprit que je dois attribuer votre silence ? Me jugerez-vous toujours avec votre esprit ? Votre coeur ne sera-t-il jamais intéressé par la droiture et la sensibilité du mien ? Je ne sais si je dois insister sur la réponse, et je reviens à M. de Sire-Jean. Je l'ai encore rencontré au Palais-Royal depuis que je ne vous ai écrit : vraisemblablement il avoit été trop blessé de la réception que je lui avois faite le jour que je lui parlai de vous ; il ne m'aborda

1. Cf. t. VII, nos 1291, 1343, 1361 et 1362.

point cette dernière fois. J'avoue que j'en fus fâchée ; j'en aurois tiré quelques lumières sur votre état ; et quelque désagréables que me soient son ton et sa personne, j'avois tant d'envie de savoir si les chaleurs ont produit le bon effet que j'en attendois pour vous, que j'aurois consenti à l'apprendre de lui.

Savez-vous bien, Monsieur, qu'il est fort désobligeant de ne pas répondre à une femme qui vous demande si vous voulez, ou non, qu'elle continue à vous écrire ; et que si vos ouvrages ne m'avoient pas donné de vous une toute autre opinion, que celle que j'ai du général des hommes, je ne vous écrierois plus, dans la crainte de compromettre la pureté de mes sentimens ? Je crois cependant vous faire justice en l'attendant de vous, et je me persuade que vous n'attribuez ma persévérance qu'à la haute estime que vous m'avez inspirée ; à l'admiration que tout ce qui vous entend vous doit ; et à l'heureux penchant qui me porte vers tout homme distingué par son génie et par ses moeurs.

N^o 1510.

A. M. [JACOB VERNET]¹.

Motiers-Travers, le 31 août 1762.

Je crois, monsieur, devoir vous envoyer la lettre ci-jointe que je viens de recevoir dans l'enveloppe que je vous envoie aussi. Épuisé en ports de lettres anonymes, j'ai d'abord déchiré celle-ci par dépit sur le bavardage par laquelle elle commence ; mais, ayant repris les pièces par un mouvement machinal, j'ai pensé qu'il pouvoit vous importer de connoître quels sont les misérables qui passent leur temps à écrire ou dicter de pareilles bêtises. Nous avons, monsieur, des enne-

1. Transcrit de l'imprimé en 1824, par Musset-Pathay.

mis communs qui cherchent à brouiller deux hommes d'honneur qui s'estiment : je vous réponds, de mon côté, qu'ils auront beau faire, ils ne parviendront pas à m'ôter la confiance que je vous ai vouée et qui ne se démentira jamais, et j'espère bien aussi conserver les mêmes bontés dont vous m'avez honoré et que je ne mériterai point de perdre. J'apprends avec grand plaisir que non seulement vous ne dédaignez pas de prendre la plume pour me combattre, mais que même vous me faites l'honneur de m'adresser la parole. Je suis très persuadé que, sans me ménager lorsque vous jugez que je me trompe, vous pouvez faire beaucoup plus de bien à vous, à moi, et à la cause commune, que si vous écriviez pour ma défense, tant je crois avoir bien saisi d'avance l'esprit de votre réfutation. Sur cette idée, je ne feindrai point, monsieur, de vous demander quelques exemplaires de votre ouvrage pour en distribuer dans ce pays-ci. Je me propose aussi d'en prévenir mes amis en France aussitôt que le titre m'en sera connu, persuadé qu'il suffira de l'y faire connoître pour l'y faire bientôt rechercher.

Je crois devoir vous prévenir que, sur une lettre que j'ai écrite à M. de Montmollin, pasteur de Motiers, et dont je vous enverrai copie si vous le souhaitez, au cas qu'elle ne vous parvienne pas d'ailleurs, il a non seulement consenti, mais désiré que je m'approchasse de la sainte table, comme j'ai fait avec la plus grande consolation dimanche dernier. Je me flatte, monsieur, que vous voudrez bien ne pas désapprouver ce qu'a fait en cette occasion l'un de messieurs vos collègues, ni me traiter dans votre écrit comme séparé de l'église réformée, à laquelle m'étant réuni sincèrement et de tout mon coeur, j'ai, depuis ce temps, demeuré constamment attaché, et le serai jusqu'à la fin de ma vie. Recevez, monsieur, les assurances inviolables de tout mon attachement et de tout mon respect.



DAVID HUME

Dessin à la pierre noire, de C.-N. Cochin (1764).

(Communiqué par M. Maurice Escoffier.)

N^o 1511.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]¹.

[septembre 1762 ?]

Je ne me souviens pas si j'ai déjà envoyé une estampe de M. Hume, en voici une. Je vous dirai deux traits de ce philosophe qui m'ont plu particulièrement. Le premier, d'avoir rencontré un nommé Wallace qui écrivait (et bien) contre un de ses essais. David lui demanda quand il serait imprimé. M. Wallace ayant répondu qu'il était alors si occupé qu'il n'avait pas le temps de réviser son ouvrage, David se chargea de ce travail et l'exécuta de bonne foi. L'autre est que les lamas étant assemblés en synode pour excommunier cet Antéchrist (car il l'est en Ecosse comme vous en Suisse) David se fut asseoir parmi les lamas, et écouter d'un sang-froid admirable toutes les injures qu'on disait directement contre lui, prenant son tabac et se taisant. Son sang-froid déconcerta les lamas ; ils s'en furent sans l'excommunier.

N.-B. Nos lamas ne peuvent qu'excommunier, les vôtres prétendent brûler, ce qui n'est pas une badinerie, pour les brûlés au moins.

Si vous avez déjà une estampe, envoyez celle-ci à milady Stanhope.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 67, et collationné sur l'original autographe, *sans date*, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1512.

• [MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

mercredi 1^{er} septembre 1762.

Voilà, mon cher concitoyen, une lettre que M. Cramer m'a remise pour vous. Ces MM. Cramer se disent fort vos amis, le sont-ils ? Je n'en sais rien, ils tiennent trop à Voltaire. On a fort parlé de vous, vendredi passé, à la Compagnie². C'est une lettre de Paris et un article de la *Gazette d'Utrecht* qui y ont donné lieu. Il est dit dans cette lettre qu'on avait assuré dans l'Académie française et dans celle des Inscriptions que les ministres de Genève avaient approuvé votre livre. La *Gazette d'Utrecht* dit la même chose. Vos ennemis voulaient se servir de cette imputation pour soulever notre Compagnie contre vous ; mais elle n'en sera pas la dupe. Nous avons compris, avec M. Vernet, que le bruit ne venait que de d'Alembert et de Voltaire, qui auraient voulu vous mettre aux prises avec nos ministres, pour se venger de vous et d'eux. Ainsi ces messieurs ont perdu leurs peines.

N^o 1513.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENEVE³.

[1^{er} 7^{bre} 1762.]

J'ai reçu dans son tems, mon ami, vôtre lettre du 21. Aoust ; j'étois allarmé de n'avoir rien reçu l'ordinaire précédent, parce que l'ami avec qui vous aviez conféré me marquoit que

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 57-58.

2. La « Vénérable » Compagnie des Pasteurs ».

3. Transcrit de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultou, fol. 41-42. Petit in-4^o de 4 p. Adresse sur la 4^e avec chiffre postal 8 s. et le cachet persan sur cire rouge.

vous m'écriviez par ce même ordinaire, ce qui me faisoit craindre que vôtre lettre n'eut été interceptée. Il me paroît maintenant qu'il n'en étoit rien. Cependant je persiste à croire que si nous avons à nous marquer des choses importantes, il faudroit prendre quelques précautions.

J'ai eu le plaisir de passer, Vendredi dernier, la journée avec M. le Professeur Hess, lequel m'a appris bien des choses plus nouvelles pour moi que surprenantes, entre autres l'histoire des deux lettres que vous a écrites le Jongleur à mon sujet, et vôtre réponse. Je suis pénétré de reconnoissance de vous voir rendre de jour en jour plus estimable et plus respectable un ami qui m'est si cher. Pour moi je suis persuadé que le Poëte et le Jongleur méditent quelque profonde noirceur pour l'exécution de laquelle vôtre vertu leur est incommode. Je comprends qu'ils travailleroient plus à l'aise si je n'avois plus d'ami là-bas. Il me vient journellement de Geneve des affluences d'espions qui font ici de moi les perquisitions les plus exactes. Ils viennent ensuite se renommer à moi de vous et de l'autre ami, avec une affectation qui m'avertit assés de me tenir sur la reserve. J'ai résolu de ne m'ouvrir qu'à ceux qui m'apporteront des lettres. Ainsi n'écoutez point ce que tous les autres vous diront de moi.

Il me pleut aussi journellement des lettres anonymes dans lesquelles je reconnois presque par tout les fades plaisanteries et le goût corrompu du poëte. On a soin de les faire beaucoup voyager, afin de me mieux dépayser et de m'en rendre les ports plus onéreux. Il m'en est venu cette semaine une dans laquelle on cherche, fort grossièrement à la vérité, à me rendre suspect l'homme de poids que vous me marquez avoir entrepris de me refuter, et dont vous m'avez envoyé un passage qui commence par ce mot, *testimonium*. J'ai déchiré cette lettre dans un premier mouvement de mépris pour l'auteur ; mais ensuite j'ai pris le parti d'en envoyer les pièces à M. V[ernet]. Il est clair qu'on cherche à me brouiller avec nôtre Clergé ; très certainement on ne reussira pas de mon côté, mais il est bon qu'on soit averti de l'autre.

Je dois vous dire qu'ensuite d'une lettre que j'avois écrite à M. de Montmollin Pasteur de Motiers j'ai été admis sans difficulté et même avec empressement à la S^{te} table dimanche dernier sans qu'il ait même été question d'explication ni de rétractation. Si ma lettre ne vous parvient pas et que vous en desiriez copie vous n'avez qu'à parler.

Je crois qu'il n'est pas prudent que ni vous ni M. R[oustan] veniez me voir cette année ; car très certainement il est impossible que ce voyage demeure caché. Mais si je puis supporter ici la rigueur de l'hiver et marcher encore l'année prochaine, mon projet est d'aller faire une tournée dans la Suisse et surtout à Zurich. Cher Ami, si vous pouviez vous arranger pour faire cette promenade avec moi, cela seroit charmant. Je verserois à loisir mon ame toute entière dans la vôtre, et puis je mourrois sans regret.

Vous m'écrivez ces mots dans votre dernière lettre. *avec les notes que vous avez transcrit* : il faut *transcrites*¹. C'est une faute que tout le monde fait à Genève. Cherchez ou rappelez-vous les règles de la langue sur les participes déclinables et indéclinables. Il est bon d'y penser quand on imprime, surtout pour la première fois ; car on y regarde en France ; c'est pour ainsi dire, la pierre de touche du Grammairien. Pardon, cher ami, l'intérêt que vous prenez à ma gloire doit me rendre excusable si ma tendre sollicitude pour la vôtre va quelquefois jusqu'à la puerilité.

Je ne vous parle point de la réponse du Roy de Prusse. Je suppose que vous avez appris que S. M. consent qu'on ne me refuse pas le feu et l'eau.

1. Cf. p. 75, note 2.

N^o 1514.

A MONSIEUR
MONSIEUR L. USTERI
DE NEVENHOF, MINISTRE
DU S^t EVANGILE
A ZURICH¹.

A Motiers le 2. 7^{bre} 1762.

Quelques jours après avoir reçu, très cher Ami, votre consolante lettre et le present du vertueux M. Hirzel dont mon coeur est pénétré de reconnoissance, j'eus le plaisir de voir ici M. le Professeur Hess et j'ai senti par ses entretiens comme j'avois fait par les vôtres qu'il manque au bonheur de ma vie d'avoir vu cette heureuse Ville qui renferme en son sein tant d'hommes estimables que les lettres n'ont point corrompus. En conséquence d'un sentiment dans lequel mon coeur se complait chaque jour davantage j'ai résolu, si ma pauvre machine peut supporter ici la rigueur de l'hiver, d'aller l'année prochaine faire un pèlerinage au séjour de la raison, des mœurs, du zèle patriotique, de tout ce qui peut interesser un ami de l'humanité, afin d'affermir par des exemples si touchans pour moi la persuasion où j'ai toujours été et que mes malheurs mêmes n'ont pu détruire, que l'homme est né bon et qu'il deviendroit meilleur encore s'il étoit judicieusement éclairé. Chers et respectables hommes, si je trouve auprès de vous tout ce que vous m'avez fait attendre, je voüe d'avance à votre patrie le tendre attachement que j'eus toujours pour la mienne et par lequel je n'ai fait que des ingrats; oui, je me croirai dédomagé de toutes les misères de ma vie si je puis la

1. Transcrit, le 23 octobre 1917, de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Paul Usteri. In-4^o de 4 p., la 3^e blanche. L'adresse sur la 4^e, avec cachet de cire rouge sans empreinte visible, chiffres postaux 6 (à l'encre) et 8 (au crayon rouge). — Cette lettre a été publiée en 1886 par M. Paul Usteri et, en 1910, par MM. Usteri et Eug. Ritter, p. 30-32

finir au milieu de vous et laisser mes os dans un pays de liberté. Tel est l'effet de l'impression que votre vûe, vos discours, vos lettres, l'Abel, les Idylles, le Socrate rustique, et enfin la visitte et les entretiens de M. Hess ont faite en moi. Si vous comptez cette impression pour quelque chose, elle me dispensera d'autres complimens. Adieu, cher Vsteri, je vous embrasse.

J. J. ROUSSEAU

Si vous me faites quelquefois l'amitié de m'écrire, adressez-moi vos lettres à *Môtiers-travers par Neufchatel*.

N^o 1515.

A M^{me} DE LUZE¹.

A Môtiers, le 2 septembre 1762.

Je suis comblé de vos attentions, Madame, et de vos bontés. J'en garde un souvenir plein de reconnoissance que je voudrois pouvoir contenter. Si je croyois qu'un voyage à Neufchâtel en pût être un acte, je passerois par-dessus toute répugnance pour vous complaire. Mais, Madame, bien que les murs de cette ville ne m'effrayent pas plus que n'ont fait d'autres murs plus effrayans, vous devez sentir aussi que, hors vous et quelques personnes que je puis voir ailleurs, puisque je les ai déjà vues, ils n'ont rien de fort attirant pour moi.

Si vous aviez bien voulu, Madame, m'envoyer la note des frais que le transport de ma malle a pu occasionner dans vos bureaux, je ne serois pas dans le cas de vous la demander et de multiplier les embarras que je vous occasionne ou les expédiens que j'ai à chercher.

Excusez mes importunités, Madame, et recevez avec bonté les assurances de tout mon respect.

[J. J.] ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé dans la *Revue Internationale* du 25 mai 1888, p. 489-490.

N^o 1516.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU]¹.

Paris 4 septembre 1762.

Je ne saurais vous exprimer, mon cher ami, le plaisir que j'ai eu hier en recevant votre lettre du 25 août. J'étais bien en peine d'être si longtemps sans recevoir de vos nouvelles. Vous ne me parlez point de votre santé; je voudrais bien que vous m'en disiez un mot. Je suis charmé que vous soyez dans un lieu où vous puissiez passer votre hiver tranquillement et à l'abri de l'injustice des hommes que vous avez trop éprouvée jusqu'à présent. Vous ne me parlez point de mademoiselle Levasseur. Je voudrais aussi que vous me fissiez la description de votre demeure; je m'imaginerais quelquefois vous y voir et cette idée me satisferait un instant. Je n'irai de longtemps à Montmorency, et je n'ai plus d'empressement de m'y retrouver; j'y ai essuyé trop de chagrin à mon dernier voyage. J'ai arrangé tous vos papiers avec La Roche, et il est en état de vous envoyer tous ceux dont vous aurez besoin. Vous ferez bien de vous occuper cet hiver, quand votre santé vous le permettra. Vous savez qu'il y a un an que vous me donâtes quinze cents francs à placer pour un an, ce qui fait que j'ai actuellement à vous quinze cent soixante quinze francs. Mandez-moi si vous voulez que je vous fasse tenir cet argent, ou si vous voulez que je le place de même encore pour une année.

Je ne me souviens pas si la lettre que vous me marquez avoir été perdue demandait quelque réponse; mais je suis charmé que celle où je vous envoyais l'arrêt du parlement ne l'ait point été, et que vous soyez content des notes. Elles sont

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 482-483.

d'un homme qui ne vous connaît pas personnellement, mais qui n'aime point les injustices. Je vous assure que celles que les Tronchins et Voltaire vous ont fait essayer ne leur font point honneur. Je n'ai point entendu parler de ce *Sermon des Cinquante*. Je suis revenu ici depuis trois jours; j'y passerai le reste du mois, et, au 1^{er} octobre, il faudra recommencer. Nous parlons de vous tous les jours, madame de Luxembourg et moi, et de qui pourrions-nous parler que nous aimions plus tendrement?

N^o 1517.

franco Pontarlier.

A MADAME
MADAME LA MARQUISE
DE VERDELIN, RUE VIVIENNE
A PARIS¹.

A Motiers-travers le 4. 7^{bre} 1762.

Avant de me livrer, Madame, au plaisir de vous écrire, il faloit trouver un azile à pouvoir respirer, et cela n'étoit pas facile. Poursuivi par le Sr Voltaire², par son digne ami le Jongleur Tronchin, et par leur nombreuse Clique de Paris et de Genève, j'ai été successivement proscrit de ma patrie, du Canton de Berne, et j'allois l'être même de cet Etat, si la protection de Mylord Mareschal et les ordres du Roy de Prusse

1. Transcrit le 3 mars 1924, à Alençon, de l'original autographe non signé, appartenant alors à M. le comte Le Veneur. 4 p. in-8^o, les trois premières entièrement remplies, l'adresse sur la 4^e avec un post-scriptum *INÉDIT* sur la marge de cette 4^e page. Les mots de l'adresse : « *franco Pontarlier* » sont de la main de Rousseau. Cachet postal « PONTARLIER ». Sur une des marges de l'adresse, d'une main inconnue : « du 9 pour port de Lettre pour Madame La Marquise de 10 S. » Traces de cachet de cire rouge, l'empreinte n'est plus visible. [P.-P. P.]

2. Bergounioux imprime : « le *saint* Voltaire »; il y a sur l'original « le Sr Voltaire », ce qui veut évidemment dire : le *sieur* Voltaire. [P.-P. P.]

n'eussent réprimé du moins pour quelque tems la fureur des Voltairiens, violens deffenseurs et vengeurs de la cause de Dieu contre mon irréligion. Mais quoiqu'ils travaillent fortement a la cour de Berlin et qu'ils n'épargnent rien pour circonvénir le Prince, j'ai lieu d'espérer qu'il me laissera du moins passer l'hiver dans ce Village avant de m'interdire le feu et l'eau. En attendant ils ne perdent pas un moment et n'oublient rien pour achever de m'écraser, comme si je valois tous les soins qu'ils se donnent. Ils font agir dans tous les Etats, ils font écrire à tout le monde surtout à mes amis, et m'accablent de lettres anonymes pour me brouiller avec eux, ils se sont emparés de toutes les gazettes, de tous les journaux, même de ceux d'Angleterre, et n'y souffrent rien de rélatif à moi qui ne concoure à leur [but] ¹ l'innocence et la vérite n'ont plus d[e] ¹ voix pour se faire entendre. Nul hom.[me] en Europe n'ose prendre ma deffense, et quand je serois assés vil pour la vouloir prendre moi-même, il ne me seroit pas permis de parler. Tel est, Madame, l'effet terrible de ce réquisitoire dressé à loisir par deux Prêtres exilés qui font la gazette Ecclesiastique à Montmorenci et qui demeurent à Paris avec M. d'Alembert : Le moment a paru favorable, on l'à saisi. Tous les partis ont tous ensemble fondu sur moi ; je ne sais comment tout ceci finira, mais je n'aurois jamais cru qu'un pauvre infirme sans azile et sans pain put être l'objet d'une conjuration si terrible : Quoiqu'il en soit, qu'ils disposent du tems qui me reste à vivre, ils ne m'empêcheront pas de mourir en paix.

Le plaisir que j'ai eu de revoir M^{lle} le Vasseur a été augmenté par tout ce qu'elle m'a dit de vous et de vos bontés. Vous me donnez, Madame, vous et un nombre d'amis, bien petit mais bien précieux, le seul plaisir qui me reste en cette vie, celui d'avoir encore des coeurs à aimer. Je suis vivement touché de l'azile que [av]ez ² donné à ma vénérable doyenne. [L]a pauvre

1. Trous dans le papier, plus bas, le mot « hom. » est écrit ainsi par Rousseau, il n'y a pas de trou à ce mot.

2. Les lettres entre crochets ont disparu dans le trou du cachet.

vieille a passé avec moi d[es] jours paisibles, elle ne les finira pas mo[ins] paisiblement près de vous : elle sera plu[s] heureuse que son hôte. Je vous supplie sur toute chose qu'elle ait toujours sa liberté et qu'aucun chien ne la tracasse, car elle est douce, craintive, et très facile à épouvanter.

Oubli des hommes, paix, repos précieux, où estes-vous (*sic*)? Ah puissai-je au moins vous trouver dans ces montagnes ; Je n'en sortirois de mes jours. Je tâche d'en perdre tout souvenir du passé. J'ai pris l'habit long, et je fais des lacets : me voila plus d'à moitié femme ; que ne l'ai-je toujours été ! Madame, j'ai taché de ne pas deshonorér mon séxe ; j'espère de n'être pas rebuté du vôtre. Mille salutations à Monsieur le Marquis. Bon jour, Madame, soyez assurée que mon pur et tendre attachement pour vous ne finira qu'avec moi ; je ne sais si je pourrai souvent vous écrire : Mais je commence à sentir vivement les approches de l'hiver, bien rude en ce pays pour une aussi pauvre machine que la mienne.

Quand on veut m'écrire, les lettres doivent m'être adressées à *Motiers-travers par Pontarlier* et affranchies jusqu'à Pontarlier, sans quoi elles ne passent point¹.

N^o 1518.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]².

Je prie Monsieur Marc Michel Rey, Libraire à Amsterdam, de remettre au porteur du présent billet les exemplaires du Contrat Social qu'il m'a destinés, et je le salue de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

A Motiers, le 5 7^{bre} 1762.

1. Ce post-scriptum, qui se trouve en marge de l'adresse (p. 4), est *INÉDIT*. [P.-P. P.]

2. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 98.

N^o 1519.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
À GENÈVE¹.

A Motier (*sic*) le 9. 7^{bre} 1762.

Celui qui vous remettra ce billet, très cher Ami, est un marchand de Motiers par lequel je vous prie de me donner de vos nouvelles et qui peut vous dire des miennes. Si vous aviez quelque chose à me dire ou à m'envoyer, qui ne dut pas passer par la poste, vous pourriez l'en charger.

J'ai reçu il y a deux jours par la poste une lettre imprimée, signée Comparet². J'ignore quel est ce Comparet, mais je sais bien qu'il n'y a qu'un Cuistre payé à trente-sols pour le haut stile, qui puisse écrire un pareil torcheucul.

On me mande que M. l'Archevesque de Paris vient de donner³ un mandement qui me concerne. Je voudrais bien que vous fussiez à portée de voir cette pièce.

Je vous embrasse de tout mon coeur.

1. Transcrit, le 22 septembre 1881, de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, dans le vol. relié des lettres à Moultoù, fol. 43-44. Petit in-4^o, 4 pages. Les pages 2 et 3 blanches, l'adresse sur la 4^e, avec le cachet à la devise, sur cire rouge. Pas de chiffre postal, la lettre ayant été portée.

2. Cf. n^o suivant.

3. J.-J. avait d'abord écrit : « publier », qu'il a biffé, pour remplacer ce mot par « donner ».

N^o 1520.

*A [M. COMPARET, À GENÈVE]¹.

[vers le 9 septembre 1762].

En lisant, M. la lettre...² et pastorale que vôtre humilité daigne adresser à mon orgueil, j'y vois que vous ne me jugés pas assés décrié chez le vulgaire si je n'essuye encore un jugement de vôtre façon [, que,] sans être homme de lettres[,] vous ne laissez pas de vous charger modestement d'éclairer le public sur mon compte, et qu'il ne suffit pas que mon livre ait passé par les mains du bourreau de Genève, s'il ne passe aussi par celles de Monsieur Comparet³. Mais, Monsieur, il me semble que vos censures doivent être raisonnées, car vous n'êtes qu'un particulier et n'ayant pas en main la force et l'autorité qui dispensent d'être raisonnable et juste, vous auriez du ne rien avancer sans preuve au lieu que vous vous contentez de prononcer, comme sur un tribunal, sans dire pourquoi le public doit adopter vos oracles et pourquoi je dois me soumettre à vos loix. Il me semble encore que vous chargeant du rolle peu généreux d'insulter à l'opprimé, vous auriez dû donner, d'un procédé si barbare, quelque raison qui put contenter les honnêtes gens. Je ne vous connois point, Monsieur, je n'ouis jamais prononcer votre nom. que vous ai-je fait ? par quelle

1. Transcrit d'une minute très raturée et difficile à déchiffrer, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, ms. 7839, écrite sur les pages restées blanches du brouillon du *Lévite d'Ephraïm*, fol. 17^b, 18, 19, 20^a, 23^b. Il n'est pas certain que cette lettre ait été envoyée. Elle était *INÉDITE*, quand M^{me} Noëlle Roger, fille de Th. Dufour, l'a publiée dans la *Revue de Paris* du 1^{er} octobre 1923.

2. Mot illisible ; c'est, peut-être : « imprimée ».

3. Autre rédaction : « calmés cependant vos pieuses sollicitudes ; vous avez fait tout ce qu'il faloit pour les calmer car quelle horreur, Monsieur, ne fera point au public et à la postérité mon execrable livre, quand on saura qu'ayant scandalisé le pieux Voltaire et l'illustre Jongleur Tronchin, il a, en conséquence, été brulé par le bourreau de Genève et qui pis est censuré par Monsieur Comparet »

étrange dépravation de coeur venez-vous de propos délibéré provoquer, accabler sans raison, dans sa misère, un infortuné qui ne songeoit pas à vous ? ne craignez-vous point que le public indigné ne vous accueille de ses huées et ne me plaigne enfin d'avoir reçu de vous le dernier coup de pied ?

Je ne crois pas m'être attiré jamais mes disgraces par l'abus des talens que vous me reprochez. A Dieu ne plaise que j'aye été même tenté d'en jamais faire un si vil usage ! J'ai quelquefois repoussé des aggresseurs injustes et présomptueux ; je n'ai même point craint des adversaires plus estimables, lorsqu'il s'est agi de deffendre la vérité. Mais je n'ai jamais attaqué ni flétri personne. Dans ma hardiesse à dévoiler les erreurs et les vices des hommes, j'ai toujours respecté les individus ; j'ai trop aimé la vérité pour ne pas abhorrer la satire. A la publication d'un livre¹ dont les principes tendoient à détruire tout ordre moral, saisi d'une vive indignation, je pris la plume, mais apprenant que l'auteur étoit inquiété pour ce livre même, je respectai son mérite et ses malheurs, et je me tus jusqu'à ce que je pusse écrire sans le com[pro]mettre, ni risquer d'aggraver ses déplaisirs. Maintenant il vit paisible et honoré dans sa patrie, et je m'en réjouis bien sincèrement. Mais moi, pour l'avoir enfin combattu de la seule manière qu'il pouvoit l'être avec quelque effet sur ses sectateurs, décrété dans mon pays, traité comme le dernier des scélérats, sans cesse menacé de proscription, d'échafauts, de chaînes, je me vois poursuivi par toutes les puissances et vilipendé par tous les grimauds en voilà beaucoup, Monsieur, ce me semble, et je puis, sans être trop vain, ne pas avoir mérité dans mes jours prospères d'être ainsi traité durant mon adversité.

Je n'ai surtout jamais eu l'arrogance de donner des leçons publiques à nul homme au monde, sachant bien que, si l'orgueil rend odieux les grans talens, il rend bien ridicules et sots ceux qui sont au plus bas étage.

Mais le zèle qui vous dévore ne peut se contenir : la s^{te} bile en effervescence enfle vôtre foye. Hé bien, Monsieur, que

1. Il s'agit d'Helvétius et de son livre, *De l'Esprit*.

ne l'épanchez vous avec moi seul ? Que ne m'écrivez-vous, comme tant d'autres, les pieuses injures que la charité chrétienne vous dicte ? Je profiterai de vos avis, s'ils sont utiles ; s'ils ne le sont pas, le public ignorera que vous perdez ainsi vôtre tems, et vous vous sauverez un ridicule. Vous êtes Pere, je le crois, puisque vous le dites, quoi[que] vous me paroissiez bien jeune encore, mais soit. A ce titre, vous me deviez de la reconnoissance et non pas des outrages. J'ai travaillé pour les pères et les mères, je leur ai consacré dix ans de ma vie. Est-ce là Monsieur le remerciement que vous me faites en leur nom ? Je me suis trompé, je n'en doute pas ; même en commençant d'écrire, je n'espérois pas, bien que j'en eusse grande envie, ne me point tromper. Si vous daignez parcourir la préface de mon livre, vous y verrez combien je me défie de mes propres idées, combien j'avertis le lecteur de s'en défier et vous y verrez aussi pourquoi je les ai données et quelles précautions j'ai prises pour qu'elles n'en imposassent pas. Cependant vous convenez vous-même que mon livre contient des choses utiles et je ne vous crois pas assés mauvais père pour n'en pas profiter, uniquement à cause qu'elles sont de moi. Ainsi vous voila vous et vos enfans, mes obligés malgré vous ; mais supposons que non, supposons que tout mon livre n'est qu'un tas de visions et de folies, comme le crient le plus ceux peut-être qui le pensent le moins. En ai-je moins travaillé pour l'utilité publique, mon intention en a-t-elle été moins louable, j'aurois désiré de rendre les hommes meilleurs, voila mon crime. vous devez convenir au moins que ce projet en lui-même n'avoit rien de malhonnête ni d'impossible, car quoique vous soyez en admiration devant les vertus de vôtre siècle si vous êtes si content de celui où J. J. Rousseau a été décrété, vous devez déplorer au moins celui où l'innocent Calas est mort sur la roue, et cela ne seroit sûrement pas arrivé, si la profession de foi que vous attaquez eût été celle de ses juges.

Vous êtes père, Monsieur, et vous voulez préserver vos enfans du poison de ma doctrine ; mais qu'étoit-il besoin pour

cela de m'insulter publiquement? Ne pouviez-vous pas les prémunir contre elle sans cet éclat ridicule. Ne pouviez-vous pas laisser dans votre famille un mémoire par lequel vous m'auriez rendu odieux, moi et mes livres, autant que vous auriez voulu, sans que personne vous eut contredit.

A l'égard de la pite de la veuve que vous voudriez donner, je ne sais pas au vrai ce qu'il en est, je ne connois point l'état de vôtre fortune, mais si vôtre bourse n'est pas mieux garnie que vôtre tête, je puis dire que, pour l'exécution d'un projet si magnifique, vous offrez de l'argent de bien mauvais aloi. Mais vous êtes aussi citoyen, vous le dites, il faut vous en croire, quoique j'aye assés médiocre opinion d'un Citoyen à qui l'auguste mot de liberté paroît déplaire et qui se promet bien de n'en pas faire un étalage à ses enfans. Vous êtes Citoyen soit. Mais, à ce titre, êtes-vous donc chargé de la vindicte publique et vôtre devoir est-il de vous mettre au rang des auteurs pour critiquer ceux qui ont le malheur de l'être? Quoi, Monsieur! vous voyez les puissances accumuler leurs décrets sur ma tête; vous voyez bruler mes livres par les bourreaux; vous voyez tous les journaux ameutés par Voltaire; vous entendez clabauder les faiseurs de phrases; vous voyez enfin les athées soulever en secret le redoutable corps des Cafards; et vous croyez que tout cela n'est rien, si vous ne venez pieusement joindre à ces manœuvres un misérable torchecul de vôtre façon. si mon livre périt écrasé par l'envie, vous serez la mouche qui croit faire aller le coche, mais s'il parvient à l'intègre postérité, croyez-vous que vôtre brochure l'y suive? Eh! craignez qu'elle ne soit lue durant votre vie à la faveur de la célébrité que m'ont acquise mes malheurs. Vous n'étiez qu'obscur avant que d'écrire et maintenant vous serez méprisé.

Vous déclarez n'être pas homme de lettres, bien sur pourtant de n'être pas pris au mot; autrement on vous demanderoit peut-être de quoi donc vous vous mêlez. Aussi ne laissez-vous pas de prononcer gravement beaucoup de belles choses sur la législation de Moyse, dont pourtant il n'est pas question dans l'écrit que vous attaquez. N'importe, les belles

choses font toujours plaisir. Vous nous apprenez, entre autres, que le peuple Hébreu est le premier qui ait eu des loix écrites et un culte régulier. Oh ! Monsieur Comparet, vous êtes trop modeste ; vôtre érudition perce malgré vous. Vous trouvez dans les antiquités des choses toutes nouvelles, et voilà une correction de chronologie qui doit assurément vous acquérir de la réputation.

Mais pour bien juger de vos secrètes intentions, restons dans la supposition du zèle paternel qui vous anime, et voyons quel en doit être le véritable effet. Vos enfans, élevés bien dévotement, seront imbus d'une sainte haine contre moi et contre mes livres, cette haine sera nourrie par la lecture de votre brochure et s'ils y voyent quelques mots de louange, vous aurez grand soin de leur dire qu'elle n'est là que pour faire passer le reste. Car enfin, ajouterez-vous, cet homme, avec ces ridicules sarcasmes et ces grossiers sophismes, ne laissoit pas d'avoir acquis quelque sorte de réputation ; il faloit un peu ménager le sot public et tâcher d'emmieller les bords du vase pour faire avaler le poison. Vous verrez même à ma page 5, continuera M. Comparet, avec quelle adresse je prémunis ses lecteurs contre la séduction de son stile, je ne sais comment contourné. On dira que cette adresse est moins celle d'un homme d'esprit que d'un méchant homme, mais cela fait toujours son effet et le public n'y regarde pas de si près.

Je crois voir vôtre pieuse famille se rassembler dévotement autour de vous les dimanches pour vous entendre lire et commentez la sainte brochure, et tirer toujours de vos paraphrases de nouvelles raisons.

Croyez-moi, soyons sages une fois l'un et l'autre : laissez la plume, mon cher Monsieur, aux gens de lettres, reprenez l'aune dans vôtre comptoir ou la lime dans vôtre cabinet, et laissez-moi faire en paix mes lacets, puisque je n'ai pas le bonheur de savoir faire un métier plus utile.

[Jean-Antoine Comparet (1722-1796) était fils de Jean-Antoine Comparet, allié Senebier et petit-fils du notaire Jean-Antoine Comparet, allié Mallet, dont on a, aux Archives de Genève, 73 volumes de

minutes. Il venait d'avoir, le 4 juin 1762, son sixième enfant. L'une de ses filles a été la mère de M^{me} Firmin Massot, femme du peintre. [TH. D.] — Comparet a fait imprimer à Genève en 1762, chez Henri-Albert Gosse & Comp., une *Lettre à Monsieur J. J. Rousseau, citoyen de Genève* (petit in-8° de 32 pages), datée de « Genève, le 25 août 1762 », à laquelle Rousseau répond ici. Il n'y a aucune utilité à reproduire *in-extenso* ce factum, dont le principal caractère est la niaiserie. On y lit, entre autres choses « Je ne suis pas Homme de Lettres, Monsieur, mais je suis Père ; le sujet que vous avez traité m'appartient ; je puis l'examiner, le louer, et le critiquer. En le faisant à ma manière, la tendresse pour mes Enfants et le devoir du Citoyen suppléeront aux talens supérieurs qu'il faudroit avoir pour vous réfuter... Je n'entrerai point dans un long détail de réflexions, le travail serait au-dessus de mes forces... Il me semble qu'on pourroit diviser votre traité en deux Parties : en maximes de pratique ordinaires ; et en maximes de pratique extraordinaires de spéculation. Les premières appartiennent aux Pères, qui sont appelés par leur état à vivre en société. » La lettre, dans son ensemble, est écrite sur un ton fade et assez modéré ; en voici le passage le plus agressif : « Oui, Monsieur, je le dis dans l'amertume de mon coeur, ce troisième volume [de l'*Émile*] est très pernicieux, et il est à souhaiter que notre jeunesse n'en ait jamais connoissance. » [P.-P. P.]

N^o 1521.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN-JACQUES ROUSSEAU,
À MOTIERS¹.
(Lettre de Fr.-L^s Gaudot.)

Monsieur,

Je suis sûr que vous devez vous ennuyer des *persiflades* ; je n'en ferai point.

Je n'aime pas les hommes ; je ne dis pourtant pas *universellement*, car je crois qu'il y a, quoiqu'en petit nombre, des sages. Je sens que je vous estime, et je ne saurais vous estimer sans vous aimer. M'accorderiez-vous une heure de votre franc loisir ? j'irai à Môtiers pour en jouir, sinon je me garderai de vous aller dérober un temps, qui est précieux à l'homme qui se nourrit de son propre esprit.

Je suis tout-à-fait non lettré ; ma langue est celle de ce pays ; mais je désire de penser, et c'est par là seul que je désire de vous connoître.

Je suis lieutenant-colonel en hollande. Mais traitez-moi comme je vous traite, et faites mon adresse à François-Louys Gaudot. Si vous tenez encore un peu à la faiblesse des mortels, cela ne m'empêchera pas de vous dire que je vous aime, mais cela m'obligera à vous assurer, avec le commun, que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

votre très-humble et très obéissant
serviteur,

FRANÇOIS-LOUYS GAUDOT

Neuchâtel, 9. 7^{bre} 1762.

Tournez.

Mon Dieu ! j'oubliais l'essentiel : ne me répondez pas si vous ne voulez le faire que par les bienséances des hommes.

1. *INÉDIT*. Transcrit, par J. Richard, de l'original autographe, signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1522.

A M. [LE LIEUTENANT-COLONEL GAUDOT]¹

A Motiers, le 10 septembre 1762.

Je crois, Monsieur, que je serois fort aise de vous connoître, mais on me fait faire tant de connoissances par force que j'ai résolu de n'en plus faire aucune volontairement : votre franchise avec moi mérite bien que je vous la rende, et vous consentez de si bonne grace que je ne vous réponde pas, que je ne puis trop tôt vous répondre ; car si jamais j'étois tenté d'abuser de la liberté, ce seroit bien moins de celle qu'on me laisse que de celle que l'on veut m'ôter. Vous êtes lieutenant-colonel, Monsieur, j'en suis fort aise ; mais fussiez [vous] prince, et, qui plus est, laboureur, comme je n'ai qu'un ton avec tout le monde, je n'en prendrai pas un autre avec vous. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

1. Th. Dufour indique comme destinataire le colonel [Abraham] de Pury, et il note : « Transcrit en 1905 d'une copie ancienne, que m'a communiquée M. Jean de Pury, et qui est entrée à la Bibliothèque de Neuchâtel en 1908 ; collationné de nouveau sur la même copie le 17 juillet 1914. Cette lettre a été publiée par les précédents éditeurs, dès 1782, d'après une copie de Laliaud, sous ce titre : *Lettre à M. G. Lieut^t-Col. résidant à Neuchâtel sur ce que cet officier témoignoit à M. Rousseau avoir envie de le connoître*, et sous la date erronée de *septembre 1763*. M. Berthoud, *Rousseau au Val de Travers*, Paris, 1881, p. 59, a déjà corrigé les deux erreurs en rétablissant le nom exact du destinataire et la date ». — Je pense qu'il reste dans l'ouvrage de Berthoud une erreur, celle de la désignation du destinataire, ayant pour origine une tradition arbitraire de la famille de Pury. Le colonel Abraham de Pury fut, comme on le verra plus loin, en très bonnes relations d'amitié avec Rousseau. Et il me semble que l'indication de Laliaud est plus exacte, ce billet répondant d'une manière indéniable à la lettre de Gaudot qui précède, et dont J. Richard a retrouvé l'original autographe, daté précisément de la veille. [P.-P. P.]

N^o 1523.

[REY À ROUSSEAU] ¹.

Amsterdam, 9 septembre 1762.

Au moment que j'ai reçu, mon cher Rousseau, votre bien venue lettre du 23^e août dernier, il s'est vidé une bouteille de vin à votre intention, et ma femme étoit si aise d'apprendre votre état qu'elle ne se possédoit pas. Depuis quelque tems, nous languissions et ne savions que penser de votre silence ; beaucoup de gens vous croient dans ce pays et je n'ai point pu savoir où vous étiez. Je ne vous pardonne pas de nous avoir laissés si longtems dans une incertitude cruelle, et je ne pensois pas qu'il fallût une de mes lettres pour m'en procurer une des vôtres. Mad^{elle} Du Moulin vous salue de tout son coeur ; elle a bien pris part, ainsi que vous, à votre malheur ou situation critique. Je suis délivré de la goutte ; la petite se porte à merveille ; elle vient on ne peut mieux ; elle a bonne envie de vivre.

La défense de votre *Emile* vient principalement de ce qu'il a été imprimé à Paris sous le nom de J. Neaulme à Amsterdam, avec privilège de Nos Seigr. etc. Tout le monde a cru que c'étoit réellement l'édition de Neaulme. Nous fûmes cités à la maison de la ville ; je déclarai que j'en avois acheté le privilège, mais que l'édition n'étoit pas finie, et elle ne l'étoit pas. Sur quoi on dit à J. N. qu'il eût à n'en pas distribuer une feuille jusqu'à nouvel ordre. On lui en demanda deux pour l'examen, qu'il donna. Un mois après, vous avez vu par la gazette la défense rigoureuse qui en a été faite. J'aurois tenu le marché avec Neaulme malgré cela, s'il avoit voulu se confirmer aux arrangemens pris ensemble : il m'a refusé, et

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 187. 2 pages de texte in-4^o, sans adresse ni cachet.

je n'ai pas eu une feuille de son édition à ma disposition, il n'a jamais voulu m'en vendre ni peu, ni beaucoup, parce, dit-il, qu'il l'avoit promis au Magistrat et qu'il valloit (*sic*) tenir parole. En conséquence, j'ai rompu le marché; il ne vouloit ni me rendre mon engagement, ni le tenir, mais que je devais patienter. J'ai lu le livre du depuis, de l'édition de Paris qu'on m'a prêté, car je n'en ai point. Je le crois imprimé à Liège, mais je ne l'ai pas vu encore. S'il y est imprimé, il me sera facile de vous en procurer, ce que je saurai dans peu. En attendant, je vous ai envoyé aujourd'hui dans un ballot adressé à M^r Fauche, libraire à Neufchâtel (que vous m'aviez adressé pour des contract social) :

6 contract Social en papier de Poste

6 — dito en papier Royal

1 — dito super Royal

2 — dito en in-douze

en deux pacquets cachetés et que je le prie de vous faire parvenir franco et d'en passer les fraix sur mon compte; que je vous prie que cela soit ainsi.

J'ai mis à droite du titre, sur l'enveloppe, avec un crayon : *Pour M^r Rousseau*; c'est l'exemplaire super Royal. Voilà donc tout ce que je puis vous fournir pour le présent. La Nouvelle Héloïse est à moitié chemin : elle ne sera finie qu'en 9^{bre} prochain; j'espère que vous en serez content. J'ai encore 500 exemplaires de la première édition, à cause des contre-façons qu'on vend partout à vil prix; je ne la vends cependant, avec les figures, que 10 £ de France.

Les Etats ont été piqués au vif que leur privilège ait été brûlé à Paris. C'est ce qui les a principalement déterminés et (*sic*) à désavouer le libraire et le livre. On se réunit à dire qu'il y a d'excellentes choses dans cet ouvrage, mais impraticables. Les théologiens crient contre, et, entre autres, M^r Courtonne, que j'ai vu. Les gens sensés sont charmés de votre franchise et ne vous en estiment que davantage, vous plaignent et ne s'intéressent que plus à votre sort.

Le Contract Social a été aussi défendu, et ordre d'en livrer

les exemplaires. J'ai répondu que je n'en avois plus. On en dit beaucoup de bien. Ceux qui s'intéressent au bien être de leurs semblables disent que vous n'avez rien fait de mieux, sont charmés que cet ouvrage existe. Les jurisconsultes disent qu'il ne vaut rien. Quelques personnes de goût et qui ne manquent pas d'esprit trouvent qu'il est profond, qu'il faut le relire pour l'entendre, auroit (*sic*) souhaité que vous eussiez laissé le chapitre sur la religion. Voici ce qu'un homme sensé me mande de Lyon :

« J'ai lu son C. S. avec avidité, mais je vous avoue avec
« humilité cependant que je trouve cet ouvrage si décousu et
« si peu lumineux pour moi en certains endroits que je n'ose
« pas prononcer sur son mérite. Ce qu'il dit du fondement du
« C. S., du droit de conquête et de l'Esclavage, me paroît fort
« bon. Je pourrois indiquer encore d'autres articles qui m'ont
« plu, mais le nombre n'en est pas grand et je ne prétends pas
« m'ériger en juge. »

J'ai reçu enfin les deux mille qu'on m'a renvoyés de Paris, moyennant 400 £ en faux frais. Il y en a 700 exemplaires de pourris d'eau de mer et la plus grande partie de vos exemplaires. Un coquin d'ici a eu la hardiesse de le contrefaire et le vend, ainsi que me voilà encore dupé par ceux de qui je devois le moins l'attendre. Notre commerce est aujourd'hui un brigandage et l'on ne peut plus se fier à personne.

Malgré tout cela, je ne me désiste pas d'une édition générale. Il faudra user de précautions et j'espère qu'avec un peu de patience tout ira bien. Pourquoi n'avoir pas pris la route de Hollande en sortant de Montmorency? Je vous aurois logé qu'on ne l'auroit pas su et nous aurions pris nos arrangements, non pour l'exécuter sur le champ, mais pour la faire par la suite. J'espère que ce qui est différé ne sera pas perdu et qu'avec la belle saison vous aurez le courage d'entreprendre le voyage ; vous nous donnerez une grande satisfaction.

Je salue Mad^{lle} Le Vasseur et je la prie de redoubler ses soins pour vous. J'aurois bien souhaité être plus particulièrement instruit de votre santé. Faites-le, je vous prie. J'espère

que cet hiver ne vous sera pas plus mauvais que les précédents ; je ne m'attends pas que votre mal diminue ; je le voudrais pour vous conserver plus longtems, et je ne le voudrais pas parce que vous souffrez beaucoup. Je vous plains et voudrais pouvoir vous soulager : votre situation m'intéresse plus à présent que jamais.

Je ne sache pas qu'on aie rien écrit ni pour ni contre, au sujet de ces deux derniers ouvrages. Si l'on s'adresse à moi, je tâcherai d'être coulant mais les contrefaçons me cassent le cou et ne me permettent pas de payer les manuscrits ce qu'ils valent.

Je viens d'imprimer *Considérations sur les corps organisés*, par C. Bonnet, 8^{vo}, 2 vol. Je n'en ai encore expédié qu'à l'auteur à Genève pour les présens. Voilà le seul article qui puisse vous intéresser par la matière. Voulez-vous que je vous envoie le *Journal des savants* combiné avec les *Mémoires de Trévoux* pour vous dissiper pendant l'hiver ?

Adieu, mon cher Rousseau. Dieu vous donne les forces nécessaires pour supporter vos maux et les persécutions qu'on vous fait. S'il m'est possible de m'absenter, je vous irai voir avant que d'aller à Genève.

Je suis de coeur tout à vous

REY

Ma femme, Mad^{elle} Du Moulin vous embrassent et je vous présente le baise-main de la petite.

N^o 1524.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

Vendredi 10 [septembre 1762].

Je fus obligé de prêcher hier, jour de jeûne ², à la campagne, ce qui m'empêcha de repondre, mardi ou mercredi, à la der-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 58-59. Moultou n'avait pas encore reçu le billet de Rousseau du 9 sept. (n^o 1519), quand il écrivit la présente lettre.

2. Le « Jeûne genevois ». Cf. t. II, p. 98, note 3.

nière lettre que vous m'avez écrite. Que les procédés de Voltaire et de sa Cabale sont odieux ! mais ne me remerciez jamais de ce que je puis faire pour traverser leurs infâmes desseins ; il n'y a point de mérite à remplir son devoir. — J'ai vu votre lettre à M. de Montmollin, elle est comme elle devait être. Votre conduite est une, en dépit de tous vos ennemis. Vous ne sauriez croire le chagrin que cette lettre a fait ici à ceux qui ne vous aiment pas, et de quelle joie elle a pénétré ceux qui vous aiment. Ils ont tous senti qu'après la démarche que vous avez faite, il n'y a plus d'obstacle à votre retour à Genève, et que notre Consistoire n'a rien à faire contre vous, après la décision de celui de Neuchâtel. Nos pasteurs sont trop prudents ; ils n'élèveront pas autel contre autel. J'ai vu un extrait de la lettre du roi de Prusse à milord Maréchal ; cette lettre est digne du roi ; il ne pouvait se laver d'avoir aimé Voltaire qu'en vous protégeant. Ce Voltaire assure que le *Sermon des Cinquante* est du roi de Prusse. Je voudrais bien que milord Maréchal en fût informé. Il n'est rien que ce malheureux poète n'ait fait pendant cette guerre pour rendre ce monarque ridicule et odieux, en supposant toujours des lettres de sa part qu'il n'a jamais montrées à personne. — Quel projet, mon cher concitoyen, que celui d'un voyage avec vous à Zurich ! ah ! sans doute que je le ferai, ce voyage ! C'est le peuple de la terre que j'aime le plus, et j'irai voir ce peuple avec l'homme du monde qui m'est le plus cher.

M. Vernet est fort content de votre lettre, et indigné de l'anonyme : cela fait horreur. Il me charge de vous dire qu'il vous écrira au premier jour ; mais ces fêtes occupent tous les ministres, il a prêché ce matin. Je ferai une sérieuse attention au dernier article de votre lettre, je relirai ces règles de grammaire, il y a longtemps que je sais que nous ne parlons pas français à Genève. C'est un malheur pour un homme de lettres, que de vivre avec des gens qui parlent mal ; s'ils étoient bons au moins, j'en serais bientôt consolé. — En vérité, de Luc vous aime avec passion, c'est lui qui m'apporta votre

lettre à M. de Montmollin ; il me dit en entrant : Je vous apporte de l'or potable, — et c'en était pour lui.

N^o 1525.

[M^{me} DE BOUFFLERS À ROUSSEAU]¹.

Ce 10 7^{bre} 1762.

Avant toute chose, Monsieur, je commence par vous recommander de ne point parler à madame la maréchale de l'offre de Madame de La Marck. Elle exige un profond secret que vous ne pouvez découvrir à personne que lorsqu'il ne sera plus possible de le cacher. Le château en question est dans des montagnes assez arides, ce me semble, mais il y a quelques arbres, entre autres une allée assez jolie. Je reviens à l'Angleterre, parce que c'est ce qui vous convient le mieux. Quoique vous ne puissiez faire le voyage que dans le printemps, il est bon de répondre d'avance à vos objections.

Qui vous empêche, monsieur, puisque vous aimez la campagne, d'habiter une campagne près de Londres, comme vous faisiez près de Paris ? J'ai ouï-dire qu'il n'y avait rien de si charmant que les environs de cette grande ville. C'est là que vous verrez de la verdure, la plus belle que vous ayez jamais vue, et que vous y trouverez toutes les ressources imaginables pour vivre. Toutes les choses de première nécessité, qui sont les seules dont vous ayez besoin (excepté le vin), sont meilleur marché qu'en France : le pain, la viande, les herbes, le fruit. Quant au vin, c'est justement le produit de mes terres ; vous me permettrez de vous en envoyer votre provision ; elle n'est pas considérable, et vous trouverez peut-être occasion de me rendre service en le faisant connaître.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 47-49, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

M. Hume ne vous propose pas d'aller chercher fortune à la cour, mais seulement, sans changer votre façon de vivre, de ne pas dédaigner les bontés d'un jeune prince qui connaît le prix du mérite, s'il veut vous montrer son estime. Je ne sais pas encore ce qu'on aura dit en Angleterre sur votre note sur le peuple anglais. On l'aura trouvée injuste, et c'est aussi mon opinion, mais je suis persuadée que les Anglais s'efforceront de vous donner sujet de changer d'avis. Il n'est pas, d'ailleurs, vraisemblable que, dans un pays où il est permis de tout dire, on soit fort choqué de vos libertés. L'édition de vos ouvrages se peut faire en votre absence, et je m'y emploierai de tout mon pouvoir si vous persistez à rester où vous êtes, mais elle se ferait mieux et plus avantageusement, vous présent. Je compte aller à Londres le printemps prochain passer deux mois (c'est encore un secret), et je pourrai prendre d'avance des mesures pour vous servir.

J'ai relu votre livre de l'*Education*. J'ai fait quelques notes en le lisant que je vous communiquerai dans le temps, vous en ferez ce que bon vous semblera. J'allais oublier quelque chose d'essentiel : vous parlez de longs détours pour vous rendre en Angleterre ; rien ne vous empêchera de passer par la France, je vous en réponds et je pourrais vous citer un meilleur garant que moi. Pendant la paix, les chemins sont libres, on ne recherche point les voyageurs, et vous n'avez rien du tout à craindre. Parlez-moi de votre santé et du roi de Prusse ; avez-vous des nouvelles de lui ?

Je joins ici une lettre que j'ai reçue il y a quelque temps et que j'ai oublié de vous envoyer ; vous savez assez d'anglais pour l'entendre, et comme je suis fatiguée d'avoir beaucoup écrit, je veux éviter la peine de traduire. Vous me la rendrez, s'il vous plaît.

Je n'oublie point mademoiselle Le Vasseur ; son attachement pour vous me la rend chère et me donne pour elle beaucoup d'estime. Assurez-la de mon amitié.

N^o 1526.

A M. [THÉODORE ROUSSEAU]¹.

à Motiers le 11 7^{bre}. 1762.

Quelque plaisir, mon très cher Cousin, que me fassent vos lettres, il m'est impossible de m'engager à vous répondre exactement. Car il me faudroit plus de 24 heures dans la journée pour répondre à toutes les lettres qui me pleuvent, et mon état ne me permet pas d'écrire sans cesse. Ne me reprochez donc pas, je vous prie, que je vous dédaigne et que je vous refuse des réponses ; ce langage est hors de propos entre des parents qui s'estiment et qui s'aiment et vous devez bien plutôt me plaindre d'être² condamné à passer ma vie entière à faire toute autre chose que ma volonté. J'ai reçu votre 1^{re} lettre recommandée à M. le Colonel Roguin, et la seconde auroit fait le même tour par Iverdun, si les commis de la poste n'eussent eux-mêmes rectifié votre adresse. Il faut m'écrire directement à Motiers-travers ; de cette manière vos lettres me parviendront aussi sûrement, beaucoup plus tôt et coûteront moins.

Je ne suis point étonné qu'on commence à³ changer de manière de penser sur mon compte à Genève, le travers qu'on y avoit pris étoit trop violent pour pouvoir durer. Il ne faut pour en revenir qu'ouvrir les yeux, lire soi-même, et ne pas me juger sur l'intérêt de certaines gens. Pour moi, j'ai déjà vû changer cinq ou six fois le public à mon égard, mais je suis toujours resté le même, et le serai, j'espère, jusqu'à la fin de

1. Transcrit, le 12 avril 1927, de l'original autographe signé et sans adresse, conservé à la Bibliothèque de Nantes, ms. fr. 674, n^o 183 (collection Labouchère). — [P.-P. P.]

2. La lettre (1 f. in-4^o), étant restée longtemps pliée, une bande de papier a été collée sur les endroits coupés, et le texte refait ; les mots « plutôt me plaindre d'être » sont ainsi reconstitués par une autre main.

3. Ces neuf derniers mots ont été semblablement refaits.

mes jours. De quelque manière que tout ceci se termine, il me restera toujours un souvenir plein de reconnoissance de la démarche que vous et mon Cousin, votre Père avez faite en cette occasion ; démarche sage, vertueuse, faite très à propos, et qui quoiqu'en apparence fort infructueuse, ne peut, dans la suite des tems qu'être honorable à moi et à ma famille soyez persuadé que je ne l'oublierai jamais.

J'ai ici M^{lle} Le Vasseur à laquelle vous avez la bonté de vous intéresser. Elle parle souvent de vous et de tous les bons traitemens qu'elle et moi avons reçu de vos obligeans Père et Mère, durant mon séjour à Genève. Présentez-leur, je vous prie, avec ses respects, mes plus-tendres amitiés, et soyez persuadé, mon très cher Cousin, que je vous suis attaché pour la vie¹.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1527.

A M^{lle} [ANNE-MARIE] D'IVERNOIS,

filie de M. le procureur-général de Neuchâtel, en lui envoyant le premier lacet de ma façon, qu'elle m'avoit demandé pour présent de noces².

[13 septembre 1762].

Le voilà, Mademoiselle, ce beau présent de noces que vous avez désiré ; s'il s'y trouve du superflu, faites, en bonne ménagère, qu'il ait bientôt son emploi. Portez sous d'heureux auspices cet emblème des liens de douceurs et d'amour dont vous tiendrez enlacé votre heureux époux, et songez que porter un lacet tissu par la main qui traça le devoir des mères, c'est s'engager à les remplir.

1. Les mots : « amitiés, et soyez persuadé, mon très cher Cousin, que je vous suis attaché pour la vie », ont été refaits.

2. Collationné, le 3 juillet 1914, sur une copie envoyée par Laliaud et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. rel., fol. 137 v^o. La lettre y est précédée de ce

N^o 1528.

A M^{me} DE LUZE¹.

A Môtiers, le 13 septembre 1762.

Me voici, Madame, dans le cas de profiter de vos offres obligeantes et de vous donner toutes sortes d'embarras.

titre : « Lettre à Mad^{elle} D'Ivernois, présentement Mad^e de Montmollin, demeurant à Motiers, où elle voyoit souvent M^r Rousseau ; étant sur le point de se marier [elle] lui demanda un lacet de sa façon pour présent de noces ; il lui en envoya un la veille de la cérémonie avec la lettre suivante. » — « Cette lettre a couru le monde », dit Rousseau dans ses *Confessions*. Elle a été imprimée dans le *Journal de Paris* du 9 mars 1779 (p. 271), sans date et sans le nom de la destinataire, avec ce titre : « Billet de J. J. Rousseau à une Demoiselle qui lui avoit demandé un lacet de sa façon pour le jour de ses noces », et avec cette note : « Nous avons ce billet écrit de la main de l'Auteur » [il faut probablement entendre une copie autographe et non l'original]. Il y a plusieurs fautes, dans cette impression du *Journal de Paris*. Le billet a été ensuite imprimé, dans toutes les éditions, à partir de 1782, également avec des fautes. Le texte en a été reproduit en 1878 par Alph. Petitpierre « non pas, dit-il, corrigé par les éditeurs, mais dans sa forme première » ; il ajoute que « le manuscrit est à la Bibliothèque de Neuchâtel ». Dans la version de Petitpierre, on lit : « ce beau présent de noces » ; les deux mots « de nocés » manquent à la copie de Laliaud. Par contre, on lit, dans cette copie et dans Petitpierre : « et songez que porter », alors que les précédents éditeurs impriment « qu'en portant ». Mais Petitpierre imprime : « que vous m'avez désiré » qui doit évidemment être une faute de lecture au lieu de : « que vous avez désiré ». D'autre part, Petitpierre s'est trompé sur la personnalité de la destinataire, qu'il croit être Isabelle d'Ivernois, dont le mariage avec Frédéric Guyenet ne devait avoir lieu que le 18 mai 1764. Fritz Berthoud (1881, t. I, p. 124) observe avec raison que la lettre, copiée par Rousseau dans un de ses recueils entre une lettre du 24 août 1762 et une autre du 1^{er} novembre 1762, doit se placer entre ses deux dates et qu'elle est adressée à la sœur d'Isabelle, Anne-Marie. D'ailleurs, Rousseau le dit formellement dans ses *Confessions*. Mais Alph. Petitpierre ne voulut pas en démordre. Dans une lettre qu'il adressa à Berthoud et que ce dernier reproduit en appendice (I, p. 325-329), il s'appuie sur des traditions de famille (erronées) et affirme que Rousseau s'est trompé. Cette discussion n'aurait pas eu lieu si l'on s'était donné la peine de consulter le registre des mariages de Môtiers. On y aurait vu la date (14 septembre 1762) du mariage d'Anne-Marie d'Ivernois. Le billet a été envoyé « la veille », soit le 13 septembre 1762. [Th. D.]

1. Transcrit de l'imprimé le 25 mai 1888 dans la *Revue Internationale*, p. 490-491.

Premièrement on a déposé chez vous des bottines faites pour moi. Voilà certainement un étrange dépôt pour les mains d'une dame, qui, j'espère, ne se seront pas souillées jusqu'à le toucher; autrement il me faudroit renchérir sur le Pape même, et baiser matin et soir ma propre mule. Ces bottines donc doivent être remises au cordonnier qui les a faites, avec le papier ci-joint, afin qu'il les ajuste, et en les rendant il recevra deux écus blancs qu'il demande et que je vous supplie de lui faire payer s'il n'y a point de rabais; et d'un.

Il s'agiroit de me rendre un service semblable à celui que vous avez rendu à Madame Boy de la Tour lorsqu'elle fut vous voir en me choisissant dans vos magasins quelques coupon d'indienne dont je pusse me faire une robe d'arménien, même deux si le cas y écheoit. Je souhaiterois que le fond ne fût pas blanc et salissant, un petit dessin qui ne fût pas montant, une toile fine et non pas claire, car je l'aimerois encore mieux serrée et grosse et je préfère aussi la qualité au bon goût. Au reste je sou mets le mien au vôtre, et pourvu que l'indienne soit de votre choix, quand ces conditions ne s'y trouveroient pas, j'en serois toujours content.

Quant à l'aunage, le moins que doit avoir le coupon est trois aunes, mais quand il auroit le double, le triple et davantage il n'importe, j'en trouverai toujours l'emploi; et de deux.

Ce n'est pas tout. Il faudroit aussi que vous voulussiez bien me faire l'emplette de quelque doublure chaude pour la dite robe, comme flanelle ou molleton; il en faudroit la quantité qui répond à trois aunes et demie d'indienne, plutôt plus que moins.

Enfin lorsque vous aurez, Madame, la bonté de me faire cet envoi, je vous supplie instamment de vouloir y joindre la note générale de tous vos frais et déboursés; sans oublier le cordonnier, ni le port de la malle, sur lequel vous ne m'avez fait aucune réponse. Si vous aviez la complaisance d'ajouter un mot sur la manière dont je puis vous faire parvenir l'argent vous m'obligeriez beaucoup. Car je vous avoue que sur

les payemens à faire, il n'y a rien de plus incommode pour un étranger que de ne savoir ni quoi ni à qui, d'être toujours en quête d'expédiens et d'avoir vingt obligations pour une.

Serez-vous contente de moi, Madame, et me trouverez-vous assez indiscret? Tout ce que je puis vous dire pour mon excuse est que vous me trouverez encore plus reconnoissant. Au reste vous l'avez voulu et je ne fais que vous obéir. Recevez mes très humbles salutations, Madame, et faites les agréer, je vous supplie, à Monsieur de Luze et à toute votre famille.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1529.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]¹.

15 septembre 1762.

Vous ferez une bonne oeuvre de me venir voir, pour moi s'entend, car pour vous rien ; je ne suis plus, je suis trop vieux, toute la machine est usée. Je n'ai pas besoin de le dire, cela se voit bien. De plus, vous ne voyez guère personne, et moi je suis obligé d'en voir beaucoup, et Dieu sait quelles espèces. Patience! je suis trop vieux pour aller me naturaliser Kalmouck et vous trop infirme pour vous retirer dans les bois du nord de l'Amérique. Venez au plus tôt, pendant que je suis ici, vous serez plus tranquille qu'en ville et plus en liberté ; j'y vais bientôt, le mauvais temps me chassera d'ici. Je vous enverrai ma voiture ; menez votre gouvernante, restez le temps que vous voudrez, et vivez comme vous voudrez et comme si vous étiez dans les forêts.

Je vous remercie de l'extrait de la lettre de votre ami ; je

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, p. 65-66 et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

crois celui de la mienne supposé. Personne n'a vu celle du roi à votre serviteur, je l'ai lue à une seule personne, et cela à la hâte; on en a fait des lettres entières et plusieurs extraits déjà supposés, je serai bien aise de voir celui-ci.

Comment empêcher Voltaire d'écrire et de publier ses écrits, à moins d'avoir un Carvajal et de se servir du remède dont il usa pour faire taire sa commère? Il faut le laisser faire, cela passera comme le brouillard qu'il fait sur la montagne. Si Frédéric était un sot et un imbécile, il serait un homme aimable, aimé et loué à toute outrance, et on ne dirait rien contre lui. Avez-vous jamais entendu louer une jolie femme sans que les autres ajoutassent quelques *mais*? C'est de même des hommes. Bonjour; mandez-moi quand vous voulez ma chaise à deux.

N^o 1530.

[DE M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹.

Le 16 septembre 1762.

Je vous ai bien promis de ne plus vous tourmenter pour que vous m'écrivissiez, mais non pas de ne plus vous tourmenter en vous écrivant; et si par malheur mes lettres vous tourmentent, vous serez tourmenté; à moins que vous ne preniez sur vous de me le dire : auquel cas, le même motif qui m'a toujours fait parler, me fera taire, je vous en répons. Cela dit une fois, jusqu'à ce que vous m'ayez imposé silence, vous ne serez plus étonné de voir arriver des lettres de moi, au moment où vous vous y attendrez le moins; et, comme il n'y aura rien de forcé dans votre exactitude à me répondre, rien n'empêchera que vous ne vous y complaisiez, autant que vous pou-

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc. t. I, p. 265-269.

vez vous complaire à me faire grand plaisir. Bien entendu que j'éviterai toujours le ton grondeur, quoique le ton plaisant ne m'aïlle point bien du tout; et que vous ne vous prétiez guères au ton de la confiance.

J'ai dévoré Emile; je l'ai relu, et je le relirai jusqu'à ce que le charme de l'expression ayant un peu perdu de son pouvoir sur mon esprit, je puisse me répondre que ce sont bien véritablement les choses qui m'attachent. Vous écrivez si bien qu'il n'y a point d'illusion que vous ne puissiez faire. Cet ouvrage contient tant de choses auxquelles nous ne sommes point accoutumés, et je l'aime tant, que je ne puis me défendre de me défier de mon attachement pour l'auteur, et des grâces enchanteresses du style. Il me siéroit bien à moi, femme, et femme élevée comme cent mille autres, de n'avoir point de préjugés à vaincre pour penser comme vous! Non, cela ne sauroit être : vous avez séduit mon imagination. Cependant, il y a une petite circonstance qui me rassure, c'est que mon coeur n'a point pris le change, et que j'ai trouvé dans ce livre délicieux, un certain *tais-toi Jean-Jacques* qui m'a fait faire la grimace; et que je ne pardonnerois qu'à madame de Luxembourg; devinez pourquoi? ce n'est assurément pas parce qu'elle est maréchale de France.

Dites-moi, je vous prie, quel est le jeune homme dont vous faites un si magnifique éloge page 363 de l'exemplaire que vous m'avez donné. Tout le monde croit que vous avez eu en vue M. de Gizors¹ : moi, je ne croirai rien, que vous ne m'avez dit ce qu'il faut croire. A propos du monde, c'est quelque chose de curieux que d'observer la différence des opinions sur votre compte. Vous n'êtes indifférent à personne; les créatures privilégiées que vos ouvrages ont formées ou rassurées vous adorent, les autres vous détestent. Et le moyen de ne pas détester un homme dont les écrits foudroient les vices chéris, et dont les moeurs ne laissent à découvert aucun côté qu'on puisse attaquer avec avantage! Avoir toujours raison, soit

1. Il s'agit en effet de M. de Gisors. Cf. t. IV, p. 10, note 2, et ici, p. 161.

qu'on dise, soit qu'on fasse, c'est être le fléau de l'amour-propre des autres; et Dieu sait si l'amour-propre pardonne! Adieu, Monsieur, voilà bien des mots d'écrits, sans qu'il y en ait un seul de ma tendre affection pour vous. Mais, que dis-je? Chaque mot que je vous adresse n'en est-il pas une preuve? Quel autre eût résisté aux épreuves où vous l'avez mise? Mais aussi, quel autre que vous mériterait de l'inspirer?

N^o 1531.

A M^{me} DE LUZE¹.

A Môtiers, le 18 septembre 1762.

Voilà, Madame, les échantillons que vous avez eu la bonté de m'envoyer et que monsieur le trésorier veut bien se charger de vous rendre; j'ai marqué celui que je préfère quoiqu'à dire vrai j'eusse mieux aimé un dessin plus petit, mais tenons-nous, s'il vous plaît, à celui-là plutôt que de prolonger l'embarras que vous donne cette négociation.

J'ai laissé l'aunage indéterminé, comptant sur un coupon, mais puisqu'il faut prendre à la pièce, je m'en tiendrai d'abord, selon votre avis, à trois aulnes et demie, dont il vous plaira me marquer le prix en les envoyant, de même que la flanelle pareille à l'échantillon.

J'ai aussi remis à monsieur le trésorier deux écus blancs pour le payement du cordonnier, mais en relisant sa lettre, je vois que ce sont deux écus neufs qu'il demande, ce qui m'oblige, pour éviter à monsieur le trésorier une nouvelle importunité, de joindre ici un papier contenant 2 liv. 8 deniers qui font la différence ou l'appoint de deux écus neufs.

Je vous réitère, Madame, mes très humbles excuses, remerciements et respects.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé le 25 mai 1888, dans la *Revue Internationale*, p. 491.

N^o 1532.

A MONSIEUR
MONSIEUR MARCET DE MÉZIÈRES,
À COPPET¹.

20 7^{bre} [1762]².

J'ai reçu, très cher ami, vos deux lettres du 27 août et du 7. 7^{bre}. Je ne suis point exact à répondre, vous devez en être averti et me plaindre de ce que mon état infirme et encore plus le commerce des importuns m'ôte à celui de mes amis. Je suis plus touché que surpris de vos offres : je les aurois prévenues et puisé dans votre bourse sans scrupule, si la mienne eut été à sec ; mais le cas n'est pas encore venu, je ne puis, quant à présent, vous donner ce témoignage d'amitié, et j'espère que la notre n'a besoin de cette preuve ni de part ni d'autre.

Ce n'est point moi qui ai envoyé à Genève copie de ma lettre à M. de Montmolin. Je savais que tout ce que je puis faire de bien ne peut servir dans ce pays-là qu'à ranimer l'animosité des méchants. Et en effet, depuis que cette lettre a couru, M. de Montmolin a reçu d'un membre distingué de la vénérable Compagnie une lettre fort aigre³, dans laquelle on lui reproche de m'avoir administré la communion sans avoir exigé de moi des rétractations. Ceux qui s'étoient arrangés pour faire de moi

1. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque publique de Genève, ms. fr. 203, lettre n^o 110, petit in-4^o de 4 p., la 3^e blanche, l'adresse sur la 4^e, chiffre postal 8, cacheté d'un pain à cacheter, avec l'empreinte de la devise. Imprimé en 1884 par Fritz Berthoud, dans *J.-J. Rousseau et le Pasteur de Montmolin*, p. 35-40.

[G.] M[oultou] avait publié en 1829 le 2^e alinéa de cette lettre, en indiquant par erreur P. Moultou comme destinataire (dans *Fragmens tirés des Œuvres de J.-J. Rousseau*, etc., p. 39).

2. Le millésime n'est pas de la main de Rousseau.

3. La lettre du membre de la « Vénérable » Compagnie est celle du pasteur Jean Sarasin [1703-1778] qu'il ne faut pas confondre avec un autre pasteur, Jean Sarasin [1693-1760], à qui Rousseau avait écrit le 29 novembre 1758 (*cf.*, t. IV, p. 111, n^o 590).

un Athée sont très fâchés que je ne les prenne pas au mot. Pour moi j'ai bien résolu, quoi qu'ils fassent, de professer jusqu'à la mort la religion de J. C., fort contraire assurément à la leur. Adieu, très cher Ami.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1533.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU,
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE¹. —

20 7^{bre} [1762].

L'homme que je vous avois envoyé² est revenu à vuide, disant que vous aviez envoyé une lettre et que vous l'aviez fait reprendre le même jour : il est bon que vous soyez averti de cela, de peur d'interception. Je n'ai point reçu de nouvelles de la personne³ à qui j'ai écrit et dont vous m'annonciez une prochaine réponse. Mais, en revanche, M. de Montmolin a reçu d'un membre de la V. C.⁴ une lettre de reproches pour m'avoir admis à la communion ; cette lettre est pleine de mauvaise foy, de mauvaise humeur, de mauvaise volonté, pour ne rien dire de pis. Ces gens-là ne seront pas contents qu'il ne m'ayent forcé de reprendre la plume, et je doute, si cela m'arrive, qu'ils ayent les rieurs de leur côté. Je me sens pourtant encore de la patience, mais il y a un terme à tout.

J'ai écrit à M. M.⁵ ce que vous désiriez qu'il sut⁶ ; il me mar-

1. *INÉDIT*. Transcrit le 22 septembre 1881 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, vol. relié des Lettres à Moultoù, fol. 45-46. Petit in-4^o de 4 p., la 3^e blanche, l'adresse sur la 4^e, avec chiffre postal 8 s. Cachet persan sur pain à cacheter.

2. Cf. n^o 1519, 1^{er} alinéa.

3. Jacob Vernet. Cf. n^o 1510.

4. Le pasteur Jean Sarasin, membre de la « Vénérable » Compagnie des Pasteurs de Genève ; la lettre en question suit.

5. Mylord Maréchal.

6. Cf. n^o 1524, vers le milieu de la p. 120 : « Voltaire assure que le *Sermon des Cinquante* est du roi de Prusse. Je voudrais bien que Milord Maréchal en fût informé ».

que qu'il voudroit bien voir l'extrait de la lettre du Roy de Prusse qui me regarde et qui court Genève. C'est sans doute pour faire une confrontation. Je vous prie de m'envoyer une copie de cette lettre ou de l'extrait, le plustôt qu'il vous sera possible.¹

Puisque notre ami² veut venir, qu'il vienne donc, que je l'embrasse ; mais je voudrois bien être prévenu de sa marche, sans quoi, dans ces temps où l'on court les campagnes, pour peu que mon état devint meilleur, il risqueroit de me trouver absent. Adieu, cher et très [cher]³ ami, je vous embrasse.

N^o 1534.

LE PASTEUR JEAN SARASIN À M. DE MONTMOLLIN⁴.

Permettez-moi de renouveler, au sujet de M. Rousseau, ma correspondance avec vous qui m'a toujours été et qui me sera toujours agréable. Ce n'est que comme particulier⁵ que je vous en parlerai et pour vous informer de ce qui se dit ici à votre occasion. Vous aurez sans doute quelques éclaircissements à me donner que je ne communiquerai qu'autant que vous y consentirez. Vous connaissez ses derniers ouvrages de *l'Education* et du *Contrat social*, qui ont attiré, et avec raison, la censure de quelques tribunaux. La religion chrétienne a paru y être attaquée dans ses fondements, l'auteur a porté des coups aux preuves qui établissent sa divinité, en sorte que, quelque admiration qu'il fasse paraître pour la doctrine chrétienne, il y a lieu de croire qu'il ne regarde Jesus-Christ que comme un des plus grands phisosophes qu'il y ait eu ; il y a même quelques endroits de ces livres où il jette du ridicule sur quelques points de la doctrine ou

1. Il ne put l'envoyer. Cf. n^o 1537, 4^e alinéa.

2. Roustan, qui passa huit jours à Môtiers, du 1 au 8, avec Mouchon et Beauchateau.

3. Rousseau a oublié d'écrire le mot « cher ».

4. Transcrit de l'imprimé en 1884 par Fritz Berthoud dans *J.-J. Rousseau et le pasteur de Montmollin*, Fleurier, in-16, p. 35-40.

5. « Nous ne rechercherons pas si J. Sarasin écrivait sous son inspiration seulement, ou s'il était l'interprète officieux de ses collègues genevois... chacun jugera suivant son impression » (Berthoud, p. 34).

morale chrétienne. Il est triste de voir paraître des livres qui tendent à affaiblir la foi, surtout quand ils ont pour auteurs d'habiles écrivains comme M. Rousseau, capables de donner du poids à l'incrédulité qui n'a fait partout que trop de progrès dans ce siècle.

Il me paraît évident que l'auteur de ces livres, qui a manifesté si publiquement sur la religion des idées qui ne sont point équivoques, ne peut pas de bonne foi se dire chrétien, ni comme tel participer à la sainte-cène, où l'on est censé faire profession de regarder Jésus comme l'envoyé de Dieu et le Sauveur du monde. L'on dit cependant qu'il y a participé dans votre Eglise et de votre consentement. Je soupçonnerais, si cela est, que c'est ensuite de conversations particulières qu'il a eues avec vous où il aura témoigné des sentiments plus chrétiens que ceux qu'il a mis au jour dans ses livres. Encore eût-il été nécessaire, ce me semble, pour l'édification publique, que cet acte fût précédé ou accompagné d'une rétractation formelle des principes d'incrédulité qu'il a mis au jour et qui sont connus de l'univers.

L'on assure que c'est lui qui a écrit ici qu'il avait participé à la sainte-cène avec votre permission, et ensuite d'une lettre qu'il vous a écrite, dont il a envoyé copie et qui est actuellement entre les mains de plusieurs personnes.

A vous dire vrai, le contenu de cette lettre me paraît très équivoque et ne saurait me plaire. Il assure que son ouvrage porte avec lui les éclaircissements nécessaires et qu'il ne peut l'expliquer que par lui-même, qu'ainsi il l'abandonne tel qu'il est au blâme ou à l'approbation des sages. Il s'en rapporte donc entièrement au contenu de son livre, lequel il ne croit pas avoir besoin d'explications ; effectivement, les principes d'incrédulité y sont clairement soutenus. Ce paragraphe de sa lettre ne paraît donc rien signifier pour le but qu'il se propose dans cette lettre. Je ne sais sur quel fondement il qualifie les ministres de l'Evangile d'être dans cette occasion les vengeurs de l'Eglise romaine, dont les dogmes intolérants sont seuls attaqués dans son livre. Il devrait être persuadé que ce qui fait gémir les ministres de l'Evangile est uniquement de voir dans ses livres les semences d'incrédulité bien marquées, et il ne peut ignorer qu'il y a des endroits où il distingue la religion romaine de la religion tirée de l'Evangile, et où, après avoir sapé la première, il jette sur l'autre un ridicule bien marqué. D'ailleurs, la faiblesse qu'il trouve dans les pièces essentielles de la religion chrétienne en général ne saurait être appliquée uniquement à la religion romaine, il ne peut donc pas dire avec vérité que les dogmes intolérants et sanguinaires de cette Eglise sont les seuls attaqués dans ses livres.

On ne peut qu'être étonné de lui entendre dire dans cette lettre

qu'il est attaché de bonne foi à cette religion véritable et sainte, après avoir élevé autant de doutes qu'il l'a fait sur sa divinité. Ses écrits parlent, à mon avis, bien clairement, et j'en crois plus ses écrits qu'une simple déclaration laconique. Il n'est pas bon, dit-il à la fin de sa lettre, qu'on pense qu'un homme de bonne foi qui raisonne ne peut être un membre de Jésus-Christ. Il est vrai qu'il est triste de voir un habile homme comme lui, qui raisonne et, à divers égards, raisonne bien, donner à gauche sur un article essentiel qui est celui de la religion, mais on ne peut s'empêcher de penser qu'un homme de bonne foi, qui raisonne comme il fait dans ses écrits, ne peut être un membre de Jésus-Christ.

Pardonnez, Monsieur et très honoré frère, la liberté que je prends de vous faire mes réflexions là-dessus. Je ne doute pas que vous ne les ayiez faites d'avance, et sans doute il se sera passé quelque chose que j'ignore qui aura donné lieu à l'admission de M. Rousseau à la sainte-cène, comme membre de l'Eglise chrétienne. Vous voudrez bien me donner des éclaircissements sur toute cette affaire, que j'attends de votre bonté et amitié pour moi. Ils contribueront sans doute à m'éclairer et à dissiper mes doutes sur la facilité qu'il me semble qu'on a eue de l'admettre publiquement à la communion des fidèles. J'en ferai l'usage auquel vous consentirez. Daignez m'honorer toujours de votre bienveillance et me regarder comme étant avec la plus parfaite et la plus respectueuse considération, etc.

J. SARASIN

Genève, 14 septembre 1762.

N^o 1535.

[LE PASTEUR DE MONTMOLLIN
AU PASTEUR JEAN SARASIN]¹.

Motier-Travers, comte de Neuchâtel, ce 25 septembre 1762².

Je ne suis pas à ignorer les sentiments d'amitié et de bienveillance que vous avez pour moi, dont vous m'avez donné des preuves non

1. Le pasteur de Montmollin a imprimé cette réponse en 1765, dans sa *Réputation*, sans dire à qui elle était adressée. Elle est ici transcrite de l'imprimé en 1884 par Berthoud (*loc. cit.*, p. 45-56), d'après une copie manuscrite, revue et corrigée par de Montmollin, par une troisième personne, et par Rousseau lui-même, dont les corrections sont ici en italique. On verra plus loin, dans une lettre de Rousseau à du Peyrou, du 8 août 1765 comment J.-J. fut invité à faire ces corrections.

2. Cette date est ainsi libellée dans l'imprimé de 1765.

équivoques en diverses occasions et dont je viens de recevoir une nouvelle marque, d'autant plus flatteuse pour moi qu'elle me persuade plus que jamais du vif et tendre intérêt que vous prenez à ce qui me regarde, par l'avis que vous me donnez de ce qui se débite dans votre ville au sujet de la conduite que je dois avoir tenue à l'égard de M. Rousseau et des éclaircissements que vous me demandez là-dessus ; bien loin de me faire de la peine de vous les donner, je m'y crois obligé, après ce que vous m'avez fait l'honneur de me marquer.

J'estime, monsieur et très honoré frère, qu'il convient que je reprenne les choses depuis leur origine.

Il y a environ trois mois que M. Rousseau se rendit à Motiers dans une maison où il loge actuellement, où il fait son ménage et qui lui avait été offerte par le propriétaire. Des amis et des parents me le recommandèrent comme une personne de mérite et de mœurs, qui cherchait une retraite pour y finir tranquillement ses jours *sans vouloir écrire davantage*¹. C'est ce qui me fut confirmé de bouche par M. Rousseau, dont la santé est faible et chancelante, et qui dépérit journellement ; il écrivit d'ici à Milord, notre gouverneur, pour lui demander la permission d'habiter ce pays, ce que Milord lui accorda. Il en informa le Roi qui appointa la demande de M. Rousseau, *supposant*² qu'il se comporterait d'une manière convenable ; depuis lors jusqu'à ce jour M. Rousseau, que j'ai eu l'occasion de voir souvent, s'est montré sur un pied qui lui a été favorable, avec prudence et discrétion, se refusant avec politesse à satisfaire de curieux importuns qui venaient lui faire des questions imprudentes et déplacées.

M. Rousseau a fréquenté très assiduellement nos saintes assemblées avec respect et avec une dévotion extérieure qui a fait que le peuple en a jugé favorablement. J'ai eu plusieurs conversations avec lui et je lui ai fait plusieurs observations sur nombre de propositions contenues dans ses ouvrages, mais il m'a toujours répondu avec modération, se plaignant amèrement qu'il était envisagé non-seulement comme un incrédule et un ennemi de la religion, mais comme un athée, me protestant qu'il était sincèrement chrétien et chrétien réformé. Le 24 août dernier, il m'écrivit la lettre dont vous me faites mention, et le lendemain il se rendit auprès de moi pour le même sujet³ ; j'eus l'occasion alors d'entrer en conversation avec lui et de lui parler plus

1. « Les mots soulignés [qui, comme il a été dit dans une note précédente, sont de l'écriture de Rousseau] remplacent « pour ne plus s'embarasser d'écrire », qu'avait tracés précédemment M. de Montmollin. » (*Note de Berthoud.*)

2. « M. de Montmollin avait mis : « dans l'attente. » (*Note de Berthoud.*)

3. « Rousseau dit dans ses *Confessions* que ce fut M. de Montmollin qui se rendit chez lui. » (*Note de Berthoud.*)

particulièrement de ses ouvrages et surtout de son *Emile*, en lui faisant observer qu'il me paraissait qu'il y avait de la contradiction dans les principes qu'il a posés dans son livre avec le désir ardent qu'il me témoignait de pouvoir participer à la sainte table avec les fidèles ; sur quoi il me pria de l'entendre, il me protesta de nouveau qu'il était dans le fond de son âme chrétien réformé, qu'il souhaitait d'en faire tous les actes, qu'il regardait comme tout ce qui pourrait lui arriver de plus consolant que de participer à la Sainte table, et qu'il attendait de ma charité pastorale que je ne lui refuserais pas cette douce consolation, à quoi il ajouta cette raison pour prouver la sincérité de son désir et de sa demande, c'est que c'était évidemment le motif de sa conscience qui l'engageait à me faire cette réquisition, puisqu'étant sous la protection du roi, il pouvait vivre dans ce pays sans qu'il fût astreint à y faire des actes extérieurs de la religion, qu'il désirait de tout son coeur de trouver Jésus pour son Sauveur, lorsqu'il serait appelé à paraître devant le souverain juge. Et quant à son *Emile*, il me protesta encore qu'il n'avait point en vue la religion chrétienne réformée, mais qu'il a eu uniquement dans son plan ces trois objets principaux : premièrement de combattre l'Eglise romaine et surtout ce principe qu'elle admet qu'on ne peut être sauvé hors de l'Eglise, puisqu'un payen, homme de bien comme un Socrate, qui n'ayant jamais ouï parler de Jésus-Christ ni de l'Évangile, pouvait être sauvé quoique hors de l'Eglise, et qu'à cette occasion il a exalté la religion naturelle comme étant le fondement de la révélée et qu'il a pu dire des choses que l'on a appliquées à la religion chrétienne réformée, mais que ce n'a jamais été son intention ; secondement, de s'élever, non pas précisément directement, mais pourtant assez clairement contre l'ouvrage infernal de l'*Esprit*, qui, suivant le principe de son auteur, prétend que sentir et juger sont une seule et même chose, *ce qui est évidemment établir le matérialisme*¹ ; troisièmement de foudroyer plusieurs de nos nouveaux philosophes qui, vains et présomptueux, sapent par les fondements et la religion naturelle et la religion révélée.

Vous comprenez, monsieur et très honoré frère, qu'il y avait matière à répondre amplement à M. Rousseau, ce que je fis aussi, en lui disant franchement que ses lecteurs n'avaient pas compris son but, qu'il paraissait même visiblement qu'il rendait tout douteux et qu'il jetait du ridicule sur la religion, tant par la manière de s'enoncer que par la méthode qu'il avait employée ; à quoi il me répondit qu'il admettait et croyait tout ce qu'il y a d'essentiel dans la religion, et que tout ministre doit regarder comme essentiel, *que loin de jeter du ridicule sur la religion, il n'en*

1. « Addition faite et écrite par M. Rousseau. » (Note de M. de Montmolin dans l'imprimé en 1765.)

avait parlé qu'avec le plus profond respect, quoiqu'il eût mis aux prises deux adversaires, dont en imitant leur ton qu'il blâme, il en faisait parler un avec moins de respect¹ ; qu'il m'avouait ingénument qu'il avait certains doutes qui étaient plus forts que lui et dont il n'était pas le maître, que cependant il penchait toujours du côté le plus sûr, qu'il ne demandait pas mieux que d'être éclairci sur ses doutes. Il me déclara encore que, si l'on croyait qu'il était pour l'indifférence des religions, c'était une imputation fautive², regardant la religion chrétienne comme véritable et sainte, et celle qui peut conduire au salut. Je lui répondis que je ferais part de sa lettre et de notre entretien au Consistoire et que je lui rendrais une réponse. Le Consistoire unanimement statua que M. Rousseau pouvait communier dans la supposition qu'il parlait sincèrement et que je le sonderais encore là-dessus. Je fis part à M. Rousseau de la délibération du Consistoire ; cependant, après avoir pris des précautions pour savoir ce que dans notre Eglise l'on pensait de M. Rousseau, et si son admission à la communion ne causerait aucun scandale, je m'en informai de mon côté, je n'appris rien qu'à son avantage, et les anciens me firent un pareil rapport, de sorte qu'après toutes ces précautions, je parlai à M. Rousseau et lui dis de la part du Consistoire que j'avais été chargé de lui représenter que tout homme qui venait à la communion faisait une profession publique de croire en Jésus-Christ, et que par conséquent les membres de l'Eglise le regardaient comme membre de Christ, que s'il ne faisait cet acte qu'extérieurement, je me croyais obligé de lui dire qu'il serait le plus indigne et le plus perfide de tous les hypocrites ; que lui seul en rendrait compte à Dieu ; mais que s'il agissait sincèrement, comme la charité et le christianisme m'ordonnaient de le croire, surtout connaissant ses lumières et ses moeurs, je bénissais Dieu de cette heureuse circonstance et que je l'en félicitais de tout mon coeur, que j'admire là l'effet de la grâce et que s'il voulait la seconder de son côté, il éprouverait par une douce expérience que certains doutes qu'il avait se dissiperaient insensiblement ; qu'ayant l'esprit éclairé et le coeur bon, l'ouvrage serait bientôt consommé. Je lui parlai encore de son *Emile* et de la profession publique qu'il allait faire du christianisme, il me répondit qu'avec le temps on reviendrait des préjugés que l'on avait pris contre lui. M. Rousseau communia le dimanche suivant avec une humilité et une dévotion qui édifia toute l'Eglise, humilité profonde qui portait avec elle le caractère de sincérité. Quoique l'incrédulité et la corruption soient presque parvenues à leur comble dans ce siècle, il y a cependant dans mon Eglise des per-

1. « Addition faite et écrite par M. Rousseau. » (Note de M. de Montmolin dans l'imprimé en 1765).

2. « Expression ajoutée par M. Rousseau. » (ibid.)

sonnes éclairées et pieuses qui se réjouirent et qui béniront Dieu de cet acte religieux de M. Rousseau, qui s'est fait aimer et estimer dans ces cantons, par sa douceur, son affabilité, sa modération, son silence et ses aumônes qu'il fait sans ostentation ; car, quoiqu'il ne soit pas riche, ni près de là, à ce que je crois, il se rend recommandable par ce dernier endroit et s'élargit beaucoup sans éclat le jour qu'il communia.

Qu'auriez-vous fait, monsieur et très cher frère, à ma place ? Pour moi, je vous proteste en bonne conscience que j'aurais cru manquer à l'humanité, à la charité, au christianisme et à mon devoir pastoral, si je me fusse refusé à l'instante demande de M. Rousseau. J'ai agi de bonne foi, parce que je crois que M. Rousseau a agi de bonne foi, et que comme la persuasion va par degrés, elle pourra atteindre à la perfection. Il n'y a du reste que le scrutateur des cœurs et des reins qui puisse savoir si M. Rousseau est sincère ; je dois le penser par tous les signes extérieurs qu'il m'en a donnés, et je me regarderais comme téméraire et même injuste si je pensais autrement.

Cela n'empêche pas, monsieur et très cher frère, que je ne gémisses avec vous dans le fond de mon âme des progrès que fait l'incrédulité, du mépris que l'on fait ouvertement de la religion, du culte et des ministres. Chacun aujourd'hui veut faire l'esprit fort et avoir des doutes ; il n'y a pas jusqu'aux femmes qui ne s'en mêlent ; depuis que la nouvelle fausse philosophie est venue à la mode, *chacun veut faire le petit philosophe*¹, chacun veut dire sa raison et déraisonne.

J'ai eu l'occasion de dire bien des choses là-dessus à mon troupeau le jour du jeûne, ayant pris pour texte le verset 51 du chapitre 7 des Actes². Quoique je ne sois pas assez présomptueux que de priser mes ouvrages, cependant si vous êtes curieux de lire ce sermon qui m'a paru être goûté, je vous en enverrai une copie en le soumettant d'avance à votre censure et en vous priant de me faire part de vos remarques dont je ferai mon profit.

J'avais oublié de vous dire que sur la relation que j'ai faite à notre Compagnie de ma conduite avec M. Rousseau, elle a été approuvée ; cela n'a pas empêché qu'elle n'ait fait des démarches auprès du gouvernement pour que son *Emile* ne se répandît pas dans ce pays.

Je ne sais comment la lettre que m'a écrit M. Rousseau est tombée à Genève, ignorant du reste si elle est fidèle, car je n'en ai laissé prendre aucune copie et M. Rousseau m'a assuré qu'il n'en avait

1. « La phrase soulignée ici n'a pas été reproduite par M. de Montmollin dans sa Réfutation » [l'imprimé de 1765]. (*Note de Berthoud.*)

2. « Gens de col roide et incirconcis de cœur et d'oreilles, vous vous opposez toujours au Saint-Esprit ; vous êtes tels que vos pères. » (*Note de Berthoud.*)

point envoyé dans votre ville et ne l'avait communiquée à qui que ce soit.

Je consens très agréablement que vous fassiez voir ma lettre, et j'ose vous en prier si vous jugez que cela soit convenable à l'édification. Je suis ministre de l'Évangile, je le prêche et je ne me proposerai jamais autre chose que Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié. Je suis zélé pour la sainte doctrine qui est celle uniquement de l'Évangile et pour la doctrine reçue. La Compagnie des Pasteurs, dont j'ai l'honneur d'être membre, et tous les habitants de ce pays, sont témoins combien je me suis montré zélé, ferme en même temps modéré à l'occasion de nos troubles fâcheux de la Chaux-de-Fonds qui, comme vous le savez, sont heureusement finis.

Continuez à m'aimer et à m'accorder votre précieuse bienveillance, j'ose dire mériter ces sentiments de votre part, par ceux de la considération respectueuse que je vous ai vouée, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être¹,

Monsieur, et très honoré Frère !

Votre très-humble et très obeissant
serviteur

Le Professeur de MONTMOLLIN

N^o 1536.

[JACOB VERNET À ROUSSEAU]².

Genève, le 21 septembre 1762.

Monsieur,

Il ne me fallait pas moins qu'un surcroît d'occupations comme celles qui me sont survenues au commencement de ce

1. Ici s'arrête le texte publié par Berthoud ; ce qui suit, y compris la signature est transcrit de l'imprimé de 1765 par M. de Montmollin.

Le pasteur Jean Sarasin, dit *le jeune* [1703-1778], à qui s'adresse cette réponse, a été pasteur à Jussy en 1731, à Onex en 1735 et à Genève de 1736 à 1778. Comme il a été dit plus haut, p. 131, note 3, il ne doit pas être confondu avec son homonyme et parent éloigné, Jean Sarasin, dit *l'aîné* [1693-1760], pasteur à Genève de 1726 à 1760, auquel Rousseau a écrit le 29 novembre 1758 [t. IV, n^o 570].

2. Transcrit de l'imprimé par M. Eugène Ritter, dans *J.-J. Rousseau, notes et recherches*, ouvrage paru en avril 1919 et formant le tome XI des *Annales de a Société J.-J. Rousseau*, daté : 1916-1917, p. 133-137.

mois, pour m'empêcher de répondre plus tôt à votre obligeante lettre du 31 août, et de vous remercier de l'honnête confiance avec laquelle vous me renvoyez une lettre *anonyme* qui vous a été adressée de Paris, où, après vous avoir accablé de fades louanges que vous méprisez, on vous avertit officieusement que vous *n'avez pas de plus grand ennemi que moi* et que *j'ai entraîné dans mon inimitié mon frère, membre du Conseil des CC.* Je n'ai pas besoin de vous dire ce que vous sentez mieux que moi, que l'unique but de cette lettre est de brouiller et de nuire, que le vil métier de délateur n'est point celui d'un *homme de naissance*, comme l'écrivain se qualifie, et que rien n'est plus suspect que le témoignage de quelqu'un qui n'ose se nommer. Le masque de l'anonyme sert aujourd'hui de couverture à de vilains tours et à d'infâmes productions. La seule chose que je puisse ajouter aux réflexions que vous aurez faites vous-même sur une telle lettre, c'est que je crois en connaître l'auteur, de même que les indignes raisons de sa basse vengeance. Il ne mérite pas plus votre attention que la mienne. Prenons-en occasion seulement de gémir sur les suites de l'irréligion, qui ne vont pas moins qu'à faire un jeu de toutes sortes de méchancetés, et à changer la terre en un nid de vipères.

Mes sentiments, Monsieur, sur ce qui vous regarde, vous sont assez connus. J'ai toujours rendu justice à vos talents et j'ai admiré bien des choses dans vos ouvrages, surtout celles qui tendent fortement aux bonnes mœurs. On a eu raison de vous dire qu'en lisant votre beau travail de la Religion naturelle, je m'écriai comme Tertullien, parlant de quelque ancien philosophe : *o testimonium animae naturaliter christianae!* Mais on ne vous a pas non plus caché que j'ai pensé comme tous mes collègues sur les endroits qui ont été justement repris dans le III^e tome d'*Emile* et dans le *Contrat Social*, quoique j'aie tempéré ce blâme par la plus grande modération relativement à votre personne. Mon frère en a jugé de même, lui que vous savez qui pense de son chef et en homme d'expérience, lui chez qui vous avez toujours

trouvé à Paris un accueil patriotique. Vous devez savoir aussi qu'il n'a pas eu plus d'occasion que moi de se mêler de votre affaire, puisqu'elle n'a point été portée devant les corps respectifs dont nous sommes membres, et qu'il vit retiré à la campagne. J'ajouterai, Monsieur, qu'autant que nous avons été d'accord, lui et moi, à désapprouver les côtés reprehensibles de vos derniers livres, autant le sommes-nous à compatir aux chagrins qu'ils vous ont attirés, et très disposés à vous rendre, si l'occasion s'en présente, des services personnels. Voilà, monsieur, comment nous sommes vos ennemis.

De tels sentiments tiennent, comme vous le voyez, un juste milieu entre la haine que l'impertinent délateur m'attribue, et la prévarication qu'a osé nous imputer le gazetier de Bruxelles, en disant que *notre magistrat vous a condamné, mais que notre clergé vous approuve*. Il n'est pas difficile de juger d'où est parti un avis si faux. C'est la suite du mauvais projet qu'on avait formé de nous faire passer dans le monde pour une espèce de Déistes, projet aujourd'hui dévoilé dans *quatre lettres critiques d'un voyageur anglais*, publiées à Utrecht par M. Brown¹, où l'on convainc M. d'Alembert de légèreté et de fiction dans une grande partie de ce qu'il dit sur Genève, notamment dans ses imputations théologiques, et de plagiat dans ce qu'il dit de vrai sur le gouvernement civil.

L'exposé de mes sentiments par rapport à vous, monsieur, peut vous faire juger de l'esprit que je porte dans l'espèce d'engagement que j'ai pris de vous réfuter. L'honneur de notre Eglise au dehors et son édification au dedans, exigent quelque chose. Nos prédicateurs ont fait leur devoir. Mais on demande quelque écrit. Ma place et la nature de mes précédents travaux semblent m'imposer cette tâche. Je suis bien aise, Monsieur, d'apprendre de vous que vous le verrez sans peine. Croyez qu'en contredisant l'écrit, je ménagerai autant qu'il est possible l'écrivain, et que je n'aurai garde de le confondre avec le grand contempteur de toute religion. Je m'efforcerai de le ramener à nous par ses propres principes, par des réflexions douces, et en lui

1. Cf. t. VI, p. 255, 2^e alinéa, et p. 275, 2^e alinéa.

fournissant sur divers points des éclaircissements qui malheureusement lui manquaient dans les pays où il a passé sa vie. Mon travail n'est encore que peu avancé. Tout se fait lentement à mon âge. Mais si l'ouvrage doit voir le jour, vous serez le premier à en recevoir, comme vous le désirez, plusieurs exemplaires.

Cependant, Monsieur, je ne dois pas vous cacher que vous me mettez dans l'embarras, en m'alléguant la lettre que vous avez écrite à M. le professeur de Montmollin, en conséquence de laquelle vous avez été admis à communier, et d'où vous inférez qu'on ne doit pas vous parler comme à une personne séparée de votre Eglise. Cette lettre a été tellement répandue ici qu'il m'a été facile de m'en procurer une copie. Mais je vous avoue qu'autant que la seconde partie m'en a paru suffisante, autant ai-je été surpris, comme tous ceux que j'en ai ouïs raisonner, de vous entendre soutenir dans la première partie que vos coups portent uniquement sur l'Eglise romaine, que le livre s'explique assez, et que l'on a eu tort de s'y méprendre. Plût à Dieu que cela fût vrai et que vous pussiez le montrer ! Notre scandale cesserait et la plume me tomberait des mains. Mais tout le monde en a jugé autrement. Il est vrai que vos idées sur le christianisme ont pris une forte teinture de la théologie romaine, et que plusieurs de vos objections tombent sur cette théologie et non sur la nôtre. Mais il est vrai aussi que vos prétentions et vos conclusions sont exprimées d'une manière générale, et que plusieurs de vos arguments sont dirigés contre l'Evangile même, en le distinguant du Papisme. Mgr. l'Archevêque de Paris l'a bien observé dans le Mandement qu'il vient de donner contre votre *Emile*. Je crois, Monsieur, que si vous prenez la peine de relire attentivement, soit le III^e tome d'*Emile*, soit les deux premiers tiers du dernier chapitre du *Contrat Social*, soit divers traits semés çà et là dans ces deux ouvrages, vous sentirez vous-même qu'encore que l'exception alléguée pour excuse à M. de Montmollin convienne à quelques articles, votre candeur ne vous permettrait pas de l'étendre à tous. Il faudrait certainement quelque

chose de plus ; il faudrait, pour que le public ne vît plus en vous un adversaire du Christianisme, une rétractation formelle et aussi publique que l'a été l'agression. Plus la religion est chose libre et saine, plus elle exige et de franchise et d'humilité. N'auriez-vous point fait à M. de Montmollin dans la conversation un aveu qui me paraîtrait bien vrai et très admissible ? c'est que les morceaux de votre ouvrage qui nous ont le plus blessés ont été composés dans un âge où vos idées n'étaient ni aussi épurées ni aussi arrangées qu'elles le sont devenues dans la suite, et qu'encore qu'il y ait eu une imprudence inexcusable (passez-moi le terme) à les mettre au jour, ce n'est pourtant point par là que l'on doit juger de vos sentiments actuels. C'est là, je crois, la vraie solution de l'énigme, pour qui connaît votre caractère, plus capable d'inadvertances que de mauvaises intentions.

Je me garderai donc bien, Monsieur, de discuter la question de fait, *si vos coups s'arrêtent à l'Eglise romaine*, question aussi désagréable qu'inutile à traiter. Je n'ai pas besoin non plus de prononcer sur votre qualité de séparé ou non séparé de notre Eglise. Votre lettre à M. de Montmollin doit être comme nulle pour moi qui ne dois parler qu'en écrivain et vous considérer aussi en cette qualité, pour faire mes observations sur le livre, sans juger de la personne.

J'ai cru, Monsieur, devoir vous répondre précisément sur ce point, afin de prévenir entre nous tout mécompte sur les procédés. Je serais très fâché de sortir à cet égard de la bonne règle, ni de rien faire qui traversât le vrai désir que j'ai de vous voir attaché sans réserve à notre Eglise, ou qui démentît la considération sincère avec laquelle je suis, Monsieur, votre très humble et très obeissant serviteur

[JACOB VERNET] ¹

1. Cf. n° 1552, 2^e alinéa (Rousseau à Moulto) : « M. Vernet m'a enfin répondu et je suis tombé des nues à la lecture de sa lettre », et n° 1557 (lettre du 13 octobre, de Moulto à Rousseau) : « M. Vernet est un sot ». — La présente lettre a déterminé la rupture définitive de Rousseau et de Vernet.

N^o 1537.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ¹.

22 [septembre 1762].

Je recois en ce moment, mon cher concitoyen, votre lettre du 20, et j'y réponds aussitôt. — Il est vrai que j'allai moi-même à la *ville de Turin* porter une lettre à l'homme que vous m'aviez envoyé ; que j'y envoyai deux fois et que l'hôtesse me dit toujours qu'il était parti, quoiqu'il m'eût dit lui-même, à cinq heures, qu'il ne partirait que le lendemain au matin. Ne soyez donc point en peine de cette lettre. Roustan vous dira tout ce que je vous disais. Je suis indigné contre le ministre qui a écrit à M. de Montmollin ; vous auriez bien dû me dire son nom ; nous avons des espèces d'hommes qui font pitié : ils ne savent pas de quel esprit ils sont animés. Je l'éprouve chaque jour ; ce qui est bien certain, c'est qu'eux ou moi ne sommes pas chrétiens : il me semble pourtant que je le suis.

Oui, mon cher concitoyen, votre lettre à M. de Montmollin, a écrasé tous vos ennemis, et ranimé le courage de ceux qui vous sont attachés. Les premiers ont bien vu que cette lettre déconcertait leurs projets, et comme ils s'imaginent que vous l'avez écrite à l'instigation de vos amis de Genève, pour qu'on n'eût rien à vous dire si vous y reveniez ; ils ne doutent pas que votre intention ne soit d'y venir bien vite, et cette crainte les glace d'effroi. En conséquence, ils affectent de montrer la contradictation de vos principes avec votre conduite ; ils vous taxent d'hypocrisie ; ils disent que vous vous jouez de toute religion. D'autres, au contraire, soutiennent qu'il n'y a point de rétractation dans votre lettre ; mais, ajoutent-ils, il n'a

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 59-62.

communié que pour suivre la religion du pays, et se ménager un asile dans sa patrie, si le pays où il est cesse de lui convenir

Vos amis ne manquent pas de réponses: « si tous les cultes, » disent-ils, « lui sont indifférents, pourquoi ne restait-il pas à Paris, et ne se disait-il pas catholique? De quels avantages ne pouvait-il pas y jouir? Il était bien sûr d'un asile dans le comté de Neuchâtel quand il a communié. Est-ce faire la cour au roi de Prusse que d'approcher de la sainte table? Et d'ailleurs, si vous attribuez à M. Rousseau *la Profession de foi du Vicaire*, il faut lui attribuer aussi ce qu'il dit dans cette *Profession* de la religion protestante, qu'elle est la plus sainte et la plus raisonnable de toutes les religions. Après un tel aveu et la promesse qu'il vous eût faite de ne jamais écrire contre elle, que lui auriez-vous dit, s'il était venu à Genève? »

Quoi qu'il en soit, notre bourgeoisie est charmée de cette lettre, il s'en est fait deux cents copies; elle est enchantée que vous vous rapprochiez de sa façon de penser. Au fond elle vous aime, parce que sur le gouvernement vous pensez comme elle, et il ne lui fallait qu'un prétexte pour oser vous défendre hautement et sans scrupule. — M. Jallabert m'a dit que vous étiez le maître de revenir quand il vous plairait, et qu'il ne voyait pas ce qu'on aurait à vous dire. Que de machines le Jongleur¹ fait jouer pour me forcer au silence! Je l'embarasse étonnamment; mais, il a beau faire, je suis le devoir, heureux qu'il s'accorde avec tous les penchants de mon coeur. Roustan vous apprendra sur tout cela des détails qui vous feront pitié; cet homme est aussi petit que méchant. Il est bien fâché que le roi de Prusse vous ait accordé sa protection; il n'a pas tenu à lui de l'empêcher, mais il n'a pas du crédit partout. Le roi de Prusse a trop d'esprit pour être la dupe d'un joueur de gobelets. Dites-moi ce que cet enragé a contre vous. Une femme jeune, belle, et malgré cela pleine de sens,

1. « Le docteur Tronchin. » [Note de Streckeisen-Moultou.]

lui disait l'autre jour que si elle avait pour vous l'enthousiasme de la vertu et de l'amitié, il avait contre vous l'enthousiasme de la haine, et que l'un valait l'autre assurément. Je n'ai point vu de copie de la lettre du roi de Prusse, j'ai seulement ouï dire que l'on écrivait de Neuchâtel à M. Tronchin, le procureur général, que le roi avait écrit à milord Maréchal qu'il était surpris que la ville de Neuchâtel n'eût pas senti tout votre mérite et qu'il fût nécessaire qu'il le lui fit connaître ; qu'il était fâché que votre santé ne vous permit pas d'aller à Berlin ; qu'il vous y aurait reçu comme vous méritez de l'être, et comme il voulait que vous le fussiez dans tous ses Etats. Si vous pouviez m'envoyer copie de cette lettre et votre réponse, vous me feriez un très grand plaisir, et cela ne ferait pas mal à Genève. M. V[ernet] doit vous avoir écrit, il est à la campagne. Je n'ai pas pu voir encore le mandement, on me l'a promis. Je vous écrirai le départ de R[oustan] ; il partira, je crois, samedi. Je vous embrasse, mon cher concitoyen, du fond du coeur.

N^o 1538.

A MONSIEUR
MONSIEUR PICTET
COLONNEL AU SERVICE
DE L. H. P.
À GENÈVE ¹.

A Môtier (*sic*) le 23 7^{bre} 1762.

Je suis touché, Monsieur, de vôtre lettre ; les sentimens que vous m'y montrez sont de ceux qui vont à mon coeur. Je sais

1. Transcrit, le 2 mai 1924, de l'original autographe signé, appartenant à M. Louis Barthou. 4 p. in-4^o, l'adresse sur la 4^e. Cacheté d'une oublie. Dans un coin de l'adresse, une autre main a écrit : R. 1. Sur la première page, à côté de la date, on lit : n^o 2. [P.-P. P.]

d'ailleurs que l'intérêt que vous avez pris à mon sort vous en a fait sentir l'influence, et persuadé de la sincérité de cet intérêt, je ne balancerois pas à vous communiquer mes résolutions si j'en avois pris quelque-une. Mais, Monsieur, il s'en faut bien que je ne mérite la bonne opinion que vous avez prise de ma philosophie. J'ai été très ému du traitement si peu mérité qu'on m'a fait dans ma patrie ; je le suis encore, et quoique jusqu'à présent cette émotion ne m'ait pas empêché de faire ce que j'ai cru être de mon devoir, elle ne me permettroit pas, tant qu'elle dure, de prendre pour l'avenir un parti que je fusse assuré m'être uniquement dicté par la raison. D'ailleurs, Monsieur, cette persécution, bien que plus couverte, n'est pas cessée. On s'est apperçu que les voyes publiques étoient odieuses, sujettes même à de grands inconvéniens ; on en employe maintenant d'autres qui pourront sans être connues avoir un effet plus sûr et il faut attendre en effet avant de prendre une résolution que la rigueur de mon sort peut rendre inutile. Tout ce que je puis faire de plus sage dans ma situation présente est de ne point écouter la passion, de plier les voiles jusqu'à ce qu'exempt du trouble qui m'agite je puisse mieux discerner et comparer les objets. Durant la tempête je cède sans mot dire aux coups de la nécessité ; si quelque jour l'orage se calme je tâcherai de reprendre le gouvernail.

Au reste, je ne vous dissimulerai pas, Monsieur, que le parti d'aller vivre à Geneve me paroît très perilleux pour moi sans être utile à personne. On ne sauroit se dissimuler les outrages qu'on m'a faits, et je connois trop les hommes pour ignorer que souvent l'offensé pardonne, mais que l'offenseur ne pardonne jamais. Me retirer dans ma patrie n'est donc que me livrer à des malveuillans puissans et habiles qui ne manqueront ni de moyens ni de volonté pour me nuire. Le seul bien après lequel je soupire est le repos, et surement ce n'est jamais à Genève que je le trouverai, surtout tant que le pöete (*sic*) y donnera des loix et que le jongleur sera son premier Ministre.

Quant à ce que vous me dites du bien que pourroit opérer mon séjour dans la patrie, c'est un motif (*sic*) désormais trop élevé pour moi, et que d'ailleurs je ne crois pas trop solide : car où le ressort public est usé les abus sont sans remède. L'Etat et les mœurs ont péri chez nous ; rien ne les peut faire renaître. Je crois qu'il nous reste quelques bons Citoyens, mais leur génération s'éteint et celle qui suit n'en fournira plus. Et puis, Monsieur, vous me faites encore trop d'honneur en ceci. J'ai dit tout ce que j'avois à dire, je me tais pour jamais, ou si je suis enfin forcé de reprendre la plume ce ne sera que pour ma propre deffense et seulement à la dernière extrémité. Au surplus ma carrière est finie : j'ai vécu, il ne me reste qu'à mourir en paix s'il m'est possible. Si je me retirois à Genève j'y voudrois être nul, n'embrasser aucun parti, ne me mêler de rien, rester ignoré du public et passer le peu de jours que peut durer encore ma pauvre machine délabrée, entre quelques amis dont il ne tiendrait qu'à vous d'augmenter le nombre. Voila, Monsieur, mes sentimens les plus secrets, et mon coeur à découvert devant vous. Je souhaite qu'en cet état il ne vous paroisse pas indigne de quelque affection ; vous avez tant de droits à mon estime que je me tiendrois heureux d'en avoir à vôtre amitié.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1539.

J.-F. DE LUC à J.-J. ROUSSEAU ¹.

Sans une complication de circonstances, Mon cher Conci-
toyen, qui ont traversé mes vues, vous auriez eu la visite de

1. *INÉDIT*. Transcrit en 1878 d'une copie autographe de J.-F. De Luc, que m'a communiquée M^{me} Ruegger-De Luc, et complété au moyen d'une autre copie, de la main de J.-André De Luc, petit-fils de J.-F. De Luc également communiquée par M^{me} Ruegger-De Luc. — Il y a une copie de cette lettre, de la main de Ph. Plan, dans le 1^{er} ms. Adert, fol. 83 à 87. Elle est également copiée dans le 2^e ms. Adert, p. 176 à 187.

mon fils cadet dès le tems même où vous étiez à Yverdun. Un voyage de trois mois qu'a fait son frere, dont il est associé et leurs occupations qui se sont multipliées depuis lors, ont mis jusqu'à cette heure à mon plan à cet egard un obstacle invincible, et je ne puis savoir encore quand il pourra s'exécuter. Sans cette incertitude, je suspendrois de vous envoyer une lettre dont je souhaitois que mon fils fût le porteur : elle étoit écrite avant que j'eusse connoissance de celle que vous avez adressée il ya precisement un mois à M^r le Professeur De Montmolin¹. Mais quelque édifiante que soit cette lettre, ne remédiant pas au mal que vous vous etes fait à vous-même et que vous avez fait à d'autres, par certains argumens, de vôtre Vicaire contre la Religion Chrétienne en general ; je me determine à vous envoyer la mienne dès à présent, en la laissant subsister telle quelle étoit avant que vous eussiez écrit la vôtre.

Attaquez, détruisez, Mon cher Concitoyen, les dogmes intolérans et sanguinaires : c'est là véritablement l'acte genereux d'un Philosophe Chretien ; mais ne presentez pas des objections contre les fondemens du pur Christianisme sans les résoudre, puisque vous le pouvez mieux faire que qui que ce soit. Aidez-nous plutot à les defendre contre un voisin dangereux. Voila quel est mon but dans la lettre que l'amour de cette Religion, que vous reconnoissez vous-même veritable et sainte, de nôtre chere Patrie, et mon amitié pour vous m'ont dictée. Vous connoissez ce Voisin dangereux dont je veux parler, je vais ajouter un nouveau trait à l'idée que vous en avez déjà ; il me regarde, et faisoit le début de ma lettre à laquelle je viens maintenant.

Lors que j'étois en liaison avec le Professeur Tronchin, il me fit connoître un jour que M^r de Voltaire avoit fort envie de me voir. Que voulez-vous, lui dis-je, que j'aille faire dans un lieu toujours plein de gens avec qui je n'ai aucune relation².

1. Du 24 août 1762 (n^o 1501).

2. « Aux Délices. Voy. les *Observations sur quelques savants incrédules*, chap. XIII & suiv. » (*Notes d'Adert sur son 1^{er} ms.*) Cette visite de De Luc à Voltaire eut lieu en août 1757.

Quand ils'y trouveroient (*sic*) cent personnes, me repondit-il, il n'y en auroit pas une seule pour vous. Je supprime le reste du dialogue pour vous dire en bref que j'y fus le lendemain, resolu de lui communiquer ma critique sur ce qu'il avoit dit à la louange de l'Empereur Julien dans son Poëme intitulé *la loi Naturelle*.

Dès qu'il sût mon arrivée, il vint me recevoir avec la plus grande politesse, et me prenant par la main pour me conduire dans un Cabinet, il debuta par me dire le plus obligeamment du monde : *Vous croyez m'être inconnu ? : non, Monsieur, vous ne me l'etes point, car vous avez fait souvent le sujet de nos entretiens des heures entières avec M^r Le Comte de Lautrec* ¹. La dessus M^r de Voltaire me dit les choses les plus flatteuses. Voici mes propres expressions lors que je pû lui parler sans l'interrompre : *Mais, Monsieur, je vous ai critiqué ; et sortant tout de suite mes Observations* ² de ma poche, j'ajoutai : Ceux qui critiquent les Ouvrages des autres peuvent avoir en vue l'un de ces trois motifs : ou de leur faire de la peine, ou de paroître avoir plus d'esprit qu'eux, ou de defendre la vérité ; vous etes trop penetrant, Monsieur, pour ne pas reconnoître que c'est ce dernier but qui m'anime. Après ce court exorde, je commençai la lecture de la premiere question relative à Julien ; M^r De Voltaire m'interrompit, en me disant : J'ai une grace à vous demander, c'est de me laisser vôtre Manuscrit pour 24 heures : je vous engage ma parole que je n'en abuse-rai point, que je n'en tirerai ni n'en ferai tirer aucune copie ; mais je souhaiterois le lire en mon particulier avec attention. Monsieur, lui répondis-je, je vous le prête avec plaisir pour trois fois 24 heures, desirant que vous le lisiez trois fois ; et comme je sais que l'Edition de vos Ouvrages est épuisée, si dans une nouvelle Edition vous corrigez les objets de ma critique, elle sera comme non avenue et je la supprimerai.

1. « Le comte de Lautrec fut envoyé en 1737 par le Roi de France, Louis XV, pour pacifier les troubles politiques qui affligeaient la ville de Genève. » (*Note de J.-André De Luc, sur sa copie*). [Cf. t. II, p. 276.]

2. Voy. note 2, page précédente.

Je ne puis dire positivement s'il me le promit, mais il est certain que bien ou mal fondé, je le quittai dans cette espérance : Et je vous prie, Mon cher Concitoyen, de bien remarquer ces deux choses qui m'y confirment ; l'une est le billet ¹ dont il accompagna mon Ouvrage en me le renvoyant cacheté : L'autre est ce que me rapporta M^r Cromelin ² peu de tems après, que M^r De Voltaire l'avoit assuré qu'il n'avoit rien vu d'aucun Philosophe ni Theologien, qui l'eut autant satisfait sur la Religion Chretienne.

Il est vrai que M^r Moultou, nonobstant ces apparences, ne s'attendoit à aucune correction. En effet, les connoissances que je me procurai dans la suite lors quē je pensois à l'impression de vos Ouvrages, m'ayant mis à portée de savoir ce qui concernoit les éditions de ceux de M^r de Voltaire, j'appris qu'il s'en étoient fait deux depuis nôtre entrevue, auxquelles on avoit mis la date de la premiere pour jouir sans doute de la permission. Je fus alors convaincu par l'expérience, que M^r Moultou connoissoit M^r de Voltaire beaucoup mieux que je ne l'avois connu ; et cette découverte m'ayant fait examiner plus attentivement ses Ouvrages, j'y vis pour la premiere fois les Chapitres des Juifs, des Empereurs Constantin, Diocletien, Julien et autres.

Frapé de ses tours insidieux contre la Religion Chretienne, aussi bien que ceux de l'auteur ³ des Pensées philosophiques ; bien loin de supprimer ce que j'avois déjà dit à ce sujet, je m'appliquai à le développer, en l'appuyant sur des fondemens inébranlables qu'une recherche penible m'a procuré (*sic*) : C'est le sujet des Chapitres de mon Livre qui sont precedés

1. Copie de ce billet : *Je suis très sensible à la confiance que M^r De Luc a bien voulu me témoigner, et je le remercie de l'ouvrage aussi solide que bien écrit qu'il m'a prêté. Je serais venu le lui rapporter moi même, et lui faire mes remerciemens, si ma mauvaise santé avait pu le permettre. Le 22 Aoust 1757. (Note de J.-F. De Luc.) [Cf. n° 1554, 4^e alinéa.]*

2. « Crommelin fut quelque temps résident de la République de Genève à Paris. Voy. *Confessions*, livre VIII, et deux lettres curieuses de Crommelin à Lullin, *Bibliothèque universelle*, 1848. » (Note d'Adert.)

3. « Diderot. » (Note d'Adert.)

d'un Avertissement. Ce trait pourra contribuer à vous faire mieux connoître le Cameleon dangereux qu'on nous a procuré pour Voisin.

Dans le tems où mon Livre étoit sous presse, j'appris que vous etiez sur le point de publier le vôtre sur l'Education : et comme j'ai touché cette matiere dans mes Chapitre 8. 9 & 10, à l'occasion de l'Essai de Psychologie¹, que vous connoissez sans doute, je souhaitois fort que vous pussiez lire mon ouvrage avant la publication du Vôtre. C'est de quoi M^r Moul-tou eu (*sic*) la complaisance de vous informer, & je priai M. Briçon de vous remettre le seul exemplaire que je lui avois envoyé par la Poste ; mais des circonstances impreuves ont empêché que cet exemplaire vous soit parvenu.

Sur la communication que je vous donnai du sujet de mon livre, vous me fites l'amitié de me repondre le 2 X^{bre} 1758 : « Je recevrai avec plaisir et je lirai avec attention l'ouvrage « dont vous me parlez quand vous jugerez à propos de le faire « paroître. Je vous y exhorte même de tout mon coeur, car « cet ouvrage ne peut que faire du bien. Quoi qu'en effet nous « n'ayons peut-être pas en tout les mêmes idées, ce qu'il y a « de bien sûr c'est que je ne suis ni n'ai jamais été incrédule « ni intolerant, il y aura bien du malheur si avec cela nous ne nous accordons pas sur l'essentiel. »²

Cet encouragement, qui me fit alors tant de plaisir, ne me preparoit point à voir vôtre Vicaire, à l'exemple du Theologal de Condom, mettre toutes les Religions en même catégorie pour tirer des abus qui s'y commettent une conclusion generale contre toute Revelation. En effet, les motifs de cette conclusion generale prouvent si manifestement trop qu'ils autoriseroient aussi à conclure de la corruption des hommes en general, que la Religion naturelle est une pure chimère, et que les hommes n'ont point été doués d'intelligence par le Créateur.

1. « Charles Bonnet, *Essai de psychologie*, Londres, 1757, in-12. L'auteur de ce livre avait d'abord refusé de le reconnaître » (*Note d'Adert.*)

2. Cf. n^o 576, tome IV, p. 128, 129.

Mais quelque spécieuses qui puissent être, pour ceux qui sont mal affermi (*sic*) dans la Foi, certaines objections de votre Precepteur contre l'Écriture Sainte; je suis vivement persuadé que s'il plaisoit à l'Auteur de toute Grace excellente, comme je l'en prie avec ardeur, de vous inspirer le dessein de¹ les resoudre vous-même; vous en decouvriez aisément la foiblesse, vous en sentiriez le danger, et vous les refuteriez mieux que qui [que] ce soit d'une maniere triomphante.

Pour moi, mon cher Concitoyen, Grace au Remunerateur de toutes choses²; j'ai lû et relû la Profession de Foi du Vicaire savoyard, sans qu'elle m'ait fait abandonner la Musette du sanctuaire et la Harpe de David, pour la Lire de votre Orophée ni que son dialogue³ del' *Inspiré et du Raisonneur*⁴ ait porté la moindre atteinte aux délices que j'éprouve dans la certitude où je suis, que Jésus-Christ est le Fils unique de Dieu, le Sauveur du monde annoncé clairement par les Prophètes de l'Ancienne Alliance.

Cependant⁵, Mon cher Concitoyen, la diversité de nos idées à cet égard n'a point affoibli les sentimens de ma gratitude envers vous au sujet des admirables choses que votre intelligence extraordinaire en Droit politique, & votre vertu vous ont fait écrire avec tant de courage, pour nous engager à maintenir par la sagesse notre heureuse constitution.

Voilà ce qui m'a fait soutenir, comme je le soutiens encore, que le jugement de notre Magistrat contre vos deux derniers livres n'étoit non seulement point conforme à l'Edit, mais qu'il est partial comparativement à ceux de M^r de Voltaire.

1. Dans sa copie, J.-André De Luc, petit-fils de l'auteur de la lettre, a supprimé la phrase « s'il plaisoit à ...dessein de ».

2. Le même copiste a supprimé « Grace au Remunérateur de toutes choses ».

3. « A la fin de la profession de foi du Vicaire Savoyard. » (*Note d'Adert.*)

4. « J'ai pris le change, à cet égard, ainsi que bien d'autres. » (*Note de J.-F. De Luc.*)

5. Les deux alinéas qui suivent : « Cependant... Voilà ce qui m'a fait... réitérée ! » manquent dans la copie autographe. Ils sont transcrits ici de la copie de Jean-André De Luc.

Le mal que cet homme-là nous a fait est si grand ; quelques-uns de nos Concitoyens se sont tellement laissé séduire par ses ironiques profanations des choses les plus respectables, que je me suis entendu soutenir à moi même que *Voltaire étoit l'Apôtre de la Vérité*. Jugez de mon indignation et de ma douleur, à l'ouïe de cette assertion, qui me fut reiterée !

En applaudissant avec joye aux excellentes choses qui sont en grand nombre dans vos Ecrits, j'ai crû devoir soutenir en même tems ce que j'ai déjà dit des Auteurs de la Philosophie morale¹ & du Livre des Mœurs², que vous n'auriez jamais été capable de faire parler vôtre Vicaire, à plusieurs égards, avec autant de force et d'énergie de l'Etre suprême et de la Vertu, sans la connoissance que vous aviez de la Religion revelée. Et pour diminuer la facheuse impression que produisent ses objections contr'Elle, ainsi que quelques endroits du dernier Chapitre de vôtre Contrat social ; j'ai fait considerer plus d'une fois à mes Compatriotes, que ce Vicaire savoyard et nôtre Concitoyen n'ont pu connoître à fond le vrai Christianisme, ayant presque toujours vécu parmi des Incredules & des superstitieux.

Avec ceux qui vous sont le moins favorables, j'ai soutenu que malgré le stile attrayant que vous prêtiez aux objections du Vicaire contre la Revelation, on ne peut disconvenir de la droiture de vôtre coeur sans une injustice manifeste : Que cette droiture de coeur vous auroit fait prendre un milieu juste entre l'incredulité et la superstition si, au lieu de vôtre Vicaire, vous aviez eu pour Precepteur un Chretien Philosophe tel que M' Abauzit : Qu'on ne ramenera jamais des Genies superieurs comme le vôtre par des coups d'autorité, mais seulement par les preuves convainquantes que vous donneroient de la mission divine de J.-Christ, s'ils vous faisoient appeller pour conferer avec vous, les membres les plus éclairés & les plus pru-

1. « Diderot. » (*Note d'Adert.*)

2. « Duclos » (*Note d'Adert, qui se trompe*). Il s'agit de Fr.-V. Toussaint, dont l'ouvrage *Les Mœurs* parut en 1748 et eut de nombreuses éditions. (Th. D.)

dents de ce même Corps¹ dont vous faites un si bel éloge dans votre Dedicace à la République.

Enfin, Mon cher Concitoyen, je pense si differemment de celui qui s'est vanté de vous avoir tourné le dos, lorsque vous lui témoignâtes à Montmorenci vôtre predilection pour la Sainte Bible, en lui disant : *Ce Livre me tient lieu de tous les autres*. Je pense, dis-je, si differemment de ce Citoyen là que, fondé sur cette declaration, qui se trouve confirmée dans vos Ecrits ; sur la vérité contenue dans ce vers de M^r Racine : *Qu'aisément, cher Rousseau, l'honnête homme est Chretien* ; sur les preuves de la Resurrection de Jesus Christ, renfermée dans le livre d'un Mathématicien d'Angleterre², que mon fils vous portera ou que je vous porterai moi-même, sur celle que nos conducteurs spirituels sont en état d'y ajouter, avec la tolerance & la douceur convenable au caractere distinctif du vrai Christianisme : Je soutiens qu'assisté de la Benediction celeste, personne au monde ne pourra defendre alors mieux que vous la divinité de la Religion Chretienne, contre les Incredules & les supertitieux.

Je vous embrasse de tout mon coeur & fais mille voeux au Ciel pour vôtre chère conservation & votre bien être.

DE LUC

Geneve le 24 7^{bre} 1762.

1. « La Vénérable Compagnie des Pasteurs et Professeurs de Genève. » (*Note d'Adert.*)

2. « Homfroy Ditton, auteur de la *Religion chrétienne démontrée par la resurrection de J.-C.* Traduit en français, Amsterdam, 1728, 2 vol. in-8° » (*Note d'Adert.*) — Humphrey Ditton, 1675-1715, mathématicien, auteur de : *A Discourse concerning the Resurrection of Jesus Christ*, 1712, traduit en allemand et en Français. Le Catalogue du British Museum indique : 1^{re} éd. 1712 ; 2^e édition 1714 ; 3^e édition, 1722 ; 4^e édition, 1727. La traduction française est par A[rmand] D[e] L[a] C[happelle]. Amst., 1728, 2 vol. in-8°. [Th. D.]



Librairie Armand Colin, Paris.

VOLTAIRE

Est.-forte de Huber

N^o 1540.

[M^{me} DE VERDELIN À ROUSSEAU]¹.

A Paris, le 26 septembre 1762.

J'ai reçu votre lettre, Monsieur, au chevet du lit de mes filles, qu'on m'a enfin permis de faire inoculer. L'inquiétude et l'embarras que m'a causés cette opération ne m'ont pas empêchée de ressentir le plaisir le plus vif en la recevant ; je vous en aurois remercié sur-le-champ et témoigné ma reconnoissance, mais j'ai voulu en même temps vous marquer le succès de la maladie de mes bamboches. Elles ont une fièvre très-forte pendant trois jours ; l'aînée a beaucoup de petite vérole, les deux cadettes fort peu. Elles sont sorties de leur lit hier, et j'espère que sous peu de jours elles et moi serons en état de rejoindre leur père, qui est resté seul à Soisy, où on m'avoit renvoyé votre lettre et où, par attention, il a eu la bonté de la garder huit ou dix jours, attendant que son valet de chambre fût en état de me la porter. Cette attention n'est pas adroite ; il a fallu la prendre pour honnête. Je suis bien plus affligée du froid que vous essuiez cet hiver, dans vos montagnes, qu'en peine des intrigues de Voltaire à la cour de Berlin pour vous en faire sortir ; elles auront là comme ici, le mépris qu'il mérite. Ses amis, ses admirateurs, ici, sont indignés de la conduite qu'il a tenue avec vous. Cet homme est en vérité aussi fou que méchant, car il sent bien que nos arrêts et les décrets du magistrat de Genève n'ôtent rien au respect et à la vénération que l'univers a pour vous, et que, fussiez-vous dans les déserts de la Thébaidé, on ne dira pas moins de vos talents, de vos moeurs et des siennes. Ah ! mon voisin, le public vous juge tous deux plus équitablement

1. Transcrit de l'original autographe non signé et sans adresse (bibl. de Neuchâtel). Publié par Streckeisen, II, p. 482-485, avec de nombreuses inexactitudes.

que le Parlement votre profession de foi. Au reste, on dit que si l'auteur eût été à cent lieues de la capitale, nos gazetiers eussent peu réussi dans leur réquisitoire. Je ne sais s'ils sont restés à Montmorency ; je n'y ai pas été depuis le départ de M^{elle} Levasseur ; mais j'ai su par nos Pères qu'ils avoient été se justifier chez eux de cette imputation. Il m'a semblé que sans les juger, ils avoient pris le parti de s'éloigner d'eux totalement ; vous êtes dans cette maison aussi cher qu'un affilié ¹.

Je crois que d'Alembert a fait aussi de son mieux pour persuader au public et à vos amis qu'il gémit de tout cet événement ; il est très-assidu chez quelqu'un qui, je crois, ne le recevrait pas si elle (*sic*) jugeoit autrement. Pour moi, je vous l'avoue, je me rends difficilement à l'éloquence de ces messieurs ; avec peu d'esprit, il faut se défier des paroles et bonnement examiner le principe du discours. J'en ai ouï de très-obligeants sur votre compte, et que j'ai jugés très sincères, de la part de la parfaite comtesse et de son ami ². Il est enthousiaste d'*Emile*, il m'a assuré qu'il le disoit aux échos. « Et vous trouvez, lui dis-je, tout écho ? » Il voulut me persuader que toute la clique vous aimoit à la folie, et bonnement je crois qu'il en est la dupe. Le docteur Gatti, qui a inoculé mes filles et de même une Angloise que je vois quelquefois, prétend que le printemps n'arrivera pas sans qu'elle n'aille vous offrir, au nom de ses [com]patriotes, l'habitation la plus agréable. J'en sais une, mon voisin, dans un climat plus chaud, embellie par la nature et par l'amitié, où on est bien fâché que je ne vous aie pas proposé de tourner vos pas. Il y a un an que vous auriez pu vous y rendre, mais comment deviner la méchanceté des hommes ? Ils n'étoient pas dignes que vous fussiez de leur sexe. Soyez sûr, Monsieur,

1. Il s'agit des Oratoriens de Montmorency. Les « gazetiers » dont il est question plus haut sont sans doute les deux prêtres dont Rousseau parle au X^e livre des *Confessions*, qu'il avait baptisés les « commères », et qu'il soupçonnait de rédiger la « gazette ecclésiastique ». (Cf. p. 33, note 3.)

2. La comtesse de Boufflers et le prince de Conti.

que s'il nous arrivoit une femme de votre mérite, elle auroit notre pur hommage. Nous entendons trop bien notre intérêt pour n'être pas très-vaines de ce que vous donnez quelque place à nos ouvrages dans vos amusemens¹. Est-ce vous, M^{elle} Levasseur, qui donnez des leçons? Je voudrois bien aussi être votre écolière, je vous donnerois en revanche des leçons de cuisine. Il y a quinze jours que je fais mon dîner et mon souper et que j'imagine des ragoûts, aidée d'une femme de chambre qui n'a jamais su faire que des papillottes, et assurément j'ai de grands succès. Si jamais, mon voisin, je suis assez heureuse pour vous revoir, comme je m'en flatte, je crois que M^{elle} Levasseur, dont j'ai mangé un si bon ragoût et que j'aurois volontiers prise pour ma maîtresse, ne sera plus que mon aide. Permettez-vous, mon voisin, que je l'embrasse et l'assure de la plus véritable estime et amitié? Si l'un ou l'autre vous aviez quelques affaires ici, mon zèle mérite la préférence. Mon voisin, je ne suis pas éloquente, ne jugez pas mes sentimens sur mes expressions, mais mettez-moi à même de vous donner des preuves de mon attachement. Je sais que vous souffrez trop pour écrire souvent, mais quand votre santé vous le permettra, que je sache ce que vous devenez. M^{elle} Levasseur pourroit, si vous vouliez [le] lui demander de ma part, me donner de vos nouvelles car je crains de [ne] pas [en] recevoir directement de vous. Mon époux sera très sensible à votre souvenir; il a reconnu le timbre de votre lettre et me marque qu'il s'en est réjoui. Mes petites filles veulent que je vous dise mille choses pour elles. Elles ont grand soin de la pâtée de votre doyenne². Elle n'a pas voulu venir avec nous, je l'ai laissée sous mon lit, où elle a élu son domicile. Je vous assure qu'elle a autant de serviteurs qu'il y a ici de

1. « Ceci, remarque Streckeisen, a rapport aux lacets que Rousseau faisait à Motiers. »

2. Les trois dernières phrases, à partir de « M^{elle} Levasseur pourroit », ont de paraître trop difficiles à lire à Streckeisen, qui les a cavalièrement remplacées par ces mots: « ...ce que vous devenez. Mes filles vous font mille amitiés. Elles ont grand soin de la patte (*sic*) de votre doyenne ». — La Doyenne était un autrû nom de la chatte de Rousseau, appelée plus haut: « la Minette ».

gens. C'est à qui en auroit soin. Lorsque je suis partie, il n'y a qu'un petit chien de basse-cour moins gros qu'elle et qui a pris le ton de la maison, c'est-à-dire qui l'honore beaucoup ; il ne m'a fallu, nulle exhortation en sa faveur ; elle vous doit le zèle qu'on a pour elle ¹. Elle m'a inquiétée, ne voulant presque pas manger et fuyant tout le monde. Elle est toujours aussi sauvage, mais elle mange. Mon mari m'en donne des nouvelles.

J'ai rencontré M. Coindet à l'Etoile. Il va au printemps à Genève, et vous ira chercher, à ce qu'il m'a dit en courant. Il m'a demandé la permission de me venir voir. Sur ce que je lui ai dit que je ne recevois personne, il prétendoit venir me tenir compagnie. Je l'attends et partirai, je crois, en l'attendant.

N^o 1541.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
AU COIN DE LA RUE DE RICHELIEU
A Paris².

A Motiers, le 26. 7^{bre} 1762.

Je suis encore prêt à me fâcher, Madame, de la crainte que vous marquez de me tourmenter par vos lettres. Croyez, je vous supplie, que quand vous ne m'y gronderez pas, elles ne me tourmenteront que par le desir d'en voir l'auteur, de lui rendre mes hommages ; et je vous avoue que, de cette

1. La dernière phrase, à partir de « Lorsque... » jusqu'à « pour elle », est omise par Streckeisen. La forme lui en aura paru d'une incorrection difficile à réparer comme il s'efforce constamment de le faire.

2. Transcrit de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

manière, vous me tourmentez plus de jour en jour. Vous m'avez plus d'obligation que vous ne pensez de la douceur que je vous force d'avoir avec moi, car elle vous donne à mon imagination toutes les graces que vous pourriez avoir à mes yeux ; et moins vous me reprochez ma négligence, plus vous me forcez à me la reprocher.

La femme qui me dit le *tais-toi*, *Jean-Jacques*, n'étoit point Mad^e de Luxembourg, que je ne connoissois pas même dans ce tems-là ; c'est une personne que je n'ai jamais revue, mais qui dit avoir pour moi une estime dont je me tiens très honoré. Vous dites que je ne suis indifférent à personne ; tant mieux ; je ne puis souffrir les tièdes, et j'aime mieux être haï de mille à outrance, et aimé de même d'un seul. Quiconque ne se passionne pas pour moi n'est pas digne de moi. Comme je ne sais point haïr, je paye en mépris la haine des autres, et cela ne me tourmente point : ils sont pour moi comme n'existant pas. A l'égard de mon livre, vous le jugerez comme il vous plaira ; vous savez que j'ai toujours séparé l'auteur de l'homme : on peut ne pas aimer mes livres, et je ne trouve point cela mauvais ; mais quiconque ne m'aime pas à cause de mes livres est un fripon, jamais on ne m'ôtera cela de l'esprit.

C'est en effet M. de Gisors dont j'ai voulu parler, je n'ai pas cru qu'on s'y pût tromper. Nous n'avons pas le bonheur de vivre dans un siècle où le même éloge se puisse appliquer à plusieurs jeunes gens.

Je crois que vous connoissez M. du Terreaux ; il faut que je vous dise une chose que je souhaite qu'il sache. J'avois demandé, par une lettre qui a passé dans ses mains, un exemplaire du Mandement que M. l'Archevêque de Paris a donné contre moi¹. M. du Terreaux, voulant m'obliger, a prévenu celui à qui je m'adressois, et m'a envoyé un exemplaire de ce Mandement par Monsieur son frère, qui, avant de me le donner, a pris le soin de le faire promener par tout Môtiers ; ce qui ne peut faire qu'un fort mauvais effet dans un pays où

1. Cf. p. 246, note 3.

les jugemens de Paris servent de règle, et où il m'importe d'être bien voulu. Entre nous, il y a bien de la différence entre les deux frères pour le mérite. Engagez M. du Terreaux, si jamais il m'honore de quelque envoi, de ne point le faire passer par les mains de son frère, et prenez, s'il vous plait, la même requête pour vous.

Bon jour, Madame : si vous ressemblez à vos lettres, vous êtes mon ange ; si j'étois des vôtres, je vous ferois ma prière tous les matins.

N^o 1542.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

Mardi 28 [septembre 1762]².

Je vous écris, mon cher concitoyen, pour vous annoncer le départ de Roustan et d'un ministre de ses amis³, qui le vaut presque. Qu'ils seront heureux de vous voir ! Je glisse sur cette réflexion, elle me déchireroit l'âme. Je vous aime tous les jours plus, parce que je vous estime tous les jours davantage, et que vos ennemis sont si méprisables, qu'ils me forceraient à vous aimer quand je voudrais vous haïr. Oh ! les vilaines gens ! Roustan vous en dira des nouvelles. Bonjour, cher homme ; quand vous aurez des lacets de reste, envoyez m'en ; ceux qui m'unissent à vous sont tissus depuis longtemps et ne s'useront jamais. On a ici la lettre que vous avez écrite à une dame, en lui envoyant un lacet en présent de noces. Cette lettre est comme tout ce qui vient de vous, la fin en est délicieuse. Vous ne faites rien d'inutile, l'instruction

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 62-63.

2. Streckeisen a imprimé : « 25 septembre 1762 ». On lit : « mardi 28 » sur l'original autographe.

3. « Le ministre Mouchon. » (*Note de Streckeisen-Moultou.*)

est toujours chez vous à côté de l'agrément. Une femme belle, jeune, honnête, qui vous défend en toute occasion, et qui vous aime à la folie, me charge de vous dire qu'elle se remarierait si elle espérait un tel présent de noces ; n'en faites vous pas pour celles qui ne se marient point ?

Je suis à la campagne, et vous voyez au ton de ma lettre que je viens de quitter des gens gais, auxquels j'ai dit que j'allais vous écrire. Que ne puis-je, comme l'heureux Roustan, m'entretenir de plus près avec vous ! Que l'hiver me paraîtra long, et que le printemps s'écoulera vite s'il me donne tout ce que j'attends ! Mon cher concitoyen, si je me trouve avec vous une fois, je ne vous quitte plus. J'aurai du loisir ici et j'y travaillerai à mon aise. R[oustan] sera vendredi à M.-Travers ; il voyage, comme Emile et son Gouverneur, à pied.

N^o 1543.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
À MOTIERS TRAVERS¹.
(Lettre de Rey.)

[28 septembre 1762]

Copie d'une lettre de M^r Du Voisin, actuellement à Paris, du 19^e 7^{bre} 1762 :

« Vous m'avez réjoui, mon cher, par les nouvelles que vous m'avez données de M^r Rousseau, à qui je vous prie de bien faire mes amitiés en attendant que je lui écrive directement. Entre nous, je ne sais trop comment lui écrire : d'un côté, je l'aime de tout mon coeur et me tiendrai toute ma vie honoré de l'affection qu'il m'a témoignée ; de l'autre

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 190, 191. 2 pages in-8°, plus 2 lignes de texte, y compris la copie de la lettre de Du Voisin. Cachet aux initiales sur pain à cacheter, l'adresse sur la 4^e p. Chiffre postal 2.

je ne puis que le blâmer de ses inconséquences, car le moyen de concilier ses deux derniers ouvrages avec la démarche qu'il fit à Genève il y a six ou sept ans? Comment encore les concilier entre eux? Il fait dans *Emile* le plus beau portrait de la morale de l'*Evangile* et dans le *Contract Social* il la représente comme nuisible à la société. Enfin qu'avoit-il que faire de s'ériger en apôtre, lui qui n'en veut point, lui qui ne veut pas accorder à J.-Christ même, son héros en un sens et dans l'autre sa bête, cette qualité-là? Si après avoir fait pour bien connoître le Christianisme, ce qu'il pouvoit et devoit faire, il ne le pouvoit goûter, que ne gardoit-il alors ses sentimens pour lui?

« J'ai enfin reçu un exemplaire du *Contract Social*. »

J'ai remis, mon cher Rousseau, le 23^e 7^{bre} à M^r Druilhet, qui m'a apporté votre billet du 5^e 7^{bre}, en un paquet à votre adresse :

12 *Contract social* in-8^o.

3 *Emile* en 4 vol. J'aurois souhaité vous envoyer de l'édition de Neaulme, mais jusqu'à présent, il ne m'a pas été possible d'en obtenir un exemplaire ; ainsi que je vous envoie ce que j'ai pu trouver ; c'est toujours mieux que rien.

Jusqu'à ce jour, 28^e 7^{bre}, je n'ai rien vu de public au sujet des deux ouvrages ci-dessus. Vous avez ci-derrière un article de l'ami Du Voisin, je ne crois pas blesser l'amitié en vous le transcrivant. Au contraire, il me paroît plus convenable que vous sachiez ce qu'il pense.

Ma femme, Mad^{lle} Du Moulin, la petite, jouissent, loué soit Dieu, d'une bonne santé, de même que mes trois autres enfans. Agréez les amitiés des premiers et les respects des autres. Je voudrois, mon cher, avoir quelque chose d'intéressant à vous mander.

Pensez-vous à la prière que je vous ai faite de me donner votre Vie? La nouvelle édition d'Héloïse va son train : on est occupé au 4^e volume. Je voulois vous envoyer ce qu'il y en a de fait mais je n'en vois pas l'utilité, n'y en ayant que la moitié.

Je suis forcé de finir pour profiter du couvert de M^r Druilhet. Tout à vous

REY

N^o 1544.

DE MARIANNE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] ¹.

Le premier octobre 1762.

Avez-vous reçu une lettre de moi, datée du 31 août, qui avoit été confiée à M. du Terreaux, et qui en contenoit une autre avec une pièce de vers, dont l'intention du moins méritoit un éloge ? Ce que vous me dites de l'usage que ce M. du Terreaux a fait du mandement qui vous étoit destiné, me donne des soupçons que vous confirmez encore, en me disant : je crois que vous connoissez M. du Terreaux. Cela exprime un doute que vous n'auriez pas, si vous aviez reçu la lettre en question ; car, je vous y mandois que je le connoissois, quoiqu'il ignorât mon commerce avec vous. D'ailleurs, quelqu'indifférent que vous soyez aux louanges qu'on vous donne, il n'est pas naturel que vous ne fassiez aucune mention de mes lettres et de mes vers ; vous devez croire que je sais supporter une critique ; et craindre assez de me mortifier, pour ne pas me faire sentir que je n'en suis pas digne. Répondez-moi sur-le-champ, je vous prie, Monsieur : ce point mérite d'être éclairci, avant que je vous fasse le sacrifice de mettre M. du Terreaux dans mon secret ; ce que je ne balancerai pas à faire dès que vos intérêts le demandent. Adieu, Monsieur, puisque vous êtes allé si loin, ne vous montrez pas si aimable : vous me laissez déjà assez de choses à regretter.

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc., t. I, p. 274-275.

N^o 1545.

[LÉONARD USTERI À ROUSSEAU] ¹.

Zurich, 1^{er} octobre 1762.

Je ne saurais vous exprimer, mon très cher ami, tout le plaisir que m'a fait votre dernière lettre. Les nouvelles que M. Hess m'avait apprises de vous me rassurèrent sur bien des choses, et ne me laissèrent d'autres inquiétudes que celles que j'ai sur votre santé. Vous m'en donnerez, je vous en supplie, de temps en temps des nouvelles, si ce n'est qu'en deux mots : je vous en aurais une obligation infinie, et je vous dirai que vous le devez presque à des personnes qui vous aiment tant ; car encore n'est-ce pas pour moi seul que je vous en demande, il y en a bien d'autres qui s'y intéressent comme moi.

Votre projet de venir nous voir me fait le plus grand plaisir. Hélas ! Que la bonne opinion que vous avez de notre pays fût entièrement vraie, de manière à vous décider à fixer chez nous votre demeure ! Mais enfin nous aspirons à mériter cette opinion, c'est toujours quelque chose, et vous nous donnerez des encouragements.

J'ai réfléchi avec M. Hess sur tout ce qu'il faut pour vous faire jouir ici, vous aussi bien que M^{lle} Le Vasseur, d'une parfaite liberté, sans même avoir à craindre l'importunité de vos amis. Vous choisirez un séjour à la campagne, plus ou moins éloigné de la ville.

Vous me marquerez, mon ami, le jour de votre départ, et j'irai vous prendre pour faire avec vous un voyage à la manière d'Emile.

En attendant, je continue à lire et à méditer vos ouvrages :

1. Transcrit de l'imprimé en 1910 par MM. Paul Usteri et Eug. Ritter, *loc. cit.*, p. 32-35.

plus je les médite, plus j'y vois des rapports entre eux, et moins je comprends comment on peut être assez sot pour condamner ces sortes d'ouvrages à la première lecture. J'ai lu le *Contrat social* ; j'en suis fort content, jusqu'au dernier chapitre que je n'ai pas encore pu digérer. J'y trouve, ou que votre énumération des différentes religions par rapport au gouvernement n'est pas complète, ou que le tableau que vous y donnez des vrais chrétiens est faux, et qu'en le chargeant trop, vous avez peint des fanatiques au lieu de vrais chrétiens. Je ne puis m'imaginer qu'une vraie religion soit contraire à un état aussi nécessaire à l'homme que l'état social. Je me réserve de vous en dire mieux mes sentiments, quand j'y aurai plus réfléchi, et je ne vous demanderai vos explications que lorsque j'aurai fait mon possible pour m'éclaircir moi-même.

Vous recevrez ci-inclus deux morceaux de M^{lle} Bondeli ; M. Hess m'ayant dit combien vous souhaitiez de voir de ses lettres, j'en parlai à cette dame, et elle m'a répondu en m'envoyant cette lettre : « Vu l'usage, m'écrit-elle, que vous voulez faire de cette lettre¹, je devrais peut-être vous la refuser, en vous alléguant avec humilité force raisons prises dans mon amour-propre ; mais vous savez déjà qu'elle ne fut que le produit d'un moment d'humeur contre les mauvaises critiques que j'avais entendu faire [sur la *Nouvelle Héloïse*] ; et d'ailleurs, bien dire me paraît si peu une obligation positive, que je vous la livre sans difficulté, sans modestie et sans prétentions. Je n'ai pas même eu la politesse d'en ôter la réflexion au sujet du caractère de Wolmar : ce que j'ai dit, je l'ai pensé, et si j'ai mal vu, c'est tant pis pour moi seule. — Mon empressement à vous envoyer cette lettre pour M. Rousseau est une preuve des droits que je lui crois sur elle ; il l'appréciera sans doute de façon à m'exempter des conséquences que j'aurais à craindre de son impression. »

Le morceau *sur le sens moral* a été occasionné par la criti-

1. « Julie de Bondeli y défendait l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* contre ceux qui lui reprochaient le mariage de Wolmar avec une femme dont le cœur appartenait à un autre. » (*Note des éditeurs de 1910.*)

que du caractère de Wolmar ; ce n'est pas M^{lle} Bondeli qui me l'a envoyé, mais M. Zimmermann, qui l'avait, lui aussi, priée de le faire ; je vous en fais part, parce que cela vous développera mieux les idées de cette demoiselle sur ce caractère.

Il ne me reste qu'à vous saluer de M. et M^{me} Hess. Mon cher frère vous salue bien tendrement ; il est de ceux que votre séjour à Zurich vous fera aimer. Gessner et le vertueux Hirzel vous saluent de même. Je ne finirais point si je voulais vous nommer toutes ces âmes nobles, ces coeurs bien placés qui vous aiment et vous saluent. Il n'y en a cependant point qui soit avec plus d'estime et d'attachement que moi, tout à vous.

N^o 1546.

[LA COMTESSE DE BOUFFLERS À ROUSSEAU]¹.

Ce 2 7^{bre} [lisez octobre] 1762².

Mon amitié pour vous, Monsieur, après m'avoir causé beaucoup de peines par la part que j'ai prise à vos malheurs, me rend à présent la plus heureuse personne du monde par le plaisir que j'ai d'être la première à vous apprendre le changement avantageux de votre sort. Milord Maréchal, dont le coeur bienfaisant m'était déjà connu, vient de confirmer l'idée que j'avais de lui par une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, dans laquelle il me mande qu'il désire vous rendre service ; qu'il a écrit au roi de Prusse, et que ce prince, accablé d'affaires, environné d'ennemis, non seulement vous accorde

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 49-51, et collationné sur l'original autographe, conservé à la bibliothèque de Neuchâtel.

2. Il y a : « 2 7^{bre} 1762 », sur l'original autographe ; mais il faut lire 2 octobre, car M^{me} de Boufflers cite une lettre de M. Stanley, qu'elle a reçue d'Angleterre et datée du 2 septembre ». [Th. D.]

l'asile mais s'occupe, avec une bonté qui n'eut jamais d'exemple, du soin de vous rendre heureux et de la manière de vous faire accepter ses bienfaits. Milord pense avoir besoin de mon entremise pour vous engager à les recevoir. *Il croit à la vertu d'Alexandre*; il appréhende l'excès de votre désintéressement; mais, connaissant le pouvoir de l'amitié, il espère que je vous persuaderai. Pour moi, Monsieur, je ne crois pas avoir besoin d'employer beaucoup de raisons ni d'instances dans une occasion où l'on ne vous propose rien qui puisse blesser vos principes. Il n'y a point d'abaissement à recevoir des grâces offertes par un roi qui fait l'admiration de toute la terre. Vous ne les avez point recherchées, elles vous préviennent, et je ne sais rien de plus glorieux que ce qui vous arrive. Vous auriez tort de porter la délicatesse trop loin. Est-il possible que vous puissiez vivre sans aucun secours! Êtes-vous résolu à mettre fin à vos jours lorsque vous n'aurez plus de quoi subsister? « *Le roi, dit Milord, pour ménager la délicatesse de M. Rousseau, voudrait lui faire donner le vin, le blé, le bois, et tout ce dont il peut avoir besoin en nature, qu'il acceptera plutôt que de l'argent.* » Et ces deux dernières lignes sont copiées de la propre lettre du roi de Prusse. Voyez, Monsieur, si vous pouvez tenir contre tant de bontés! Voici un article d'une lettre que j'ai reçue d'Angleterre, de M. Stanley; elle mérite de vous être envoyée :

De Poulton, 27^{bre}

« J'allais oublier, Madame, de vous faire une querelle sur ce que vous avez recommandé M. Rousseau à d'autres qu'à moi qui vous suis si parfaitement dévoué. M. Hume m'a fait part de votre lettre; la vengeance que j'en ai tirée a été d'en laisser une pour M. Rousseau où je lui offre tout ce qui dépend de moi, et où je le prie de se rendre ici dès qu'il arrivera. Il n'est pas encore venu, mais je tâcherai de vous forcer à vous reprocher cette omission. »

Vous voyez, Monsieur, que vous ne manquez pas d'amis.

De grâce, ne rendez pas leur zèle inutile, et comptez pour quelque chose l'inquiétude que votre situation me donne.

J'avais fermé ma lettre dans l'intention de ne vous point parler d'une *Lettre à un Ministre*¹ qu'on dit de vous, mais mon amitié ne souffre point de réserve, et je ne puis m'empêcher de vous dire combien j'ai été affligée que dans la circonstance où vous êtes vous donniez cette prise à vos ennemis. J'ai lu cette lettre, et je vous avoue que je ne l'approuve point du tout. Quant un ange serait venu du ciel pour vous dessiller les yeux, le bien même de la religion dont il vous aurait découvert la vérité demandent que vous attendissiez d'autres circonstances pour la professer. Au-nom de votre réputation, attendez pour écrire davantage que votre situation soit meilleure et votre âme plus tranquille.

N^o 1547.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]².

Samedi 2 octobre [1762].

J'ai écrit à M. Hume et suis à faire des châteaux en Espagne ; ils sont aisés à bâtir et valent peut-être autant que les autres. Par le moyen de David Hume, j'arrange votre affaire avec le libraire. Je marie ma fille Ulla. Une fois placée, je vais en Ecosse, je vous donne une couple de chambres dans ma maison, autant au bon et doux David. On n'entre pas dans les chambres les uns des autres ; il y aura une salle de compagnie pour se voir. Nous aurons *placidam sub libertate quietem*, c'est ma devise. Je voudrais que chacun contribue aux frais nécessaires de la petite république selon ses rentes et se taxe

1. Lettre à M. de Montmollin du 24 août 1762.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, t. II, p. 67-68, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

soi-même. La nourriture sera peu de chose, puisque les truites, saumons, poissons de mer et légumes ne me coûtent rien. David payera les aloyaux, puisqu'il les mange. Il nous faut deux voitures quand l'envie de la promenade nous viendra. Il n'y aura pas d'autres règlements ni lois dans la république, chacun se fera les siennes pour le spirituel et le temporel. Voilà mon château, les fondements sont déjà bâtis. J'ai vu depuis votre départ que l'*Emile* est imprimé par deux ou trois libraires à Londres; il est annoncé dans les papiers publics et des nouvelles éditions de l'*Héloïse*. Voilà un fond que je regarde comme sûr, une bonne édition de vos ouvrages pour votre part des taxes volontaires, et sur ce fond, je m'engage à vous trouver l'argent, en attendant l'édition nouvelle. Bonjour.

Puisque vos ouvrages se débitent publiquement à Londres, les libraires qui en feront une édition correcte feront fortune.

N^o 1548.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU] ¹.

3. Octobre [1762].

Monsieur, les *Mémoires de Russie* dont je vous ai parlé sont écrits par un officier, confident du maréchal Munich, bien instruit et qui était à la guerre contre les Turcs et contre les Suédois. Il était à Pétersbourg quand Biron, duc de Courlande, fut arrêté, et ce fut lui qui l'arrêta. Il quitta la Russie quand Munich fut envoyé en Sibérie. Il a joint à son travail un état de l'empire de Russie. Mon frère, qui était en Russie pendant tout ce temps, m'assurait que les faits étaient vrais. A l'égard du style, je le crois assez bien si je ne me trompe.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moulou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 68-69, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

M. de Maupertuis l'a corrigé, car l'auteur était Allemand. Si vous voulez, je vous enverrai le manuscrit que j'ai. Après l'avoir parcouru, vous pourrez mieux juger si l'on pourrait en tirer quelque avantage pour la pauvre veuve de l'auteur. Elle a les plans des batailles et autres que je n'ai pas. Bonsoir.

Si nous pouvons servir cette veuve, nous ferons une bien bonne œuvre. Pensez à l'édition de vos ouvrages sans perte de temps. Puisqu'on court après les mauvaises, les libraires seront heureux de pouvoir en donner une bonne. Je regarde cette affaire comme sûre quand vous voudrez. Dans deux mois j'aurai réponse de David Hume.

N^o 1549.

[M^{me} BOY DE LA TOUR À ROUSSEAU]¹.

A Lion, ce 4^{8^{bre}} 1762.

A mon arrivé très-cher ami, j'ai dabor pensé à vous pour vos commissions (d'ailleurs ji suis continuélement) voissi une note qui contien la peleterie qui sera de duré; si vous aimmé le léger, il faudre prendre le plus beaux, rien de plus fassile que de vous faire une semblable robe dont j'ai le modèle, j'ai fait coupé un patron deven moi vous trouverez si joint dés échantillon de camelot et leur prit, vous choisirés celui qui vous conviendra le mieux, j'ai commandé une sinture; il ne s'en ai trouvé de faite qu'en rose ver ou bleu, je l'ai demendé de la couleur de votre habit et si elle est tel que vous la désiré, je serai toujours attent d'en faire faire une seconde, il se fait aussi de ces sintures d'une étoffe rayée comme les mouchoirs de col de famme, dans des couleurs vive et claire, je ne des siderai

1. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. Henri de Rothschild, *loc. cit.*, p. 271-272 et corrigé d'après l'original, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

rien qu'à votre réponse que j'attendrai avec impassance, on ne perdra pas un moment pour vous faire l'envoy de ces bagatelle que je joindrai à la petite quaisse chandelle et papier; que faite vous, cher ami, comme vas la santé et le contentement tant de chauses qui m'interesse infiniment, vous avés toujours des visites sans fin, j'en suis fché et voudrai vous les épargnié.

J'ai fait un voyage très heureux, j'ai trouvé tout mon monde en bonne santé, je serai contente si ma pauvre Julie n'étoit menassée de tomber dans la consommation, ce qui m'afflige, et me navre. Suivant l'ordre que j'ai donné vous auré un couple de chambres l'étée prochain sur ma montagnie; il faut espéré que vous seré là en paix, je désire votre bonheur autant que le mien et que j'aye la satisfaction de vous revoir un jour et sementer les liaison de l'amitié de plus en plus. A Dieu, cher ami, je suis et serai toujours votre dévouée amie.

BOY DE LA TOUR

Il faut de camelot pour vautre robe 4 aunes et demie je ne saurai vous choisir en soie que du grau de Naples ou taffeta, parsque vous voudrié de l'huni.

N^o 1550.

A M^{me} [LA COMTESSE DE BOUFFLERS]¹.

A Motiers, le 7. 8^{bre} 1762.

J'espére, Madame, avoir gardé sur les obligeantes offres de madame de la M.² le secret que vous me recommandez dans

1. Transcrit le 23 avril 1912, à Londres, de l'original autographe, non signé et sans adresse ni cachet, faisant alors partie de la collection Alf. Morrison. In-4^o de 4 p., la 4^e blanche, avec seulement cette inscription, d'une main étrangère: « M^r Rousseau, 7^e Oct^o 1762 ».

2. M^{me} de La Marck.

votre lettre du 10 7^{bre}. Cependant comme je n'ai pas un souvenir exact de ce que j'ai pu écrire, je pourrois y avoir manqué par inadvertance ayant d'abord cru que ce secret exigé n'étoit que la délicatesse d'un coeur noble, qui ne veut point publier ses bienfaits. Il faut, de plus, vous dire qu'avant l'arrivée de vôtre pénultième¹ lettre, j'en avois reçu une de Madame la M. de L.² dans laquelle, après m'avoir parlé de vos propositions pour l'Angleterre elle ajoûte que vous m'en avez fait d'autres qu'elle aimeroit bien mieux que j'acceptasse. Or n'ayant point encore reçu la lettre où vous me parlez de l'offre de M. le P. de C.³ pouvois-je croire autre chose sinon que l'offre de Madame de La M.⁴ étoit connue et approuvée de Mad^e de L.² ? J'étois dans cette idée quand je lui répondis. Cependant je suis persuadé que je ne lui en parlai point mais je ne me souviens pas assés de ma lettre pour en être sur.

Voici la lettre que vous m'ordonnez de vous renvoyer. mylord Mareschal qui m'honore de ses bontés pense comme vous sur le voyage d'Angleterre que vous me proposez ; je ne sais même s'il n'a pas aussi écrit à M. Hume sur mon compte. Je me rends donc et si après le voyage que vous vous proposez de faire dans cette Isle le Printems prochain, vous persistez à croire qu'il me convienne d'y aller, j'irai sous vos auspices y chercher la paix que je ne puis trouver nulle part. Il n'y a que mon état qui puisse nuire à ce projet. Les hivers ici sont si rudes, et les approches de celui-ci me sont déjà si contraires que c'est une espèce de folie⁵ d'étendre mes vues audelà. Nous parlerons de tout cela dans le tems : mais en attendant, je ne puis vous cacher que je suis très déterminé à ne point passer par la France. Il faut qu'un étranger soit fou pour mettre le pied dans un pays où l'on ne connoit d'autre justice que la force, et où l'on ne sait pas même ce que c'est que le droit des gens.

1. Le mot « pénultième » est en surcharge sur « dernière », biffé.
2. La maréchale de Luxembourg.
3. Le Prince de Conti.
4. M^{me} de la Marck.
5. Mots biffés : « de faire des projets ».

Vous aurez su, Madame, que le Roy de Prusse a fait sur mon compte une réponse très obligeante à Mylord Mareschal. On a fait courir dans le public un¹ extrait de cette lettre qui m'est honorable aussi, mais qui n'est pas vrai : car Mylord M.² ne l'a montrée à personne, pas même à moi. Il m'a dit seulement que le Roy se feroit un plaisir de me faire bâtir un hermitage à ma fantaisie, et que je pourrois en choisir moi-même l'emplacement. Je vous avoue qu'un (*sic*) offre si bien assortie à mon gout m'a changé le coeur. Je ne sais point résister aux caresses, et je suis bien heureux que jamais Ministre ne m'ait voulu tenter par là. J'ai répondu à Mylord que j'étois touché des bontés du Roy, mais qu'il me seroit impossible de dormir dans une maison bâtie, pour moi, d'une main Royale; et il n'en a plus été question. Madame, j'ai trop mal pensé et parlé du Roy de Prusse pour recevoir jamais ses bienfaits; mais je l'aimerai toute ma vie.

Il faut que je vous supplie, Madame, de vouloir bien vous faire informer de M. Duclos; je crains qu'il ne soit malade. Il m'a écrit avec intérêt; je lui ai répondu. Il m'a récrit en me demandant qui étoient mes ennemis et quels, et d'autres détails sur ma situation. Je l'ai satisfait pleinement dans une seconde réponse dans laquelle je lui ai développé toutes les ménées du Poete, du Jongleur, et de leurs amis. Dans la même lettre je lui demande à mon tour des nouvelles de ce qui se passe à Paris par rapport à moi, selon l'offre qu'il m'en avoit faite lui-même. Il y a de cela plus de six semaines et je n'entends plus parler de lui. M. Duclos n'est certainement ni un faux ami ni un négligent; il faut absolument qu'il soit malade. Je vous supplie de vouloir bien me tirer de peine sur son compte. Je n'ai point encore écrit au Chevalier de Lorenzi et j'ai grand tort; car je n'ai pas cessé un moment de compter sur toute son amitié, quoique je le sache très lié avec des gens qui ne m'aiment pas, mais qui³ feignent de m'aimer avec

1. Mot biffé : « faux ».

2. Maréchal.

3. Mot biffé : « cachent ».

ceux qui m'aiment, et qui ne manqueront pas d'avoir cette feinte avec lui.

Puisque vous daignez vous ressouvenir de M^{lle} le Vasseur, permettez, Madame, qu'elle vous témoigne sa reconnoissance et qu'elle vous assure de son profond respect. Le froid augmente ici de jour en jour et le pays est tout couvert de neige.

Si vous aviez la bonté, Madame, de m'écrire directement vos lettres me parviendroient beaucoup plus tôt, car il faut qu'elles passent ici pour aller à Neufchâtel.

[C'est vers le 7 octobre que Rousseau a dû recevoir, à Môtiers, la lettre de M. de Conzié du 4 octobre 1762, datée d'Arenthon (Savoie) et annonçant la mort de M^{me} de Warens survenue six semaines auparavant. Cette lettre répond à une lettre que nous ne connaissons pas, où Rousseau répondait lui-même à une autre de M. de Conzié, également perdue et où ce dernier s'était « mal expliqué » en « plaignant Rousseau à cause de la flétrissure d'*Emile* ». (Cf. tome I, p. 327, n° 122.)]

N° 1551.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]¹.

A Môtiers, le 8. 8^{bre} 1762.

Je suis charmé, mon cher Rey, d'apprendre par votre lettre du 9 7^{bre} de bonnes nouvelles de vous et de tout ce qui vous est cher. L'intérêt que vous, Madame Rey et Mademoiselle Dumoulin prenez à mes peines contribue beaucoup à m'en consoler. Vous savez comment on m'a traité dans la patrie. Voilà le coup qui m'a porté la mort au fond du coeur. Je

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n° 99.

regarde tout le reste comme des jeux d'enfant : j'avoue cependant que je n'aurois pas cru les Etats généraux capables de la lâcheté qu'ils ont commise en cette occasion. Violer ainsi ses engagements en révoquant un privilège ; et parce que le parlement de Paris ose insulter une puissance souveraine, cette puissance souveraine reconnoit publiquement la juridiction du parlement de Paris, et se soumet à sa censure ?¹ En vérité cela ne se conçoit pas. Mon cher Rey,

1. « Ceci n'est pas tout-à-fait juste. D'abord le privilège de l'*Emile* n'a pas été accordé ni révoqué par les Etats généraux, mais par les Etats de Hollande et de Westfrise. Puis, l'arrêt de la Cour du Parlement de Paris qui a condamné l'*Emile* étant du 9 Juin 1762, et le livre ayant été lacéré et brûlé dans la cour du Palais par l'Exécuteur de la Haute Justice, le Vendredi 11 Juin, il est vrai que la condamnation du Parlement a précédé celle des Etats de Hollande, mais il ne s'en suit pas que les Etats de Hollande se soient soumis à la censure du Parlement de Paris. Voici ce qui est arrivé. Le 23 Juin 1762, les Etats de Hollande et de Westfrise, sur la proposition de leur Grand-Pensionnaire P. Steyn, connu par son zèle pour la doctrine de l'Eglise Régnante, résolurent que, puisqu'ils avaient accordé le 10 Mars à Jean Néaulme, libraire d'Amsterdam, un privilège pour imprimer l'*Emile*, et que ce livre contenait plusieurs maximes pernicieuses et contraires à la Parole de Dieu, les Magistrats d'Amsterdam seraient invités à s'en informer et à suspendre préalablement la publication de ce livre. Les magistrats d'Amsterdam répondirent le 22 Juillet par l'envoi d'un mémoire, contenant des *Considérations* des Pasteurs de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, auxquels ils avaient confié l'examen de l'ouvrage. Ce mémoire, qui existe encore aux Archives du Royaume à La Haye, où il a été trouvé par les soins toujours obligeants des savants Archivistes MM. R. C. Bakhuizen van den Brink, et L. P. C. van den Bergh, est daté du 29 Juin et signé J. Samuel Chatelain, J. J. Desmazures, P. J. Courtonne, J. H. François et J. S. Vernède, le sixième Pasteur, M. de Chauffepié ayant été empêché de prendre part à l'examen. Dans ce mémoire, les Pasteurs, considérant que le but de leurs remarques les dispense de relever tout ce qu'il y a dans l'ouvrage de condamnable relativement à l'Education et à la Politique, se bornent à démontrer par la citation de plusieurs passages, que dans le système de Religion que l'auteur présente dans la Profession de Foi du Vicaire Savoyard, il y a un pur Théisme et encore un Théisme tronqué, que toutes les révélations indistinctement y sont attaquées, et que, la religion du Vicaire Savoyard et celle du Citoyen de Genève étant uniformes, celui-ci l'emporte encore en impiété et en profanation, et que l'ouvrage entier est capable de produire les plus sinistres effets, particulièrement pour les jeunes gens en les portant à l'irréligion et au vice. La conclusion du mémoire est ainsi conçue : « Puis donc qu'il a été imprimé dans notre province, avec un privilège (qui ne peut qu'avoir été surpris) il seroit extrêmement à souhaiter que l'autorité de nos augustes souverains intervînt pour arrêter ce mal. A cette fin la voie des Cartons nous paroît insuffisante, parce que le venin est trop généralement répandu. Ainsi nous estimons que

je vous suis sincèrement attaché, mais je le suis encore plus à mon honneur ; j'ai plus de fierté que Leurs Hautes Puissances et une fierté plus légitime. Je ne consentirai jamais que le recueil de mes écrits, s'imprime en Hollande, s'il ne s'y imprime avec approbation et que l'injuste affront qui m'a été fait ne soit réparé par un privilège authentique et aussi honorable que la précédente révocation a été insultante. Que les fous et les méchans brûlent mes livres tant qu'ils voudront, ils n'empêcheront pas qu'ils ne vivent et qu'ils ne soient chers à tous les gens de bien. Quand ils ne se réimprimeroient jamais, ils n'en iront pas moins à la postérité et n'y feront pas moins bénir la mémoire du seul auteur qui n'ait jamais écrit que pour le vrai bien de la société et pour le vrai bonheur des hommes.

Je n'ai point encore reçu le Contrat Social que vous m'adressez par M. Fauche. Je vous remercie de vouloir m'éviter les ports. Il est certain que dans ma situation j'ai besoin d'économie, mais je voudrois bien que ce ne fût pas à vos dépens. Vous avez eu grand tort de n'en pas d'abord faire un envoi plus considérable en Suisse ; cela a fait qu'il s'y est vendu d'abord un prix exorbitant, et que lorsqu'il a manqué l'on s'est hâté de le contrefaire.

Je voudrois bien, si vous venez en ce pays, être instruit du tems de votre départ et de votre marche ; j'espère que vous

*l'unique parti qu'il y auroit à prendre, ce seroit que le privilège fût révoqué, qu'on défendit sous de sévères peines l'impression et le débit de ce livre dans notre pays, en le condamnant avec flétrissure, que cette condamnation fût mise dans les gazettes, de même qu'y a été mise celle du parlement de Paris, et que dans les journaux qui s'impriment dans notre province, fût inséré par ordre suprême un avertissement à peu près semblable à l'écrit ci-dessus. C'est ce que nous osons attendre du zèle de nos maîtres pour l'avancement de la gloire de Dieu, pour l'honneur de notre sainte religion, et pour le bien de leurs sujets. » Les Etats de Hollande et de Westfrise, suivant l'avis de MM. les Pasteurs, ont pris le 30 Juillet une Résolution, par laquelle le privilège pour imprimer l'Emile, obtenu par Jean Néaulme et cédé par celui-ci à Marc Michel Rey, est révoqué, avec saisie des exemplaires et défense à qui que ce soit, de réimprimer, de vendre, de distribuer ou de traduire le dit ouvrage, sous peine d'une amende de mille florins et d'une correction arbitraire, même par prise de corps. Cet arrêt a été publié, entre autres, dans *Nederlandsche Jaarboeken*, 1762. » (Note de Bosscha.)*

vous arrangerez pour passer ici. Parmi les affaires dont je puis avoir à vous parler, il est question d'un manuscrit qui appartient à la veuve d'un officier Allemand au service de Russie, et qui est entre les mains de Mylord Maréchal, lequel en fait cas. Il m'en a parlé plusieurs fois, et voici ce qu'il m'en dit dans sa dernière lettre : *Les mémoires de Russie dont je vous ai parlé sont écrits par un officier, confident du Maréchal Munich, bien instruit, et qui étoit à la guerre contre les Turcs et contre les Suédois ; il étoit à Pétersbourg quand Biron, Duc de Courlande, fut arrêté et ce fut lui qui l'arrêta. Il quitta la Russie quand Munich fut envoyé en Sibérie. Il a joint à son ouvrage un état de l'Empire de Russie. Mon frère (c'est Mylord Keith, Felt-Maréchal) qui étoit en Russie pendant tout ce tems-là, m'assuroit que les faits étoient vrais. A l'égard du style, je le crois assez bien, et si je ne me trompe, M. de Maupertuis l'a corrigé, car l'auteur étoit Allemand. La veuve de cet officier a les plans des batailles, et autres, que je n'ai pas¹.*

J'ai songé à vous, mon cher Rey, pour cette entreprise ; reste à voir s'il vous convient de vous en charger. C'est ce que vous pourrez examiner à votre passage. Vous pourrez voir le Manuscrit chez Mylord, ou si vous aimez mieux, je le prierai de me l'envoyer, et vous le verrez ici.

Je suis vraiment peiné de tous les désagrémens, faux-frais et contrefaçons qui peuvent vous rendre onéreux le Contrat Social. Je voudrois bien que vous y trouvassiez votre compte ; cet ouvrage fait assez de bruit, ce me semble, pour que malgré les éditions contrefaites, les vôtres ne restent pas à votre charge ; je le désire de tout mon cœur. Nos montagnes sont déjà couvertes de neige. J'ai froid, je suis triste, je pisse mal ; à cela près tout va passablement vu la situation. Mille amitiés et respects à vos Dames ; baisez pour moi la chère petite. Je vous embrasse de tout mon cœur.

J. J. ROUSSEAU

1. Cf. lettre n° 1548, de Mylord maréchal à Rousseau, 3 octobre.

N^o 1552.

• A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE ¹.

8. 8^{bre} 1762.

J'ai eu le plaisir, cher Moulou, d'avoir ici durant huit jours l'ami Roustan et ses deux amis, et tout ce qu'ils m'ont dit de votre amitié pour moi m'a plus touché que surpris. Ils ne m'ont pas beaucoup parlé des jongleurs ², et tant-mieux ; c'est grand dommage de perdre à parler des malveillans un tems consacré à l'amitié. Roustan m'a dit que vous n'aviez pas encore pu travailler beaucoup à votre ouvrage, mais que vous profiteriez du loisir de la campagne pour vous y mettre tout de bon. Ne vous pressez point, cher ami, travaillez à loisir, réfléchissez beaucoup, car vous avez fait une entreprise aussi difficile que grande et honorable. Je persiste à croire qu'en l'exécutant comme je pense et comme vous le pouvez faire, vous êtes un homme immortalisé et perdu. Pensez-y bien ; vous y êtes à tems encore. mais si vous perséverez dans votre projet, gardez mieux votre secret que vous n'avez fait. Il n'est plus tems de cacher absolument ce qui a transpiré, mais parlez en avec négligence, comme d'une entreprise de longue haleine et qui n'est pas prête à mettre à fin ni près de là, et cependant allez votre train. Tout cela se peut faire sans altérer la vérité ; et il n'est pas toujours défendu de la taire, quand c'est pour la mieux honorer.

1. Transcrit le 15 novembre 1915 de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moulou, fol. 47-48. In-4^o de 4 p., l'adresse sur la 4^e. Cachet à la devise sur cire rouge. Sans chiffre postal, parce que ce fut Mouchon qui porta la lettre à Moulou.

2. Rousseau avait d'abord écrit : « jongleries », puis il a surchargé les dernières lettres, et de ce mot, a fait « jongleurs ».

M. Vernet m'a enfin répondu, et je suis tombé des nues à la lecture de sa lettre. Il ne me demande qu'une rétractation authentique, aussi publique, prétend-il, que ¹ l'a été la doctrine qu'il veut que je retracte. Nous sommes loin de compte, assurément. Mon Dieu, que les Ministres se conduisent étourdiment dans cette affaire ! Le decret du Parlement de Paris leur a fait à tous tourner la tête ; ils avoient si beau jeu pour pousser toujours les prêtres en avant et se tirer de côté ; mais ils veulent absolument faire cause commune avec eux ; qu'ils fassent donc ; ils me mettent fort à mon aise, Tros rutulusve fuat² j'aurai moins à discerner où portent mes coups, et je vous réponds que tout rogues qu'ils sont je suis fort trompé s'ils ne les sentent. Quand on veut s'ériger en juges du christianisme il faut le connoître mieux que ne font ces Messieurs, et je suis étonné qu'on ne se soit pas encore avisé de leur apprendre que leur tribunal n'est pas si suprême qu'un Chrétien n'en puisse appeler. Il me semble que je vois J. J. Rousseau élevant une statue à son Pasteur Montmolin sur la tête des autres Ministres, et le vertueux Moultou couronnant cette statue de ses propres lauriers. Toutefois je n'ai point encore pris la plume ; je veux même voir un peu mieux ³ la suite de tout ceci avant de la prendre. Peut-être l'effet de [cet]⁴ écrit m'en dispensera-t-il, si la chaleur que l'indignation commence à me rendre s'exhale sur le papier. Je ne laisserai du moins rien paroître avant que d'en conférer avec vous.

J'avois encore je ne sais combien de choses à vous dire ; mais voila mes chers hôtes prêts à partir ; ils ont une longue traite à faire, ils vont à pied ; il ne faut pas les retenir. A Dieu. je vous embrasse tendrement.

1. Mots biffés : « l'ouvrage à retracter ».

2. « Tros Rutulusve fuat, nullo discrimine habebō » (Virg. *Aeneis*, X, 108).

3. Mots biffés : « le tour qu'achevera de prendre ».

4. Trou dans le papier. Rousseau a pu écrire : « cet » ou « mon »

N^o 1553.

A MADAME
MADAME BOY-DE-LA TOUR.
NÈE ROGUIN
A LYON ¹.

A Motiers, le 9. 8^{bre} 1762.

Votre lettre, Madame, m'a fait d'autant plus de plaisir que j'attendois avec impatience des nouvelles de vôtre heureuse arrivée à Lyon ; grace au Ciel vous y voila en bonne santé, que n'en puis-je dire autant de cette aimable Julie sur l'état de laquelle vôtre lettre m'inquiete et m'effraye ; j'espère, cependant, que pour se faire valoir, quelque Medecin vous aura mis la chose au pis, et que cette chère enfant vous sera conservée avec moins de risque que n'en prévoit vôtre sollicitude maternelle. Vous avez dû laisser ma grand Maman à Rolle, mais pourquoi rien de la belle dormeuse ; oublie-t-elle si vite ses anciens amis ? Il lui est bien aisé, sans doute, d'en trouver d'autres, mais non pas qui l'estiment plus que moi.

A peine êtes-vous arrivée que voila toutes mes commissions en train. Soit fait ; puisque vous êtes si bonne, il faut bien un peu en abuser ; C'est un droit que j'ai usurpé sur toute vôtre famille et que je ne laisserai pas éteindre avec vous. Pour la fourrure de la robbe de Bouracan, je préférerois la façon de martre N^o 1 à 75 £. Mais j'ai peur que cette fausse martre ne dure pas ; c'est pourquoi je ne sais s'il ne vaudroit pas mieux sacrifier une vingtaine de Livres de plus, et choisir

1. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. Henri de Rothschild, *loc. cit.*, n^o III, et collationné par Th. Dufour sur l'original autographe signé, in-4^o, trois pages pleines. Sur la 4^e, l'adresse, le cachet à la devise, sur cire rouge, plus 2 fois le chiffre 3, répété page 1 dans l'angle supérieur de gauche. Sur l'adresse, les mots *Franco Pontarlier*, de la main de Rousseau et biffés. Timbre postal *PONTARLIER*, chiffre postal : 8 [s.].

le petit-gris N^o 2. à 96 £. qui, je crois, seroit plus léger et dureroit beaucoup plus. Je vous supplie de juger de cela, et de faire pour le mieux.

Outre la ceinture que vous avez la bonté de me faire faire, je serois bien aise d'en avoir une autre, de ces ceintures rayées dont vous me parlez. J'ai vû chez Mylord Mareschal un Arménien qui en a de pareilles, et je trouve qu'elles font fort bien.

Je laisse la garniture des bonnets à vôtre choix ou à celui du fourreur, pourvu que les deux fourures soient jolies, légères, et différentes.

La réflexion que vous me faites qu'on ne saura pas coudre ici la bordure à ma robe de dessous me fait prendre le parti de me passer de cette bordure ; Vne autre année je pourrois vous envoyer une de ces robes, et si vous aviez la bonté d'en faire faire une semblable, vous pourriez en même tems la faire border par le fourreur.

De tous les échantillons de Camelots que vous m'avez envoyés ; je préférerois celui que je vous renvoye, laissant pourtant toujours le tout à vôtre choix. Les devants doivent être doublés de taffetas ou de fine toile grise. Voila tout, à ce que je crois. Je ne serai pas fâché d'avoir cet envoi le plus tot qu'il se pourra sans vous donner trop d'importunité : car le froid commence d'être ici fort rude, et nous sommes déjà entourés de neige. Je vous prie, Madame, de vouloir bien joindre à vôtre envoi de la soye de toutes couleurs pour faire des lacets. Il en faut presque autant de blanche que de toutes les autres couleurs ensemble. J'espère que dans le tems convenable la belle Madelon ne dédaignera pas d'en porter un de ma façon. Car Mad^{elle} d'Yvernois¹ qui vient de se marier en a déterminé l'usage. Ils ne sont destinés qu'aux Demoiselles de ma connoissance qui se marient ; à condition qu'elles nourriront leur premier enfant ; sans quoi, point de lacet.

Vous êtes trop bonne, Madame, et trop bienfaisante de vouloir bien me faire établir une maison de campagne sur la

1. Anne-Marie d'Yvernois venait de se marier le 14 septembre 1762, avec M. Louis de Montmollin. (Cf. n^o 1527, note 2, p. 124 et 125.)

montagne ; mais gardez-vous de faire cette dépense pour moi qui suis si peu sur d'en profiter. J'ignore encore comment je supporterai cet hiver ; mais dussai-je me bien porter le printemps prochain, me voila devenu si esclave, si dépendant de toutes choses, que quelque plaisir que j'aye d'habiter vôtre maison je ne puis jamais me répondre de ce que je deviendrai d'une année à l'autre. Bon jour, ma très bonne et chère Amie ; soyez persuadée que ce titre dont vous m'honorez est un des plus précieux que je puisse porter, et que j'ai le coeur fait pour en être digne. Mille amitiés je vous supplie à toute vôtre aimable famille. J'ai un vrai desir de faire connoissance avec Messieurs vos fils.

J. J. ROUSSEAU

*Mémoire*¹.

Ayant pris quelques instructions sur les fourures, on m'a dit que les plus belles étoient aussi les plus durables, et qu'on les pouvoit transporter successivement à grand nombre d'habits sans que le poil se détachât. Ainsi j'aime mieux mettre quelque argent de plus et avoir une fourure après laquelle je n'en aye plus dans la suite à acheter. Je souhaite surtout qu'il n'y ait aucun défaut ni au bout des manches, qui se retroussent, ni sur les bonnets.

Indépendamment de la robe de bouracan, je voudrois savoir ce que me coûteroit la garniture d'une autre robe, non fourrée en plein, mais bordée seulement de filets noirs, soit de martre, soit de lapin, soit de quelque autre fourure noire et si l'on ne pourroit pas m'envoyer ces filets, mesurés sur le tour de la robe de bouracan, pour en faire ici border² une autre, sans avoir besoin de l'envoyer là-bas.

1. Transcrit de l'original autographe non signé, appartenant à M. H. de Rothschild, et que ce dernier a publié en 1892, *loc. cit.*, mais mal placé, p. 71-73, après une lettre du 18 décembre 1763. — In-4°, une page et 8 lignes de texte au verso. — Dans le blanc de la 2^e page, on lit : « n° 8 », et « Billet », ce dernier mot, peut-être de la main de M^{me} Boy de la Tour.

2. « border » est au-dessus de « garnir », biffé.

Ne pourrait-on pas trouver un tailleur entendu qui sur la coupe de la robe de bouracan put en tailler une autre de camelot ou de quelque autre étoffe de soye ou autre, légère pour les chaleurs, et qui sut entretailer les pièces, de manière à ne point dépenser d'étoffe plus que n'en a dépensé le tailleur Arménien. En ce cas ledit tailleur pourroit garder avec soin le patron pour me faire au besoin tous mes dolimans ou robes de dessus. Quant à la couleur, le gris seroit à préférer ; mais je n'en exclus aucune que les couleurs vives que le soleil mange. Il faut aller au bon marché et à ce qui se coupe le moins, sans avoir égard à ce qui est à la mode. Il y a même des rebuts de magasin qui sont piqués : cela est excellent pour moi.

J'ai deux ceintures, il m'en faut encore autant. Ne pourroit-on pas trouver quelque ceinture de soye tissue à rézeau comme les filets de pêcheur. Ce sont les plus belles et d'un meilleur usage. Au deffaut de celles-là, on acheteroit quelque étoffe de soye ¹ qui soit le moins sujette à se couper et qui ait un peu de consistance, comme par exemple, pou de soye ou autre semblable, au défaut de quoi l'on pourroit prendre un croisé ou serge de soye, quoiqu'un peu trop mince pour ceinture ². Chaque ceinture doit avoir deux aulnes et demie de long et comme on les plisse en écharpes, il faut leur laisser toute la largeur de l'étoffe ³ ; aux deux bouts de chaque ceinture on attache une frange large de quatre doigts, et il manque aussi à chaque bonnet une houpe de la même couleur.

1. « comme serge », biffé.

2. « Il faut », biffé.

3. « et », biffé.

N^o 1554.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE LUC
PÈRE, DEMEURANT
À LA CITÉ.
A GENÈVE ¹.

A Môtiers le 10. 8^{bre} 1762.

Je suis charmé, mon très bon ami, de recevoir dans vôtre lettre du 24 7^{bre} de nouveaux témoignages de vôtre amitié, et je vous avoüe que tandis que tous mes autres amis s'empressoient à me consoler dans mes disgraces, j'étois surpris de ne recevoir aucun signe de vie d'un de ceux sur lesquels je comptois le plus. Je me réjouis de ce que vous justifiez toute l'estime que j'avois pour vous, et j'espère qu'uni d'amitié avec un homme de bien, bon chrétien et raisonnable, je trouverai toujours dans ces sentimens qui nous unissent de quoi suppléer à ceux par lesquels nous pouvons différer.

Je n'ai rien épargné pour combattre les vices et les dogmes impies du voisin dangereux dont vous parlez. La profession de foy du Vicaire Savoyard est surtout destinée à cet usage, et la rage où elle l'a mis me prouve qu'il en a vivement senti les coups. Quant aux objections que j'ai faites, si j'en avois sù la solution je l'aurois donnée; mais ne la sachant pas j'en laisse le soin à de plus habiles que moi. Ces objections insolubles pour moi n'empêchent pas que je ne sois vrai chretien,

1. Transcrit à Londres, le 30 mars 1912, de l'original autographe signé, faisant alors partie de la Collection Alf. Morrison. In-4^o de 4 p. P. 1, à l'angle supérieur gauche, J. A. De Luc, petit-fils du destinataire, a écrit: « Môtiers, 10 oct^{bre} 1762 ». Sur la p. 4, l'adresse, avec le chiffre postal 8. Cacheté d'un pain à cacheter, avec l'empreinte de la devise. — Sur la même p. 4, dans le sens de la hauteur, une autre main a écrit une note qu'on lira plus loin. — La présente lettre a été imprimée le 25 novembre 1826 dans le courrier du Léman.

sincèrement¹ attaché à la Religion réformée, non pas peut-être à la mode des ministres, mais à la mode de Jesus-Christ. Je doute de beaucoup de choses qui ne sont pas susceptibles d'une démonstration qui me contente, mais ces doutes ne tombant sur rien d'essentiel à la vraie religion ne m'inquiètent point; et convaincu de l'insuffisance de l'esprit humain sur certaines matières, je sou mets mon cœur au défaut de ma raison. Je tache d'aimer Dieu par dessus toute chose et mon prochain comme moi-même. Voilà le sommaire de la loi, sur tout le reste je ne blâme personne de ne pas penser comme moi, mais je trouve fort mauvais qu'on me blâme de ne pas penser comme les autres. Puisque ma manière de penser, vraie ou fausse, est démontrée la plus glorieuse à Dieu et la plus utile aux hommes on a tort de s'en inquieter. Elle ne sera jamais assés repandue pour le bonheur du genre humain.

Quoiqu'il en soit ma conscience est en paix; je ne souffrirai point que cet amour propre tyrannique qui veut tout soumettre à nos opinions la trouble; je ne veux conférer avec personne, je ne veux plus lire de livre, et je ne veux plus souffrir de sermons qu'à l'Eglise. Je vous prie, mon cher Ami, si jamais vous me venez voir, de vous arranger là-dessus: car c'est ma dernière résolution.

Vôtre livre est bon et bien raisonné, presque par tout. Votre stile est net et clair, il est même assés correct. Mais on ne peut pas dire exactement que vôtre ouvrage est bien écrit, parce qu'il est diffus, et que celui qui dit la même chose en moins de paroles écrit le mieux. Aussi je vous avouerai que le billet de M. de Voltaire, dont vôtre droiture ne vous a pas permis d'appercevoir l'ironie, en contient à mon avis une très amère et très injuste, puisque vôtre livre est certainement plus solide que bien écrit. Pardonnez, cher De Luc, cette franchise à un homme qui est l'ami de la vérité et le vôtre, et qui voit que vôtre candeur vous rend la dupe d'un méchant².

1. Mot biffé: « soumis ».

2. Sur la p. 4 de l'original autographe, à côté de l'adresse, une autre main a écrit: « M. 10^e 8^{bre} 1762 », et, dans le sens de la hauteur, cette note: « Copie

Je ne puis vous renvoyer le billet que vous me demandez. Si je gardois toutes les lettres qu'on m'écrit, il me faudroit bien des coffres, et quand je garderois¹ les chiffons qu'elles contiennent, celui-là ne m'auroit pas paru assés important pour valoir ce soin.

Adieu, mon digne et respectable ami. Je vous aime de tout mon coeur, je serai fort aise de vous voir pourvû que vous ne me veniez pas sermoner; car alors nous ne serons pas longtems contens l'un de l'autre. Au surplus quand vous voudrez venir, ne songez pas à me surprendre, mais prévenez moi, et arrangeons ce voyage entre nous² : Autrement vous pourriez bien disposer d'un tems dont je ne serois pas le maitre, ou même ne me pas trouver ici. Sans cesse assailli de toute la terre, j'ai besoin de me retrancher pour mes amis. J'embrasse vos chères béquilles³ et leur bon papa.

J. J. ROUSSEAU

du billet de Voltaire dont il est fait mention dans cette lettre : « Je suis très sensible à la confiance que M^r De Luc a bien voulu me témoigner et je le remercie « de l'ouvrage aussi solide que bien écrit qu'il m'a prêté. Je serais venu le lui « rapporter moi-même, et lui faire mes remerciemens, si ma mauvaise santé avait « pû me le permettre. » L'ouvrage de Jacq.-Fr. De Luc a pour titre : *Observations sur les savans incredules et sur quelques-uns de leurs écrits*. Genève, 1762. » [Cf., n^o 1539, De Luc à Rousseau, 24 septembre.]

1. Mot biffé : « tous ».

2. Mots biffés : « car dans ».

3. Les fils de De Luc. Cf., t. II, p. 91, 2^e alinéa.

N^o 1555.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
À MOITIÉ TRAVERS
PAR NEUFCHATEL
DANS LA MAISON DE GIRARDIER ¹.
(Lettre du Professeur Hess, de Zurich.)

Monsieur,

De retour, monsieur, chez nous, ma femme et moi, depuis 15 jours passés, et mis à côté l'embarras infini des arrangements d'un nouveau ménage, je me hâte de vous témoigner les plus vives reconnoissances dues à vous par le comble d'honneur et de bonté reçus de vous, monsieur, et de M^{lle} Levaser, à Moitié. Depuis la lecture de vos livres, mon coeur faisait mille fois le souhait à voir cet homme illustre qui, dans notre siècle abaiti et partagé entre l'hypocrisie dévote et l'incrédulité debauchée, ose, comme un phénomène, se montrer homme, pour lui rendre mes hommages. Je me crois enfant chéri de la providence qui a dirigé mes circonstances à un tel point qu'il m'approcha, par mon petit voyage intrepris à l'occasion de mon mariage, aux endroits de votre domicile, afin que je puisse satisfaire à un désir le plus ardent de mon coeur. Je vous ai vu, j'ai goûté le plaisir inexprimable à vous parler, à vous entendre, à vous estimer, *presque*, dis-je, à *vous adorer*. J'ai vu bien des gens à grands talents qui ne respirent, dans leurs livres, que raison, vertu et sagesse; mais je n'ai vu que vous, le même écrivain et homme, constant dans sa conduite aux principes célestes qu'il prêche à l'homme pour lui montrer le chemin de la

1. *INÉDIT*. Transcrit par Joseph Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

vérité et du bonheur. Je vous le répète, nous le regardons, ma femme et moi, le jour le plus heureux de notre vie, celui d'avoir passé chez vous : c'est un bienfait des plus grands de la providence d'ŷvine de nous avoir conduits chez vous, et c'est ainsi que pensent tous nos amis. Le souvenir de ce jour délicieux aura l'influence heureuse sur notre vie. A présent, il ne nous manque au comble de notre bonheur, que de vous posséder chez nous ; c'est le souhait, réuni au nôtre, de tous vos amis zurichoŷs, qui ne respirent que l'honneur & le plaisir, et l'envie, à vous voir, à vous connaître personnellement, et à se fortifier dans la vertu par vos entretiens. La providence, qui vous a donné, Monsieur, à ce siècle ingrat, conservera les jours précieux de votre vie, pour être utiles et salutaires au monde, au moins au petit nombre des amis de la vérité & vertu, qui sont épars, çà & là, dans nos contrées, parmi lesquels je vous nomme MM. Gesner, Hirzel, Bodmer, Breitinguer, Usteri, et nombre d'autres gens qui méritent tous, par l'attachement qu'ils montrent à la vérité & à la vertu, et ainsi à vous, de goûter les délices de vous voir, et connaître de plus près ; ils m'ont chargé tous à vous assurer, monsieur, de leur amitié & vénération, avec les expressions les plus fortes.

En passant par Berne, je manquai le plaisir à voir M^{lle} Bondeli, cette dame qui, avec tant d'esprit & de coeur, s'intéresse à défendre vos ouvrages & votre personne contre les calomnies des sots et des méchants, pour l'engager ou plutôt prévenir son envie à lier connoissance plus familière avec vous en correspondance de lettres. J'ai prié ses amis à Berne, et ici, à Zurich, M. Usteri, à faire ma commission auprès d'elle. Vous verrez par cet essai de lettres qu'elle a écrit à l'occasion de votre *Julie*, avec quelle élégance et solidité elle sait penser & écrire. Du depuis, elle doit avoir écrit une pièce excellente *sur le sens moral et l'esprit d'observation*, qui doivent servir d'expliquer le caractère de Wolmar.

J'ai ramassé ce qu'il y a pour la défense de *Guillaume Tell*, et j'aurai l'honneur, en peu, à vous le communiquer. J'espère et souhaite ardemment que l'état de votre santé soit suppor-

table, et que le repos que vous goûtez la raffermira au point à entreprendre, le printemps prochain, le voyage de Zurich, où tant de bras ouverts et amicaux vous attendent. Permettez-moi, monsieur, que je vous assure de nouveau de mes hommages les plus profonds, et de celle de ma femme et que nous présentons nos amicales respects à M^{lle} Le Wasser, et dames Girardier ; nous vous embrassons de toute notre âme, et je me crois heureux de me nommer

Monsieur,

Votre très-humble et très dévoué S^r,
Hess, professeur.

Zuric, ce 24 septembre 1762.

[Gaspard Hess [1727-1800] ne doit pas être confondu, comme l'a fait Ed. Rod (*L'Affaire J.-J. Rousseau*), avec J. J. Hess qui, né en 1741, n'avait que 21 ans en 1762 et eût été bien jeune pour être déjà professeur. — TH. D.]

N^o 1556.

JEAN JAQUES ROUSSEAU À M^r LE PROFESSEUR HESS¹.

Motiers-Travers 12^e octobre 1762.

Vous m'avez fait passer, Monsieur une journée agreable à votre passage à Motiers, et vous me donnez par le temoignage

1. Transcrit à Neuchâtel, le 31 août 1854, par J. Richard d'un « écrit manuscrit appartenant à M. Gerster, libraire à Neuchâtel en Suisse, et que quelques-uns regardent comme un brouillon de la main de J.-J. Rousseau, et d'autres « comme une copie faite par une main étrangère, et je suis du nombre de ces « derniers » dit Joseph Richard. Il existe de cette lettre une copie, par Hirzel, conservée à la Bibliothèque de Zurich (Archives Hirzel, vol. 238, n^o 157). La lettre a été imprimée en 1845 par E. H. Gaullieur, *Étrennes nationales*, p. 199-200, puis, de nouveau, comme inédite, avec le millésime inexact de 1763, par Ed. Bode-mann, *Julie von Bondeli und ihr Freundeskreis*, Hannover, 1874, in-8^o, p. 93-94, avec plusieurs fautes de lecture. La copie Hirzel indique que l'original était cacheté du cachet à la devise.

de votre souvenir et de votre amitié un nouveau plaisir, auquel je ne suis pas moins sensible. Je me felicite beaucoup d'avoir à Zurich deux amis tels que vous et M^r Usteri, qui m'atirent l'estime et les bontés de tant d'hommes de merite dont votre ville est remplie. Soyez persuadé que si la rigueur de l'hyver, que je commence à sentir, laisse ma pauvre machine delabrée en état de faire l'été prochain cet agreable voyage, il est impossible que je trouve au milieu de vous des plaisirs plus purs et plus vifs, que ceux que je me promets.

J'ay lû avec reconnoissance, et je puis dire avec surprise, les Lettres de Mademoiselle Bondeli, dont vous m'avez envoyé copie, et que M^r Usteri m'a aussi envoyé avec la dissertation sur le *Sens moral*. Je dis avec surprise, parce qu'elle réunit, ce qui se trouve rarement où que ce soit, et ce que je n'aurois point cherché à Berne, la solidité et le coloris, la justesse et l'agrement, la raison d'un homme et l'esprit d'une femme, la plume de Voltaire et la tete de Leibnitz. Elle refute mes Censeurs en Philosophe et les raille en petite maitresse, sa critique est aussi raisonnée que ses bons mots sont saillants. La manière dont elle defend l'Heloïse m'en fait presque aimer les defauts, et sur le seul qu'elle ait relevé je suis bien heureux qu'elle ait bien voulu n'en point trouver d'autre. A l'égard de l'écrit sur le Sens moral, je ne l'ai pas bien compris par tout, et je crois que c'est ma faute. Quoi qu'il en soit, je m'honorerai toujours d'une pareille avocate, et je serois bien faché de n'etre pas attaqué, lors que je serai defendu par elle. Je vous prie, Monsieur, de faire agréer tout mon respect à Madame votre digne Epouse, de même que ceux de M^{lle} le Wasseur qui vous remercie l'un et l'autre de l'honneur de votre souvenir. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

N^o 1557.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

Mercredi 13 [octobre 1762].

Cher concitoyen, je n'ai qu'un moment pour vous écrire, mais il faut que je vous donne avis du départ de M. de Luc pour Motiers-Travers. Il y arrivera vendredi au soir. Je n'ai pu parer le coup, recevez-le, je vous en conjure, avec amitié; il vous est entièrement dévoué, et vous ne l'aurez que deux jours.

R[oustan] n'est point encore arrivé, mais son compagnon de voyage m'a remis votre lettre. Avec quel plaisir j'ai vu quelqu'un qui venait de vous voir! Quand est-ce que mon tour viendra? Je languis bien de pouvoir parler de vous avec R[oustan]; que de questions j'ai à lui faire! Ne croyez pas que j'aie mal gardé mon secret; l'on n'a sûrement que des soupçons, si l'on n'a ouvert aucune de mes lettres. On a jugé d'après mon caractère, et de cette manière il n'est pas difficile d'avoir bien jugé : je ne me cache point. R[oustan] n'a pas compris votre dernier chapitre du *Contrat social*, au moins il ne l'a pas entendu comme moi. Quand vous dites que le christianisme est contraire à l'esprit social, il me semble que cette assertion revient à celle-ci : que la bienveillance se relâche en s'étendant, et que le christianisme nous faisant envisager tous les hommes comme nos frères, nous empêche de mettre une grande différence entre eux et nos concitoyens. De là, le système du christianisme est plus favorable à la société universelle des hommes qu'aux sociétés particulières; le chrétien est plus cosmopolite que patriote. Cela est très-vrai, et il me semble que c'est tout ce que vous avez voulu dire.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 63-65.

M. Vernet est un sot. Qu'il vous éclaire s'il croit que vous vous trompez, mais qu'il attende que vous soyez instruit avant de vous proposer de vous rétracter. On ne fait une pareille proposition qu'à un malhonnête homme. Mais, mon cher concitoyen, le parti de Voltaire rirait bien si vous attaquiez nos ministres, qui dans le fond vous aiment. Agissons de concert ; je ne suis pas moins aigri que vous ; je ne suis pas plus timide, mais je suis sur les lieux et je vois tout.

Je dois vous avertir que trois Gênois voyagent dans votre voisinage ; ils iront peut-être à Motiers ; défiez vous-en. Ces trois hommes sont : Claparède, qui a prêché le premier contre votre *Contrat social* ; le professeur Perdriau, que vous connaissez, mais qui n'a que l'esprit qu'il faut pour faire des prônes ; Mallet, l'historien du Danemark, qui est entièrement dévoué à la famille du Jongleur. Si vous recevez ces trois hôtes, ne leur accordez que les droits rigoureux de l'hospitalité ; il suffit qu'ils n'aient pas à se plaindre. Je vous embrasse du fond du coeur.

N^o 1558.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
AU COIN DE LA RUE DE RICHELIEU
À PARIS¹.

A Motiers le 15. 8^{bre} 1762

J'ai reçu dans leur tems, Madame, la lettre que vous m'avez envoyée par M. du Terreaux, et l'épître qui y étoit jointe. J'ai oublié de vous en remercier ; j'ai eu grand tort,

.1 Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance inédite*, etc., t. I, p. 277, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

mais enfin je ne saurois faire que je ne l'aye pas oublié. Au reste, je ne sais point louer les louanges qu'on me donne, ni critiquer les vers que l'on fait pour moi ; et, comme je n'aime pas qu'on me fasse plus de bien que je n'en demande, je n'aime pas non plus à remercier. Je suis excédé de lettres, de mémoires, de vers, de louanges, de critiques, de dissertations ; tout veut des réponses ; il me faudroit dix mains et dix secrétaires, je n'y puis plus tenir. Ainsi, Madame, puisque, comme que je m'y prenne, vous avez l'obstination d'exiger toujours une prompte réponse, et l'art de la rendre toujours nécessaire, je vous demande en grace de finir notre commerce, comme je vous demanderois de le cultiver dans un autre tems.

N^o 1559.

A MESSIEURS
MESSIEURS LES FRÈRES DE LUC
NEGOCIANTS
A GENÈVE ¹.

A Motiers le 16. 8^{bre} 1762.

Je ne sais pas encore, Messieurs, ce que Monsieur vôtre père est venu faire ni pourquoi vous l'avez laissé partir dans cette saison, mais il a été saisi d'une violente colique sur la montagne et il a été obligé d'y coucher cette nuit ; on lui a envoyé une voiture et il vient d'arriver. Je lui ai fait prendre du bouillon et je l'ai fait mettre au lit, il a vomi plusieurs fois dans la journée, mais il ne peut aller à la garde-robe ; Nous avons ici un Medecin, fort habile, et vous pouvez compter qu'il sera soigné comme chez vous. D'ailleurs, il n'est pas mal depuis son arrivée, et j'espère que remis des fatigues et du

1. Transcrit, le 9 mars 1926. de l'original autographe, appartenant à M. le Marquis de Rochambeau. 4 p. petit in-8°, la 3^e blanche, l'adresse sur la 4^e. Cachet à la devise sur cire rouge pas de marque postale. [P.-P. P.] — Cette lettre a été imprimée en avril 1851 par Ch. Gouraud, dans l'*Ordre*.

froid qu'il a gagnés durant le voyage il ne se sentira plus du mal qui en a été l'effet. Il ne vouloit pas que je vous parlasse de son accident, mais des enfants doivent être instruits de l'état de leur Père. J'aurai soin de vous donner de ses nouvelles l'ordinaire prochain. Je vous salue, Messieurs, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N° 1560.

A MESSIEURS
MESSIEURS LES FRÈRES DE LUC
NÉGOCIANS
A GENÈVE¹.

Motiers, le 18 octobre 1762.

Tout va bien, mes chers amis, rassurez-vous. Votre bon papa est si bien remis qu'il vouloit partir demain, mais j'ai prié M. D'Ivernois de nous accorder encore une journée, pour achever de le fortifier, et il y a consenti. De sorte qu'après demain mercredi, ils partiront ensemble, passeront par Neufchâtel pour éviter la montagne, feront de très petites journées, et, pour peu que le cheval fatigue votre papa, ils prendront une voiture.

Je comprends avec un vif regret toutes les alarmes que je vous ai données, mais celles que j'ai ressenties moi-même, en le voyant arriver en cet état, doivent m'excuser près de vous. Si la chose étoit à refaire, je croirois devoir me conduire comme j'ai fait, mais je suis charmé que l'événement me donne tous les torts de cette affaire.

Je vous embrasse, mes bons amis, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'imprimé par Ch. Gouraud, dans l'*Ordre* des 21/22 avril 1851, d'après une copie « prise sur l'original avant que celui-ci fût vendu à un amateur anglais ».

N^o 1561.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]¹.

18 octobre [1762].

Vous avez raison, c'est à moi à vous remercier d'avoir reçu le vin, j'en conviens de bonne foi. Je pourrais l'ordonner en qualité de médecin, mais j'aime mieux devoir à votre amitié qu'à mon emploi, d'autant plus que vous n'avez pas grande foi dans cet art et que votre cœur est bien sensible à l'autre sentiment. Bonjour.

J'ai des racines, légumes, etc., qui se conservent l'hiver dans la cave, plus que je ne puis en manger ; si vous n'en avez pas où vous êtes, vous me feriez grand plaisir de me dire ce que vous voudrez des miennes.

N^o 1562.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]².

Lundi 18 [octobre 1762]³.

Venez le plus tôt que vous pourrez ; j'ai bien des choses à vous dire. Je crois que je ferais bien de vous envoyer le char-à-bancs ; il est suspendu ; il portera votre paquet, vous monterez dessus de temps en temps.

Bonjour.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 69, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 66, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

3. Streckeisen-Moultou imprime à tort : 18 septembre 1762. L'original autographe porte : « Lundi 18 » ; c'est donc en octobre.

N^o 1563.

DE MARIANNE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]¹

Le 18 octobre 1762.

Oh! pour cela, Monsieur, vous êtes désespérant : je vous prie en grâce de me répondre sans délai, sur un objet qui vous intéresse, et qui rend votre silence plus inquiétant, et trois semaines se passent sans que j'entende parler de vous. Il ne suffit donc pas à votre gré que nous soyons séparés par un espace de cent lieues, vous voulez mettre assez d'intervalle entre vos lettres, pour que tout concoure à m'alarmer. J'ai vu Monsieur du Terreaux plusieurs fois depuis votre dernière lettre reçue. Je suis perpétuellement combattue, par le desir de vous servir, et par la crainte de faire une imprudence, et cela est fort désagréable. Il vous en auroit si peu coûté de me dire en un seul mot si on vous a remis, ou non, le paquet envoyé à monsieur son frère, que je dois vous croire malade, puisque vous ne l'avez pas fait ; et en vérité cette idée n'est nullement satisfaisante ; je ne vous gronde pas au moins : cette vilaine épithète de *Monsieur* qu'il faut toujours employer rend les différens tons dont on parle si difficiles à distinguer, que je meurs de peur que vous vous y mépreniez. Si je pouvois vous dire ce que je suis forcée de vous écrire, vous verriez au jeu de mes traits, et aux inflexions de ma voix, que ce que vous prendrez peut-être pour les reproches de l'exigeance, sont les plaintes de l'amitié ! Comment faire ? L'écriture est un langage si inanimé : il y auroit pourtant moyen de me servir d'expressions propres à lever l'équivoque, mais grâce à ce que vous m'avez environnée d'écueils, ce seroit éviter Carybde pour tomber dans Scilla. Je n'ai point oublié

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc., t. I, p. 278-282.

que vous m'avez dit que j'étois de mon quartier. Oui : je suis du quartier où je demeure, comme vous êtes du siècle où vous vivez. Cependant, tout déplacé, tout injuste qu'étoit le mauvais compliment que vous avez prétendu me faire, il met une gêne affreuse dans ma façon d'agir avec vous.

J'ai rêvé de vous toute la nuit. Quoique je sache bien quel cas on doit faire des rêves, un de ces dangereux préjugés d'enfance, que la raison combat trop long-temps sans succès, ajoute à mes inquiétudes sur votre santé, et me détermine à vous récrire. Je vous avoue cette foiblesse, d'autant plus volontiers, que je croirai toujours faire un bon marché, quand je vous donnerai lieu de penser que j'ai l'esprit moins fort, et le coeur plus sensible que vous ne l'aviez imaginé d'abord. Il m'est aussi bien venu dans la tête que vous étiez convenu avec vous-même, en consentant à prolonger notre correspondance, de n'écrire qu'une fois quand je vous écrivois deux ; et qu'en conséquence vous attendiez une autre lettre. Si cela est, je souscrirai à cet arrangement quand je n'aurai pas de raisons particulières de compter sur votre exactitude ; mais je vous prie, ne le poussez pas plus loin ; car si l'esprit d'ordre vous saisissoit au point de vouloir compenser la valeur par le nombre, il faudroit tout au moins que je vous écrivisse autant de lettres, que les vôtres contiennent de lignes. Adieu, Monsieur, de l'éloignement, du silence, du froid, peut-être de la froideur.... et vous voulez pourtant que je sois toujours contente !

N^o 1564.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE¹.

21. 8^{bre} [1762].

J'ai eu l'ami de Luc comme vous me l'aviez annoncé, il m'est arrivé malade, je l'ai soigné de mon mieux, et il est reparti bien rétabli. C'est un excellent ami, un homme plein de sens, de droiture et de vertu, c'est le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes. J'ai de l'amitié, de l'estime et même du respect pour lui; mais je redouterai toujours de le voir. Cependant je ne l'ai pas trouvé tout à fait si assombri qu'à Genève; en revanche il m'a laissé ses deux livres; j'ai même eu la foiblesse de promettre de les lire; et de plus j'ai commencé. Bon Dieu quelle tâche! moi qui ne dors point j'ai de l'opium au moins pour deux ans. Il voudroit bien me rapprocher de vos Messieurs, et moi aussi je le voudrois de tout mon coeur; mais je vois clairement que ces gens-là, malintentionnés comme ils sont, voudront me remettre sous la férule, et s'ils n'ont pas tout à fait le front de demander des retractions de peur que je ne les envoie promener, ils voudront des éclaircissemens qui cassent les vitres, et qu'assurément je ne donnerai qu'autant que je le pourrai dans mes principes; car très certainement ils ne me feront point dire ce que je ne pense pas. D'ailleurs n'est-il pas plaisant que ce soit à moi de faire les fraix de la réparation des affronts que j'ai reçus? On commence par bruler le livre et l'on demande les éclaircissemens après. En un mot, ces Messieurs, que je croyois

1. Transcrit le 16 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoù, fol. 49-50. In-8° de 4 p., l'adresse sur la 4^e, chiffre postal 8 s. Cachet persan sur cire rouge.

raisonnables, sont caffards comme les autres, et comme eux soutiennent par la force une doctrine qu'ils ne croient pas. Je prévois que tôt ou tard il faudra rompre, ce n'est pas la peine de renouer. Quand je vous verrai nous causerons à fond de tout cela.

Vous avez très bien vû l'état de la question sur le dernier chapitre du contract social, et la critique de Roustan porte à faux à cet égard, mais comme cela n'empêche pas d'ailleurs que son ouvrage ne soit bon. je n'ai pas du l'engager à jeter au feu un écrit dans lequel il me réfute, et, c'est pourtant ce qu'il auroit dû faire [si] je lui avois fait voir combien il s'est trompé. Je trouve dans cet écrit un zèle pour la liberté qui me le fait aimer. Si les coups portés aux tirans doivent passer par ma poitrine, qu'on la perce sans scrupule, je la livrerai volontiers.

Mettez-moi, je vous prie aux pieds de l'aimable Dame qui daigne s'intéresser pour moi. Pour les lacets l'usage en est consacré et je n'en suis plus le maitre. Il faut pour en obtenir un qu'elle ait la bonté de redevenir fille de se remarier de nouveau et de s'engager à nourrir de son lait son premier enfant. Pour vous, vous avez des filles je déposerai dans vos mains ceux qui leur sont destinés. Adieu, cher Ami.

N^o 1565.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN NEAULME,
LIBRAIRE
A AMSTERDAM¹.

A Motiers-travers le 21 8^{bre} 1762.

J'ai reçu, Monsieur, il y a peu de jours, votre lettre du 28 juillet et j'avois aussi reçu les lettres que vous m'aviez écrites

1. Transcrit, en juin 1886, d'une copie ancienne, du XVIII^e siècle, conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, XVIII, 246^b.

sous le couvert de M. le Mâl de Luxembourg, avec les feuilles que vous y aviez jointes. Mais comme, dans mes divers transports, je n'ai pas porté ces lettres avec moi, et qu'occupé de beaucoup de choses, je suis excusable d'avoir oublié ce qu'elles contenoient, je ne me rappelle point de quoi il s'agissoit dans le témoignage que vous dites m'avoir demandé dans la dernière. Si donc ce témoignage vous est encore bon à quelque chose et que je puisse vous le rendre avec vérité, rappelez-moi ce que c'étoit, je vous en prie, et malgré l'indifférence que vous me supposez, vous me trouverez aussi prêt que jamais à faire ce qui peut vous être utile ou agréable.

Je comprends combien les États de Hollande ont dû être indignés de l'insolence avec laquelle le Parlement de Paris a fait brûler leur privilège, comme s'ils eussent été soumis à sa juridiction ; mais je ne comprends pas par quelle bizarrerie, ils se sont, à cause de cela pressé[s] d'acquiescer à son inique décret en révoquant leur privilège. Je n'aurais pas cru ces Messieurs si soumis à ce Parlement, ni si pressé[s] d'imiter les sottises de leurs voisins. Quoi qu'il en soit, les folies des hommes ne font point mon tort, et tout cela n'empêche pas que, n'ayant rien fait que de juste, d'utile et d'honnête, je ne sois content d'avoir fait tout ce que j'ai fait, et que je ne fisse de tout mon coeur si c'étoit à recommencer. Vos opinions ni celles du public, ni celles de ceux que vous dites être de mes amis et qui me blâment, ne changent rien à la vérité des choses, ni à ma manière de penser. Comme j'ai d'autres maximes de conduite que les jugemens des hommes, tous leurs bûchers, tous leurs décrets, tous leurs sots discours ne me touchent guères ; c'est pour moi comme s'ils ne disoient rien. Cela n'empêche pas que je n'aye un vrai déplaisir des embarras où vous vous êtes trouvé ; mais, comme je n'en suis pas la cause, comme je n'ai point été le maître dans cette affaire, qu'elle s'est traitée tout autrement que je n'aurois voulu, je ne puis que vous plaindre, mais je ne saurois me repentir de rien ; car certainement je n'ai vis-à-vis de vous ni vis-à-vis

de personne aucune espèce de tort. Du reste, marquez moi en quoi je puis vous obliger et je le ferai de tout mon coeur.

Vous m'avez envoie la feuille K du tome II, partie I, à double ; de sorte que je présume qu'à la place de cette feuille il m'en manque quelque autre ; mais c'est ce que je ne puis encore vérifier, mes livres et papiers, en route depuis six semaines, n'étant point encore arrivés. Je n'ai aussi que deux de vos estampes, savoir Orphée et Thétis. Je souhaiterai[s] d'avoir de toute votre édition un exemplaire complet. Si vous pouvez me le faire parvenir, je vous en serai obligé ; si cela est difficile, ce n'est pas la peine de s'en tourmenter.

Bon jour, Monsieur, je suis fâché que la seule affaire que nous ayons fait[e] ensemble ait si mal tourné. Quoiqu'il n'y ait pas de ma faute, j'en suis fâché pour vous à qui je ne cessera point de prendre intérêt. Quand vous écrirez à M^r Guerin, je vous prie de lui faire mille amitiés de ma part. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Je ne me reproche rien, vous en êtes bien la cause quoiqu'innocente. Je n'aurois jamais confié mon P. ¹ à M^r Duchesne dans ² l'idée où c'étoit pour vous complaire.

N^o 1566.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENÈVE
À MOTIERS TRAVERS ³.
(Lettre de Rey.)

La nouvelle venue, mon cher Rousseau, se porte en charme ; je l'ai bien baisée à la réception de votre lettre du 8 cour^t.

1. Probablement, « mon Privilège ».
2. Il y a sans doute une faute de lecture dans la copie de Leyde, et il faut probablement lire « sans ».
3. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque

Ma femme et Mad^elle Du Moulin prennent toujours beaucoup de part à votre état. Les derniers mots de votre lettre nous chagrinent ; n'espérant pas un meilleur état par la suite, nous voudrions être à même de vous être utile, non seulement par nos vœux, mais aussi d'effet ; nous voudrions vous soulager d'une partie de vos maux. Mais pourquoi vous êtes-vous retiré dans un quartier si éloigné ? Vos montagnes sont couvertes de neige, dites-vous. Nous n'en avons point encore : nous avons eu, il est vrai, cinq ou six jours de froid, mais depuis hier le tems est très doux. Il faut, tant que vous le pouvez, n'être point triste, mais vous mettre au dessus des injustices qu'on vous fait. Songez que quantités (*sic*) d'honnêtes gens, des philosophes, Socrate, ont été la victime des préjugés de leur tems.

Je ne sache pas qu'il y ait encore eu de réponse à vos deux derniers ouvrages dans ces quartiers. La défense existe toujours dans ces provinces et si vous ne voulez pas que je réimprime vos oeuvres qu'elle ne soit levée, je n'y vois pas de possibilité. Vous ne voulez rien retrancher : les Etats ne se dédiront pas pour me faire plaisir. Je pensois d'imprimer publiquement ce qui n'a point été défendu, et faire exécuter ailleurs ce qu'il y auroit trop de risques de faire ici, mais je vois que nous ne pourrons pas nous accorder. Si je voyois jour à mieux faire, je ferois volontiers toutes les démarches nécessaires pour y parvenir.

J'ai répondu à votre billet du 5^e 7^{bre} dernier, qui m'a été remis le 23^e, par ma lettre du 28^e.

J'ai proposé à divers libraires de prendre 200 Contract social à 2 £ de France en argent. Ils ne m'ont point accepté, ainsi que je les ai envoyés en commission à Genève ; on doit me les payer en janvier ou février prochain. Je crois mon offre raisonnable. Ces Messieurs veulent tout avoir en change de livres : j'en suis pourvu ; ils me doivent tous et je ne sais que prendre pour me rembourser. Voilà pourquoi je ne suis plus du senti-

ment de donner ma marchandise sans savoir ce que j'aurai à la place. Ils en vendroient 1 000 exemplaires, si on vouloit les leurs donner contre de la drogue, mais s'il est question d'argent, personne n'en veut. Je ne suis pas encore payé de votre Lettre à D'Alembert. Les fraix de voiture sont si considérables qu'on est dégoûté de tirer des livres de si loin, ou il faut qu'on ait de bonnes marchandises.

Cette année est pour moi malheureuse. Les pertes que j'ai essuyées m'obligent à aller doucement dans mes entreprises, afin que j'y fasse honneur ; ainsi que le manuscrit que vous me proposez sur la Russie ne peut me convenir qu'autant qu'il seroit très bon et à prix modique. M^r De Malesherbes vient de me refuser l'entrée des Considérations sur les corps organisés de M^r Bonnet, 2 vol. in 8°, ce qui me prouve que je n'ai aucune faveur à espérer de sa part, et je ne veux pas me soumettre à la censure ni mendier la protection de personne. Le débouché de Paris m'étant ôté, je ne puis payer les manuscrits, et les contrefaçons empêchent que je puisse vendre dans l'étranger de quoi me dédommager. Je vous ai la même obligation.

Je suis toujours dans l'incertitude quand je pourrai entreprendre le voyage de Suisse, par la raison que mes affaires m'obligent à rester. Je ferai mes efforts pour les ranger, afin de vous aller embrasser, de même que mon cher père. Je vous embrasse. Tenez-vous au chaud, ayez l'esprit content et me croyez de tout mon coeur, mon cher Rousseau, tout à vous,

REV

Le 23^e 8^{bre} 1762.

La nouvelle édition des Lettres de Julie avance. J'en suis à la 5^e partie.

La présente vous parviendra par Lausanne, sous le couvert d'un ami.

N^o 1567.

[M^{me} BOY DE LA TOUR À ROUSSEAU]¹.

[26 octobre 1762]².

Votre pelisse, mon bon et cher ami, est partie hier adressée à Pontarlier à M. Glauriau, avec l'ordre de vous la faire d'abord parvenir, les 2 bonnet, la robe de camelot et son bonnet, une ceinture rayée : celle à filoché ne s'est pas trouvée faite, je vous l'enverrai par les frère Rosselet, avec la quaisse chandelle et le papié ; vous trouverez aussi dans ce paquet de la soie pour les lassets, et une piessé de ruban pour ma niessé et deux petit bonnet de Blonde pour M^{lle} Divernois, commission quel avés donné à ma fille.

J'espère que vous trouverez votre pelisse belle bonne et chaude, légère et qui durera éternellement moyennant qu'elle soit préservée des arté [étés ?] ; un des bonnet et assorti et l'autre est en anniau de Tartarie, tout ce qu'il y a de plus beaux et de plus de dure [durée] soiez assure que j'ai plus ménagé votre bourse que je n'aurai fait la mienne, peut aêtre ai-je été trop à le conomie à l'égard de la ceinture il [y] en a de la même espèce, double plus large qui coute 24th et celle que je vous envoye n'en coute que 9, j'ai retenu que si elle ne vous convenait pas, on la changera, et vous n'auriez qu'à me la renvoyé par les Rosselet qui doivent venir incessamment, si la soie ne convenai pas, elle serai aussi changée ; je revien à votre amicalle et obligente lettre qui m'a fait, Mon cher ami, un plaisir inexprimable, ma fille veut elle-même répondre par quelque lignie à ce qui la regarde, envoyé moi deux petit doit de vos joli lasset, pour que je juge de votre ouvrage, sans cela

1. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. H. de Rothschild, *loc. cit.*, p. 269-270, et corrigé d'après l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Cette date manque dans l'original, mais c'est celle de la lettre de Madelon qui accompagnait la lettre de sa mère. [Th. D.]

je n'en verrai de longtemps, Madelon est très fort de ce sentiment, nous vivons tres-amicalement ensemble et surtout depuis que nous revoyons remettre Julie, la joie est parmi nous, cette chère fillie met rendu, je l'espère de la grasse de Dieu, tout les mauvais sintomes son disparu, tout fièvre dieri [diarrhée] et sueur, l'apéti et sommeillie sont revenu, il ne lui reste que des grand mau de tette, sans cela elle serai à merveille, la nature a travaillé presque seule, excepté des vésicatoires qui lui ont été apliqué sur la poitrine, on ne lui a fait autre remede, elle me charge de vous dire bien des chauses de sa part, de même que mes fils qui envie l'avantage que nous avons u, il se flatte de se bonneur et attend ce moment avec impassiance.

Vous avez beau dire, cher ami vous aurés un petit apartement sur ma montagnie ou vous seré j'espère plus tranquille je suis mortifiée de ce que vous ne pouvés l'avoir à Motier, prenéd passiance, cher ami, j'espère que cela viendra et ne vous lassé point de dire la desçu votre sentiment, de grasse, ne me déguisé rien de la maison et si je peut maitre remède à quelque chause je le ferai sans que vous soié compromis ; puisque vous voulés bien me favoriser de votre amitié, agissés en conséquence et soié assuré que vous m'obligeré de me fournir les occasions à vous prouver la mienne, je par de là pour vous dire que les réparation qui se fon dans ma maison me regarde et que vous les rabatré sur le conte que je vous enverrai dès que tout sera complet, dite moi aussi, très naturellement si vous aîte content de mon envoy ; le taffeta n'aurai rien duré en doublure, je n'ai peut trouvé une plus belle toile, vous lalé trouvé bien grossière. Adieu mon bon ami, toujours tout à vous.

BOY DE LA [TOUR] ¹

Ma fille est honteuse de vous envoyer sa lettre barbouillée, elle n'a pas le tems de la recopié. Mes amitié à Mad^{elle} Levasseur, je les offre à ma soeur et nièsse.

1. Trou du cachet.

N^o 1568.M^{lle} MADELEINE BOY DE LA TOUR À ROUSSEAU ¹.

Si je prends, Monsieur, la liberté de vous écrire, c'est pour vous désabuser sur ce que vous paraissez n'avoir pas grande opinion de mes sentiments, s'ils vous étoit connus, vous leur rendriez surement plus de justice et ne m'accuseriez pas d'oublier mes amis, puisque vous me faites l'honneur de vous mettre du nombre ; vous avez la politesse de dire qu'il m'est aisé d'en trouver, peut de personnes sont aussi indulgente que vous et j'en ai bien besoin, car un bon coeur, une sincère amitié est tous ce que je peut offrir, mais je suis constante et mes connoissances nouvelles ne prevaient point sur les anciennes. Et soyez, persuadez, Monsieur, qu'il n'est pour moi rien de plus prétieux que votre estime, quelle plaisir que j'ai eu à Rolle ou à Genève, ils ont toujours été très inférieurs à ceux que j'ai goutez avec vous ; toute promenades me sont insipides quand je pense à celle que nous fesions au bord du lac du coté de *Champitet*. Les repas les plus recherchés ne sont pas comparable pour mon gout à celui que nous fimes sur la montagne, ou la crème qui n'étoit pas servie dans de la porcelaine n'en étoit que meilleure.

L'hyver doit commencer à se faire sentir dans votre vallon où la neige n'est pas tardive. Je vous plaindrai si vous étiez tout autre que n'est M. J.-J. Rousseau d'habiter un lieu que je m'imagine ne pas être fort agréable dans la triste saison où nous entron mais où, pouvant vous voir quelquefois j'aimerais mieux habiter qu'en aucun autre lieu du monde ; Nous vous avons envoyez de la soye pour vos lacets. Je suis très sensible à l'offre obligeante que vous m'en faites. Je souhaite d'avoir encor quelque part dans votre souvenir dans ce tems où vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. H. de Rothschild, *loc. cit.* p. 270-271, et corrigé d'après l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

souhaitez que j'en fasse usage, qui est encore dans le plus grand éloignement, et dont les bontés que ma chère mère a pour moi et que je m'efforce de mériter ne me raproche pas cette meilleure des mères est presque toujours avec ses enfants ; nos conversations chéries sont celles où nous parlons de vous. Ma soeur Julie va assez bien et me charge de (en vous présentant ses respects) vous prier de ne point oublier votre tante. La grand maman qui est à Rolle s'y porte à merveille, et moi je suis avec la plus parfaite considération.

Votre très humble obeissante servante

M. BOY DE LA TOUR

Lyon, ce 26 octobre 1762.

N^o 1569.

A M. DE MALESHERBES¹.

Motiers-Travers, le 26 octobre 1762.

Permettez, monsieur, qu'un homme tant de fois honoré de vos graces, mais qui ne vous en demanda jamais que de justes et d'honnêtes, vous en demande encore une aujourd'hui. L'hiver dernier, je vous écrivis quatre lettres consécutives sur mon caractère et l'histoire de mon ame, dont j'espérois que le calme ne finiroit plus ; je souhaiterois extrêmement d'avoir une copie de ces quatre lettres, et je crois que le sentiment qui les a dictées mérite cette complaisance de votre part. Je prends donc la liberté de vous demander cette copie ; ou si vous aimez mieux m'envoyer les originaux, je ne prendrai que le tems de les transcrire, et vous les renverrai, si vous le desirez, dans peu de jours. Je serai, monsieur, d'autant plus sensible à cette grace, qu'elle m'apprendra que mes malheurs n'ont point

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

altéré votre estime et vos bontés pour moi, et que vous ne jugez point les hommes sur leur destinée.

Recevez, monsieur, les assurances de mon profond respect.

Mon adresse est à Motiers-Travers, comté de Neuchâtel, par Pontarlier ; et les lettres qui ne sont pas contre-signées doivent être affranchies jusqu'à Pontarlier.

N^o 1570.

[ANDRÉ-CÉSAR BÉRARD À J. J. ROUSSEAU]¹.

[Genève], 19 octobre 1762.

Celui qui a l'honneur de vous écrire est le concitoyen qui vous vendit la copie imprimée des Franchises² et libertés d'un peuple, dans la visite que lui prescrivit son respect pour l'homme de bien. Je me félicite du bonheur qu'elle m'a procuré de le connoître personnellement. Il m'a dit, cet homme autant généreux et droit qu'il est éclairé, que dans l'occasion, il ne me refuseroit pas sa pensée, puisque sa modestie m'a interdit le mot de conseil. — Cet accueil plein de bonté a fait les délices de mon voyage, dont je ne suis de retour que depuis quatre jours, en bonne santé, grâces à Dieu. Je vous en aurois reitéré plus tôt les assurances de ma sensibilité et de ma reconnaissance, mais je voulois vous marquer le plaisir avec lequel Monsieur et Mad^e Rousseau ont reçu les nouvelles de

1. *INÉDIT*. Transcrit le 25 juin 1904 d'une copie autographe intitulée : « Copie de ma lettre à Monsieur Jean Jaques Rousseau, citoyen de Genève à Motiers-Travers, en date du 19-8^{bre} 1762 », que m'a communiquée M. Édouard Bonna, en même temps que l'original autographe de la réponse de Rousseau. [Th. D.]

2. Les *Franchises* d'Adhémar Fabri ne furent réimprimées qu'en 1767 et Bérard n'a vraisemblablement pas pu vendre à Rousseau un exemplaire de l'édition très rare de 1507, J. Belot, en caractères gothiques. Il est probable qu'il s'est servi d'une expression équivoque et qu'il s'agit d'Édits (1707, etc.), souvent cités par J.-J. dans les *Lettres écrites de la Montagne*. [Th. D.]

vosre santé, qui leur est chère. Ils sont entrés dans bien des détails sur le lieu de vosre retraite, sur la compagnie et sur vosre logement. Ils désireroient bien, comme je le désire, qu'ils ne vous captivassent pas. Je voulois aussi vous dire avec quelle satisfaction j'ai répété à beaucoup de mes concitoyens ce que vous m'avez dit : « Mon coeur est toujours à ma patrie. » Cette bonne Mère demande aujourd'hui à ceux de ses enfans les plus affectionnés et les plus éclairés des conseils pour le bien général de la famille. La décision du procès dont je vous entretins a occasionné des représentations et j'ai appris à mon retour qu'elles avoient mérité l'attention du Magnifique Conseil, qui s'est occupé de l'explication de la loi et a porté mon ouvrage au M. C. des 200, qui a nommé des commissaires pour examiner de nouveau la question et rapporter, pour être pris une résolution que l'on présentera au Souverain pour y être approuvée ou rejetée. Je ne sais si les deux mémoires que j'eus l'honneur de vous adresser vous sont parvenus. Je les remis, en présence de M^{rs} Andrié, intendant-général, et Jacobel, capitaine Suisse, au fils de M^r Meuron, qui les porta à vosre messenger.

Je me proposois d'y joindre toutes les raisons contraires, j'ai pensé qu'une visite, qui a dû vous arriver cette semaine, seroit capable de vous en instruire à fond. Cette idée ne me permit pas de refuser à Monsieur Jacob Chappuis, qui m'arrêta hier en rue pour me demander tout ce que j'avois de relatif à cette question, en me disant que le Conseil des CC l'avoit nommé commissaire. C'est un négociant intelligent et un citoyen vertueux. Je lui portai tout de suite trois volumes, où toutes les pièces pour et contre étoient contenues. Il me les rendra après avoir fait ses extraits, et si mes deux mémoires, joints aux éclaircissements de nos deux concitoyens, ne sont pas suffisants, je vous enverrai le tout par un ami de Neufchâtel. J'ai les intentions droites et veux fortement la vérité. Je la cherche.

Vous m'avez fait la grâce de me dire que vous ne me refuserez pas vosre sentiment sur cette question.

Si les termes de la loi, art. VI, tit. 13, ne présentent pas en faveur de la femme mariée le privilège de négociier, au vu et au su de son mari, et si, en conséquence de ce privilège, elle et son mari ne sont pas tenus, deux fameux juris consultes m'ont eu dit (*sic*) dans la controverse qu'il vaudroit mieux que la femme ne pût pas négociier, parce que son mari pourroit la faire négociier, pour lui consumer sa dot. L'allégation de cette crainte, en faveur de laquelle on renonceroit à un privilège qui a été une ressource pour quantité de familles, n'est point un sophisme, puisqu'une femme, sans négociier, qui n'aura pas la force de demander son assecuration, peut voir enlever sa dot.

D'ailleurs, que fera un homme à talent et de probité, dont la fortune s'est anéantie par des événements inopinés, à qui il ne reste que la dot de sa femme? Son état connu lui ôte tout crédit. Sa femme peut négociier, par la loi, moyennant son vu et su, mais elle n'est pas tenue. L'un et l'autre, avec des talents et quelque bien, sont réduits à se voir consumer en ne faisant rien, parce que les intérêts au 4 pour % ne sont pas suffisants, au lieu que, si la femme peut être une ressource à son mari par le commerce, le bien sera toujours entre les mains de la femme et rendra peut-être 10 p^r. %.

N'est-ce pas une séparation tacite, ou cet état n'est-il pas équipollent, puisqu'au premier divertissement, elle peut se pourvoir?

Ne doit-on pas conserver ce privilège, en prenant toutes les précautions possibles, qui cependant ne le rendroient pas précaire ou impraticable?

Vous suppléerez par votre indulgence à mon bégaiement. L'on me fit faire divorce avec le Collège à l'âge de 13 ans, et dès lors mes occupations n'ont plus été relatives qu'au commerce. Si vous daignez m'honorer de votre réponse, vous m'indiquerez, S. V. P., en même temps l'usage que j'en peux faire.

En attendant, je fais bien des voeux pour l'affermissement de votre santé et je souscris ici la profession du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

[Exemple curieux des importunités incroyables dont J.-J. était accablé. Les explications de Bérard au sujet de son procès sont à peu près aussi claires que celles des seigneurs de Baisecul et Humevesne plaidant par devant Pantagruel. Rousseau, qui avait pris la peine de lire déjà deux mémoires et cette lettre a dû reculer d'effroi devant l'annonce des « trois volumes » que Bérard se préparait à lui envoyer. Néanmoins, sa réponse, toute bienveillante, ne témoigne aucunement d'une mauvaise humeur qui eût été bien naturelle vis-à-vis de démarches aussi indiscrètes.]

N^o 1571.

A MONSIEUR
MONSIEUR ANDRÉ CESAR BERARD
ASSOCIÉ DE VEUVE BERARD BORDIER
ET BÉRARD, NÉGOCIANS
A GENÈVE¹.

A Môtiers le 28 8^{bre} 1762.

Je sentoîs, Monsieur, mon tort avec vous, avant que vôtre lettre du 19. de ce mois m'en fit poliment le reproche : mais je peux vous dire que vû l'occupation que me donnent tous les desoeuvrés de la terre, ce tort n'est pas tout à fait volontaire. Il y a trois mois que le public ne cesse de m'honorer de ses leçons ou de ses injures dans des foules de lettres, anonymes ou autres ; où chacun prétend que je le remercie des réprimandes qu'il a la bonté de m'adresser ; et je vous assure, Monsieur, que si je ne suis pas bien instruit, ce ne sera pas faute de maîtres.

J'ai reçu dans le tems les deux Mémoires que vous avez eu la bonté de m'envoyer et je les ai lûs avec toute l'attention qu'y peut donner un pauvre malade à qui l'on ne laisse pas reprendre haleine. J'y ai trouvé la question particulière si bien

1. Transcrit en juin 1904 de l'original autographe signé, que m'a communiqué M. Édouard Bonna. Petit in-8^o de 4 p., l'adresse sur la 4^e. Cachet de cire rouge, à la devise. Chiffre postal 8^s. — Cette lettre a été imprimée en 1842 dans la *Revue Suisse*, t. V, 10^e livraison (Octobre).

discutée et l'esprit de la loi si bien établi que je ne vois pas ce qu'on peut dire de mieux sur cette matière. Cependant il est certain qu'il y a dans la manière dont elle est énoncée une équivoque qu'il importe de lever. Je suis trop peu instruit de tout ce qui regarde les affaires de commerce et la propriété des biens pour oser avoir un avis en cette occasion. Je ne vois pas même si l'objection qu'on vous a faite est bien solide, ou si votre réponse est suffisante. La seule chose que je crois bien voir c'est que quelque important qu'il soit de pourvoir à la sûreté des biens des femmes, cette considération n'est pourtant ou ne doit être que la seconde dans l'esprit du législateur, surtout dans un pays commerçant : la première est de bien établir la confiance publique et de prévenir les fraudes des particuliers.

Excusez, Monsieur, mon ignorance ; c'est tromper celui qui nous consulte que de se prononcer sur ce qu'on ne sait pas.

Je vous remercie de tout mon cœur des nouvelles que vous me donnez de mon cousin et de ma Cousine Rousseau, et je vous prie aussi de vouloir les remercier pour moi de l'intérêt qu'ils prennent à mon sort. Que Dieu veuille leur en conserver un plus heureux et à vous aussi. Je vous salue, Monsieur de tout mon cœur

J. J. ROUSSEAU

N^o 1572.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOUCHON
MINISTRE DU S^t ÉVANGILE
A GENÈVE¹.

A Motiers, le 29 octobre 1762.

Bien obligé, très cher cousin², de votre bonne visite, de

1. Transcrit de l'imprimé en 1821 par Musset-Pathay, *Histoire de la vie et des ouvrages* de J.-J. Rousseau, t. II, p. 496-498.

2. Rousseau et Mouchon n'étaient pas cousins. Une lettre de Mouchon à sa

vosre bon envoi, de vosre bonne lettre, et surtout de vosre bonne amitié, qui donne du prix à tout le reste. Je vous assure que, si vous avez emporté d'ici quelque souvenir agréable, vous y avez laissé bien des consolations. Vous me faites bénir les malheurs qui m'ont attiré de tels amis. Et quel cas ne dois-je pas faire d'un attachement formé par l'épreuve qui en brise tant d'autres ? Vous me devez maintenant tous les sentimens que vous m'avez inspirés, et vous ne pourrez, sans ingratitude, oublier de vosre vie que les deux larmes que vous avez versées à notre premier abord sont tombées dans mon coeur.

C'est un petit mal que la qualité de citoyen ne soit pas énoncée dans le baptistaire ; j'ai toujours été plus jaloux des devoirs que des droits de ce titre honorable. Je me suis toujours fait un devoir de peu exiger des hommes : en échange du bien que j'ai tâché de leur faire, je ne leur ai demandé que de ne me point faire de mal. Vous voyez comment je l'ai obtenu. Mais n'importe, ils auront beau faire, je serai libre partout malgré eux.

Si je vous ai tenu quelques mauvais propos au sujet de l'atlas, ce dont je ne me souviens point, j'ai eu tort et je vous prie de l'oublier. Il est bon qu'une amitié aussi généreuse que la vôtre commence par avoir quelque chose à pardonner. Je n'approuve pas, de mon côté, que vous en ayez payé le port. Je vous prie d'en ajouter le déboursé à celui du baptistaire et au prix de l'atlas, qu'un ami sera chargé de vous rembourser.

Mille choses, je vous supplie, à l'honnête anonyme ¹, dont

femme [du 5 octobre 1762], que Musset-Pathay reproduit, *ibid.*, p. 499-501 raconte la visite faite au philosophe, et dit, entre autres choses : « J'oubliais de te dire que M. Rousseau et moi ne nous appelons plus que *cousins*. Voilà sans doute qui est plaisant, mais qui montre bien jusqu'où vont ses souvenirs et son ingénieuse amitié. Il m'a donné pour raison de cette parenté qu'un de ses oncles *cousinait* avec un de mes parents, et c'est ce qu'il me rappela dans notre première entrevue. *Je crois*, me dit-il en riant, *que nous sommes parents*. Et je ne m'avisai pas de nier la thèse, d'où s'ensuivit un cousinage dans les formes. »

1. Le graveur Philippe Robin, qui saisit l'occasion du séjour de son ami Mouchon auprès de J.-J. Rousseau, « pour écrire à celui-ci une lettre remplie d'esprit et de délicatesse. » (Musset-Pathay, *Hist. de la vie.*, t.II, p. 497, note).

je vous ai montré la lettre ; vous savez combien elle m'a touché : vous n'avez là-dessus à lui dire que ce que vous avez vu vous-même. Adieu, cher cousin, je vous embrasse et vous aime de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Je dois une lettre au bon et aimable Beauchasteau, mais je ne sais comment lui écrire, n'ayant pas son adresse.

[Pierre Mouchon, né à Genève le 30 juillet 1733, mort le 20 août 1797, ministre en 1758, régent au collège de Genève de 1759 à 1766, pasteur à Bâle de 1766 à 1778, à Genève de 1778 à 1797, principal du collège en 1791, est l'auteur de la *Table analytique et raisonnée de l'Encyclopédie*, 2 vol. in-folio, 1780. En 1763, sur les marges d'un exemplaire des *Lettres sur le Christianisme de Rousseau* (de Jacob Vernes), il prit contre l'auteur de ce livre la défense de Rousseau, dans de nombreuses notes manuscrites, qui ont été en partie publiées par M. Charles Dardier (*Pierre Mouchon et l'Émile de Rousseau*), dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. XX, 1879, p. 162-169 [tirage à part, in-8° de 8 pages]. Selon l'*Éloge historique* placé en tête du recueil posthume de ses *Sermons sur divers textes de l'Écriture Sainte*, Genève, 1798, 2 vol. 8°, Mouchon aurait modifié plus tard, son impression générale sur Rousseau, étant devenu en politique très conservateur, soit *négatif*.]

N^o 1573.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU] ¹.

29 octobre 1762.

Je vous envoie, monsieur, une lettre dont j'attends une réponse, et je me flatte qu'elle sera favorable aux désirs du roi et de votre serviteur. Le roi m'écrit : « *Votre lettre, mon cher milord, au sujet de Rousseau, m'a fait beaucoup de*

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultoy, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 69-70, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

plaisir, je vois que nous pensons de même. » Puis il m'ordonne de vous envoyer de sa part du blé, du vin et du bois, en ajoutant : « *Je crois qu'en lui donnant les choses en nature, il les acceptera plutôt qu'en argent.* » Je vous laisse à décider si cette façon d'agir à votre égard ne mérite pas quelque complaisance de votre part, et si, en conscience, vous pouvez refuser de faire plaisir à un homme qui serait très-aise, si les affaires le permettaient, de faire le quatrième avec David, Jean-Jaques et votre serviteur.

N^o 1574.

A M^{me} LA COMTESSE DE BOUFFLERS¹.

Le 30 octobre 1762.

En m'annonçant, Madame, dans votre lettre du 22 septembre (c'est, je crois, le 22 octobre), un changement avantageux dans mon sort, vous m'avez d'abord fait croire que les hommes qui me persécutent s'étoient lassés de leurs méchancetés, que le parlement de Paris avoit levé son inique décret, que le magistrat de Genève avoit reconnu son tort, et que le public me rendoit enfin justice. Mais loin de là, je vois, par votre lettre même, qu'on m'intente encore de nouvelles accusations : le changement de sort que vous m'annoncez se réduit à des offres de subsistances dont je n'ai pas besoin quant à présent ; et comme j'ai toujours compté pour rien, même en santé, un avenir aussi incertain que la vie humaine, c'est pour moi, je vous jure, la chose la plus indifférente que d'avoir à dîner dans trois ans d'ici.

Il s'en faut beaucoup, cependant, que je sois insensible aux bontés du roi de Prusse ; au contraire, elles augmentent un sentiment très doux, savoir l'attachement que j'ai conçu pour ce grand prince. Quant à l'usage que j'en dois faire, rien ne

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

presse pour me résoudre, et j'ai du temps pour y penser.

A l'égard des offres de M. Stanlay, comme elles sont toutes pour votre compte, madame, c'est à vous de lui en avoir obligation. Je n'ai point ouï parler de la lettre qu'il vous a dit m'avoir écrite.

Je viens maintenant au dernier article de votre lettre, auquel j'ai peine à comprendre quelque chose, et qui me surprend à tel point, surtout après les entretiens que nous avons eus sur cette matière, que j'ai regardé plus d'une fois à l'écriture pour voir si elle étoit bien de votre main. Je ne sais ce que vous pouvez désapprouver dans la lettre que j'ai écrite à mon pasteur dans une occasion nécessaire. A vous entendre avec votre ange, on diroit qu'il s'agissoit d'embrasser une religion nouvelle, tandis qu'il ne s'agissoit que de rester comme auparavant dans la communion de mes pères et de mon pays, dont on cherchoit à m'exclure : il ne falloit point pour cela d'autre ange que le vicaire savoyard. S'il consacroit en simplicité de conscience dans un culte plein de mystères inconcevables, je ne vois pas pourquoi J. J. Rousseau ne communieroit pas de même dans un culte où rien ne choque la raison ; et je vois encore moins pourquoi, après avoir jusqu'ici professé ma religion chez les catholiques sans que personne m'en fit un crime, on s'avise tout d'un coup de m'en faire un fort étrange de ce que je ne la quitte pas en pays protestant.

Mais pourquoi cet appareil d'écrire une lettre ? Ah ! pourquoi ? Le voici. M. de Voltaire me voyant opprimé par le parlement de Paris, avec la générosité naturelle à lui et son parti, saisit ce moment de me faire opprimer de même à Genève, et d'opposer une barrière insurmontable à mon retour dans ma patrie. Un des plus sûrs moyens qu'il employa pour cela fut de me faire regarder comme déserteur de ma religion : car là-dessus nos lois sont formelles, et tout citoyen ou bourgeois qui ne professe pas la religion qu'elles autorisent perd par là même son droit de cité. Il travailla donc de toutes ses forces à soulever les ministres : il ne réussit pas

avec ceux de Genève, qui le connoissent ; mais il ameuta tellement ceux du pays de Vaud, que, malgré la protection et l'amitié de M. le bailli d'Yverdon et de plusieurs magistrats, il fallut sortir du canton de Berne. On tenta de faire la même chose en ce pays ; le magistrat municipal de Neuchâtel défendit mon livre ; la classe des ministres le déféra ; le conseil d'état alloit le défendre dans tout l'état, et peut-être procéder contre ma personne : mais les ordres de milord maréchal et la protection déclarée du roi l'arrêtèrent tout court ; il fallut me laisser tranquille. Cependant le temps de la communion approchoit, et cette époque alloit décider si j'étois séparé de l'église protestante ou si je ne l'étois pas. Dans cette circonstance, ne voulant pas m'exposer à un affront public, ni non plus constater tacitement, en ne me présentant pas, la désertion qu'on me reprochoit, je pris le parti d'écrire à M. de Montmollin, pasteur de la paroisse, une lettre qu'il a fait courir, mais dont les voltairiens ont pris soin de falsifier beaucoup de copies. J'étois bien éloigné d'attendre de cette lettre l'effet qu'elle produisit ; je la regardois comme une protestation nécessaire, et qui auroit son usage en temps et lieu. Quelle fut ma surprise et ma joie de voir dès le lendemain chez moi M. de Montmollin me déclarer que non seulement il approuvoit que j'approchasse de la sainte table, mais qu'il m'en prioit, et qu'il m'en prioit de l'aveu unanime de tout le consistoire, pour l'édification de sa paroisse, dont j'avois l'approbation et l'estime ! Nous eûmes ensuite quelques conférences, dans lesquelles je lui développai franchement mes sentiments tels à peu près qu'ils sont exposés dans la Profession du vicaire, appuyant avec vérité sur mon attachement constant à l'Évangile et au christianisme, et ne lui déguisant pas non plus mes difficultés et mes doutes. Lui, de son côté, connoissant assez mes sentiments par mes livres, évita prudemment les points de doctrine qui auroient pu m'arrêter ou le compromettre ; il ne prononça pas même le mot de rétractation, n'insista sur aucune explication ; et nous nous séparâmes contents l'un de l'autre. Depuis lors j'ai la consolation d'être

reconnu membre de son Église. Il faut être opprimé, malade et croire en Dieu, pour sentir combien il est doux de vivre parmi ses frères.

M. de Montmollin, ayant à justifier sa conduite devant ses confrères, fit courir ma lettre. Elle a fait à Genève un effet qui a mis les voltairiens au désespoir, et qui a redoublé leur rage. Des foules de Gênois sont accourus à Motiers, m'embrassant avec des larmes de joie, et appelant hautement M. de Montmollin leur bienfaiteur et leur père. Il est même sûr que cette affaire auroit des suites, pour peu que je fusse d'humeur à m'y prêter. Cependant il est vrai que bien des ministres sont mécontents. Voilà, pour ainsi dire, la Profession de foi du vicaire approuvée en tous ses points par un de leurs confrères : ils ne peuvent digérer cela. Les uns murmurent, les autres menacent d'écrire ; d'autres écrivent en effet ; tous veulent absolument des rétractations et des explications qu'ils n'auront jamais. Que dois-je faire à présent, madame, à votre avis ? Irai-je laisser mon digne pasteur dans les lacs où il s'est mis pour l'amour de moi ? l'abandonnerai-je à la censure de ses confrères ? autoriserai-je cette censure par ma conduite et par mes écrits ? et, démentant la démarche que j'ai faite, lui laisserai-je toute la honte et tout le repentir de s'y être prêté ? Non, non, madame ; on me traitera d'hypocrite tant qu'on voudra, mais je ne serai ni un perfide ni un lâche. Je ne renoncerai point à la religion de mes pères, à cette religion si raisonnable, si pure, si conforme à la simplicité de l'Évangile, où je suis rentré de bonne foi depuis nombre d'années, et que j'ai depuis toujours hautement professée. Je n'y renoncerai point au moment où elle fait toute la consolation de ma vie, et où il importe à l'honnête homme qui m'y a maintenu que j'y demeure sincèrement attaché. Je n'en conserverai pas non plus les liens extérieurs, tout chers qu'ils me sont, aux dépens de la vérité ou de ce que je prends pour elle ; et l'on pourroit m'excommunier et me décréter bien des fois avant de me faire dire ce que je ne pense pas. Du reste, je me consolerais d'une imputation d'hypocrisie sans

vraisemblance et sans preuves. Un auteur qu'on bannit, qu'on déréte, qu'on brûle, pour avoir dit hardiment ses sentiments, pour s'être nommé, pour ne vouloir pas se dédire ; un citoyen chérissant sa patrie, qui aime mieux renoncer à son pays qu'à sa franchise, et s'expatrier que se démentir, est un hypocrite d'une espèce assez nouvelle. Je ne connois, dans cet état, qu'un moyen de prouver qu'on n'est pas un hypocrite ; mais cet expédient auquel mes ennemis veulent me réduire ne me conviendra jamais, quoi qu'il arrive ; c'est d'être un impie ouvertement. De grace, expliquez-moi donc, madame, ce que vous voulez dire avec votre ange, et ce que vous trouvez à reprendre à tout cela.

Vous ajoutez, madame, qu'il falloit que j'attendisse d'autres circonstances pour professer ma religion ; vous avez voulu dire pour continuer de la professer. Je n'ai peut-être que trop attendu, par une fierté dont je ne saurois me défaire. Je n'ai fait aucune démarche tant que les ministres m'ont persécuté ; mais quand une fois j'ai été sous la protection du roi, et qu'ils n'ont plus pu me rien faire, alors j'ai fait mon devoir, sur ce que j'ai cru l'être. J'attends que vous m'appreniez en quoi je me suis trompé.

Je vous envoie l'extrait d'un dialogue de M. de Voltaire avec un ouvrier de ce pays-ci qui est à son service. J'ai écrit ce dialogue de mémoire, d'après le récit de M. de Montmollin, qui ne me l'a rapporté lui-même sur le récit de l'ouvrier, il y a plus de deux mois. Ainsi, le tout peut n'être pas absolument exact, mais les traits principaux sont fidèles, car ils ont frappé M. de Montmollin ; il les a retenus, et vous croyez bien que je ne les ai pas oubliés. Vous y verrez que M. de Voltaire n'avoit pas attendu la démarche dont vous vous plaignez pour me taxer d'hypocrisie.

Conversation de M. de Voltaire avec un de ses ouvriers du comté de Neuchâtel.

M. DE VOLTAIRE.

Est-il vrai que vous êtes du comté de Neuchâtel ?

L'OUVRIER.

Oui, monsieur.

M. DE VOLTAIRE.

Êtes-vous de Neuchâtel ?

L'OUVRIER.

Non, monsieur ; je suis du village de Butte, dans la vallée de Travers.

M. DE VOLTAIRE.

Butte ! Cela est-il loin de Motiers ?

L'OUVRIER.

A une petite lieue.

M. DE VOLTAIRE.

Vous avez dans votre pays un certain personnage de celui-ci qui a fait bien des siennes ?

L'OUVRIER.

Qui donc, monsieur ?

M. DE VOLTAIRE.

Un certain Jean-Jacques Rousseau. Le connoissez-vous ?

L'OUVRIER.

Oui, monsieur ; je l'ai vu un jour à Butte, dans le carrosse de M. de Montmollin, qui se promenoit avec lui.

M. DE VOLTAIRE.

Comment ! ce pied plat va en carrosse ! Le voilà donc bien fier ?

L'OUVRIER.

Oh ! monsieur, il se promène aussi à pied. Il court comme un chat maigre, et grimpe sur toutes nos montagnes.

M. DE VOLTAIRE.

Il pourroit bien grimper quelque jour sur une échelle. Il eût été pendu à Paris s'il ne se fût sauvé ; et il le sera ici s'il y vient.

L'OUVRIER.

Pendu, monsieur ! Il a l'air d'un si bon homme ; eh, mon Dieu ! qu'a-t-il donc fait ?

M. DE VOLTAIRE.

Il a fait des livres abominables. C'est un impie, un athée.

L'OUVRIER.

Vous me surprenez. Il va tous les dimanches à l'église.

M. DE VOLTAIRE.

Ah ! l'hypocrite ! Et que dit-on de lui dans le pays ? Y a-t-il quelqu'un qui veuille le voir ?

L'OUVRIER.

Tout le monde, monsieur ; tout le monde l'aime. Il est recherché partout ; et on dit que milord lui fait aussi bien des caresses.

M. DE VOLTAIRE.

C'est que milord ne le connoît pas ; ni vous non plus. Attendez seulement deux ou trois mois, et vous connoîtrez l'homme. Les gens de Montmorency, où il demuroit, ont fait des feux de joie quand il s'est sauvé pour n'être pas pendu. C'est un homme sans foi, sans honneur, sans religion.

L'OUVRIER.

Sans religion, monsieur ! mais on dit que vous n'en avez pas beaucoup vous-même.

M. DE VOLTAIRE.

Qui ? moi, grand Dieu ! Et qui est-ce qui dit cela ?

L'OUVRIER.

Tout le monde, monsieur.

M. DE VOLTAIRE.

Ah ! quelle horrible calomnie ! Moi qui ai étudié chez les jésuites, moi qui ai parlé de Dieu mieux que tous les théologiens !

L'OUVRIER.

Mais, monsieur, on dit que vous avez fait bien des mauvais livres.

M. DE VOLTAIRE.

On ment. Qu'on m'en montre un seul qui porte mon nom, comme ceux de ce croquant portent le sien, etc.

N^o 1575.

• [AU ROI DE PRUSSE, FRÉDÉRIC II]¹.

Sire,

Vous êtes mon protecteur et mon bienfaiteur, et je porte un coeur fait pour la reconnoissance ; je veux m'acquitter avec vous, si je puis.

Vous voulez me donner du pain : n'y a-t-il aucun de vos sujets qui en manque ?

Otez de devant mes yeux cette épée qui m'éblouit et me blesse. Elle n'a que trop bien fait son service, et le sceptre est abandonné. La carrière des rois de votre étoffe est grande ; vous êtes encore loin du terme. Cependant le tems presse, et il ne vous reste pas un moment à perdre pour y arriver. Sondez bien votre coeur, ô Frédéric ! Pourrez-vous vous résoudre à mourir sans avoir été le plus grand des hommes ?

Puissé-je voir Frédéric le juste et le redouté couvrir enfin ses Etats d'un peuple heureux dont il soit le père, et Jean-Jaques Rousseau, l'ennemi des Rois ira mourir de joie aux pieds de son trône.

Que votre Majesté, Sire, daigne agréer mon zèle et mon très profond respect.

J. J. ROUSSEAU

A Môtiers-Travers, le 1^{er} novembre 1762.

1. Transcrit de l'imprimé en 1914, dans les *Annales J.-J. R.*, tome IX, 1913, p. 84 (publié en mars 1914) d'après l'original autographe des Archives de Berlin, texte communiqué par un Allemand. — Sans adresse. — Je rétablis l'orthographe « Jean Jaques ». Jamais Rousseau n'a écrit « Jacques », comme l'impriment les *Annales*. [Th. D.]



FRED
LE
ROI DE

ERIC
GRAND
PRUSSE.

I. C. Back del. et sculp. in Francofurt 1758.

Librairie Armand Colin, Paris.

FREDERIC II ROI DE PRUSSE

Dessiné et gravé par I. C. Back en 1758.

N^o 1576.

A MILORD MARÉCHAL¹.

En lui envoyant la lettre précédente.

A Motiers, le 1^{er} novembre 1762.

Je sens bien, Mylord, le prix de votre lettre à Mad^e de Boufflers ; mais elle ne m'apprend rien de nouveau, et vos soins généreux ne peuvent désormais pas plus me surprendre qu'ajouter à mes sentimens. Je crois n'avoir pas besoin de vous dire combien je suis touché des bontés du Roi : mais, pour vous faire mieux sentir l'effet de vos bontés et des siennes, je dois vous avouer que je ne l'aimois point auparavant, ou plutôt on m'avoit trompé ; j'en haïssois un autre sous son nom. Vous m'avez fait un coeur tout nouveau, mais un coeur à l'épreuve, qui ne changera pas plus pour lui que pour vous.

J'ai de quoi vivre deux ou trois ans, et jamais je n'ai poussé si loin la prévoyance ; mais, fussé-je prêt à mourir de faim, j'aimerois mieux, dans l'état actuel de ce bon prince, et ne lui étant bon à rien, aller brouter l'herbe et ronger les racines que d'accepter de lui un morceau de pain. Que ne puis-je bien plutôt, à l'insu de lui-même et de tout le monde, aller jeter la pite dans un trésor qui lui est nécessaire, et dont il sait si bien user ! je n'aurois rien fait de ma vie avec plus de plaisir. Laissons-lui faire une paix glorieuse, rétablir ses finances, et revivifier ses états épuisés ; alors, si je vis encore et qu'il conserve pour moi les mêmes bontés, vous verrez si je crains ses bienfaits.

Voici, Mylord, une lettre que je vous prie de lui envoyer. Je sais quelle est sa confiance en vous, et j'espère que vous ne doutez pas de la mienne ; mais ce qui est convenable marche avant tout : la lettre ne doit être vue que du Roi seul, à moins qu'il ne le permette.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay.

J'envoie à Votre Excellence un paquet dont je la supplie d'agréer le contenu ; ce sont des fruits de mon jardin. Ils ne sont pas si doux que les vôtres : aussi n'ont-ils été arrosés que de larmes.

Mylord, il n'y a pas de jour que mon coeur ne s'épanouisse en songeant à notre château en Espagne. Ah ! que ne peut-il faire le quatrième avec nous, ce digne homme que le ciel a condamné à payer si cher la gloire, et à ne connaître jamais le bonheur de la vie ! Recevez tout mon respect.

« Extrait d'une lettre de M. le Baron d'Arnim, écrite de Berne le 30^e Octobre 1762¹ :

« ... Le Roi vient de faire un bienfait à M^r. Rousseau et la manière de le conférer augmente à mon sens du centuple le prix du présent. S. M. ayant appris par Mylord Marechall que M^r Rousseau étoit dans le País, lui a fait donner logement franc, bois, bled, vin et tout ce qu'il aura besoin, ajoutant dans sa lettre à Mylord qu'il connoissoit la délicatesse de M^r Rousseau à ne pas vouloir accepter de l'argent et qu'il avoit crû le ménager mieux en faisant de cette façon le présent qu'il lui destinoit. »]

N^o 1577.

[ANTOINE COURT À ROUSSEAU]².

Monsieur,

Permettés que je profite de l'occasion que me fournit M^r Rey en renfermant une lettre pour vous dans une qu'il vient de m'écrire ; et que je vous temoigne le plaisir que me cause la

1. Transcrit en 1879 d'une copie ancienne, qui se trouvait dans les papiers De Luc, que m'a communiqué M^{me} Ruegger-De Luc. Il y a une copie (de la main de Ph. Plan) de ce texte dans le premier ms. Adert, fol. 95, et une autre, dans le 2^e ms. Adert, p. 200.

2. *INÉDIT*. Transcrit de l'original de la main d'un secrétaire, avec les dernières lignes autographes, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel : 4 pages in-4^o, la dernière blanche. Sans adresse.

lecture de vos ouvrages, la sagacité avec laquelle vous démelés nombre de préjugés reçus et encensés dans le monde, et la part sincère que j'ai pris à vos malheurs : il y a longtems que je me proposois de m'acquitter de cette espece de devoir envers vous, mais je craignois que la lettre d'un inconnu ne vous fût très indifferente : j'attendois donc une heureuse circonstance telle que celle qui vient de se presenter. Je n'ai point été surpris au reste de la conduite du Parlement de Paris ; elle est dans la nature de la Religion Catholique ; persécutrice par état et par nécessité ; mais j'ai été affligé que des Etats Reformés aient marché sur leurs traces, et qui plus est, j'ai osé dire et écrire librement ma pensée : ce n'est point pour m'en faire un mérite auprès de vous Monsieur, mais uniquement pour vous faire connoître ma façon de penser, et mériter par la [sic] vôtre bienveillance, ayant déjà celle de quelques uns de vos Amis de M^r Moulton en particulier, et de M^r Osterwald le Banneret. J'aurois voulu au contraire que l'on vous eut su gré d'avoir osé exposer hardiment vos doutes, sans fard et sans hypocrisie, et que l'on eut su distinguer à vôtre egard celui qui nie les verités que l'on croit être fondamentales, et celui qui n'a pas encore pu parvenir à les connoître. Vous avouerez je cependant que quoique j'aie très bien compris que c'étoit sur tout les contradictions du Romanisme que vous attaqués et que j'aie admiré le tableau que vous faites de Jesus Christ, j'ai veu avec tout le regret possible l'incertitude dans laquelle vous flottés à cet égard et le scepticisme involontaire dont vous êtes forcé de vous enveloper : que je m'estimerois heureux si je pouvois contribuer à dissiper un doute de cette nature, et si je pouvois amener un esprit fait pour la verité comme le vôtre à la connoissance la plus parfaite et la plus aimable dont nous puissions nous occuper sur cette terre ; mais malheureusement trop defigurée par des commentaires et des explications où l'on a méconnu l'esprit de J. C. Au reste Monsieur, que les contradictions que vous essués ne vous rebutent point : elles sont dans la nature des choses ; elles peuvent même devenir une voie de vous faire decouvrir

enfin la vérité, si sans vous aigrir contre ceux que vos ouvrages ont soulevé, vous cherchés à donner à ceux-ci une perfection et une évidence qui les force enfin à trouver que vous avés raison : Je ne sais si j'ai trop bonne opinion des hommes ; mais je crois qu'il n'est aucune vérité qu'ils ne soient prêts d'admettre lors qu'on est assés heureux pour la leur présenter sous son véritable point de vüe c. a. d. d'une maniere très simple, et sans replique, et par consequent aussi lumineuse que victorieuse¹. Pardonnés s. v. p. la liberté que je prens, et soiés persuadé de l'interet et de l'admiration avec lesquels j'ai l'honneur d'etre,

Monsieur
Votre très humble et
très obeissant serviteur
A. COURT

Lausanne 3^e nov. 62

Accablé d'occupations, vous m'excuserés bien Monsieur si j'ai été obligé d'employer la main d'un secrétaire.

N^o 1578.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]².

3 novembre 1762.

Je me flattais, avec le secours de Madame de Boufflers, de réussir dans ma négociation, mais vous êtes plus dur que Grimaldi, etc., et je ne conviens pas encore que vos raisons soient suffisantes. Un peu de blé, de vin et de bois en Suisse n'influerait pas sur les affaires du roi en Silésie; puis vous

1. Ce qui suit est de la main d'Antoine Court.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 70-71, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

m'excluez d'avoir part dans la suite à cette négociation en prenant un terme trop long, car il le faut pour remettre les pays du roi après la paix dans un état où l'épuisement de la guerre ne paraîtra plus. Il y a bien à faire. Vous pourriez aussi bien m'avoir chargé de faire les enfants pour repeupler les Etats que de vivre jusqu'à ce qu'ils soient devenus grands, ce qu'ils font pour revivifier ses Etats. Si vous m'aviez dit : « *j'ai de quoi vivre deux ans, quand mon fond sera mangé, j'accepterai l'offre du roi* », j'aurais eu quelque probabilité de pouvoir vous servir. J'enverrai la lettre au roi. Il n'y a pas apparence qu'elle soit vue d'autre que de lui seul, puisqu'elle est cachetée et que je l'envoie sous enveloppe à un marchand. Je vous remercie du bon et du beau livre. Nous avons ici une bonne édition du *Contrat social* du libraire du roi. On m'a dit que le froid de Motiers vous fait trop garder la maison. Le château de Colombier est plus à moi que ma maison en Ecosse, puisque j'en ai la surveillance pour ma fille Emet Ulla, vous y seriez certainement mieux qu'à Motiers, pourquoi ne vous y pas mettre en attendant que nous réalisions l'autre projet ? Il est vrai que David Hume n'y est pas, ni à Motiers non plus. Le messenger va partir. Bonjour.

N^o 1579.

A M^{me} DE LUZE¹.

A Motiers, le 4 novembre 1762.

J'ai reçu, Madame, en leur tems les lettres, le métier et toute la prétintaille ; il est écrit que je serai toujours en reste avec vous de toute manière, que vous serez toujours attentive, obligeante et moi toujours négligent, mais non méconnaissant.

1. Transcrit de l'imprimé le 25 mai 1888 dans la *Revue Internationale*, p. 492.

Je ne vous promets pas des remerciemens aussi exacts que vos soins, mais je vous promets, et de grand coeur d'y être toujours sensible, même de continuer de m'en prévaloir et d'en abuser dans l'occasion en toute confiance; pourvu que vous vouliez bien une autre fois ne pas prendre le bon marché dans votre bourse; ce qui seroit pour vous une dernière leçon bien donnée et dont je n'aurois plus besoin.

Mille remerciemens et salutations, je vous supplie, à Monsieur de Luze et mille hommages et respects à son aimable et digne épouse.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1580.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE ¹.

6. 9^{bre} [1762]

Il y a plus d'un mois, cher ami, que vous ne m'avez écrit; que signifie un si long silence? J'en suis allarmé. Vous m'avez accoutumé à plus d'exactitude; Vous m'avez gâté, il faut à présent me traiter comme tel. Si vous vous portez bien et si vous m'aimez toujours, quelles que soient vos affaires il ne faut pas bien du tems pour m'écrire; [«] je me porte bien et je vous aime toujours. [»] Adieu, cher Moulou, je ne saurois vous parler d'autre chose jusqu'à ce que vous m'avez tranquilisé sur un article qui me tient si fort au coeur.

1. *INÉDIT*. Transcrit le 23 septembre 1881 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Moulou, fol. 51-52. In-8° de 4 p., les 2^e et 3^e blanches. L'adresse sur la 4^e, chiffre postal 8^s, cachet persan sur cire rouge.

N^o 1581.

fr^o Pontarlier

A MADAME
MADAME BOY-DE-LA-TOUR
NÉE ROGUIN
A LYON¹.

A Môtiers le 6. 9^{bre} 1762.

J'ai reçu, Madame, en bon état la caisse et tout son contenu que vous avez eu la bonté d'envoyer pour moi à M. Gloriot ; j'ai fait remettre aux Demoiselles Girardier et d'Ivernois ce qui étoit pour elles et j'ai vu dans le reste combien de soins vous avez bien voulu prendre pour moi. La fourure² est très belle et chaude, seulement le bonnet assortissant ayant été doublé en plein s'est trouvé trop étroit pour entrer dans ma tête, peut-être faudra-t-il ôter le dedans pour pouvoir le mettre. A l'égard du bonnet d'Été³, m'étant interdit de porter toute dorure je ne sais pas trop comment faire ; car je vois bien que ce qui vous a porté à en faire mettre, c'étoit afin qu'il n'eut pas l'air d'un bonnet de nuit. Aussi ces sortes de bonnets été et hyver ne se portent jamais sans fourrure. Nous verrons dans la saison s'il faudra me résoudre à porter du dor⁴. Je dois vous dire aussi que la soye qui sert à faire des lacets n'est pas de la soye plate mais de la soye filée, de la soye à coudre. Ainsi puisque vous avez réservé qu'on la rendroit si elle ne convenoit pas, j'attendrai ou je chercherai la première occasion pour vous la renvoyer vous priant de la faire échanger contre de la soye torse. Ces observations sont des baga-

1. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. H. de Rothschild (*loc. cit.*), n^o IV, et collationné par Th. Dufour sur l'original autographe non signé. In-4^o. 3 p. pleines. Sur la p. 4, l'adresse, le cachet de cire rouge, à la devise, et 2 fois le chiffre 4, qui est répété page 1, à l'angle supérieur gauche. Sur l'adresse, les mots *fr^o Pontarlier*, de la main de Rousseau, sont biffés. Timbre postal: PONTARLIER, chiffre postal: 8 [s.].

2. Rousseau avait d'abord écrit: « robbe », mot qu'il a biffé, pour écrire « fourure » au-dessus de la ligne.

3. « je », biffé.

4. Cf. Molière, le *Misanthrope*, vers 747 (acte II, scène V).

telles, le tout en général me paroît parfaitement bien et je ne puis trop vous en réitérer mes remerciemens. La Caisse que vous avez aussi la bonté de m'envoyer par les Rosselets n'est pas encore arrivée; je suppose que vous aurez eu la bonté, Madame, d'y joindre le mémoire de vos déboursés; si vous ne l'avez pas fait, je vous supplie de vouloir bien prendre la peine de me l'envoyer au plustôt avec une indication de la manière dont je puis vous faire tenir cet argent.

Vous voulez donc absolument que j'aye un appartement sur votre Montagne, et moi je vous réitère que si vous faisiez pour moi cette dépense vous feriez une chose très peu raisonnable, puisqu'il n'est rien moins que sur que je puisse en profiter. Du reste le séjour m'en plairoit si fort, que s'il y avoit de l'eau et une cave, et que je fusse le maître de choisir mon habitation je n'en prendrois point d'autre que celle-là; car après avoir bien pésé tous les inconvéniens, je trouve au fond qu'ils seroient pour moi de vrais avantages; mais qui peut répondre de soi pour un an? Je ne répondrois pas de moi pour un jour.

Je suis dans la joye de mon coeur du rétablissement de la chère Tante¹; Oh que je suis content quand tout va bien chez mes amis; c'est tout le bonheur de ma vie. Je dois une réponse à l'aimable Madelon; mais elle a beau me dire des choses flatteuses; en amitié je ne lui dois rien; je suis en avance avec elle, et même j'y serai toujours. Elle a beau dire et vous aussi, j'aspire à lui faire un lacet, quoique je sache bien qu'un parti convenable et digne d'elle n'est pas facile à trouver. Mais s'il est un choix qui puisse la rendre heureuse, elle a une Maman dont l'affection et le discernement ne s'y tromperont pas, et un ami qui feroit son bonheur d'en être témoin. Bon jour, Madame, j'ai cent mille choses à vous dire; mais il faut toujours écrire à la hâte, et quand j'ai rempli trois pages, à peine ai-je commencé.

Recevez les très humbles remerciemens et les respects de M^{lle} le Vasseur.

1. Julie Boy de la Tour.

N^o 1582.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU] ¹.

Fontainebleau, 7 novembre 1762.

Il y a bien longtemps que je ne vous ai écrit, mon cher ami ; mais vous savez que, quand je suis de quartier, je n'ai pas un moment à moi. Cela est encore plus fort cette année, mais ma santé soutient fort bien cette fatigue, et je m'en porte mieux. Par votre dernière lettre, vous m'en annonciez une autre que je n'ai point reçue, et je voudrais bien que vous me fissiez quelques détails de votre santé et de votre situation. L'inquiétude augmente en proportion de l'éloignement, mais il ne fera jamais rien sur ma tendre amitié pour vous.

N^o 1583.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ².

9 [novembre 1762].

Votre lettre, mon cher Concitoyen, m'attendrit et m'afflige. Ce n'est pas quand je vois toute votre âme que je veux que vous méconnaissiez la mienne. Me demander si je vous aime toujours, c'est me demander si je puis cesser d'aimer la vérité, de respecter la vertu, d'adorer la liberté, de haïr vos ennemis. Rousseau, quand vous avez vécu dans un coeur honnête, y avez-vous pu mourir ? Mais pourquoi un si long silence ? C'est que je sais d'abord que vous êtes accablé de lettres, que

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 484.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 65-66.

j'avais prié M. de Luc de vous dire que j'avais reçu la dernière que vous m'avez écrite et que j'avais été charmé de tout ce qu'il m'avait dit de vous. J'attendais ensuite le professeur Vernet pour savoir de lui-même où son ouvrage en était. Il devait être de retour de la campagne à la fin de la semaine passée, il y est encore pour quelques jours. Ainsi je pris mon parti d'aller le voir samedi, et j'eus une assez longue conversation avec lui sur votre sujet, dont je ne fus pas aussi content que je l'avais espéré. C'est un homme fin qui craint de donner prise contre lui, et qui voudrait tout ménager. Cependant je crois qu'il vous aime, et encore plus qu'il a peur de vous. Je renforçai autant que je pus ce dernier sentiment, et je le fis avec assez d'habileté pour ne vous point compromettre. Son ouvrage ne paraîtra qu'au commencement de l'année prochaine, cela s'arrange donc fort bien avec ce que M. de Luc m'a dit, et si vous le vouliez encore, je ferais jouer des ressorts pour l'empêcher de paraître. Vernet se connaît bien, et il vous connaît mieux encore, il sait que sa plume n'est qu'un fuseau que vous briseriez d'un coup de massue. Ne pressez donc pas vos éclaircissements. Au reste, mon cher concitoyen, il faut absolument que nous ayons au premier jour la lettre de M. de Montmollin. Le ministre Sarasin ne la montre qu'à quelques-uns de ses collègues, qui ont l'honneur de penser comme lui ; les autres ne peuvent donc juger que par eux de cette lettre que M. de Luc m'a dit excellente. M. de Montmollin vous doit donc, il se doit à lui-même d'envoyer copie de cette lettre comme il l'avait promis. Je vois bien que c'est d'ici qu'on l'en empêche ; mais, cher concitoyen, je vous le répète, il faut absolument que nous l'ayons dans quelques jours, plus tard elle serait inutile. M. de Luc ici présent m'a dit que vous travaillez vous-même à éclaircir votre ouvrage ; mon travail est donc superflu. Cher concitoyen, je voudrais passer avec vous quelques heures ; au nom de Dieu, songez que vous vous devez à vous-même beaucoup de modération. Plus vos ennemis en manquent et plus vous en devez faire paraître. Je suis roué aujourd'hui et en conscience malade d'une conversation

de trois heures que j'eus hier sur votre livre avec des hommes passionnés que je mis en poudre. Je traitai le caféard Vernes ¹ comme il le méritait : c'est une âme faible et petite, qui cherche à s'avancer et qui croit qu'il vaut mieux pour cela flatter les hommes qu'étudier les livres. Adieu mon cher concitoyen, je suis à vous pour la vie, soyez-en bien sûr.

N^o 1584.

[M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU] ².

Le 9 novembre 1762.

J'ai reçu, Monsieur, le 25 du mois dernier, votre lettre du 15. Vous ne savez sans doute plus combien elle étoit dure ; et je ne vous le rappelle qu'afin que vous n'imaginiez pas qu'ayant commencé à vous écrire par enthousiasme, je cesse par humeur. Ce même jour, 25, M. du Terreaux vint me voir ; je lui fis part du sujet de plainte que vous avez de monsieur son frère : il m'en parut pénétré, et m'assura que s'il étoit assez heureux pour avoir encore quelque chose à vous faire parvenir, il prendroit ses mesures de façon que personne n'en pourroit disposer. Je suis fâchée que vous ayez chargé M. de Rougemont de la même commission : cela annonce un défaut de confiance en moi, qui me paroît déplacé en vous, et dont j'avois déjà prouvé l'injustice en prévenant le zèle de M. de Rougemont.

J'ai donné l'*Education* à Madame... ³ ; c'est vous même qui me l'avez fournie. Un des trois exemplaires que vous avez permis qu'on délivrât à M. de Rougemont étoit pour moi, et destiné à cet usage : vous savez qui en a eu les deux autres. Je crois avoir rempli toutes vos intentions, Monsieur, il ne me reste plus qu'à vous expliquer les miennes.

1. Sic, en toutes lettres dans l'original de Moulou.

2. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance inédite*, etc., t. I, p. 283-288.

3. Bernardoni.

Je n'ai jamais eu d'autres vues, en cherchant à vous engager dans une correspondance suivie, que de profiter de vos lumières, et d'avoir des nouvelles sûres d'une santé qui m'est chère, et sur laquelle le public fait trop courir de bruits faux, pour qu'on puisse s'en rapporter à lui ; mon premier but a été manqué de prime-abord, par la tournure que vous avez donnée à vos lettres, et je n'en suis point étonnée ; un homme fort occupé s'avise rarement de dissérer avec une femme, sans savoir si elle est capable de lui répondre, ou même de l'entendre. Quoiqu'un des deux objets que mon ambition s'étoit proposés m'échappât, celui qui me restoit suffisoit pour me rendre notre commerce infiniment précieux ; mais quelque pressant que soit l'intérêt qui me porteroit à faire de nouveaux efforts pour le retenir, je l'abandonne. J'aurais du moins le plaisir d'avoir fait tout ce que j'aurai pu faire pour vous ; je vous épargnerai des instances inutiles, fatigantes, et à la fin odieuses. Plus nous avons l'ame bonne, et plus, malgré nous-mêmes, nous savons mauvais gré à quelqu'un qui ne nous a jamais souhaité que du bien, de nous prouver sans cesse que nous lui faisons du mal. Persuadée de cela, je desire de tout mon coeur que vous m'oubliez ; et je m'engage à ne jamais vous faire ressouvenir de moi. Au surplus, ce n'est pas votre faute si j'attache à ce qui vient de vous assez de prix pour être sincèrement affligée d'une privation que les circonstances rendent nécessaire : si elle laisse dans mes jours un vide difficile à supporter, c'est l'affaire de ma raison que de le remplir : en vous prêtant à mes desirs, vous ne vous êtes pas rendu comptable de ma tranquillité ; et accablé de toutes les importunités dont vous me faites le détail, il est tout simple que le retranchement que vous jugez à propos de faire dans vos liaisons épistolaires tombe sur moi : je me rends justice ; et le parfait attachement que je vous ai voué ne sera point altéré de ce que vous me la rendez aussi ; ce n'est pas de vous que je dois me plaindre, c'est du sort qui n'a pas mis en moi ce qu'il falloit pour que j'obtinsse de vous une préférence que j'aurois si bien sentie.

Vous n'aimez pas, dites-vous, qu'on vous fasse plus de bien que vous n'en demandez. Ne pensez pas, Monsieur, que je sois assez vaine pour avoir cru vous faire du bien, en en disant de vous. Je sais trop que personne n'a moins que vous besoin d'être loué ; et qu'aucunes louanges ne méritent moins d'être regardées comme un *bien* que les miennes. J'ai dit ce que je pensois : je penserai toujours ce que j'ai dit, dussiez-vous m'écrire encore pour rejeter avec plus de hauteur que jamais les hommages que mon admiration vous présente. Eh ! qu'est-ce que vos procédés pour moi peuvent conclure contre vos vertus, et vos ouvrages ? Un génie comme le vôtre, vaste, profond, occupé de vues générales, voleroit à l'univers toute l'attention d'un être inutile, isolé, médiocre en tout sens, tel que moi ! Toute ma vie je respecterai vos moeurs, j'estimerai vos écrits, j'adorerai vos talens, et je chérirai votre personne, sans que cela vous oblige à rien. Adieu, Monsieur ; faites grâce à la longueur de cette lettre : rien ne doit encourager l'indulgence comme la certitude de n'être plus mise à l'épreuve, et vous l'avez.

N^o 1585.

[J.-F. DE LUC À ROUSSEAU] ¹.

[10 novembre 1762].

J'ai reçu avant-hier, Mon cher Concitoyen, votre lettre du 1^r de ce mois avec le linge que j'avois oublié chés vous, et hier votre digne ami M^r Moultou vous donna l'information exacte que je vous avois promise ; il vous a déjà fait connoître le besoin où nous sommes de la Lettre de M^r Le Professeur De Montmolin.

1. Transcrit en 1878 de la copie autographe de J.-F. De Luc, que m'a communiquée M^{me} Ruegger-De Luc. Cette lettre est copiée par Ph. Plan dans le premier ms. Adert, fol. 96. Il y en a aussi une copie dans le 2^e ms. Adert, p. 201-203. [Th. D.]

Par la Reponse de ce dernier à M^r Roustan du 30^e octobre, il paroît satisfait de ce que lui marque son ami de Geneve, savoir : *Qu'il a communiqué sa Lettre à quelques amis*. Sur quoi je vous prie de faire bien comprendre à vôtre digne Pasteur, en l'assurant de mes respects ainsi que M^{me} sa tant estimable Epouse, que les amis dont on lui parle ne sont très assurément point les vôtres ; Que sa Lettre dont M^r D'Ivernois nôtre Compatriote & l'un de vos meilleurs amis, lui demande Copie aujourd'hui selon sa promesse avec beaucoup d'instance, est pour les Citoyens vertueux qui s'intéressent à vôtre cause, une lumiere sous un boisseau ; Que ceux des ces Citoyens dont la conscience est timorée ont un besoin provisionnel & pressant de la communication de cette Lettre ; Qu'il n'y auroit point de prudence à les adresser à l'ami de M^r De Montmolin pour avoir cette communication, puisque m'étant trouvé dans le cas de soutenir vôtre Cause la semaine dernière contre *un des amis* de M^r. S..., j'en suis resté convaincu qu'il est d'une nécessité aussi absolue que nous ayons promptement copie de la lettre en question, qu'il l'est que vous teniez prête vôtre seconde lettre à M^r De Montmolin pour la penultieme semaine de ce mois ; Que le bon succès de vôtre retour dans nôtre chere Patrie étant dû principalement au Christianisme & à la prudence de vôtre sage Pasteur, son refus de se rendre aux instances de vôtre bon ami de Geneve M^r D'Ivernois, seroit capable de traverser ce succès d'une manière essentielle. Représentés-lui donc fortement qu'il ne doit point se mettre dans le cas de ceux *qui ne croyent le mal que quand il est venu*, que nous sommes plus à portée de connoître ce qui convient à vos interets relativement à ses vues Chretiennes, et que moyennant cette Copie qui doit preceder vôtre Seconde Lettre, vos bons amis ont lieu d'esperer que tout ira bien.

Mes fils et moi vous serrons entre nos bras.

Genève, le 10 9^{bre} 1762.

N^o 1586.

[LA COMTESSE DE BOUFFLERS À ROUSSEAU] ¹.

Ce 10 novembre [1762].

La lettre que je viens de recevoir de vous, monsieur, est plus propre à faire briller ma philosophie que la vôtre. En quoi ai-je mérité l'humeur dont elle est remplie. Je n'ai nulle part à vos malheurs, et si, malgré l'estime sincère que j'ai pour vous, je n'approuve pas aveuglément toutes vos démarches, je crois que vous n'en pouvez pas être blessé et que le principe qui m'engage à vous le témoigner ne doit pas vous déplaire. Vous vous en attendiez, dites-vous, à la manière dont je m'exprime, à quelque bonheur inespéré, à la révocation du décret, etc., et tout cela se termine à vous offrir une subsistance dont vous ne vous souciez guère et dont vous n'avez pas besoin. Eh ! monsieur, est-il bien possible que vous m'ayez si mal comprise ? les offres du roi de Prusse sont glorieuses pour vous, et c'est dans ce sens que je m'en suis réjouie. C'est à quoi je n'ai pas fait la moindre réflexion. Il serait difficile de me persuader que vous pourriez manquer du nécessaire tant que je serai en état de vous le procurer. Je ménage votre excessive délicatesse, je consens que vous vous passiez de moi aussi longtemps qu'il est possible ; je cède même la préférence au roi de Prusse, non parce que ses secours peuvent être plus abondants, mais à cause de l'honneur qui en résulte pour vous et du chagrin que cela peut causer à vos ennemis ; mais si vous persistez à refuser ses bontés, je n'en suis pas plus inquiète sur votre sort, comptant comme je fais sur votre amitié pour moi. Vous n'êtes point.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 51-52, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

obligé à M. Stanley, parce que les services qu'il veut vous rendre sont à ma considération ! Je n'ai pas si bien séparé mes intérêts des vôtres, et je partagerai toujours votre reconnaissance et vos ressentiments ; mais, outre cela, je ne sais point faire de distinction si délicate en pareille matière, et il me semble qu'il y a plus d'amour-propre que de sensibilité à en agir ainsi. Pour ce qui est de votre lettre à M. de Montmolin, je persiste à penser qu'elle était peu nécessaire ; je sais d'ailleurs qu'elle n'a pas fait un bon effet, mais si vous soupçonnez qu'elle a été falsifiée, vous auriez dû m'en envoyer une copie fidèle.

Milord Maréchal m'a encore écrit pour m'engager à vous presser d'accepter les offres qu'il vous a faites. Si j'avais quelque crédit sur vous, Monsieur, je l'emploierais conformément à ses intentions, mais, persuadée comme je le suis du contraire, je ne veux pas vous importuner davantage.

Dites mille bonnes choses pour moi à M^{lle} Le Vasseur¹.

N^o 1587.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]².

11 novembre [1762].

Je vous remercie, Monsieur, du livre ; je l'avais cependant déjà, j'en ai même quatre.

Je vous suis obligé de ce que vous faites pour la pauvre veuve, je vois trop de difficultés. Si vous voulez, je vous enverrai le manuscrit que j'ai pour le parcourir. Vous me faites souhaiter avec plus d'ardeur le retour de la belle saison, puisque vous me promettez de venir à Colombier. En atten-

1. Cette phrase a été omise par Streckeisen-Moulton.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moulton, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 71-72, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

dant, il faut laisser le châtelain donner ses avis que vous ne suivrez pas : on ne peut empêcher les gens de parler, mais on va toujours son train. J'ai été enrhumé, mais pas si fort qu'on vous l'a dit. Ma chambre est quelquefois trop chaude, les domestiques jettent du bois sans mesure dans le fourneau pour n'avoir pas la peine de revenir ; quand la chambre est trop chaude, j'ouvre la porte de la galerie ; je suis vieux, maigre, et j'ai passé grande partie de ma jeunesse à Valence en Espagne, voilà des raisons à sentir le froid plus que les gens de ce pays. La chambre où je couche est tempérée, la porte qui communique à celle du fourneau est toujours ouverte.

Si vous êtes mon ami, comme je m'en flatte, je ne vois rien contre les bonnes moeurs ni contre les lois qui vous empêche de le dire. Il me semble que pour être amis il faut de la bienfaisance et de l'estime, il serait burlesque de voir deux amis produire leur généalogie pour voir s'ils étaient dans le degré permis, comme s'il s'agissait d'entrer dans un chapitre de chanoines en Allemagne. Mon Turc Ibrahim ¹ (avant qu'il ne fût gâté par les *giaours*) finissait sa lettre : « *Je suis plus votre ami que jamais, Ibrahim.* » Je trouvais cela bien mieux que le *très humble serviteur*, etc., qu'on met ordinairement et qui n'est qu'une espèce de paraphe avant le nom. Je finirai donc en vous disant, comme le bon Ibrahim :
Je suis plus votre ami que jamais.

P.-S. La paix entre l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal, a été signée (les préliminaires, s'entend) le 3. Comme on était déjà d'accord le 2, on a envoyé le 2 des courriers pour faire cesser les hostilités. Si la nouvelle se confirme que nous avons battu les Autrichiens en Saxe, nous aurons aussi la paix cet hiver.

1. « Un serviteur turc appartenant à milord maréchal. » (*Note de Streckeisen-Moulto.*)

N^o 1588.

• A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN NEAULME
LIBRAIRE
À AMSTERDAM¹.

A Môtiers-travers, le 13 9^{bre} 1762.

Vous avez pu voir, Monsieur, par ma réponse en droiture à votre précédente lettre que vous m'imputez gratuitement un oubli dont je ne suis point coupable; vous supposez que je règle mes façons de penser sur les événements et vous vous trompez, je suis toujours le même et je prends à l'ami de M. Guérin le même intérêt que j'y ai pris ci-devant. Mais, fâché de toutes les tracasseries dont vous vous plaignez, que puis-je y faire? Est-ce ma faute si parce qu'il plait au Parlement de Paris de donner aux Etats de Hollande un soufflet sur l'une de mes joues, et à ceux-ci de m'en donner, à cause de cela, encore un sur l'autre, vous vous sentez du contre-coup? Je voudrois, à cause de vous, que tout cela ne fût pas arrivé; car, pour moi, je vous jure que les maussades jeux de ces troupes d'enfans ne me font que pitié, même quand j'en suis la victime.

Vous m'annoncez, dites-vous, Monsieur, un autre ouvrage, et cet autre ouvrage, c'est mon Emile. Je ne comprends pas bien cela. Si c'est mon Emile, il est deffendu, et si ce ne l'est pas, pourquoi dites-vous *votre*? Il est vrai que vous faites entendre que c'est mon livre mutilé. Mais c'est ce que je ne puis croire; car vous êtes trop éclairé pour ignorer qu'un

1. Transcrit en juin 1886 d'une copie du XVIII^e siècle, conservée à la Bibliothèque de l'Université de Leyde, XVIII, 246^H. 4 p. l'adresse sur la p. 4. Toute la lettre est soulignée (?) à l'encre, sauf les 2 dernières lignes du P. S. L'extrait de la lettre de Milord Maréchal n'est souligné qu'au commencement de chaque ligne [Th. D.].

livre de ma composition et qui porte mon nom n'appartient qu'à moi seul, pour les choses qu'il contient, et au libraire, pour le débit, et trop honnête homme pour vouloir vous emparer de mon bien même de mon vivant, et oser par une usurpation inouïe toucher à mon livre sans mon aveu. Je voudrais bien savoir quel sera l'homme assez hardi pour mêler son travail au mien, insérer ses liaisons dans mon ouvrage, et faire passer ses idées sous mon nom ? Il faut s'attendre à tout de la part des hommes ; mais je pourrai toujours apprendre au public votre procédé et ce que j'en pense, et je doute qu'aucun homme honnête en puisse être instruit sans indignation. Au reste, j'attendrai de voir ce curieux ouvrage pour dire mon sentiment sur la conduite de mon associé. Quoique je fasse peu de cas des gens de lettres, j'avoue que je n'en croyois aucun capable d'une pareille iniquité.

Le frontispice dont vous m'avez envoyé l'épreuve me paroît assez bien gravé ; mais je le trouve bien pompeux dans ses promesses. Ces magnifiques annonces ne sont point de mon gout. Celui qui veut aller à l'immortalité tâche de faire ce qu'il faut pour cela sans rien dire, et il a raison ; car on n'en croit pas aux auteurs sur leur parole. Je trouve plaisant aussi que vous m'avez fait commencer mon livre par un solécisme. Ceux qui savent que j'ai un peu étudié ma langue verront bien que ce titre *traité d'éducation* n'est pas de moi.

Je ne suis pas étonné, Monsieur, que, vous qui me donnez des correcteurs, vous me condanniez à faire des traductions. Pour moi, je vous dirai que je fais mieux encore : je me condanne à faire des lacets. Bon jour, Monsieur, je vous salue de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

J'oubliois de vous dire que je me suis chargé de vous parler d'un manuscrit dont Mylord Maréchal est dépositaire. Voici ce qu'il m'en écrit :

« Les Mémoires de Russie dont je vous ai parlé sont écrit[s] par un officier confident du Mareschal Munich, bien instruit,

et qui étoit à la guerre contre les Turcs et contre les Suédois. Il étoit à Pétersbourg, quand Biron, Duc de Courlande, fut arrêté, et ce fut lui qui l'arrêta. Il quitta la Russie quand Munich fut envoyé en Sibérie. Il y a joint un état de l'Empire de Russie. Mon frère (le feld mareschal de Keitt) qui étoit en Russie pendant tout ce tems-là m'assuroit que tous les faits étoient vrais.

« A l'égard du stile, je le crois assez bien. Si je ne me trompe, M. de Maupertuis l'a corrigé, car l'auteur étoit allemand. Ce manuscrit appartient à la veuve de l'auteur, et elle a les plans des batailles et autres. Si vous voulez, je vous enverrai le tout à examiner. »

Voyez là-dessus, Monsieur, s'il vous conviendrait de vous charger de ce manuscrit.

N^o 1589.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE ¹.

Ce 13. 9^{bre} [1762].

Vous ne saurez jamais ce que vôtre silence m'a fait souffrir ; mais vôtre lettre m'a rendu la vie, et l'assurance que vous me donnez me tranquillise pour le reste de mes jours. Ainsi écrivez désormais à vôtre aise ; votre silence ne m'allarmera plus. Mais, cher Ami, pardonnez les inquietudes d'un pauvre solitaire qui ne sait rien de ce qui se passe, dont tant de cruels souvenirs attristent l'imagination, qui ne connoît d'autre bon-

1. Transcrit le 17 nov. 1915 de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoy, fol. 53-54. 4 p. in-4°, l'adresse sur la 4^e, avec le chiffre postal 8^s et le cachet persan sur pain à cacheter et le 2^e post-scriptum.

heur dans la vie que l'amitié, et qui n'aima jamais personne autant que vous. *Felix se nescit amari* dit le poëte, mais moi je dis, *felix nescit amare*. Des deux côtés les circonstances qui ont serré nôtre attachement l'ont mis à l'épreuve, et lui ont donné la solidité d'une amitié de vingt ans.

Je ne dirai pas un mot à M. de Montmolin pour la communication de la lettre dont vous me parlez. Il fera ce qu'il jugera convenable pour son avantage ; pour moi je ne veux pas faire un pas ni dire un mot de plus dans toute cette affaire, et je laisserai vos gens se demener comme ils voudront sans m'en mêler ni répondre à leurs chicanes. Ils prétendent me traiter comme un enfant à qui l'on commence par donner le fouet, et puis on lui fait demander pardon. Ce n'est pas tout à fait mon avis. Ce n'est pas moi qui veux donner des éclaircissemens, c'est le bon homme de Luc qui veut que j'en donne, et je suis très fâché de ne pouvoir en cela lui complaire, car il m'a tout à fait gagné le coeur ce voyage et j'ai été bien plus content de lui que je n'espérois. Puis qu'on n'a pas été content de ma lettre on ne le seroit pas non plus de mes éclaircissemens ; Quoiqu'on fasse je n'en veux pas dire plus qu'il n'y en a, et quand on me presseroit sur le reste, je craindrois que M. de Montmolin ne fut compromis ; Ainsi je ne dirai plus rien, c'est un parti pris.

Je trouve en revenant sur tout ceci que nous avons donné trop d'importance à cette affaire, c'est un jeu de sots enfans dont on se fâche un moment mais dont on ne fait que rire sitôt qu'on est de sang-froid. Je veux pour m'égayer battre ces gens-là par leurs propres armes ; puisqu'ils aiment tant à chicaner nous chicanerons, et je ferai en sorte que voulant toujours attaquer ils seront forcés de se tenir sur la deffensive ; il est impossible de cette manière que je me compromette parce que je ne deffendrai point mon ouvrage, je ne ferai qu'éplucher les leurs ; et il est impossible qu'ils ne me donnent pas toutes les prises imaginables pour me moquer d'eux : Car mes objections étant insolubles, ils ne les resoudront jamais sans dire force bêtises dont je me réjouis d'avance de tirer

parti. Gardez-vous bien d'empêcher l'ouvrage de M. Vernet de paroître. Si je le prends en gaité comme j'espère ; il me fera faire un peu de bon sang dont j'ai grand besoin.

Vous voyez que ce projet ne rend point vôtre travail inutile, tant s'en faut. La besogne entre nous sera très bien partagée ; vous aurez defendu l'honneur de vôtre ami, et [moi]² j'aurai désarmé mes censeurs. Vous ferez mon apologie, et moi la critique de ceux qui m'auront attaqué. Vous aurez paré les coups qu'on me porte, et moi j'en aurai porté quelques uns : Il faut que je sois devenu tout d'un coup fort malin ; car je vous jure que les mains me demangent ; le genre polémique n'est que trop de mon gout ; j'y avois renoncé pourtant. Que n'ai-je seulement un peu de santé ; ceux qui me forcent à le reprendre ne s'en trouveroient pas longtems aussi bien qu'ils l'ont espéré³.

Je ne me remets point l'écriture des deux lignes qui terminent vôtre lettre : Mais si l'on croit que la lettre de M. de Montmolin à M. Sarrazin⁴ nous soit bonne à quelque chose, il faut la lui demander à lui-même ; car je ne veux pas faire cette démarche là. Adieu, cher Moulou.

Je vous prie de rembourser à M. Mouchon le prix d'un Atlas qu'il m'a envoyé, le port dudit Atlas qu'il a affranchi, et les fraix de mon extrait baptistére qu'il a pris la peine de m'envoyer aussi. Je vous dois déjà quelque port de lettre ayez la bonté de tenir une note de tout cela jusqu'à ce printems.

J'oubliois de vous marquer que le Roy de Prusse m'a fait faire par Mylord Mareschal des offres très obligeantes et d'une manière dont je suis pénétré.

1. Et non pas Vernes, comme impriment les précédents éditeurs (Cf. p. 234).

2. Le mot « moi » a disparu dans le trou du cachet.

3. En ce temps-là, et depuis plus d'un mois, Rousseau préparait secrètement sa réponse à Christophe de Beaumont. (Cf. n° 1594, 4^e alinéa et 1606, premiers alinéas, voyez aussi p. 161, note) [P.-P. P.].

4. Lisez « Sarasin ».

N^o 1590.

[MALESHERBES À ROUSSEAU]¹.

à Paris ce 13 novembre 1762.

Je garde, monsieur, comme une marque de votre amitié et de votre confiance qui me sera toujours infiniment précieuse, les quatre lettres que vous m'avez écrites. Il me paroîtroit tout simple que vous m'en redemandassiez les originaux ; vous voulez bien me les laisser et vous contenter de copies ; je les ai fait faire et je vous les envoie. S'il y a eu quelque retard, la raison en est que j'étois à la campagne quand j'ai reçu votre lettre et que celles que j'avois à faire copier étoient à Paris.

Vous me demandez si vos malheurs n'ont pas refroidi mon estime et mon amitié pour vous. Ils sont faits pour intéresser ceux mêmes à qui vos ouvrages n'avoient inspiré qu'une admiration froide, et je vous assure que c'est l'effet qu'ils ont produit sur bien des gens que je connois et qui ne vous connoissent point, du nombre même de ceux qui, étant en place, se sont crus obligés de foudroyer contre vous.

Pour moi, Monsieur, j'ai toujours aimé et estimé en vous cette âme vraie, forte, courageuse, vertueuse avec passion, qui transpire dans tous vos écrits. D'ailleurs, je n'ai pas adopté tous vos sentimens, même sur des matières indifférentes ; à plus forte raison suis-je très éloigné de penser comme vous sur les premiers de tous les principes que vous avez discutés dans vos derniers ouvrages.

Dans tous les temps même, j'ai blâmé ou plutôt j'ai gémi de votre imprudence à produire votre façon de penser en tout

1. Imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultoy, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 428-430. Collationné sur l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. — Les précédents éditeurs donnent comme étant du 11 novembre 1762 une lettre de Rousseau à Malherbes, qui est de l'année 1771 et qu'on trouvera en son lieu.

genre sans aucun ménagement. Voilà, Monsieur, ce que j'ai toujours pensé sur vous avant vos malheurs. Jugez s'ils ont dû me faire changer.

Je ne vous ai point écrit jusqu'à présent, parce que je n'ai pas cru que ma façon de penser vous intéressât assez pour vous en entretenir dans les cruels momens que vous avez passés, et que, par de très-bonnes raisons, je ne devois pas vous marquer l'intérêt que je prends à votre sort sans m'expliquer avec vous dans la même lettre sur ce qui est la cause de vos malheurs. Le doute que vous avez marqué sur mes sentimens m'a été sensible au dernier point, et m'a donné lieu de vous les faire connoître. A présent, Monsieur, je vous demande en grâce de me donner quelquefois de vos nouvelles. Je m'en suis informé aux gens de vos amis avec qui vous êtes en relation ; mais je suis quelquefois très longtems sans les voir. Or la confiance que vous m'avez marquée dans les lettres que je vous renvoie me fait croire que vous ne vous ferez point de difficulté de me mander au vrai les différentes situations dans lesquelles vous vous trouverez ; vous ne pouvez certainement en instruire personne qui y prenne un intérêt plus vif et plus sincère.

N^o 1591.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE¹.

Je reçois à l'instant, Cher ami, une lettre de M. de Luc que je viens d'envoyer à M. de Montmolin sans le solliciter de rien, mais le priant seulement de me faire dire ce qu'il a résolu

1. Transcrit le 18 novembre 1915 de l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoù, fol. 55-56. In-8^o de 4 p., l'adresse sur la 4^e, avec chiffre postal 8^s et cachet oriental sur cire rouge.

de faire quant à la copie qu'on lui demande afin que je m'arrange aussi de mon côté en conséquence de ce qu'il aura fait. S'il prend le parti d'envoyer cette copie, moi de mon côté je lui écrirai en peu de lignes la lettre d'eclaircissement que M. de Luc souhaite laquelle pourtant ne dira rien de plus que la précédente, parce qu'il n'est pas possible de dire plus. S'il ne veut pas envoyer cette copie, moi de mon côté, je ne dirai plus rien, j'en resterai-là et continuerai de vivre en bon Chrétien réformé, comme j'ai fait jusqu'ici de tout mon pouvoir.

Le moment critique approche où je saurai si Genève m'est encore quelque chose. Si les Genevois se conduisent comme ils le doivent, je me reconnoîtrai toujours leur Concitoyen et les aimerai comme ci-devant. S'ils me manquent dans cette occasion, s'ils oublient quels affronts et quelles insultes ils ont à réparer envers moi, je ne cesserai point de les aimer, mais du reste mon parti est pris.

Je ne puis répondre à M. de Luc cet ordinaire, parce que ma réponse dépend de celle de M. de Montmolin qui m'a fait dire simplement qu'il viendrait me voir, car depuis plusieurs semaines, l'état où je suis ne me permet pas de sortir. Or comme la poste part dans peu d'heures, il n'est pas vraisemblable que j'aye le tems d'écrire : ainsi je n'écrirai à M. de Luc que jeudi au soir, je vous prie de lui dire, afin qu'il ne soit pas inquiet de mon silence.

Il est certain que quoiqu'il arrive je ne demeurerai jamais à Geneve ; cela est bien décidé. Cependant je vous avoüe que les approches du moment qui décidera si je suis encore Genevois ou si je ne le suis plus, me donnent une vive agitation de coeur. Je donnerois tout au monde pour être à la fin du mois prochain. Adieu, cher Ami.

Ce lundi 15 [novembre 1762].

N^o 1592.

A MONSIEUR
MONSIEUR LE PROFESSEUR
DE MONTMOLIN, PASTEUR
DE MOTIERS
CHEZ LUI ¹.

Rousseau assure Monsieur le Professeur de son respect et lui communique une lettre qu'il vient de recevoir de Genève ; il n'exige rien de sa complaisance et de sa bonté pour lui, quoiqu'il sente combien la circonstance présente est critique ; il le prie seulement de lui faire dire s'il enverra ou non la copie qu'on lui demande, afin que de son côté il se conduise en conséquence du parti que prendra Monsieur le Professeur.

Ce Lundi matin [15 novembre 1762] ².

N^o 1593.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ³.

Mardi [16 novembre 1762].

J'avais compté vous donner aujourd'hui d'agréables nouvelles ; une triste fatalité semble avoir pris à tâche de persé-

1. Transcrit le 3 avril 1905 de l'original autographe non signé, ni daté, appartenant à M. Maurice Boy de la Tour (n^o 4 de son dossier). Petit in-4^o, les pages 2, 3, 4, blanches, plus l'enveloppe, épinglée sur le 2^e feuillet. Elle porte l'adresse et le cachet à la devise, sur cire rouge. — Imprimé, dès 1765, par de Montmollin dans sa *Réfutation de la lettre de Goa*. (Cf. Th. Dufour, *Recherches bibliographiques*, t. I, p. 210, n^{os} 2 et 3).

2. Cette date résulte de la lettre à Moulou du 15 novembre (n^o précédent). [Th. D.]

3. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moulou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 67-68.

cuter vos amis. On vous aime, et on ne peut pas vous servir, peu de gens sont en état de juger de l'importance des choses. Quoi qu'il en soit, vous avez encore des compatriotes, notre ami s'est chargé de vous écrire au long sur tout cela. Cher concitoyen, ne vous laissez pas abattre par l'injustice, restez avec le petit nombre qui ne vous abandonnera jamais. Plus d'éclaircissements, il ne faut qu'une noble fierté. Et d'ailleurs vous ne satisferiez pas vos ennemis, et vous déplairiez à ceux qui ne connaissant pas le fond de votre âme, pourraient vous soupçonner de faiblesse. Le roi¹ qui vous aime, vous met en état de tout oser, et vous ne devez plus avoir que la modération que vous impose le respect que vous vous devez à vous-même. Voici donc ma façon de penser à cet égard. Il faut que mes éclaircissements paraissent en même temps que la réponse du professeur Vernet, et qu'en adoptant mes explications dans une réponse que vous pourriez m'adresser, vous fassiez sentir tout le ridicule du prêtre, cela ne sera pas difficile assurément. Mais comme je suis à peu près brouillé avec mon corps² (que j'aurais déjà quitté, entre nous, si mon père n'était pas en vie) et avec bien d'autres gens à votre occasion, il importe que l'ouvrage que je prépare soit parfait ; il faut donc qu'il passe par vos mains, que vous le refondiez, qu'il n'y ait presque que mon nom. Je sais ce que je vaudrais, ce que je vous dois, la dette est immense, comment la payerais-je ? En général, il ne s'agit plus que d'intimider ; qu'ils voient donc des plumes qui les fassent trembler. O quel temps et quels hommes !

Je rembourserai à Mouchon ce que vous lui devez, je l'ai fait prier de me dire à quoi cela se montait. C'est un garçon d'un vrai mérite qui vous aime comme tout le reste des bons citoyens.

1. Le roi de Prusse.

2. Le corps ecclésiastique.

N^o 1594.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM] ¹.

A Môtiers, le 16 9^{bre} 1762.

J'ai reçu depuis peu de jours, mon cher Rey, les 12 exemplaires du Contrat Social que vous m'avez envoyés par la voye du Libraire de Neufchâtel, et presque en même tems votre lettre du 23 8^{bre} par la voye de Lauzanne. Comme je n'avois pas encore répondu à celle du 28 7^{bre}, je joindrai le tout ensemble dans cette réponse et je la commencerai par les remerciemens que je vous dois.

L'extrait de la lettre de M. Duvoisin du 19 7^{bre} m'afflige pour lui et pour moi qui me sentoïis si porté à l'estimer et à l'aimer. Je vois qu'il est comme les autres Ministres, et que les autres Ministres sont comme les Prêtres, dont je les avois sottement distingués jusqu'ici ; tous ces gens-là, à quelques-uns près, sont gens de même farine ou plustôt de même son ; ils ménagent ceux qui ont le vent en poupe, et tombent rudement sur les opprimés. Je puis vous prouver la mauvaise foi de M. Duvoisin par sa lettre même. *Il fait dans Emile*, dit-il en parlant de moi, *le plus beau portrait de la morale de l'Evangile, et dans le Contrat Social, il le représente comme nuisible à la société*. Vous conclurez de là que c'est surtout à cause de ce dernier ouvrage qu'il ne sait comment m'écrire ; mais il l'avoit lu avant mon départ, il m'en avoit parlé, il auroit souhaité, disoit-il, que j'y eusse ajoûté quelques mots en faveur de la morale Evangélique ; au surplus il ne m'en avoit pas fait plus mauvaise mine, il ne m'en avoit pas témoigné moins de considération, d'estime et d'amitié ; et cet homme qui ne sait pas maintenant comment m'écrire, savoit bien huit jours avant le décret comment venir diner chez moi.

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 100.

Concluez que ce sont mes malheurs et non pas mes livres qui m'attirent de sa part des censures si cavalières, et qu'il n'eût sûrement pas faites de ce ton là il n'y a que six mois.

Vous me parlez de ma vie. On me fournit, comme vous voyez, d'amples mémoires pour l'augmenter, mais on se garde bien de me laisser le loisir et la tranquillité nécessaires. Je suis bien loin de pouvoir maintenant songer à cela. Mon cher Rey, je veux faire pour vous tout ce qui me sera possible, mais je ne saurois faire au-delà. Depuis six mois ma vie est devenue malheureusement un ouvrage d'importance qui demande du tems et des réflexions. Quand vous viendrez me voir nous en parlerons.

Il faut malgré moi reprendre la plume : vous voyez que j'y suis forcé. Je ne sais si le triste état de ma santé me permettra d'achever un écrit que je médite. Il sera convenable et respectueux, mais ferme ; la persécution ne peut m'avilir : voyez s'il vous convient de l'imprimer. En ce cas, il faut du secret et de la diligence. Répondez-moi là-dessus le plus tôt que vous pourrez, et mandez-moi de quelle voye vous jugez à propos que je me serve pour vous faire passer mon manuscrit. Si vous y voyez quelque inconvénient, parlez librement afin que je me pourvoye ailleurs ; car je serois au désespoir de vous compromettre. L'ouvrage en lui-même ne le sauroit ; mais quand on est de mauvaise humeur on se fâche de tout. Je n'ai pas bien compris si les 12 exemplaires du Contrat Social que vous dites m'envoyer par M. Druilhet et dont je n'ai pas encore entendu parler, sont différens des douze que vous m'avez envoyés par le libraire. En ce cas là ils sont de trop ; cependant ils pourront dans la suite trouver leur place, mais quant aux trois exemplaires du Contrat Social que vous y avez joints, ils me sont absolument inutiles, ayant fait venir de Paris mes livres où j'en avois quelques-uns. Ainsi marquez-moi à qui vous voulez que je les remette ; en attendant ils resteront chez moi à votre ordre, lorsqu'ils seront venus.

Je suis vraiment pénétré de tous vos accidens ; ils ajoûtent au sentiment de mes peines ; mais il n'y a point de commerce

qui n'ait ses revers ; j'espère que tout se rétablira à votre satisfaction. J'ai marqué à Milord Maréchal que vous n'étiez pas maintenant disposé à vous charger du Manuscrit dont il m'a parlé. Je suis ici très-bien traité, et le Roi m'a fait faire des offres très-obligeantes, dont je ne suis pas, quant à présent, dans le cas de me prévaloir. Mille amitiés et respects aux chères commères, embrassez pour moi ma filleule, et comptez sur toute mon amitié depuis que j'ai si bien reconnu la vôtre.

N^o 1595.

A MONSIEUR
MONSIEUR JEAN JACQUES ROUSSEAU
À MOSTIERS ¹.

(Lettre de Lenieps.)

Mon bon ami, Est-ce donc..... quoi. Suis-je assez malheureux pour n'avoir de vos nouvelles qu'indirectement]..... Deux mots sous le couvert de M. Roguin, notre ami, dérangeroient-ils votre..... ou vos occupations ? Ils me mettroient à même de répondre, sans bégayer, à ceux qui me demandent de vos nouvelles, et cela arrive très souvent. On m'a envoyé de Genève la copie de trois de vos lettres, au Baillif d'Yverdon, au Ministre Montmolin, et à une D^{lle} en lui envoyant un lacet demandé et de votre façon. J'ai fait beaucoup de cas de la première, la seconde étoit de convenance, et j'ai douté de la dernière, tant par la liberté de la lettre, que par l'occupation. Votre Contrat Social m'est enfin parvenu à prix d'argent. J'avois ainsi conçu la souveraineté et le Gouvernement, mais je n'avois rien vu qui l'eût établi avec autant de vérité et de

1. *INÉDIT*. Transcrit par Th. D. de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 1 p. in-4^o de texte. Cachet armorié.

Le commencement de la lettre présente un trou provenant du cachet : de là des lacunes aux premières lignes.

force. Le Chap^e de la Religion civile ne peut qu'effaroucher toute la Hiérarchie, et le système romain y est attaqué si fortement et si ouvertement que, quand on séviroit contre le livre, je n'en serois point étonné, mais, par cela même, le parti contraire devrait vous défendre, puisque vous les servez si bien. Les Ministres ne seront pas contents de ce que vous dites de J. C. et repondront que vous attaquez l'opinion reçue, sans s'embarrasser si cette opinion est vraie ou non, et si le peuple doit être éclairé ou trompé. Que font-ils en cela ? Ils prêchent pour leur intérêt, et l'intérêt domine les hommes, surtout dans un temps où le luxe a augmenté les besoins, sans augmentation de paye. D'ailleurs ces M^{rs} ne sont guères que ce que le Magistrat veut qu'ils soyent, par la crainte d'être suspendus, ainsi que je l'ai vu.

Mlle le Vasseur pourra vous dire que, quand elle partit, j'aurois souhaité avoir les neuf exemplaires que l'on me dit rester, même le votre bien relié, d'Emile. On ne put me les donner. Je savois que vous en trouveriez dans le Pays pour vous remplacer. On a beaucoup crié et l'on ne dit plus mot. Quelques critiques par ci par là, dignes du mépris où elles sont tombées, et si peu de gens savent lire dans cette Capitale, dirai-je même penser. J'ai été quelquefois rue St Marc¹ savoir si l'on avoit de vos nouvelles. Mr Roguin ne m'écrit pas aussi souvent que je le souhaiterois, cette lettre va sous son couvert, après avoir passé par Genève, sous celui de M. Marchand.

L'abbé De la Porte et Duchesne travaillent à une collection de tous vos ouvrages, et le premier est venu chez moi me prier de lui communiquer ce que je puis avoir et qu'ils n'auroient pas. Je vous l'ai déjà fait dire par M. Roguin, auquel j'envoie les nouvelles du jour, dont vous ne vous amusez guères, ou si cela étoit autrement vous pourriez lui en demander la communication. Personne ne vous est plus sincèrement attaché, ni votre ami.

LE NIEPS

Paris, 16 9^{bre} 1762. »

1. A l'hôtel du maréchal de Luxembourg.

N^o 1596.

[GAUFFECOURT À ROUSSEAU] ¹.

A Lion ce 17^e 9^{bre} 1762.

Dolores circunderunt me, mon cher ami, j'ay perdu un domestique que je ne remplacerai jamais. En meme tems j'en ai eu quatre autres allités, et tous en grand danger, conséquemment entouré de medecins, de gardes malades etc ; C'en étoit trop pour ma petite teste ; Enfin le benefice du tems a fait son effet ordinaire, car toūt passe.

Je metois flatté que j'aurois reçu la visite de M^r Jeanneret, et de parler de vous bien à mon aise ; c'est par luy que j'ay reçu vôtre lettre du 22 de 7^{bre} qu'il ma envoyée et qui m'a fait tant de plaisir. N'oublés jamais, je vous prie, que je suis sincerement votre ami, ou vous estes un ingrat. M. Jeanneret sera toujours tout prest a vous. Un mot de vous, il vous entendra. Je lai prevenu.

Comme je vis du jour à la journée (NB. qu'apres demain j'acheverai ma 70^e année) il entre dans mes projets du printemps prochain de me rendre depuis Genève, dans votre voisinage, et tout le plus pres de vous que je pourrai.

Je vous lis et relis et jamais sans émotion. Je scai bon gré a M. Formey d'avoir fait paroître son ouvrage sur *l'Esprit de la nouvelle Heloyse*.

Voulés vous que je vous envoie de la soye pour faire des Lacets. Sans etre galantin je vous en debiterois.

De mon costé je mamuse a ma petite imprimerie a imprimer un manuscrit que jay fait, il y a 25 ans, sur la Relieuse². Je vous enverrai un Exemplaire, et bien relié. Quand on ne

1. *INÉDIT*. Transcrit par Th. D. de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. *Traité de la reliure des livres*, ouvrage tiré à 12 ou à 25 exemplaires et daté de 1763. Cf. t. II, p. 276-277.

peut pas estre architecte, il faut du moins scavoir porter l'oiseau, C'est ce que je dis a Mess^{rs} Bruizet.

Quel ouvrage ! que de veües que ces *Recherches du Despotisme Oriental* ! Connoissies vous defunt M^r Boulanger que lon luy attribue. Il y entre dit on, du Helvetius, mais parlés moy surtout de votre foible individu, et de tous ce qui vous regarde bien en detail, car en verité je vous suis bien tendrement attaché.

De Gauffecourt

Rüe neuve de la Charité a Lyon.

N^o 1597.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE LUC, PERE
AU HAUT DE LA CITÉ
A GENÈVE ¹

A Môtiers, le 18 novembre 1762.

Si tôt que j'ai receu, très cher Concitoyen, vôtre lettre du 10, je la communiquai à M. de Montmolin qui me fit dire qu'il viendrait le soir en causer avec moi, et comme quand il vint, le Courier étoit déjà parti, je ne pus vous répondre le même jour.

Il m'apprit que M. S. lui avoit paru fort allarmé d'un prétendu projet de faire imprimer la lettre dont vous demandez copie, comme si, quand même ce projet eut existé, il eut beaucoup importé au dit M. S. que cette lettre fut ou ne fut pas imprimée ; mais il est aisé de voir que cet homme mal intentionné ne cherche que des prétextes pour ne pas montrer

1. Transcrit en 1878 d'une copie ms. de J.-A. De Luc, petit-fils du destinataire, que m'a communiquée M^{me} Ruegger-De Luc. — Ce texte est copié dans le premier ms. Adert, fol. 97-98, et dans le 2^e, p. 204-206. Il y en a une autre copie (par Ph. Plan) dans le 1^{er} ms. Adert, fol. 248-250. [Th. D.]

la dite lettre, de peur qu'elle ne me fasse quelque bien, et la raison de sa mauvaise volonté se découvre dans les liaisons que j'apprends qu'il a avec les jongleurs.

M. de M. qui de son côté craint de se compromettre lui a écrit en lui donnant l'option ; savoir, ou lui, M. S. de montrer la d^e lettre à ceux qui lui en demandent communication, ou de trouver bon que lui, M. de M. en envoie une copie à quelqu'un qui s'engagera à ne la pas faire imprimer. Je sens bien que toutes ces négociations, retardant l'usage de cette lettre, feront qu'on l'aura quand elle ne servira plus de rien ; mais comme ce n'est ni ma faute ni la vôtre, il convient de prendre son parti sur tout cela.

J'en ai esquissé une pour M. de M. pour répondre à votre desir ; ne disant et ne pouvant rien dire de plus que la première, [elle] ne doit pas pouvoir faire plus d'effet ; et d'autant moins qu'ennuyé de l'air rogue qu'il plaît à ces M^{rs} de prendre avec moi, et peu fait pour prendre un ton suppliant avec des gens qui ont tort, j'ai un peu changé de stile, et reprends insensiblement celui qui me convient. Ainsi vous trouverez dans cette lettre un ton ferme qui n'est pas fait pour plaire à des gens qui s'imaginent qu'on doit ramper dans l'adversité. Si vous jugez à propos que cette lettre, telle qu'elle est, soit écrite, elle le sera le jour même que vous m'en aurez donné l'avis.

Je suis très sensible à l'intérêt que veut bien prendre à moi M. d'Ivernois, je vous prie de l'assurer de ma reconnaissance et de mon attachement de même que vos chers et dignes fils que j'embrasse de tout mon coeur.

Je languis perplex dans l'état de crise où je me trouve, je donnerois tout au monde pour être au moment qui doit m'instruire si je suis encore votre Concitoyen où si je ne le suis plus. Donnez-moi des nouvelles, cher ami je vous en supplie, aussitôt qu'il y en aura qui pourront m'intéresser. Recevez les embrassemens de l'amitié.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1598.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

Le samedi 20 [novembre 1762].

J'ai reçu vos deux lettres mon cher concitoyen, et votre ami [De Luc] vient de recevoir celle que vous lui avez écrite le 18 novembre. Je suis touché de votre amitié jusqu'au fond de mon âme ; mais ne parlons plus de nos sentiments réciproques, c'est à nos actions à les montrer. — Ne nous parlez plus de M. de M[ontmollin], c'est un prévaricateur ou une âme faible, nous avons été tout-à-fait indignés de sa lettre à M. d'I[vernois]. Celui-ci a été deux ou trois fois chez M. S[arasin] qu'il n'a point trouvé, il n'a donc pas eu la lettre, croyez que l'on ne cherche que des prétextes pour la refuser. — Au reste, votre bon ami et moi, ne croyons plus que vous deviez écrire une seconde lettre à M. de M[ontmollin] : il ne mérite pas que vous lui fassiez cet honneur. Nous ne voulons plus même d'éclaircissement que d'une certaine manière, qui sûrement vous conviendra. Votre ami est plein de zèle, de sagesse, de modération ; il vous aime comme vous voulez être aimé et n'exige de vous que ce que l'honneur vous permettra toujours de faire ; il agit plus selon vos principes que selon les siens et cette conduite me fait bien sentir toute la bonté et l'excellence de son âme. — Adieu, très-cher et vertueux concitoyen, j'espère que jusqu'à notre dernier soupir nous pourrons finir nos lettres de cette manière.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 68-69.

N^o 1599.

A MADAME
• MADAME DE LA TOUR
RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
À L'ANGLE DE LA RUE DE RICHELIEU.
A PARIS¹.

A Motiers, 21 novembre 1762.

Tu m'aduli, ma tu mi piaci. Il faut se rendre, Madame ; je sens tous les jours mieux qu'il est impossible à mon cœur de vous résister. Plus je gronde, plus je m'enlace ; et, à la manière dont vous me permettez de ne vous plus écrire, vous êtes bien sûre de n'être pas prise au mot. Oui, vous êtes femme ; je le sens à votre ascendant sur moi ; je le sens à votre adresse, et il y a longtems que je ne m'avise plus d'en douter. Je ne tenterai donc plus de briser ces chaînes si pesantes que vous me donnez si légèrement ; mais, de grace, allégez-en le poids vous-même ; soyez aussi bonne que charmante ; acceptez mes hommages en compensation de ma négligence, et ne comptez pas si rigoureusement avec votre serviteur.

Il est certain, Madame, que j'ai eu tort de parler encore à M. de Rougemont de ce que je vous avois dit au sujet de M. du Terreaux ; mais la manière dont vous m'aviez répondu me faisoit douter que vous en parlassiez à M. son frère, et il convenoit cependant qu'il le sut. Voilà, non l'excuse, mais la raison de mon tort.

Je vous prie, Madame, d'être bien persuadée de deux choses ; l'une, que si vous eussiez gardé avec moi le silence que j'avois mérité, je n'aurois eu garde de vous laisser

1. Collationné sur l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

faire, du moins jusqu'à m'oublier : pour peu que vous eussiez encore différé à m'écrire, je vous aurois surement prévenue ; et, quelque touché que je sois de votre lettre, je suis presque fâché que vous ne m'ayez pas donné cette occasion de vous marquer mon empressement et mon repentir. L'autre vérité que je vous supplie de croire est que, bien que l'on ne se corrige point à mon âge, et que je ne puisse, sans vous tromper, vous promettre plus d'exactitude que par le passé, j'ai pourtant le coeur pénétré de vos bontés, et très zélé pour m'en rendre digne. Voila, Madame, que j'écrive ou non, sur quoi vous devez toujours compter.

N^o 1600.

A M. [J.-F. DE LUC]¹.

[Motiers vers le 20 novembre 1762].

Aller chez Monsieur De Luc au haut de la Cité de la part de J. J. Rousseau savoir comment il se porte et s'il n'a rien à me faire dire. La même chose chez M^r le Ministre Moultou dont M^r De Luc donnera l'adresse.

N^o 1601.

[J.-F. DE LUC À ROUSSEAU]².

Il s'est trouvé, M. C. C., plus de 400 C[itoyens] et B[ourgeois] qui ont déniés leurs suffrages pour la confirmation du P^r g^l

1. Transcrit en 1878 d'une copie de la main de J.-A. De Luc, petit-fils du destinataire, que m'a communiquée M^{me} Ruegger-De Luc. En note, le copiste a écrit : « Carte reçue le 22 novembre 1762 ». Ce billet est copié, dans le 1^{er} manuscrit Adert, fol. 99, de la main d'Adert, qui a indiqué comme date : « Motiers 18 (?) nov. 1762. » Dans le 2^e ms. Adert, le copiste a écrit, sans aucun point d'interrogation : « Motiers, 18 novembre 1762 ». — Cette date est purement hypothétique et probablement inexacte, car il ne fallait pas quatre jours au messenger pour venir (en voiture) de Môtiers à Genève. [Th. D.] — Le messenger peut n'être pas venu tout d'une traite ; il peut aussi n'avoir pas porté le billet à son adresse le jour même de son arrivée. [P.-P. P.]

2. Transcrit en 1878 de la copie autographe signée, qui m'a été communiquée

Il n'ignore pas que la violation de nos Loix à vôtre egard en est le principal motif. Dieu veuille que cet evenement lui apprenne que ses Concitoyens cherissent leur Constitution, & que c'est en la maintenant qu'on peut acquerir l'estime generale.

Quoi qu'il en soit je n'ai rien changé à mon plan par rapport à vous, et la carte ¹ que j'ai recue de vôtre part m'a déterminé à mettre la main à l'oeuvre pour en acclereler l'execution. J'ai vû pour cet effet M^{rs} Les quatre syndics, que j'ai trouvé disposés à concourir à mes vues, pourvu que je leur remette les raisons de vôtre Pasteur qui l'ont déterminé à vous administrer la S^{te} Cene. Il ne s'agit par consequent plus de la Copie de la Lettre à M^r S[arasin], qui sera delivré de ses scrupules par l'exposition que M^r de Montmolin aura la complaisance de faire dans sa Reponse à M^r D'Ivernois, des raisons de sa conduite envers vous, telles qu'il les a données à M^r S...: ces raisons etant entre les mains de vos bons amis d'une manière directe, ils en feront un meilleur usage que M^r S... Bien loin donc de vous faire aucun scrupule d'engager M^r vôtre Pasteur à nous donner cette satisfaction, je vous prie instamment de faire vôtre possible pour l'y déterminer.

Je remettrai la Lettre de M^r. Le Professeur pour M^r. D'Ivernois, à M^{rs}. Les syndics, dont je ne doute point qu'ils ne soient satisfaits ; c'est de quoi j'aurai soin de vous informer. Si mon plan réussit comme j'ai lieu de l'esperer, vous viendrés alors à Geneve mettre pied à terre chez mon fils cadet, dont l'appartement est mieux disposé pour vous recevoir que les nôtres, car vous ne devés pas ignorer que nous demeurons mes fils & moi dans la même Maison. Vous serez aussi libre chez mon fils que vous le pouvez desirer & chez des personnes que vous savez qui vous aiment.

par M^{me} Ruegger-De Luc. Il existe une copie de cette lettre, par Ph. Plan, dans le 1^{er} ms. Adert, fol. 100, et une autre, dans le second ms. Adert, p. 208-210. Elle a été publiée en 1887 par Alexeieff, à la fin de son 2^e volume, d'après l'original, conservé à Neuchâtel, avec la date du 24 novembre 1762. [Th. D.]

1. Le billet précédent écrit sur une carte, et que De Luc avait reçu le 22 novembre.

Dès que vous seriez arrivé, nous irions ensemble chez M^r le Premier syndic¹, auquel vous diriez ce que vous jugerés à propos ; vous communierés à Noel ; huit jours après vous donnerés votre suffrage en C¹ g¹ pour l' Election de M^{ts} les syndics sans aucune formalité preliminaire. Par ce moyen vous seriez reabilité, & vos envieux auroient la bouche fermée.

Vous m'obligerés, très cher Ami, de me marquer en confiance le Compliment que vous proposeriez en ce cas [de faire] à M^r le Premier. Comptez sur ma discrétion.

Quelles delices de vous avoir dans notre sein !²

DE LUC

Genève le 23^e 9^{bre} 1762.

N^o 1602.

A M^{me} [BOY DE LA TOUR]³.

A Môtiers le 23. 9^{bre} 1762.

J'ai receu, Madame, presque en même tems vôtre second envoi par les Rosselets, et la lettre dont vous m'avez honoré le 16. de ce mois. Je suis frappé du bon marché de vos emplettes, et je me plaindrois presque du trop à cet égard, comme vous l'avez prévu. J'avois une ceinture à filoché semblable à celle que vous m'avez envoyée ; mais ce que j'aurois souhaité étoit d'en avoir une autre de très belle soye avec de belles franges, qui fut plus parante que celles-là. J'espère que vous concevez bien que cette parure n'est pas pour satisfaire mon gout ; mais ne voulant plus quitter l'habit que j'ai pris, ni chez

1. François-Jean Turetini, premier syndic depuis le 17 août.

2. « Le bonhomme dispose de moi comme de ses vieux souliers », écrira J.-J. le 25 novembre, à Moulton, en parlant de J.-F. De Luc (Cf. n^o 1606, 3^e alinéa).

3. Transcrit de l'imprimé en 1892 par M. H. de Rothschild, *loc. cit.*, n^o V, et collationné par Th. Dufour sur l'original autographe non signé, sans adresse ni cachet, appartenant à M. de Rothschild. In-4^o, 4 p. pleines. Sur la p. 4, deux fois le chiffre 5, répété à la p. 1, dans l'angle supérieur gauche.

Mylord Mareschal, ni même à l'Eglise, il faut accoutumer les yeux à ne pas le prendre pour un habit négligé ; et pour qu'on ne m'accuse pas d'aller au temple en robe de chambre, il faut chercher à donner à mon vêtement de la decence et même de la noblesse, surtout dans les premiers tems ; après quoi je pourrai reprendre sans inconvenient une facon plus simple. Tout le reste des fournitures est excellent et beau, je vous en reitère, Madame, tous mes remerciemens.

J'ai remis à M. Girardier le montant du petit mémoire que vous m'avez envoyé. Si je n'en ai pas déduit les menues dépenses que j'ai faites dans vôtre maison, c'est qu'il est plus convenable, puisque vous le voulez absolument, qu'elles se déduisent sur le loyer. Cependant je prendrai la liberté de vous représenter qu'il y a de ces dépenses qui vous sont parfaitement inutiles, comme par exemple, la boiserie dont j'ai fait garnir la petite chambre de derrière que j'ai prise pour moi. Après cette représentation, j'en passerai par tout ce qui vous plaira lorsque nous parlerons du petit loyer. Je veux laisser agir vôtre générosité autant qu'il est raisonnable, pour vous marquer combien mon coeur se prête sans peine à vous être obligé à tous égards.

Madame ni M^{lle}. Girardier ne viennent plus ici : Ainsi soyez tranquille à cet égard. Elles m'ont rendu mille services depuis mon arrivée ici et il y auroit de l'ingratitude à m'en plaindre. Cependant, je vous avouerai que de vos deux familles je donne de beaucoup la préférence à celle d'Iverdun sur ce qui m'est connu de l'autre. Je vous prie que nous en restions-là sur ce point.

J'ai prié en arrivant ici qu'on ôtât de la maison tout ce qui n'étoit pas à vous, et même dans ce qui vous appartenoit ce qui m'étoit inutile. Cependant il n'y a pas longtems, que dinant chez moi avec des Genevois, M^r. Girardier me dit que le lit de la chambre tapissée appartenoit à sa femme. Je vous prie, Madame, de me marquer ce qu'il en est, et ce que je dois faire : Car je ne veux rien garder ici qui soit à eux ; d'ailleurs je n'ai pas besoin de trois lits : Mais mes meubles ayant été

vendus à Montmorenci, je me sers des vôtres sans scrupule, sachant que vous me les prêtez avec plaisir; et je puis vous assurer qu'ils ne se gâtent pas dans mes mains. Sur le tour que prennent ici les choses je suis fâché de n'avoir pas fait en arrivant un inventaire, et peut-être vaut-il mieux tard que jamais.

La soye plate vous sera reportée par les Rosselets, ainsi que vous me l'avez permis, si vous la pouvez échanger contre d'autre, vous me ferez plaisir. Voudriez-vous bien me faire acheter en même tems deux ou trois lacets pour ma gouvernante, et s'il paroît déjà des Almanacs de poche y en joindre aussi un ou deux. J'aurois besoin aussi d'un petit paquet de cloux d'épingles pour attacher des estampes encadrées, car on ne trouve rien ici. Mille pardons; mais puisque voila un second petit envoi à faire, autant vaut y joindre les petites niaiseries dont j'ai besoin; comme par exemple, un paquet de curedents, et ce qui vous fera rire, même de bon Amadou, s'il y en a à Lyon, car ici il ne vaut rien du tout et cela desespère un homme qui a souvent besoin de battre le fusil pendant la nuit. Voila un nouveau compte ouvert, voila de nouveaux embarras. Il faut avouer que vous êtes bien bonne et que je suis bien indiscret.

Ce n'est pourtant pas tout encore. Car voici une lettre que je suppose que vous êtes à portée de faire parvenir à son adresse; c'est une réponse que je ne saurois pas trop comment envoyer sans vous. S'il faut quelques affranchissemens, n'en oubliez pas, s'il vous plait l'article sur ma notte. Enfin, vous m'avez envoyé un livre de M. l'Abbé Morrellet¹. Cela suppose, Madame, que vous ou quelqu'un de vos Messieurs le connoissez. En ce cas, je vous supplie de lui faire passer par la première occasion mes remerciemens et mes amitiés.

Quatre pages de misères, sans vous parler de vous ni de moi! En vérité, je pourrois dire² que je ne³ cesse de penser

1. « Sans doute le *Manuel des Inquisiteurs* (1762). » (Note de M. de Rothschild.)
Sur l'abbé Morellet, voy. t. V, p 167-176.

2. « à cet égard », biffé.

3. « pense », biffé.

à vous que pour vous écrire. Car je ne suis environné que d'objets qui me rappellent vôtre amitié et vos bontés. Vôtre epinette m'est¹ une grande ressource dans une saison qui ne me permet plus de sortir. La nuit je suis éclairé par vos lumières, le jour je suis bien fourré par vos soins, enfin vous me tenez le corps et le coeur chaud, et c'est maintenant sur du papier qui me vient de vous que je vous parle ; si je vous oublois un moment, il faudroit que je fusse non seulement le plus ingrat mais le plus stupide des hommes. Qu'avec plaisir je me transporterois en idée auprès de vous au milieu de vôtre aimable famille, si la maladie de cette chère Julie ne venoit attrister ce tableau. Donnez-moi des nouvelles de cette charmante enfant, je vous supplie ; Je ne serai tranquille que quand vous le serez.

Mille remerciemens et humbles respects de M^{lle}. le Vasseur.

N^o 1603.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]².

(Fragment.)

23 novembre [1762].

... J'ai le plaisir de pouvoir vous dire que vos ouvrages sont si goûtés en Angleterre, qu'on a traduit l'*Emile*, et que l'on fait déjà une seconde édition de cette traduction. Je n'ai point de réponse du bon David, je crois que quelques curieux ont pris ma lettre en chemin.

P.-S. J'ai oublié de vous dire dans ma lettre que j'ai plus de mille bouteilles de vin d'Espagne ; si vous trouvez qu'il vous fait du bien, demandez-en, puisque je suis votre médecin et qu'il ne s'en trouve pas certainement de si bon chez les apothicaires de Motiers.

1. J.-J. avait d'abord écrit : « me sert » ; il a biffé le second mot et a transformé le premier, « me », en « m'est ».

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 72-73.

N^o 1604.

[MOULTOU À ROUSSEAU]¹.

mercredi 24 [novembre 1762].

Je suis obligé, mon très-cher concitoyen, de vous écrire encore un mot aujourd'hui pour vous dire que nous avons été trop prompts à soupçonner la conduite de M. de Montmollin. Une lettre qu'il vient d'écrire à M. d'Ivernois me persuade qu'il peut avoir eu de bonnes raisons pour ne pas nous envoyer une copie de celle qu'il avait adressée à M. S[arasin]. Cet homme lui écrivit qu'un ministre de Genève devait faire imprimer cette lettre aussitôt qu'elle serait entre ses mains, et ce ministre c'était sans doute moi. Mon Dieu, avec quelles gens nous vivons ! Il ajoutait qu'on voulait se servir de cette lettre pour exciter une sédition. M. de M. ne devait pas croire de telles horreurs, mais il ne connaît pas mieux vos amis que vos ennemis. Cher Rousseau, éclairez ce M. de M. qui mérite de l'être ; qu'il rompe tout commerce avec ces méchants, je n'ai pas le temps d'ajouter un mot.

N^o 1605.

A MM^{rs} [DUCHESNE ET GUY LIBRAIRES À PARIS]².

A Motiers, le 24 novembre 1762.

Il y a long-temps, messieurs, que j'ai des remerciements à *vous faire sur les soins que vous avez donnés à l'emballage de*

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moulou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 69.

2. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, etc., t. I, p. 115-117.

mes livres et à la reliûre de mon *Encyclopédie* ; mais sur ce que vous n'avez point voulu que le prix vous en fût remboursé, je vous ferais plutôt des reproches que des remerciements, puisque, si vous ne preniez pas une autre méthode avec moi, vous m'empêcheriez de me prévaloir dorénavant de vos offres de service, dont il me serait pourtant très-commode de profiter quelquefois dans l'éloignement où je suis de toute la littérature. Je sais que tout est fini sur ce qui restait à solder entre nous ; ainsi je vous prie de m'ouvrir un compte pour les petites commissions dont je puis vous charger, puisque vous le voulez bien, et vous pourrez toujours, quand il vous plaira, prendre l'argent des mains de M. de Laroche.

Milord Maréchal m'a parlé d'un manuscrit dont il est dépositaire, et qui a été composé par un officier fort connu du feu Welt-Maréchal Keith, son frère, lequel officier était au service de Russie, et a été employé dans les intrigues de la cour au sujet de Biron, duc de Courlande, et du comte de Munich. Ce manuscrit, intitulé *Mémoire de Russie*, n'est pas mal écrit, et il a été revu par M. de Maupertuis. Il appartient à la veuve de cet officier, qui a les plans des batailles et autres ; si Milord, qui s'intéresse à la veuve, n'a pas encore disposé de ce manuscrit, et qu'il vous convienne de vous en charger, vous n'avez qu'à dire, je crois que ce ne sera pas une mauvaise affaire. Je voudrais imaginer quelque moyen de vous rendre service en retour de vos honnêtetés, et quand il dépendra de moi, soyez sûrs que je ne demeurerai point en reste.

J'apprends qu'on voit depuis quelques jours une censure de la Sorbonne contre mon livre. Je voudrais bien que vous pussiez m'envoyer cette pièce ; il faudrait y joindre quelques nouveautés intéressantes pour ce pays, où l'on est fort curieux de tout ce qui paraît à Paris. Si les *Annales Typographiques* se continuent, je vous prie de me faire le plaisir de prendre l'année courante, et de souscrire pour la suite, à moins que l'ouvrage ne soit décrié. Enfin si vous voulez bien savoir de M. Durand si l'on n'a rien imprimé de la suite in-12 de l'*Histoire Naturelle*, si l'édition doit s'achever ou non, afin que je

ne reste pas toujours en attente, et prendre ce qui paraît, et le joindre au reste de votre envoi. Ne parlez point de moi à M. Durand parce qu'il ne voudrait point d'argent, et que sans cela je ne veux point du livre, mais prenez la suite et payez, sans autre explication.

Tout cela fera un paquet de grosseur raisonnable, que vous aurez la bonté de faire porter chez M. de Rougemont, banquier, rue Beaubourg, le priant de vouloir bien me le faire expédier par le carrosse de Besançon, afin qu'il m'arrive plus tôt.

Vous aurez la bonté de joindre à vos mémoires les ports de lettres et emballages que mes commissions pourront vous coûter, et de cette manière, si elles ne vous sont pas onéreuses, je continuerai de temps en temps à profiter de vos soins obligants. Si vous vouliez bien aussi me tenir averti de ce qui paraît de nouveau et d'intéressant en littérature, vous me mettriez à portée de faire ici plaisir à bien des gens. Si je puis en retour vous rendre quelque service en ce pays, je suis à vos ordres, je vous prie d'y compter, et je vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

[J. J.] ROUSSEAU

Faites-moi le plaisir, quand vous passerez près du Louvre, d'aller de ma part savoir des nouvelles de la santé de M. Duclos, dont je suis fort en peine.

N° 1606.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE¹.

25. 9^{bre} [1762].

Je m'étois attendu, cher Ami, à ce qui vient de se passer, ainsi j'en suis peu ému. Peut-être n'a-t-il tenu qu'à moi

1. Transcrit le 20 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé

que cela ne se passât autrement. Mais une maxime dont je ne me départirai jamais est de ne faire du mal à personne. Je suis charmé de ne m'en être pas départi en cette occasion ; car je vous avoue que la tentation étoit vive. Savez-vous à quel jeu j'ai perdu Marcet ? Il me paroît certain que je l'ai perdu. J'aurois cru pouvoir compter sur un ancien ami de mon père. Je soupçonne que l'amitié de M. D. L. [De Luc] m'a oté la sienne.

Je suis charmé que vous voyiez enfin que je n'en ai déjà que trop fait. Ces M^{rs} les Genevois le prennent en vérité sur un singulier ton. On diroit qu'il faut que j'aille encore demander pardon des affronts qu'on m'a faits. Et puis quelle extravagante inquisition ; l'on n'en feroit pas tant chez les Catholiques. En vérité ces gens là sont bien bêtement rogues. Comment ne voyent-ils pas qu'il s'agit bien plus de leur intérêt que du mien ?

Le bon homme dispose de moi comme de ses vieux souliers ; il veut que j'aille courir à Genève dans une saison et dans un état ou je ne puis sortir, je ne dis pas de Motiers, mais de ma chambre. Il n'y a pas de sens à cela. Je souhaite de tout mon coeur de revoir Geneve et je me sens un coeur fait pour oublier leurs outrages. Mais on ne m'y verra surement jamais en homme qui demande grace ou qui la reçoit.

Vous voulez m'envoyer vôtre ouvrage supposant que je suis en état de le rendre meilleur. Il n'en est rien, cher Ami, je n'ai jamais pu corriger une seule phrase ni pour moi ni pour les autres. J'ai l'esprit primesautier¹, comme disoit Montagne ; passé cela je ne suis rien. Dans un ouvrage fait, je ne vois que ce qu'il y a, je ne vois rien de ce qu'on y peut mettre. Si je

à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moultoy, fol. 57-58. In-4° de 4 pages, les 3 premières pleines. Sur la p. 4, l'adresse et une marque postale, avec le cachet à la devise, sur cire rouge.

1. « J'ay un esprit primesautier ; ce que je ne voy de la première charge, je le voy moins en m'y obtenant » (Montaigne, *Essais*, livre II, chap. x). Rabelais écrit « prinsautier » (*Tiers Livre*, chap. xxvii). Le mot ne se trouve pas dans l'édition de 1762 du dictionnaire de l'Académie. Il est écrit « prime-sautier » dans celle de 1878.

veux toucher à vôtre ouvrage, je me tourmenterai beaucoup et je le gâterai infailliblement, ne fut-ce que parce qu'il s'agit de moi : on ne sait jamais parler de soi comme il faut. Je vois que vous vous défiez¹ de vous mais vous devriez vous fier un peu à moi qui peux mieux que vous vous mettre à votre taux. En ceci seulement je jugerai mieux que vous. Faites de vous-même, vous serez moins correct, mais plus un. Au reste, revenez plusieurs fois sur vôtre ouvrage avant que de le donner. Je crains seulement les fautes de langue ; mais si vous êtes bien attentif, elles ne vous échapperont pas. Je crains aussi un peu les boutades du feu de la jeunesse. Attachez-vous à ôter tout ce qui peut être exclamation ou déclamation. Simplifiez votre stile, surtout dans les endroits où les choses ont de la chaleur. J'ai une lecture à vous conseiller avant que de revoir pour la dernière fois vôtre écrit. C'est celle des lettres Persanes. Cette lecture est excellente à tout jeune homme qui écrit pour la première fois. Vous y trouverez pourtant quelques fautes de langue. En voici une dans la 42^e lettre : *Tel que l'on devroit mépriser parce qu'il est un sot, ne l'est souvent que parce qu'il est un* [sic] *homme de robe*². La faute est de prendre pour le participe passif *méprisé* qui n'est pas dans la phrase l'infinif *mépriser* qui y est. Les Gênois sont encore fort sujets à faire cette faute-là. Toutefois si vous voulez absolument m'envoyer vôtre écrit faites ; je ne sais lequel de vous ou de moi me donnera le plus d'intérêt à sa lecture. Mais je vous répète que je ne vous y puis être d'aucune utilité.

Je vous ai parlé des offres du Roi de Prusse et de ma reconnaissance. Mais voudriez vous que je les eusse acceptées ? Est-

1. Mot biffé : « trop ».

2. C'est dans la 44^e et non là 42^e des *Lettres persanes*, que Montesquieu dit : « Il y a en France trois sortes d'état : l'église, l'épée et la robe. Chacun à un mépris souverain pour les deux autres : tel, par exemple, que l'on devrait mépriser parce qu'il est un sot, ne l'est souvent que parcequ'il est homme de robe ». (*Œuvres complètes de Montesquieu*, édition Ed. Laboulaye, t. I [1875], p. 159). Dans sa citation, Rousseau a ajouté « un » avant, « homme de robe ». [Th. D.]. — Il est à remarquer que Rousseau lui-même fait quelquefois ce qu'il relève ici comme une faute [P.-P. P.]

il nécessaire de vous dire ce que j'ai fait ? Ces choses-là devroient se deviner entre nous.

Je dois vous prévenir d'une chose. Vous avez dû voir beaucoup d'inégalité dans mes lettres ; c'est qu'il y en a beaucoup dans mon humeur, et je ne la cache point à mes amis. Mais ma conduite ne se règle point sur mon humeur ; elle a une règle plus constante ; à mon âge on ne change plus. Je serai ce que j'ai été. Je ne suis différent qu'en une chose ; c'est que jusqu'ici j'ai eu des amis ; mais à présent je sens que j'ai un ami.

Vous apprendrez avec plaisir qu'Emile a le plus grand succès en Angleterre. On en est à la seconde Edition angloise. Il n'y a pas d'exemple à Londres d'un succès si rapide pour aucun livre étranger, et, nota, malgré le mal que j'y dis des Anglois.

N^o 1607.

A M. DE MONTMOLLIN ¹.

[vers le 25 novembre (?) 1762].

Quand je me suis réuni, monsieur, il y a neuf ans, à l'église, je n'ai pas manqué de censeurs qui ont blâmé ma démarche, et je n'en manque pas aujourd'hui que j'y reste uni sous vos auspices, contre l'espoir de tant de gens qui voudroient m'en voir séparé. Il n'y a rien là de bien étonnant ; tout ce qui m'honore et me console déplaît à mes ennemis ; et ceux qui voudroient rendre la religion méprisable sont fâchés qu'un

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay. Il existe de ce texte une copie, de la main de Du Peyrou, à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7906, n^o 20. Fritz Berthoud, *J.-J. Rousseau et le Pasteur de Montmollin*, p. 13, 14, dit que l'original n'a pas été conservé par la famille d'Ivernois. Dans sa *Réfutation* (de la *Lettre de Goa*), le pasteur de Montmollin ne mentionne pas cette lettre. Peut-être Rousseau ne l'a-t-il pas envoyée. [Th. D.]

ami de la vérité la professe ouvertement. Nous connoissons trop, vous et moi, les hommes pour ignorer à combien de passions humaines le feint zèle de la foi sert de manteau ; et l'on ne doit pas s'attendre à voir l'athéisme et l'impiété plus charitables que n'est l'hypocrisie ou la superstition. J'espère, monsieur, ayant maintenant le bonheur d'être plus connu de vous, que vous ne voyez rien en moi qui, démentant la déclaration que je vous ai faite, puisse vous rendre suspecte ma démarche, ni vous donner du regret à la vôtre. S'il y a des gens qui m'accusent d'être un hypocrite, c'est parceque je ne suis pas un impie : ils se sont arrangés pour m'accuser de l'un ou de l'autre, sans doute parcequ'ils n'imaginent pas qu'on puisse sincèrement croire en Dieu. Vous voyez que, de quelque manière que je me conduise, il m'est impossible d'échapper à l'une des deux imputations. Mais vous voyez aussi que, si toutes deux sont également destituées de preuves, celle d'hypocrisie est pourtant la plus inepte ; car un peu d'hypocrisie m'eût sauvé bien des disgraces ; et ma bonne foi me coûte assez cher, ce me semble, pour devoir être au-dessus de tout soupçon.

Quand nous avons eu, monsieur, des entretiens sur mon ouvrage, je vous ai dit dans quelles vues il avoit été publié, et je vous réitère la même chose en sincérité de cœur. Ces vues n'ont rien que de louable, vous en êtes convenu vous-même ; et quand vous m'apprenez qu'on me prête celle d'avoir voulu jeter du ridicule sur le christianisme, vous sentez en même temps combien cette imputation est ridicule elle-même, puisqu'elle porte uniquement sur un dialogue dans un langage improuvé des deux côtés dans l'ouvrage même, et où l'on ne trouve assurément rien d'applicable au vrai chrétien. Pourquoi les réformés prennent-ils ainsi fait et cause pour l'église romaine ? Pourquoi s'échauffent-ils si fort quand on relève les vices de son argumentation, qui n'a point été la leur jusqu'ici ? Veulent-ils donc se rapprocher peu-à-peu de ses manières de penser comme ils se rapprochent déjà de son intolérance, contre les principes fondamentaux de leur propre communion ?

Je suis bien persuadé, monsieur, que, si j'eusse toujours vécu en pays protestant, alors ou la Profession du vicaire savoyard n'eût point été faite, ce qui certainement eût été un mal à bien des égards, ou, selon toute apparence, elle eût eu dans sa seconde partie un tour fort différent de celui qu'elle a.

Je ne pense pas cependant qu'il faille supprimer les objections qu'on ne peut résoudre ; car cette adresse subreptice a un air de mauvaise foi qui me révolte, et me fait craindre qu'il n'y ait au fond peu de vrais croyants. Toutes les connoissances humaines ont leurs obscurités, leurs difficultés, leurs objections que l'esprit humain trop borné ne peut résoudre. La géométrie elle-même en a de telles que les géomètres ne s'avisent point de supprimer, et qui ne rendent pas pour cela leur science incertaine. Les objections n'empêchent pas qu'une vérité démontrée ne soit démontrée ; et il faut savoir se tenir à ce qu'on sait, et ne pas vouloir tout savoir même en matière de religion. Nous n'en servons pas Dieu de moins bon cœur ; nous n'en serons pas moins vrais croyants, et nous en serons plus humains, plus doux, plus tolérants pour ceux qui ne pensent pas comme nous en toute chose. A considérer en ce sens la Profession de foi du vicaire, elle peut avoir son utilité même dans ce qu'on y a le plus improuvé. En tout cas il n'y avoit qu'à résoudre les objections aussi convenablement, aussi honnêtement qu'elles étoient proposées, sans se fâcher comme si l'on avoit tort, et sans croire qu'une objection est suffisamment résolue lorsqu'on a brûlé le papier qui la contient.

Je n'épiloguerai point sur les chicanes sans nombre et sans fondement qu'on m'a faites et qu'on me fait tous les jours. Je sais supporter dans les autres des manières de penser qui ne sont pas les miennes ; pourvu que nous soyons tous unis en Jésus-Christ, c'est là l'essentiel. Je veux seulement vous renouveler, monsieur, la déclaration de la résolution ferme et sincère où je suis de vivre et mourir dans la communion de l'église chrétienne réformée. Rien ne m'a plus consolé dans mes disgrâces que d'en faire la sincère profession auprès de vous, de trouver en vous mon pasteur, et mes frères dans vos

paroissiens. Je vous demande à vous et à eux la continuation des mêmes bontés ; et comme je ne crains pas que ma conduite vous fasse changer de sentiment sur mon compte, j'espère que les méchancetés de mes ennemis ne le feront pas non plus.

N^o 1608.

A MADAME
MADAME LA COMTESSE
DE BOUFFLERS
RUE N. D. DE NAZARETH
PROCHE LE TEMPLE
A PARIS ¹.

A Motiers le 26. 9^{bre} [1762].

Je reçois à l'instant, Madame, la lettre dont vous m'avez honoré le 10 de ce mois sous le couvert de Mylord Maréchal, et je vous avoüe qu'elle me surprend plus encore que la précédente. J'ai tant d'estime et de respect pour vous que, dusiez-vous continuer à m'en écrire de semblables, elles me surprendroient toujours.

Je suis pénétré de reconnoissance et de respect pour le Roi de Prusse ; mais ses bienfaits souvent répandus avec plus de générosité que de choix ne sont pas une preuve bien sure qu'on les mérite. Si je les acceptois, je croirois lui rendre autant d'honneur que j'en recevrais de lui, et je ne suis pas persuadé que par cette démarche je fisse un si grand chagrin à mes ennemis.

1. Transcrit à Londres, le 12 avril 1912, de l'original autographe non signé, faisant alors partie de la collection Alf. Morrison, et provenant de la vente Benjamin Fillon, de février 1877, n^o 43. In-4^o de 4 p. Sur la 4^e, l'adresse et cachet à la devise, sur cire rouge. Sur cette adresse, la main de Rousseau a écrit : « fr^{co} Pontarlier », qui a été biffé. A droite, timbre postal PONTARLIER, chiffre postal 10 (*).

Je crois, Madame, que si j'étois dans le besoin et que j'eusse recours à vous, vous consulteriez plus vôtre coeur que vôtre fortune ; mais ce que vous ne feriez pas à cet égard, peut-être devrois-je le faire ; comme je ne suis pas dans ce cas-là, et que jusqu'ici mes amis n'ont point dû s'appercevoir que j'y aye été, cette délibération me paroît, quant-à présent, fort inutile ¹.

Vous persistez, dites-vous, à croire que ma lettre à M. de Montmolin étoit peu nécessaire. Je ne vois pas bien comment vous pouvez juger de cela. Je vous ai dit les raisons qui m'ont fait croire ² qu'elle l'étoit ; vous auriez pu ³ me dire celles qui vous font penser autrement. Vous dites, Madame, qu'elle a fait un mauvais effet : mais sur qui ? Si c'est sur M^{rs} d'Alembert et Voltaire, je m'en félicite. J'espère n'être jamais assés malheureux pour obtenir leur approbation.

Il étoit inutile que cette lettre courut, et je n'ai jamais montrée à personne ⁴. Je sais qu'elle a été falsifiée, et je vous l'ai dit ; mais cette pièce ayant fait ici son effet et n'important au surplus ni à vous ni à moi ni à personne, je n'ai pas cru qu'il fut nécessaire de vous la transcrire, étant d'ailleurs assés accablé d'écritures et de copies du matin au soir. Je suis cependant prêt à vous l'envoyer pour peu que vous le desiriez.

J'ai toujours approuvé que mes amis me donnassent des avis mais non pas des loix. Je veux bien qu'ils me conseillent mais non pas qu'ils me gouvernent. Vous avez daigné, Madame,

1. Après ces mots, les précédentes éditions, où cette lettre est sans doute donnée d'après une minute qui m'est inconnue, impriment la phrase suivante, qui n'est pas sur l'original : « Il me semble que je n'ai jamais donné à personne occasion de prendre un si grand souci de mes besoins ».

2. Ce mot est au-dessus du mot « juger », biffé.

3. Les précédentes impressions impriment « dû », qui était peut-être la version de la minute.

4. Elles donnent du passage qui suit le mot personne un texte tout différent : « Vous dites l'avoir vue à Paris. Je sais qu'elle a été falsifiée, et je vous l'ai dit ; cela n'emporteroit pas la nécessité de vous la transcrire, puisque cette pièce, ayant fait ici son effet, n'importe, au surplus, ni à vous, ni à moi, ni à personne. Cependant, puisqu'elle vous fait plaisir, la voilà telle que je l'ai écrite et que je l'écrirois tout à l'heure si c'étoit à recommencer. » Ainsi, d'après la minute, Rousseau envoie une copie de sa lettre à M. de Montmollin ; dans l'original, il déclare seulement qu'il est prêt à l'envoyer. [Th. D.]

remplir avec moi le soin de l'amitié ; je vous en remercie. Vous vous en tenez-là ; je vous en remercie encore ; car je m'aime-rois pas être obligé de marquer moi-même la borne de vôtre pouvoir sur moi.

Ne parlerons-nous jamais de vous, Madame ? Il me semble ¹ pourtant que l'amitié faisant disparoître l'inégalité, ses devoirs et ses droits devroient être réciproques. Ce n'est pas assurément que je veuille vous diriger ; mais verrez-vous toujours mes malheurs, et ne verrai-je jamais le bonheur des personnes qui vous approchent ? Vous n'avez pas besoin de mes conseils ; je le sais ; mais j'aurois le plaisir de me réjouir de tout ce que vous faites de bien ; j'approuverois, je m'attendrirois, je m'égayerois de vôtre joye, et tous mes maux seroient oubliés.

Je n'ai jamais songé à vous demander, Madame, si l'on avoit remis ² à M. le Prince de Conti la musique que j'avois copiée pour lui. Daignez agréer les très ³ humbles remerciemens et respects de M^{lle} le Vasseur.

N^o 1609.

A MONSIEUR
MONSIEUR DE LUC PÈRE
RUE DE LA CITÉ
A GENÈVE ⁴.

A Môtiers, le 26 novembre 1762.

Il s'est trouvé, dites vous, cher Ami, quatre cens Citoyens et bourgeois qui ont paru mécontents de ce qui s'est passé ; il

1. Variante des précédentes impressions : « Il me semble pourtant que les droits et les devoirs de l'amitié devroient être réciproques. Verrez-vous toujours mes malheurs, et ne verrai-je jamais vos plaisirs, ou ceux des personnes qui vous approchent ? »

2. Variante des précédentes impressions : « rendu ».

3. *Ibid.* « les humbles ».

4. Transcrit en 1878 d'une copie, de la main de J.-A. De Luc, petit-fils du

s'en est donc trouvé cinq ou six cents autres qui en ont été contens. Que voulez-vous que j'aïlle faire parmi ces gens-là ?

Votre plan suppose de ma part un voyage au coeur de l'hiver, dans un état, dans une saison où je ne peux pas même sortir de ma chambre : c'est un arrangement que mes maux rendent impossible, et auquel vôtre amitié même s'opposeroit pour peu que vous prissiez d'intérêt à ma vie.

Vous me demandez quel compliment je ferois à M. le premier Syndic : je n'en sache point d'autre à faire que de demander la justice et la réparation qui m'est due. Si je ne dis pas cela, je n'ai rien à dire du tout.

Je n'ai point, Mon très cher Ami, de démarche à faire auprès de M. de Montmolin, et je ne vois pas pourquoi on lui demanderoit compte de ce qu'il ne m'a pas excommunié : On mêle ici des discussions dont il ne s'agit point, et on laisse à quartier celles dont il s'agit. Que je sois orthodoxe, Juif, Turc, payen, Athée ; la question est de savoir si l'on a violé les loix envers un Citoyen : Après cela une autre question est de savoir qui cette violation intéresse maintenant le plus, ou moi qui surement n'habiterai jamais à Genève, ou les Genevois qu'une telle jurisprudence devrait faire trembler pour eux-mêmes. Je vois cependant qu'ils ne s'en soucient point du tout ; à la bonne heure, c'est leur affaire ; pour moi, je vous jure, que je m'en soucie encore moins.

Cher Ami, je vous l'ai dit et je vous le répète de bon coeur. J'aimerai toujours mes compatriotes. Je sens vivement dans mes malheurs l'atteinte qui a été portée à leurs droits et à leur liberté ; s'ils avoient vû le tort que leur fait celui que j'ai reçu, et combien ils ont d'intérêt qu'il soit réparé, j'aurois agi de

destinataire, que m'a communiquée M^{me} Ruegger-De Luc. L'adresse est ici donnée d'après le 1^{er} ms. Adert, où cette lettre est transcrite, de la main de Ph. Plan, fol. 250, 252 et 253. — Une autre copie, dans le même ms., fol. 101-102, et une autre, dans le 2^e ms. Adert, p. 211-213. Une note d'Adert (1^{er} ms., fol. 251), dit que l'original a passé dans la vente des autographes de M. Lucas de Montigny, Paris, Laverdet, 1860 (Catal. n^o 2561). « 2 grandes pages pleines in-4^o ». Cette lettre, avec de notables variantes, est donnée par les précédents éditeurs comme adressée à M. X***, sous la date, erronée, de « 1763 ».

concert avec eux en cette affaire autant que l'honneur d'un homme outragé l'eut permis ; mais de prétendre que l'offensé se présente en suppliant, que j'aïlle comme un enfant leur dire mon catéchisme et me soumettre à leur ridicule inquisition ; c'est en vérité ce que je ne veux point faire. S'ils ne veulent pas s'accomoder de moi, tel que je suis, tant pis pour eux, car pour moi je ne veux pas être autrement.

Disposez de moi, cher ami, en tout ce qui sera faisable, et ne me compromettra pas ; mais n'exigez pas que j'en fasse davantage, je ne me suis déjà que trop compromis.

Je vous embrasse de tout mon coeur, et vos cher fils.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1610.

[M. DE MONTMOLLIN À M. D'IVERNOIS, À GENÈVE]¹.

Monsieur

Vous m'avez demandé avec tant d'instance de vous envoyer le detail de ce que j'ai écrit il y a quelque tems à un ami de V^otre ville², au sujet de M^r Rousseau et de son admission à la Table sacrée, que j'ai crû ne pouvoir m'y refuser, persuadé que v^otre demande n'a qu'un but louable. Je vous ferai donc un detail circonstancié de cette affaire, dans le même goût³ que je l'ai déjà fait à mon ami, sous la condition expresse que vous ne laisserés tirer aucune copie * de ma Lettre, moins

1. Transcrit en 1878 d'une copie, de la main de J.-F. De Luc, qui m'a été communiquée par M^{me} Ruegger-De Luc. Cette lettre, qui, sauf les premières et les dernières lignes, est une copie presque textuelle de la lettre de Montmollin au pasteur Sarasin du 25 sept. 1762 (n^o 1535), se trouve copiée, de la main de Ph. Plan, dans le 1^{er} ms. Adert, fol. 103 à 107. Elle est aussi copiée dans le 2^e ms. Adert, p. 214 à 223 ; ces deux dernières transcriptions ont été faites d'après une autre copie du xviii^e siècle, qui est peut-être de d'Ivernois lui-même, et qui présente de nombreuses variantes. [Th. D.]

2. Le pasteur Sarasin.

3. Variante de l'autre copie ancienne : « dans le goût ».

* « Par sa lettre du 11 X^{bre}, M^r De Montmolin a permis à M^r D'Ivernois de m'en laisser prendre Copie. » [Note de J.-F. De Luc.]

encore qu'elle ne sera pas imprimée ; parce que j'ai eu le déplaisir d'apprendre que quelques lettres que j'ai écrites dans l'étranger au sujet de M^r Rousseau, ont été tronquées, changées et dénaturées. Mais je ne m'aperçois pas qu'en vous témoignant mes craintes, je fais tort à votre probité, à la droiture de votre coeur et à l'amitié que vous avez pour moi ¹, dont vous m'avez donné des preuves en diverses occasions. Je vais entrer en matière ; et pour cet effet, j'estime ² qu'il convient que je reprenne les choses depuis l'origine.

Il y a quelques mois que M^r Rousseau se rendit à Motier dans une maison où il loge actuellement, où il fait son ménage et qui lui avoit été offerte par le propriétaire. Des amis et des parens me le recommanderent comme une personne de mérite et de moeurs, qui cherchoit une retraite pour y finir tranquillement ses jours sans vouloir écrire davantage : c'est ce qui me fut confirmé de bouche par M^r Rousseau, dont la santé foible et chancelante deperit tous les jours ³. Il écrivit ⁴ à Milord nôtre Gouverneur pour lui demander la permission d'habiter dans ce Païs, ce que Milord lui accorda. Il en informa ⁵ le Roy, qui apointa la demande de M^r Rousseau, supposant qu'il se comporteroit d'une maniere convenable. Depuis lors jusqu'à ⁶ ce jour M^r Rousseau, que j'ai ⁷ occasion de voir souvent, s'est montré sur un pied qui lui a été favorable, avec prudence et avec discretion, se refusant avec politesse à satisfaire des curieux importuns, qui venoient pour lui faire des questions imprudentes et déplacées.

M^r Rousseau a fréquenté très assiduellement nos S^{tes} Assemblées, avec respect et avec une devotion extérieure, qui a fait que le Peuple en a jugé favorablement. J'ai eu plusieurs conversations avec lui, et je lui ai fait des ⁸ objections sur nombre de propositions contenues dans ses Ouvrages ; mais il m'a toujours répondu avec moderation, se plaignant amerement qu'il étoit envisagé, non seulement comme un incrédule et un ennemi de la Religion, mais comme un Athée, me protestant qu'il étoit sincérement Chretien & Chretien réformé.

Le 24^e Aoust dernier, il m'écrivit la lettre ⁹ qui vous est connue, et le lendemain il se rendit auprès de moi pour le même sujet. J'eus occasion alors d'entrer en conversation avec lui et de lui parler plus

1. Variante de l'autre copie ancienne : « et dont ».
2. Variante : « entrer en matière. J'estime ».
3. Variante : « Deperit journellement ».
4. Variante : « il écrivit d'icy à Milord ».
5. Variante : « en informa même le Roy ».
6. Variante : « jusques à ».
7. Variante : « que j'ai eu ».
8. Variante : « je lui ai fait plusieurs objections ».
9. Cf. n^o 1501.

particulièrement de ses Ouvrages, et surtout de son *Emile* en lui faisant observer qu'il me paroissoit de la contradiction entre les principes qu'il a posé (*sic*) dans son Livre et le¹ desir ardent qu'il me témoignoit de pouvoir participer à la S^{te} Table avec les Fidèles. Sur quoi il me pria de l'entendre. Il me protestat (*sic*) de nouveau qu'il étoit dans le fond de son ame Chretien reformé, qu'il souhaitoit d'en faire tous les actes, qu'il regardoit comme tout ce qu'il pouvoit lui arriver de plus consolant que de participer à la S^{te} Gene, qu'il² attendoit de ma Charité Pastorale que je ne lui refuseroit (*sic*) pas cette douce consolation. et pour prouver³ la sincerité de son desir et de sa demande, il ajouta⁴ que c'étoit evidemment le motif de sa conscience qui l'engageoit à me faire cette requisition, puisqu'étant sous la protection du Roy, il pouvoit vivre dans ce País sans qu'il fut astreint à faire des actes extérieurs de Religion : Il ajouta encore qu'il desiroit de toute son ame de trouver⁵ Jesus pour son Sauveur, lorsqu'il seroit appellé à paroître devant le Souverain Juge⁶. Quant à son *Emile*, il me renouvela sa protestation⁷ de n'avoir point eu en vue la Religion Chretienne reformée, mais que son plan avoit ces trois objets principaux :

1^o De combattre l'Eglise Romaine, et surtout ce principe qu'elle admet que l'on ne peut être sauvé hors de l'Eglise, puisqu'un Payen homme de bien tel que⁸ Socrate, qui n'ayant jamais ouï parler de Jesus-Christ ni de l'Évangile, pouvoit être sauvé⁹ hors de l'Eglise, et qu'à cette occasion il a exalté la Religion naturelle comme étant le fondement de la Revelée : Qu'il¹⁰ a pû dire des choses que l'on a appliqué (*sic*) à la Religion Reformée¹¹, mais que ce n'a jamais été son intention.

2^o De s'élever, non pas précisément d'une maniere directe¹², mais pourtant assez clairement contre l'Ouvrage infernal de l'Esprit, qui, suivant le principe detestable de son Auteur, pretend que sentir &

1. Variante de l'autre copie ancienne : « observer qu'il y avoit de la contradiction dans les principes qu'il a posés dans ce Livre avec le ».

2. Variante : « participer à la S^{te} Table et qu'il ».

3. Variante : « consolation. A quoi il ajouta cette raison pour prouver ».

4. Variante : « demande, c'est que ».

5. Variante : « de La Religion ; il ajouta encore Qu'il desiroit de tout son coeur de trouver »

6. Variante : « Juge. Et quant ».

7. Variante : « il me protesta encore qu'il n'avait point ».

8. Variante : « de bien comme Socrate ».

9. Variante : « sauvé quoique hors de l'Eglise ».

10. Variante : « revelée et qu'il ».

11. Variante : « Religion chretienne Reformée ».

12. Variante : « précisément et directement ».

juger sont une même chose, ce qui est évidemment établir le matérialisme.

3^e De foudroyer plusieurs de nos nouveaux Philosophes qui vains & presomptueux, s'appent par les fondemens & la Religion Naturelle & la Religion Revelée.

Vous comprenés, Monsieur, qu'il y avoit matière à répondre amplement à M^r Rousseau, ce que je fis aussi en lui disant avec franchise¹, que ses Lecteurs n'avoient pas² compris son but ; qu'il paroissoit même vouloir rendre tout douteux & jeter³ du ridicule sur la Religion, tant par sa manière de s'enoncer, que par la méthode qu'il avoit employée. A quoi il me répondit : Qu'il admettoit & croyoit tout ce qu'il y a d'essentiel dans la Religion Chrétienne, et que tout Ministre devoit⁴ regarder comme essentiel ; Que loin de jeter du ridicule sur la Religion ;⁵ quoiqu'il eut mis aux prises deux adversaires dont en imitant le⁶ ton, qu'il blame ; il en avoit fait enoncer un avec plus d'indescence (*sic*) ; il n'en avoit parlé lui-même qu'avec le plus profond respect⁷. Qu'il m'avoit ingénûment qu'il avoit certains doutes qui étoient plus fort (*sic*) que lui, et dont il n'étoit pas le maître ; Que cependant il penchoit toujours du côté le plus sûr, et reconnu comme le plus sûr ; Qu'il ne demandoit⁸ pas mieux que d'être éclairci sur ces doutes. Il me déclara encore que si l'on croyoit qu'il étoit pour l'indifférence des Religions, c'étoit une imputation fautive, regardant la Religion Chrétienne comme véritable & sainte, & celle qui peut conduire au salut.

Je lui répondis que je ferois part⁹ de sa Lettre & de son entretien au Consistoire, & que je lui rendrois¹⁰ réponse. *Je ne m'en tint* (*sic*) *pas simplement à ce rapport que je fis au Consistoire ; je crus devoir prendre aussi des informations soit par moi-même soit par les Anciens, sur ce qu'on pensoit dans mon Eglise de M^r Rousseau, et si son admission à la Table sacrée ne causeroit aucun scandale. Après toutes ces précautions, ne nous étant rien revenu que d'avantageux sur son compte, le Consistoire unani-*

1. Variante : « disant franchement ».

2. Variante : « point ».

3. Variante : « même visiblement qu'il rendoit tout douteux et qu'il jettoit ».

4. Variante : « Religion, et que tout ministre doit ».

5. Variante : « Religion, il n'en avoit parlé qu'avec le plus profond respect, quoiqu'il ».

6. Variante : « leur ton ».

7. Variante : « blame, il en faisoit parler un avec moins de respect ; qu'il m'avoit ingénûment ».

8. Variante : « demanderoit ».

9. Variante : « ferois part et de sa lettre et de son ».

10. Variante : « rendrois une réponse ».

mement statua que M^r Rousseau pouvoit communier dans la supposition qu'il parloit sincèrement, et que je le sonderois encore là dessus.

Toutes ces precautions prises, je lui communiquai la deliberation du Consistoire, au nom du quel je lui representai : Que¹ tout homme qui venoit à la Communion, faisoit² profession publique de croire en Jesus-Christ, et que consequemment les membres de l'Eglise le regardoit (*sic*) comme membre de Christ ; Que s'il ne faisoit cet Acte qu'exterieurement, je me croyois obligé de lui dire qu'il seroit le plus insigne³ de tous les hypocrites ; Que lui seul en rendroit compte à Dieu : mais que s'il agissoit sincèrement, comme la Charité & le Christianisme m'ordonnoient de le croire, surtout connoissant ses lumieres et ses bonnes⁴ moeurs, je benissois Dieu de cette heureuse circonstance, et que je l'en felicitois de tout mon coeur. Que j'admirois là l'effet de la Grace & que s'il vouloit la seconder⁵, il éprouveroit par une douce experience que les doutes qu'il avoit se disperseroient insensiblement ; qu'ayant l'esprit éclairé et le coeur bon, l'ouvrage seroit bientôt consommé. Je lui parlai encore de son *Emile* et de la profession publique qu'il alloit faire du Christianisme : il me repondit qu'avec le tems on reviendrait des préjugés que l'on avoit⁶ contre lui.

M^r Rousseau communia le Dimanche suivant avec une humilité et une devotion qui edifia toute l'Eglise : humilité profonde, qui portoit avec elle le caractère de la sincérité.

Quoique l'incrédulité & la corruption soient⁷ parvenues à leur comble dans cesiecle, il y a cependant dans mon Eglise des personnes éclairées & pieuses, qui se rejouirent et benirent⁸ l'Être suprême de cet Acte religieux de M^r Rousseau, qui s'est fait aimer, & estimer dans ces Cantons par sa douceur, son affabilité, sa moderation, son

1. Variante de tout le passage ici en italiques : « [réponse]. Le Consistoire unanimement statua, que Mons^r Rousseau pouvoit communier, dans la supposition qu'il parloit sincèrement, & que je le sonderois encore là dessus. Je fis part à Mons^r Rousseau de la délibération du Consistoire. Cependant, après avoir pris des Precautions pour savoir ce que dans nôtre Eglise l'on pensoit de M^r Rousseau, & si son admission à la Communion ne causeroit aucun scandale. Je m'en informai de mon côté ; je n'appris rien qu'à son avantage et les Anciens me firent un pareil raport ; De sorte qu'après toutes ces precautions, je parlai à M^r Rousseau, & lui dis, de la part du Consistoire, que j'avois été chargé de lui représenter que [tout homme]... »

2. Variante : « une profession ».

3. Variante : « insigne et le plus perfide de tous ».

4. Variante : « et ses moeurs ».

5. Variante : « seconder de son côté, il ».

6. Variante : « avoit pris contre ».

7. Variante : « soient presque parvenues ».

8. Variante : « et qui bénissent Dieu de cet »...

silence et les aumones qu'il fait sans ostentation. Car quoiqu'il ne soit pas riche ni près de là, à ce que je crois, il se rend recommandable ¹ en ce point, et s'élargit beaucoup sans éclat le jour qu'il ² participa à la S^{te} Cene.

Je vous proteste³, Monsieur, en bonne conscience que j'aurois crû manquer à l'humanité, à la Charité, au Christianisme & à mon devoir Pastoral, si je me fusse refusé à l'instance demande de M^r Rousseau. J'ai agi de bonne foi, parce que je suis persuadé ⁴ que M^r Rousseau a agi de bonne foi ; et ⁵ comme la persuasion va par degré ⁶, j'espere qu'elle pourra atteindre à sa perfection. Il n'y a du reste que le scrutateur des coeurs⁷ qui puisse savoir si M^r Rousseau est sincère : je dois le penser par tous les signes extérieurs qu'il m'en a donné (*sic*), et je me regarderois comme téméraire et ⁸ comme injuste si je pensois autrement.

Cela n'empêche pas⁹ que je ne gemisse avec tous les gens de bien dans le fond de mon ame des progrès que fait l'incrédulité, du mépris que l'on a ¹⁰ pour la Religion, du Culte et des Ministres. Chacun veut faire aujourd'hui¹¹ l'esprit fort et avoir des doutes, il n'y a pas jusqu'aux femmes qui ne s'en mêlent. Depuis que la nouvelle fausse philosophie est¹² à la mode, chacun veut faire le¹³ philosophe, chacun veut dire sa raison & deraisonne. Je suis Ministre de l'Evangile, je le prêche : je ne me proposerai jamais que Jesus-Christ & Jesus-Christ crucifié. Je suis zélé pour la Sainte Doctrine, qui est celle ¹⁴ de l'Evangile, et pour la Doctrine reçue. La Compagnie des Pasteurs dont j'ai l'honneur d'être membre et tous les habitans de ce Pais me sont témoins combien je me suis montré zélé et en même tems modéré, à l'occasion de nos troubles facheux de La Chaux de fond qui, par la Grace de Dieu, sont heureusement finis. Sur la relation que j'ai faite à nôtre Compagnie de ma conduite avec M^r Rousseau, elle n'a pas été désapprouvée.

1. Variante : « recommandable par ce dernier endroit, et »...
2. Variante : « qu'il communia ».
3. Variante : « Je vous proteste en bonne »...
4. Variante : « parce que je crois que ».
5. Variante : « et que comme »...
6. Variante : « par degrés, elle pourra »...
7. Variante : « des cœurs et des reins qui »...
8. Variante : « et même comme »...
9. Variante : « pas, Monsieur, que »...
10. Variante : « que l'on fait de la Religion »...
11. Variante : « Chacun aujourd'hui veut faire l'esprit fort »...
12. Variante : « est venue à la mode »...
13. Variante : « le petit philosophe »...
14. Variante : « celle uniquement de »...

Cela n'a pas empêché qu'Elle n'ait fait des démarches auprès de¹ nôtre Gouverneur, pour qu'*Emile* ne se repandît pas dans le Païs².

Je souhaite de tout mon coeur que³ ceux à qui vous lirés cette Lettre en puissent⁴ être édifié (*sic*); c'est l'unique but que je me propose en vous⁵ l'écrivant, et je ferai mon possible pour que M' Rousseau procure lui-même cette édification désirée.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite consideration

Monsieur

Vôtre &c.

Signé Le Professeur DE MONTMOLIN Pasteur
Chapelain du Roy de Prusse &
Ministre de la Cour.

Motiers-travers, Comté de Neufchatel, le 27. 9^{bre} 1762.

N^o 1611.

A [MILORD MARÉCHAL]⁶.

[26 ou 27] novembre 1762.

Non, mylord, je ne suis ni en santé ni content; mais, quand je reçois de vous quelque marque de bonté et de souvenir, je m'attendris, j'oublie mes peines : au surplus j'ai le coeur abattu, et je tire bien moins de courage de ma philosophie que de votre vin d'Espagne.

Madame la Comtesse de Boufflers demeure rue Notre-Dame de Nazareth, proche le Temple; mais je ne comprends pas comment vous n'avez pas son adresse⁷, puisqu'elle me mar-

1. Variante : « auprès du Gouverneur »...

2. Variante : « dans ce Païs ».

3. Variante : « que tous ceux »...

4. Variante : « Lettre puissent en être »...

5. Variante : « en vous l'envoyant ».

6. Transcrit de l'imprimé en 1820 dans *Private Correspondance of David Hume*, p. 47-50.

7. Milord Maréchal avait demandé cette adresse par un billet du 25 novembre, ce qui donne la date de la présente lettre. Le 28 novembre, milord Maréchal écrit à M^{me} de Boufflers qu'il vient de recevoir cette lettre de Rousseau, que probablement il lui envoya et qu'elle donna à D. Hume. [Th. D.]

que que vous lui avez encore écrit pour m'engager à me faire accepter les offres du Roi. De grâce, Mylord, ne vous servez plus de médiateur avec moi, et daignez être bien persuadé, je vous supplie, que ce que vous n'obtiendrez pas directement ne sera obtenu par nul autre. Mad^e de Boufflers semble oublier, dans cette occasion, le respect qu'on doit aux malheureux. Je lui répons plus durement que je ne devrois, peut-être, et je crains que cette affaire ne me brouille avec elle, si même cela n'est déjà fait.

Je ne sais, Mylord, si vous songez encore à notre château en Espagne; mais je sens que cette idée, si elle ne s'exécute pas, fera le malheur de ma vie. Tout me déplaît, tout me gêne, tout m'importune : je n'ai plus de confiance et de liberté qu'avec vous, et, séparé par d'insurmontables obstacles du peu d'amis qui me restent, je ne puis vivre en paix que loin de toute autre société. C'est, j'espère, un avantage que j'aurai dans votre terre, n'étant connu là-bas de personne, et ne sachant pas la langue du pays. Mais je crains que le desir d'y venir vous-même n'ait été plutôt une fantaisie qu'un vrai projet; et je suis mortifié aussi que vous n'ayiez aucune réponse de M. Hume. Quoi qu'il en soit, si je ne puis vivre avec vous, je veux vivre seul. Mais il y a bien loin d'ici en Ecosse, et je suis bien peu en état d'entreprendre un si long trajet. Pour Colombier, il n'y faut pas penser; j'aimerois autant habiter une ville : c'est assez d'y faire de tems en tems des voyages, lorsque je saurai ne pas vous importuner.

J'attends pourtant avec impatience le retour de la belle saison pour vous y aller voir, et décider avec vous quel parti je dois prendre, si j'ai encore longtems à traîner mes chagrins et mes maux : car cela commence à devenir long, et, n'ayant rien prévu de ce qui m'arrive, j'ai peine à savoir comment je dois m'en tirer. J'ai demandé¹ à M. de Malesherbes la copie des quatre lettres que je lui écrivis l'hiver dernier, croyant avoir peu de tems encore à vivre, et n'imaginant pas que j'aurois tant à souffrir. Ces lettres contiennent la peinture

1. Le 26 octobre 1762 (Cf. n^o 1569).

exacte de mon caractère, et la clef de toute ma conduite, autant que j'ai pu lire dans mon propre coeur. L'intérêt que vous daignez prendre à moi me fait croire que vous ne serez pas fâché de les lire, et je les prendrai en allant à Colombier.

On m'écrit de Pétersbourg que l'impératrice fait proposer à M. d'Alembert d'aller élever son fils. J'ai répondu là-dessus que M. d'Alembert avoit de la philosophie, du savoir, et beaucoup d'esprit, mais que s'il élevoit ce petit garçon, il n'en feroit ni un conquérant ni un sage, qu'il en feroit un arlequin.

Je vous demande pardon, Mylord, de mon ton familier, je n'en saurois prendre un autre quand mon coeur s'épanche ; et, quand un homme a de l'étoffe en lui-même, je ne regarde plus à ses habits. Je n'adopte nulle formule, n'y voyant aucun terme fixe pour s'arrêter sans être faux ; j'en pourrois cependant adopter une auprès de vous, Mylord, sans courir ce risque : ce seroit celle du bon Ibrahim¹.

N^o 1612.

DE MARIANNE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE]².

Le 28 novembre 1762.

Si vous ne m'aviez pas interdit les querelles, j'en aurois une bonne à vous faire sur votre phrase italienne : pouvoit-on l'appliquer plus mal ? Je vous plais, dites-vous : ah ! dites plutôt qu'à titre d'amusement vous vous plaisez à m'occuper. Vous n'avez pas mieux rencontré en m'accusant de vous flatter, ce n'est point au hasard que je dis *en m'accusant* : je pense avec Voltaire, avec qui toutefois je m'accorde rarement, que

L'art le plus innocent tient de la perfidie.

1. Cf. n^o 1587, 3^e alinéa.

2. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance inédite*, etc., t. I, p. 292-298.

La franchise de mon caractère repousse toute idée de séduction ; si j'emploie quelquefois des moyens heureux, c'est l'instinct, et non la réflexion, qui me les suggère ; les ressources de l'adresse me paroissent indignes de moi ; et, loin que j'aie voulu vous gagner, je voudrois avoir le courage de me fâcher de ce que, par un retour inattendu, vous venez de donner un nouveau degré de vivacité à un sentiment dont la seule existence est de trop. Je ne puis nier cependant que mes regards ne se détournent souvent des inconvéniens de ce retour, et ne se fixent avec complaisance sur ce qu'il a d'agréable. Mais, jugez si je veux vous flatter, je vous cite Voltaire.

Puisque je suis encore dans le cas de vous écrire, Monsieur, il faut que je vous fasse une question à laquelle j'avois renoncé ; et, pour être en état d'y répondre, il faut que vous essuyiez un narré d'autant plus ennuyeux que je narre fort mal : prenez donc patience, et écoutez :

Il y a quelque temps que j'allai à une assez sottre comédie, tirée des contes de Marmontel et intitulé le *prétendu philosophe*... non, c'est le *philosophe prétendu* ; il faut être exact. Le public encore plus sot que cette pièce, croyoit y voir des allusions sans nombre, et votre nom retentissoit tout autour de moi. Comme ma loge n'étoit pas louée, il y étoit entré des hommes que je ne connoissois pas ; et ils remplissoient les entr'actes par une conversation très-vive sur votre compte. Pour mon bonheur, il s'en trouva un bien digne de faire votre apologie, par l'esprit et la chaleur qu'il y mettoit. L'attention avec laquelle je l'écoutois, la satisfaction qui animoit mes yeux, et l'approbation que mon air donnoit aux magnifiques éloges qu'il faisoit de vous, l'engagèrent à m'adresser la parole. Oh ! sans cette décence par fois si ridicule, comme je l'aurois prévenu. Enfin, sans beaucoup parler, je trouvai le secret de faire taire les autres, et la conversation se continua seulement entre mon inconnu et moi. Je ne puis pas vous rendre tout ce qu'il dit de vous ; il sembloit que je fusse son génie ; aussi l'entendois-je avec autant de plaisir qu'en procurent les

triumphes de l'amour-propre ; mais revenons à mon orateur. Il dit qu'il vous connoissoit beaucoup ; qu'il vous avoit vu pendant trois ans à Epinay ; qu'il vous avoit l'obligation de tout ce qui valoit quelque chose en lui ; qu'un jour d'entretien avec vous, étoit pour un esprit bien disposé, plus utile que dix ans d'expérience ; que vos discours étoient aussi lumineux que vos écrits ; que vous lui aviez donné des conseils qui vous avoient acquis des droits éternels sur sa reconnoissance ; que votre commerce étoit aussi doux (j'aurois pu l'arrêter là) que vos talens sont supérieurs ; enfin que vous aviez poussé la complaisance jusqu'à mettre en musique quelques vers qui étoient échappés au dérèglement de son imagination. Voilà une partie de ce qu'il me dit ; venons à son signalement. Il est d'une taille médiocre ; il porte ses cheveux, il est brun, et d'une assez jolie figure. Il a le visage rond, l'air jeune, les yeux très-vifs, l'élocution très-facile, et le maintien très-honnête. A l'égard du son de sa voix, celle qui chante vos louanges, ne sauroit me paroître rauque ; il est mis sans affectation de négligence, ni de luxe ; mais ce qui lui est plus particulier, c'est qu'il a au défaut du sourcil droit, du côté de la tempe, un poireau trop considérable pour n'être pas remarqué. Si cet homme n'est pas un menteur, vous devez le connoître. Qui est-il ? Voilà ce que je voudrois savoir ; ce desir ne doit pourtant pas hâter votre réponse, il ne me persécute pas. Ne m'écrivez que quand il vous plaira : même, quoi que j'en aie pu dire, le moins sera le mieux. Ne suffit-il pas d'estimer un homme, dont on ne peut pas seulement attendre les douceurs de la société ? Si nos penchans nous appellent à l'amitié, nos positions nous renvoient à l'estime. Adieu, Monsieur, ne me dites plus qu'il y a long-temps que vous ne doutez pas que je sois femme ; il y a long-temps aussi que je ne me plains pas que vous en doutiez ; et si je ne sentoie à combien de modestie cette qualité m'oblige, j'oserois me plaindre de ce que vous le croyez trop.

N^o 1613.

A MONSIEUR
MONSIEUR ROUSSEAU (*sic*)
CITOYEN DE GENÈVE
A MOTIERS-TRAVERS¹.
(Lettre de La Roche.)

De Paris, ce 29 9^{bre} 1762.

Monsieur, j'ai remis à M. de Rougemont le port des deux caisses jusqu'à Pontarlier, et les frais de douane, et l'ai remboursé de l'exemplaire, comme vous me l'avez marqué.

M. le maréchal ainsi que M^{me} la maréchale, sont en bonne santé. M^{me} la maréchale vient demain à Paris pour aller à la noce de M^{lle} de Lareyniere, qui épouse M. le Comte de Leui; mais elle va loger chez M. le marquis de Villeroy, parce que la fille cadette de M^{me} de Montmorency a la petite-vérole. Il y a aujourd'hui huit jours; elle est hors d'affaire. Cela va bien et elle fait inoculer son aînée après-demain. Cela lui donne beaucoup d'occupation et en même temps l'amuse beaucoup; vous connaissez son trémoussage. Je suis charmé que vous ayez pris l'habit arménien: il vous sera plus commode et vous garantira des rigueurs de la saison. Je souhaite qu'il puisse aussi garantir les douleurs du corps. Nous sommes bien charmés que M^{lle} Levasseur soit en bonne santé: par rapport à elle et à vous, soyez persuadé que si vous parlez quelquefois de nous, c'est un réciproque, car il n'y a pas de jours que nous n'en parlions, et puis nous bâtissons des châteaux en Espagne. Une lueur d'espérance nous fait plaisir. A l'égard de notre santé, elle est autant bonne qu'elle peut être, à quelques douleurs près que le trop d'années procure. Mais c'est un tribut

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Cette lettre a été publiée en 1865, avec beaucoup de fautes de lecture et plusieurs omissions par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 494-495.

qu'il faut payer à la nature. Notre suisse de Paris Chassot est tombé en paralysie à fontainebleau. Il a été secouru promptement ; mais, malgré cela, il paraît qu'il restera hypothéqué.

Nous avons eu un duc nouveau à fontainebleau, qui est M. le comte de Choiseul, ministre des affaires étrangères ; il s'appelle duc de Pralin. Comme c'est le roi de Sardaigne qui a été médiateur de la paix entre l'Espagne, la France et l'Angleterre, le roi a fait présent à M. le bailli de Solare, ambassadeur de Sardaigne, de l'abbaye de S^t Jean-des Vignes de Soissons, vacante par la mort de M. l'abbé de Sassenage, et vaut de 40 à 50 000 livres, et une boîte d'or enrichie de diamants, avec son portrait, et de quoi payer les bulles dans ladite boîte. Le roi a aussi fait présent à M. le marquis de Very ambassadeur de Sardaigne à Londres, de son portrait enrichi de diamants, et de 2 tentures des belles tapisseries des Gobelins¹.

M. de Lally est à la Bastille ; il a été arrêté à fontainebleau ; le lieutenant de police et deux commissaires sont nommés pour lui faire son procès ; ils y vont souvent, mais rien ne transpire. Les troupes que commandent M. le prince de Beauvau commencent de se mettre en marche, le 1^{er} de décembre, pour revenir en France.

Il paraît, il y a 2 jours, un livre intitulé : *Censure de la faculté de théologie contre le livre intitulé, Emile ou de l'Education*. Comme vous m'avez marqué que vous seriez bien aise de voir ce qui paraîtrait à ce sujet, je l'ai acheté et l'ai remis à M. de Rougemont, qui m'a dit que son frère partait ces jours-ci et qu'il vous le remettrait.

Si vous avez besoin de quelques livres de ceux qui restent à Montmorency, vous n'avez qu'à m'en envoyer la note, et je vous les enverrai. Que la saison ne vous gêne point : il y a encore bien loin d'ici à Pâques, et je vous prie d'être persuadé que c'est m'obliger, de me charger de quelque chose qui vous regarde.

1. Presque tout cet alinéa, depuis « Comme c'est le roi de Sardaigne », jusqu'à la fin, est *INÉDIT*.

M^{me} La Roche vous fait mille et mille compliments, et embrasse M^{lle} Le Vasseur, et moi aussi, quand même elle ne le voudrait pas.

LA ROCHE

N^o 1614.

A M. [GRUMET, SINDIC DU CLERGÉ
DE BRESSE, DOYEN CURÉ D'AMBÉRIEU] ¹.

A Motiers-Travers, le 30 novembre 1762.

Je n'aurois pas tardé si long-temps, monsieur, à vous témoigner ma reconnoissance des soins et des bontés que vous n'avez cessé d'avoir pour ma gouvernante, durant son voyage de Paris à Besançon, si je n'avois égaré votre adresse qu'elle me remit en arrivant, et en me rendant compte de toutes les obligations que nous avons, elle et moi, à votre humanité et à votre charité. J'ai retrouvé cette adresse hier au soir, et je me hâte de remplir un devoir qui m'est cher, en vous faisant d'un coeur vraiment touché les remerciements de cette pauvre fille et les miens. Je voudrois être en état de rendre ces remerciements moins stériles, en vous marquant, par quelque retour, que vous n'avez pas obligé un ingrat. Si jamais l'occasion s'en présente, je vous demande en grace de ne pas oublier le citoyen de Genève, et d'être persuadé qu'il vous est acquis. Recevez, monsieur, les respects de mademoiselle Le Vasseur, et ceux d'un homme qui vous honore.

1. Transcrit de l'imprimé en 1824 par Musset-Pathay, et collationné sur une copie ancienne, conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel, 7906, n^o 25.

2. « Thérèse Le Vasseur, partie en juillet 1762, par le carrosse de Paris à Dijon, pour se rendre auprès de Rousseau, fut insultée par deux jeunes étourdis, que le curé d'Ambérieu ne parvint à contenir qu'en portant ses plaintes à l'un des commis du bureau. Sensible à ce service, l'obligée se fit connoître à son protecteur, et lui demanda avec instance et son nom et son adresse. C'est à cette occasion qu'ont été écrites les trois lettres adressées à M....., curé d'Ambérieu. » (*Note de Musset-Pathay, qui imprime par trois fois : « curé d'Ambérier », pour « Ambérieu. »*)

N^o 1615.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]¹.

30 novembre [1762].

Je suis fâché que votre santé et votre situation vous donnent des causes de plaintes ; je le serais très fort si je croyais avoir été cause de quelques petites bouderies entre vous et Madame de Boufflers, mais par ses sentiments pour vous je suis bien assuré qu'il n'en sera rien. Je ne vous ai donné mon projet que comme un château en Espagne. Je suis bien vieux pour aller m'établir dans un pays où mes anciens amis ne sont plus, où il faut recevoir tout le monde et où je n'ai pas la ressource que vous avez d'*ignorer la langue*. Le pire de tout est que ma terre est substituée ; à ma mort, notre république serait renversée. Si elle (la terre) était à moi, je ferais un ermitage chrétien à droite, un mahométan à gauche, et David Hume seroit logé entre deux. Je vous dirais cependant sans plaisanterie que, comme je suis aussi peu content qu'il se peut des gens d'ici, je pourrais aller chez moi. J'aime le pays et les gens, j'ai une très-bonne maison où tout se trouve, je n'aurais pas à acheter la moindre chose ; j'y ai un jardinier et autres gens. Le climat est vilain pour un vieux Espagnol, point d'été. Il faut attendre la paix, que nous n'avons pas encore ; les Anglais en ont une assez sotté, je crois. Il me faudroit demander des passe-ports ; je n'ai pas envie de faire cette démarche, la cour de France me fit attendre déjà plus d'un an pour en avoir un. Voilà bien des obstacles. A la paix, je suis prié à Sans-Souci, je pourrai me faire ermite dans la maison anglaise ou chinoise qui est dans un coin du jardin. Voilà encore un château en Espagne, je ne sais ce qui en sera. Bonjour.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 73-74, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

N^o 1616.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM] ¹.

A Motiers, le 10^{bre} 1762.

Je profite, mon cher Rey, du départ de M. de l'Orme, notre compatriote, pour la Hollande, pour vous entretenir encore d'une affaire sur laquelle je vous ai écrit il y a près d'un mois par la poste, et comme n'ayant point de réponse je crains que ma lettre n'ait été interceptée, celui-ci lui servira de duplicata.

Il s'agit d'un écrit dont je vous ai parlé et qu'il conviendrait s'il étoit possible de donner au public secrètement et promptement ². Quoique cet ouvrage roule sur ma défense au sujet de ce qui s'est passé, je crois qu'on peut l'imprimer partout sans se compromettre, et surtout en Hollande, parce que, sans y prendre les puissances à partie, je ne discute l'affaire qu'avec les Prêtres et seulement quant à l'orthodoxie, matière sur laquelle il est assurément bien permis à l'innocent de se défendre lorsqu'il se renferme dans les bornes de décence et d'honnêteté que je me suis prescrites, quoiqu'on les ait si violemment franchies avec moi.

Il y a deux mois que je me suis enfermé pour travailler à cet ouvrage, et comme je ne perds pas un moment, même aux dépens de ma santé, je compte être en état de vous l'envoyer vers les Rois ou au plus tard dans six semaines. J'estime qu'il pourra faire environ sept ou huit feuilles d'impression, plus ou moins. Le format octavo me paroît le plus convenable, je souhaite que le papier soit beau, le caractère net, avec un autre caractère bien distinct pour les notes, et surtout que vous apportiez à la correction le plus grand soin, car l'affaire m'intéressant personnellement et n'étant pas en état de revoir les

1. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 101.

2. Il s'agit de la *Lettre à Christophe de Beaumont*. (Cf. n^o 1494, 4^e alinéa.)

épreuves, je ne puis trop vous recommander de les revoir, de les relire, et si vous prenez un correcteur, de l'engager à la plus grande attention ; mais surtout n'allez pas prendre un homme d'Eglise, car tout seroit perdu. De mon côté je m'occuperai à rendre ma copie si correcte, qu'en vous y conformant en tout vous soyez sûr de n'avoir laissé que les fautes que j'aurai voulu faire.

Il m'importe extrêmement que cet écrit paroisse le plus tôt qu'il se pourra, et je pense qu'il vous sera très-aisé, si vous le voulez, de le faire paroître avant Pâques et j'y compte. Une raison de retard c'est quand l'ouvrage est imprimé de l'envoyer partout avant de le mettre en vente, pour prévenir les contrefaçons. Ceci me fait penser que vous pourriez par un même expédient les prévenir et user de diligence. Ce seroit de faire un accord avec deux ou trois libraires en divers lieux, lesquels imprimeront en même tems que vous et sur vos feuilles tirées, en sorte que le tout pourroit paroître en même tems, et que sur les contrefaçons que vous ne pouvez éviter vous auriez du moins retiré un bénéfice qui vous payeroit tous vos frais. Il me semble que cet arrangement bien concerté seroit avantageux à tout le monde, préviendroit les risques et pourroit épargner bien des embarras. Voyez.

Quand même vous auriez répondu à ma précédente lettre, ne tardez pas un moment je vous prie, de répondre à celle-ci ; car votre autre lettre peut être égarée ou retardée, et tant que je serai dans l'incertitude je n'oserai vous envoyer mon manuscrit. Je voudrois bien aussi que vous m'indiquassiez quelque voye pour vous le faire parvenir sûrement par autrui ; car je crains bien que si l'on voit mon écriture et mon cachet sur un gros paquet, il ne soit ouvert.

En attendant, s'il vous convient de vous charger de cet ouvrage, faites tous vos apprêts d'avance afin de ne pas perdre un moment aussitôt que vous aurez reçu le manuscrit. Je voudrois pour la vignette du titre, ma devise en trois lignes, comme elle est sur mon cachet, entourée d'une couronne civique ; la couronne civique étoit de chêne ; il faut que les feuilles

et le gland soient si bien faits qu'on ne puisse pas s'y tromper. Employez pour cela un bon dessinateur et graveur¹.

Adieu mon cher Rey, j'embrasse toute la chère famille, et surtout le Papa mille fois.

J. J. ROUSSEAU

Je suis si plein de cette affaire que j'oubliais de vous accuser la réception de la caisse que vous m'avez expédiée contenant 12 Contrat Social et 3 Emile. Comme j'avois déjà reçu le précédent envoi, celui-là me devient superflu et il m'en restera du moins 2 Emile et 10 Contrat Social à votre disposition. Je vous remercie de toutes vos attentions, mais j'entends que tous vos frais vous soient remboursés.

N^o 1617.

A MONSIEUR
MONSIEUR LENIEPS BANQUIER,
RUE DE SAVOIE A PARIS².

A Motiers-Travers le 2 X^{bre} 1762.

Je n'ai point voulu, très cher ami, vous écrire tant que je n'avois que des inquiétudes à vous donner sur mon compte et il n'y a que fort peu de tems que j'en suis exempt, même depuis mon arrivée ici; car il n'a pas tenu aux Messieurs de Neufchatel qu'ils ne me cherchassent querelle; et sans la protection de Milord Maréchal, confirmée ensuite par celle du Roi, jamais on ne m'eût laissé dans ces montagnes le repos

1. « Il a renoncé depuis à ce projet. » (*Note de Bosscha.*) (*Cf.* lettre du 26 déc.)

2. *INÉDIT.* Transcrit de la copie ms. de 1795, où cette lettre est chiffrée « trente huitième ». J. Richard, qui a eu sous les yeux l'original autographe et qui en a transcrit un passage, note que le texte occupe trois pages in-4°, et que la pièce est cachetée au cachet à la devise. Lenieps, dans sa réponse du 15 décembre (n^o 1628, 2^e alinéa), confirme ce détail. [P.-P. P.]

que j'y suis venu chercher. Enfin je commence d'en jouir sans trouble. Félicitez-moi d'une tranquillité qui me permet de reprendre, sans vous chagriner, des liaisons qui m'ont toujours été chères.

Que faites vous, cher Ami ? Où en est vôtre procès ? Comment passez-vous vôtre tems ? de quoi remplissez vous le vide qui s'est fait dans vôtre coeur et dans vôtre vie ? Combien de fois je vous ai plaint dans mes misères ! Mes plus grands malheurs ne m'ont point fait oublier vos pertes. Vos maux ont été l'époque des miens. Le sentiment en doit être commun entre nous.

Vous demandiez des nouvelles de ma santé. Que pourrois-je vous en dire ? Elle a soutenu passablement les fatigues du voyage et le changement de climat durant la belle saison. Mais les hivers ici sont si rudes, que les commencemens de celui-ci m'éprouvent déjà cruellement. Ce n'est pas sérieusement, sans doute, que vous me proposiez d'aller à Berlin, ou, si cela est, vous connoissez bien mal vôtre ami. Le Roi de Prusse paroît avoir de mon humeur une idée plus juste, car il n'a pas même imaginé qu'un pareil voyage me fût proposable : il a écrit à Milord Maréchal qu'il me feroit volontiers bâtir dans ces montagnes un hermitage dont l'emplacement fût de mon choix, et il l'a chargé de m'offrir de sa part de pourvoir à ma subsistance, offre à laquelle j'ai été extrêmement sensible, mais que je n'ai pas jugé à propos d'accepter. Ainsi, quoi qu'on ait mis dans vos journaux, et quoi qu'on puisse vous dire, soyez persuadé, cher ami, que depuis mon arrivée dans les Etats du Roi de Prusse, ce prince ne m'a pas défrayé d'un verre d'eau.

Voulez-vous bien que je vous charge d'une petite commission qui n'est nullement pressée, et que vous pourrez faire tout à loisir, quand vous passerez dans le quartier du Louvre. Vous connaissez, je crois, M. de La Tour, Peintre du Roi. Il m'avoit fait proposer, l'année dernière, de consentir qu'il fit graver le portrait qu'il a fait de moi, consentement que je ne donnai point. Mais comme les choses ont fort changé depuis

mon arrivée ici, j'ai prié quelqu'un de lui dire que je consentois maintenant qu'il fit graver ce portrait, à condition seulement qu'on n'y mît point mon nom, mais seulement ma devise qui ne me nomme que trop. Je voudrois savoir si cette commission a été faite, car je n'en ai reçu aucune réponse d'aucun côté. Faites en même temps mille salutations et amitiés de ma part à cet honnête homme auquel je serai toute ma vie attaché par estime et par reconnoissance.

Il y a quelques jours que M. Baillo^d, retiré ici, comme vous savez, m'a fait demander vôtre adresse que je lui ai donnée. Comme il n'est point recherchant, ni moi non plus, nous ne nous sommes pas vus : ainsi, ne le connoissant point, je ne puis rien vous en dire, sinon, que, selon mon opinion, il ne tardera pas à s'ennuyer dans ce village, et à vouloir s'établir ailleurs. A dieu, très cher Ami : je vous embrasse de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

Recevez les respects et remerciements de M^{lle} le Vasseur.

N^o 1618.

[GUY, POUR DUCHESNE, À ROUSSEAU] ¹.

A Paris, le 2^e Décembre 1762.

Monsieur

Nous avons bien reçu la lettre que vous avez eu la bonté de nous écrire, dont je vous assure elle a été la bien venue par le plaisir qu'elle nous a fait : votre silence nous faisoit du chagrin.

Enfin nous souscrivons à vos ordres et dorénavant il sera mis en compte ce que l'on déboursera pour vous ; ce que je

1. *INÉDIT*. Transcrit en août 1907 de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Guy et Duchesne, fol. 6-7. Sans adresse, ni cachet. 4 p. petit in-4°.

dois remettre au commencement de la semaine chez M. de Rougemont sera le commencement dud. compte, &c. (*sic*).

L'ouvrage dont vous nous parlez et qui est entre les mains de Milord Marechal ne nous étant nullement connu, on ne voudroit point s'en charger qu'après un bon examen s'il nous étoit présenté par toute autre personne que vous ; mais il suffit que vous le croyez bon pour nous déterminer tout de suite à nous en charger. Ainsi il faut que vous ayez la bonté d'être le médiateur de cette affaire et elle se conclura tout de suite : faire les arrangemens pour le montant raisonnable et les payemens à proportion des tems.

Je remettrai à M. de Rougemont les Annales typographiques de cette année et je vous ferai parvenir la suite à mesure. J'ai consulté pour cet ouvrage M. l'abbé de la Porte et ci-inclus est sa réponse, ce qui m'a déterminé tout de suite à le prendre. La suite de Buffon ne paroît pas encore et M^r Durand doute du tems.

Ce que je remettrai à M. de Rougemont ne sera pas bien considérable, parce que bonnement il ne paroît pas grand chose qui vaille. J'y joindrai s'il vous plaît un (*sic*) de notre fonds, que je suis sûr que vous y trouverez des morceaux qui vous feront quelque plaisir : ce sont les OEuvres de M. Panart le père du Vaudeville, l'Anacréon françois. Parcourez son tome 4^e ; Quoi que vous en disiez, ce livre ne sera pas mis sur le mémoire.

Je me ferai un vrai plaisir de vous faire part des nouveautés qui auront quelque succès. J'ai vu entre les mains de M. l'abbé Trublet, une brochure imprimée à Berlin, par M^r Formey ; c'est une critique d'Emile. Il pourra vous être aisé d'en tirer de là en droiture ; c'est très rare ici.

Plusieurs personnes sont occupées actuellement à travailler sur Emile, les uns à le critiquer, un autre à en faire l'apologie ; un autre l'a extrait pour le réduire en un petit volume propre pour les jeunes Mentors. Je vois qu'on va le mettre à toute sauce. Je doute que vous soyez satisfait de la Censure de Sorbonne, non point parce qu'elle est contre Emile, mais

uniquement parce que cette critique pêche par bien des endroits ; c'est le témoignage de plusieurs Docteurs de Sorbonne, qui n'en font pas la petite bouche. Vous verrez une petite brochure : c'est une *Lettre de...* (*sic*). C'est un roquet qui aboie contre un grand chien. Tout cela pourra vous faire plus de pitié que de plaisir.

Votre lettre nous comble de joie, puisque nous voyons par elle que vous agréiez nos petits services ; sûrement ce sera une obligation de plus que nous vous aurons.

M. Duclos jouit d'une bonne santé. Il nous a fort chargé[s] de vous remercier de votre bon souvenir.

Je reviens à ce que l'on pourra vous adresser par la suite, comme vous dites que M. de Rougemont vous enverra par le carrosse de Besançon : Mais nous avons occasion souvent d'envoyer à cette ville et nous pourrions faire tenir jusques-là des paquets. Il seroit question seulement de nous indiquer quelqu'un audit Besançon pour qui (*sic*), de là, vous les fasse parvenir.

Comme nous n'ignorons pas l'attachement qu'a pour vous Mademoiselle le Vasseur, nous serons charmés d'apprendre de ses nouvelles, et comment elle se porte.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très ob. serviteur,

GUY P^r DUCHESNE

[A cette lettre, est joint le billet que voici, sans signature, de l'écriture de l'abbé de la Porte, sans adresse, mais à destination de Duchesne ; neuf lignes, sur un petit morceau de papier, blanc au verso :

« Quant à ce que vous me demandez au sujet des *Annales typographiques*, je ne le crois pas le journal le plus amusant que nous ayons ; il n'est pas dans le genre d'amusement ; mais je pense que c'est le plus utile, le plus satisfaisant pour les gens qui aiment à avoir une notice de tous les livres qui s'impriment en Europe. J'ai ce journal, et il n'y a guère de jours que je ne le consulte. »]

N^o 1619.

[M. DE MONTMOLLIN À ROUSSEAU]¹.

[6 décembre 1762].

J'ai chés moi depuis hier au soir un Capitaine de Cavalerie rempli d'estime, mais d'une estime toute particulière pour Monsieur Rousseau, qui ne me donne ni trêve ni repos, pour qu'il puisse voir un instant seulement Monsieur Rousseau, m'assurant qu'il a fait le Voyage exprés pour le venir voir et qu'il seroit dans le désespoir, s'il ne pouvoit pas avoir cet avantage. J'ai beau lui représenter que Monsieur Rousseau est invisible, surtout à cause de la maladie, mais il me presse si fort, que je n'ai pu me refuser à sa demande; si monsieur Rousseau ne peut pas soutenir cette visite qui sera courte et très courte, il attendra à demain, étant résolu de ne pas partir, qu'il ne l'ait vu. Je fais mille excuses à Monsieur Rousseau de cette importunité bien malgré moi, il connoit mon coeur et mes sentimens. J'ai reçu des lettres ce matin de ses amis de Genève et des miens qui lui font mille complimens et qui me remercient de ce que je leur ai envoyé la copie de ma lettre à Monsieur S. Ils en attendent tout l'effet désiré.

N^o 1620.

[RÉPONSE DE ROUSSEAU]².

(A M. de Montmollin.)

[6 décembre 1762].

Je suis très sensible à l'honneur que me fait Monsieur le Capitaine de Cavalerie. Ce n'est pas moi qui l'ai engagé à

1. Transcrit le 3 avril 1905 de l'original autographe non signé, non daté et sans adresse, appartenant à M. Maurice Boy de La Tour (n^o 8 de son dossier). In-4^o, comportant 17 lignes sur la page 1, et 7 lignes sur la p. 2. Sur la même page 2, se trouve la réponse autographe de Rousseau en 12 lignes. P. 3 et 4 blanches. [Th. D.]

2. Transcrit le 3 avril 1905 de l'original autographe non signé, sans date et sans adresse, écrit en douze lignes sur la 2^e page de la lettre précédente.

entreprendre ce voyage sans consulter ni moi ni ma santé. Mais ces Messieurs les militaires sont accoutumés à tout emporter de haute lutte, et moi j'ai pour maxime de deffendre ma liberté tout aussi vivement qu'on l'attaque. Ainsi, à moins que ce Monsieur ne me prenne d'assaut, il ne me verra point quant à présent. Mille respects à Monsieur le professeur et à Madame.

N^o 1621.

A MONSIEUR
JEAN JAQUE ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE
A MOITIER TRAVERS ¹.

(Lettre du capitaine Colmont)

[le 7 décembre? 1762].

En a ton appelé à la bonté de votre coeur M^r pour vous engager a me permettre de me presenter un *instant devant* vous. vous a ton dit combien j'étois ardent a prendre votre parti, combien j'étois rempli et ravi de vos écrits, combien j'ai essuyé de railleries pour l'amour de vous, combien j'ai lieu de craindre celles de tous ceux qui sçauront l'inutilité de mon voyage et se livreront a leur malignité plutost que de croire la véritable raison qui vous auroit empeché de me recevoir. vous a ton dit que j'ai vendu de mes effets pour être en etat d'allonger mon voyage, que j'ai risqué des disgraces de la part de ma famille en ne suivant que mon empressement pour vous voir. Si toutes ces choses méritent une réponse obligeante de votre part et que vous puissiez la dicter à quelqu'un souffrés que ce soit moy qui me l'écrive sous votre dictée. et je m'en retournerai aussitôt dautant plus content que j'aurai contre vos adversaires et les miens, une

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, 4 p. in-4°, la 3^e blanche, l'adresse sur la 4^e.

forte preuve de la grande bonté de votre ame quand je leur dirai que malgrez letat deplorable ou vous étiés vous avés preferé la peine de me voir a celle de me causer le chagrin de men retourner sans vous avoir vu et entendu.

Si toutes fois votre état est tel qu'il puisse etre empiré par la simple vüe d'un inconnu tel que moy gardés au moins ce papier pour vous ressouvenir qu'un des plus grands admirateurs de vos ouvrages et de votre vertu est

COLMONT de Bourgogne
Cap^{ne} au Regt de cav^{lerie} de
Berry.

N^o 1622.

A M^{me} [LA MARQUISE DE VERDELIN]¹.

A Môtiers le 7. X^{b^{re}} 1762.

J'ai mal commencé l'hiver, Madame, j'ai été malade et je ne vous ai point écrit ; aussi dans le fort de ma fièvre voulois-je toujours me lever de mon lit pour vous écrire, ce que je n'ai pu faire durant ses accès, je le fais avec empressement dans son premier relâche. Votre éloignement me fait bien sentir ce que j'ai perdu ; vos bontés n'ont fait tout leur effet que quand elles m'ont été ôtées et je puis vous dire d'un coeur vraiment pénétré qu'elles vous ont acquis un serviteur fidelle qui le sera jusqu'à son dernier soupir. Comptez là-dessus, Madame quelque soit mon sort et quelque lieu que j'habite. J'ai autant de plaisir à vous le dire que si cela importoit beaucoup à savoir. Mais comment un coeur semblable au vôtre ne rendroit-il pas dignes de son amitié tous ceux qu'il honore ?

Combien j'ai admiré vôtre courage dans l'innoculation de

1. Transcrit à Alençon, le 3 mars 1924, de l'original autographe non signé, et sans adresse ni cachet, appartenant alors à M. le comte Le Veneur. 4 p. in-4° pleines. [P.-P. P.]

ces pauvres enfans ! Mais c'est la savoir être Mère et non pas affecter cette pusillanimité barbare qui tue. Je suis pourtant bien sûr que vous eutes pour elles la peur que vous n'aviez pas eue pour vous ; mais vous avez été récompensée de vôtre courage par le succès, et vous le serez encore plus par le bonheur d'avoir un jour une famille qui vous ressemble. Amen.

Je suis fort sensible au souvenir de la parfaite Comtesse et de son Ami¹ ; je les ai toujours estimés et bien voulus, même quand ils en ont usé mal avec moi ; car j'ai un amour-propre assés bien nourri de mon approbation pour se passer de celle des autres, et je ne régle pas mes sentimens pour les personnes que j'aime sur ceux qu'elles ont pour moi. Quant à la Clique ; premièrement ils mentent, parce qu'ils sont tous faux et menteurs, et parce qu'ils m'ont trop fait de mal pour pouvoir m'aimer ; et puis quand ils ne mentiroient pas, cela me seroit encore fort indifférent parce que l'affection² des gens qu'on méprise ne peut faire ni bien ni plaisir.

A ma santé près qui ne s'accomode pas ici et³ l'éternelle importunité des desoeuvrés des environs qui n'en manquent pas je suis ici assés tranquille. Je crois pouvoir compter sur la protection du Roy, qui m'a honoré d'offres obligeantes, et je suis très sur de celle de Mylord Mareschal qui n'estime M. de Voltaire et son parti que ce qu'ils valent. D'ailleurs leurs manoeuvres se sont décréditées⁴ par la fureur qu'ils y ont mise, chacun a honte de servir contre un opprimé l'animosité d'un tas d'enragés. Vous verrez par le petit dialogue ci-joint⁵ comment le dit Monsieur de Voltaire s'exprime sur mon compte et avec quelle noblesse d'ame il cherche à indisposer contre moi le pays où j'habite. J'ai déjà envoyé le même dialogue à Paris, mais peut-être n'a-t-il été communiqué à

1. M^{me} d'Houdetot et Saint-Lambert.

2. Bergounioux, dans *l'Artiste*, imprime : « attention », au lieu d' « affection ».

3. Ici, J.-J. avait écrit « à », qu'il a biffé.

4. *Sic*, sur l'original autographe.

5. Cf. n^o 1574.

personne ; j'espère que vous le trouverez assés plaisant pour ne pas me savoir mauvais gré d'en grossir le paquet.

Quand avez-vous quitté la campagne, Madame, où selon vos arrangemens vous deviez être retournée quelques jours après vôtre dernière lettre ? Comme je crois que l'air pur en est plus salulaire à Monsieur le Marquis que celui de la ville, j'espère que vous viendrez¹ avec lui l'habiter de nouveau l'année prochaine. Je dis, j'espère, car j'ai aussi à cela mon intérêt particulier, ne doutant pas que les lieux où j'ai eu le plaisir de vous voir ne me rappellent plus souvent à vous que ceux où vous n'avez fait qu'entendre parler de moi. Et puis, ma pauvre doyenne ; vôtre hospitalière charité n'aura jamais pu surmonter l'embarras de l'amener à Paris : Elle aura passé l'hiver à la discrétion de vôtre jardinier qui, malgré toutes vos recommandations n'en aura surement pas autant de soin qu'en avoit ci-devant vôtre voisin, et puis les petites voisines de vôtre voisin. Je crois que la pauvre mère a grand besoin que ces trois anges bienfaisans reviennent choyer sa vieillesse. Mais bon ! Revenir ? et le couvent... Mais on n'y pense pas, je m'en flatte. Si vous vouliez les y envoyer, Monsieur le Marquis devoit vous engager à les lui laisser pour son amusement dans la vie sédentaire que la foiblesse de ses yeux l'oblige à mener. Je vous supplie, Madame, de l'assurer de mon respect, et d'offrir mes hommages aux trois graces. Je vous dirai bien en secret que je me rejoüis dans le fond du coeur que la grace Leontine soit la moins marquée ; car c'est ma plus ancienne connoissance et j'ai toujours senti un peu de prédilection pour elle : mais chut.

Bon jour, Madame ; j'ai presque regret de vous avoir promis le petit dialogue, puisqu'il faut que je quitte ma lettre pour le transcrire, et que je n'ai que le tems qu'il me faut pour cela. Voyez-vous quelquefois M. Alamanni. Mille assurances d'attachement de ma part, je vous supplie, de même qu'à M. le Curé de Groslay. On m'a dit que ce bon Curé a été très

1. Bergounioux imprime ici le mot « aussi », qui n'est pas dans l'original autographe.

affecté de mon départ. Je ne peux vous dire combien j'ai été sensible à ce sentiment honnête et bien digne de ce respectable vieillard. Puisque vous honorez avec tant de bonté M. (*sic*) le Vasseur de vôtre souvenir, agreez, Madame qu'elle vous renouvelle ici¹ les assurances de sa reconnoissance qu'elle m'exprime chaque jour de manière à augmenter la mienne s'il étoit possible.

N^o 1623.

A M. DE MALESHERBES².

A Motiers, le 7. X^{bre} 1762.

Je n'ai pu, Monsieur, vous remercier plus tôt des copies que vous avés eu la bonté de m'envoyer, à cause du mauvais état où je suis depuis quinze jours. je profite du premier relâche pour remplir un devoir qui sera toujours un plaisir pour moi, mais je me crois obligé de vous dire que le soin que vous avés voulu prendre pour m'épargner le port depuis pontarlier me l'a couté depuis besancon, et que de plus le paquet m'est arrivé tout ouvert et l'enveloppe entièrement déchirée. je crois qu'il importe souvent de savoir comment un correspondant s'acquitte des commissions qu'on lui donne.

Je me félicite beaucoup, Monsieur, que mes malheurs ne m'ayent rien ôté des sentimens de bienveillance dont vous

1. « Ici », et non pas « ici-bas », comme imprime Bergounioux.

2. Transcrit en 1879 d'une copie faite vers 1780 pour R. Girardin, et conservée à la Bibliothèque de Neuchâtel. J'ai classé cette copie dans le dossier 7906. Elle était précédemment mal placée dans le dossier 7903, n^o 7. Sur la chemise de ce n^o 7, on lit, de l'écriture de R. Girardin : « Lettres à M. de Malsherbes, copiées par moi [en réalité, *pour* moi, car ces copies ne sont pas de l'écriture de Girardin], sur les originaux qu'il m'a confiés. Elles ne doivent pas être imprimées sans sa permission, mais elles peuvent servir à se rendre compte de ce qui s'est passé au sujet de l'impression de l'Emile à Paris, et prouvent bien que M. Rousseau n'en devoit être ni responsable ni puni par le parlement de Paris. »

m'honorés auparavant. c'est un effet qu'ils auroient pu produire sur des coeurs moins bien nés que le vôtre ; mais j'ai eu tort, connoissant votre bonté naturelle, de croire qu'à force de vous faire de la peine, ils vous en donneroient à penser à moi. Cette crainte, que je me reproche, est bien détruite et sûrement ne reviendra plus. Quant à l'intérêt que vous ont dit prendre à moi des gens en place qui se sont crus obligés de foudroyer contre moi (je transcris vos termes) je leur en sais peu de gré, car il n'y a point d'honnête homme qui veuille remplir une place qui l'oblige d'être inique, et je ne vois qu'un seul plaisir à être estimé des gens méprisables qui nous offensent, c'est de leur faire sentir à eux-mêmes combien ils sont vils mais ce plaisir n'est pas pour mon coeur.

Quelque jour peut-être, je vous rendrai compte de la suite de mes sentimens et de l'effet qu'a produit en moi cette dernière épreuve ; j'y gagnerai toujours, si elle m'apprend encore à me mieux connoître. quoiqu'il en soit, il importoit peu que ce tas d'enfans ne jouât pas sa petite comédie, mais il importoit beaucoup que ce que j'ai dit fût dit : grâce au ciel, ma Tâche est faite. je n'aurai plus de souci sur ce point.

On me marque que M^r l'abbé De la Porte et le s^r Duchesne, libraire, entreprennent en commun une édition de tous mes écrits. Cela est à peine croyable. Mais il y a longtems qu'on m'apprend à tout croire. Ces gens là me regardent comme déjà mort et se partagent tranquillement mes dépouilles c'est tous les jours pour moi un nouveau sujet de surprise de songer en combien de manières on vient à bout de voler un homme qui n'a rien.

N^o 1624.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]¹.

Ce 9 décembre [1762].

Soyez assuré que la bonne opinion que j'ai de vous va aussi à ceux pour qui vous vous intéressez, et que en tout temps je ferois avec plaisir ce que je pourrois pour votre gouvernante. Si ma terre n'étoit pas substituée, je ferois tout de suite un arrangement à vous tranquilliser sur son compte. Je suis à travailler pour mes propres enfants. J'ai une fille légitime, Emet Ulla², un fils naturel, Ibrahim, et deux bâtards, Motcho de Guinée, et Stefan le Kalmouck. Leurs affaires arrangées (et elles le seront, j'espère, bientôt), j'adopterai la vôtre, mais il faut que je vive une année ou deux. Voilà encore une forte raison de rester dans ce pays-ci pour mettre à part quelque chose pour mes pauvres enfants. Je vois avec peine votre santé délabrée et le peu de contentement que vous avez dans ce pays. Quand vous iriez à Zurich, vous y trouveriez des sots et des prétendants au bel esprit, le pis des sots ; la célébrité de votre nom vous attirera cette maudite race, comme les guêpes vont au fruit. Je ne sais encore si j'irai à Sans-Souci ; si j'y vais, je prendrai le mois de mai pour y aller et celui de septembre pour en revenir. Nous pourrons aller ensemble jusqu'à Zurich, et si vous ne vous trouvez pas bien de ce séjour, je pourrai vous ramener. Au moins consultons ensemble sur le plan de nos châteaux en Espagne. Quand la saison s'adoucirait un peu, je compte aller vous voir. J'ai un carrosse, vous n'en avez pas, il dépendra de vous de vous servir du mien si, vous portant bien, vous vouliez passer quelques jours à Colombier à bâtir nos châteaux. Je compte aller vers la fin

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 74-76, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

2. Jeune fille turque adoptée par Milord Maréchal.

du mois à Genève voir de grandes gens de bien, milord Stanhope, sa femme et sa belle-soeur. Dites-moi si je puis vous servir en quelque chose. Bonjour, je suis plus votre ami que jamais.

Si nous allons ensemble à Zurich, je me mets sous la protection de vos amis pour n'être pas harangué, ni prié à des repas, deux choses détestables selon moi.

Je n'aime pas remettre les choses à la fortune. J'écris à M^r Martinet; je ne sais si je puis empêcher de mettre un scellé, mais je puis certainement ménager les frais, qu'ils ne coûteront rien à votre gouvernante en cas de malheur.

P. S. Si votre gouvernante avoit le malheur de vous perdre, qu'elle vient (*sic*) à moi, et si je ne suis plus dans ce monde, qu'elle vient à Emet Ulla. J'ai quelque argent à vous (du blé, vin et bois que vous n'avez pas voulus), cette petite bourse sera à elle. Il (*sic*) est dans un papier étiqueté : *Du roy à M^r Rousseau*. Tranquillisez-vous, gardez-vous des sots et de la fièvre, et n'épargnez pas trop mon vin. Bonsoir.

P. S. des Post-scripts. J'ai consulté un avocat; le scellé ne sera pas mis. Moyennant un testament écrit de votre main, vos parents, s'ils voudroient (*sic*) prendre votre petit héritage, n'auroient rien.

Mémoire pour Monsieur Rousseau¹.

Il peut faire une déclaration à forme de disposition testamentaire, portant : « *Que dans la vue de faire justice à M^{le}... pour tous les services importans qu'elle luy a rendu[s], il veut et entend qu'elle soit son héritière universelle de tout ce qu'il délaissera après son décès, et qu'il prive et déjette de tous ses biens ses plus proches héritiers ab intestat qui sont..., au moyen de 5 sols foibles qu'il donne à chacun en privation de ses biens,*

1. Ceci est d'une autre main, sur un papier à part, joint à la lettre. [Th. D.]

priant et requérant tous juges et magistrats, par devant lesquels la présente déclaration, à forme de disposition testamentaire, parviendra, d'y donner un prompt et entier effet, et permettra que Mad^e... soit nantie de tout ce qui m'appartient dans ce pays, dans le moment de ma mort, et que sans retard elle puisse les (sic) emporter avec elle. Car telle est ma libre disposition de dernière volonté ».

N^o 1625.

[REY À ROUSSEAU]¹.

Je me proposois de répondre, mon cher Rousseau, à votre lettre du 16 9^{bre} dernier il y a près de 15 jours, mais l'arrivée des Mémoires de Trevoux, 8^{bre}, second vol., m'en a empêché : il s'y trouve un extrait d'*Emile* que j'ai cru devoir vous envoyer ; je ne fais que de finir la réimpression de ce volume et vous trouverez ci-joint de quoi il s'agit. Ce parti m'a paru le plus convenable pour vous éviter les fraix d'un port de lettre. Je pense que vous serez curieux de voir la suite de cet extrait ; je vous l'enverrai.

Vous ne devez pas, suivant moi, juger M^r Du Voisin aussi rigoureusement. L'extrait que je vous ai envoyé de sa lettre m'étoit adressé ; il s'intéresse véritablement à vous, mais il est embarrassé comment concilier les sentiments que vous avez avec l'amitié qu'il a pour vous.

Je suis persuadé, mon cher Rousseau, que vous ferez pour moi ce que vous pourrez en me fournissant de quoi publier votre vie. Si je vous en ai touché quelque chose, c'est que cet article me tient fort à coeur, mais je n'ai nullement pensé à vous importuner ; je ne veux devoir ce service qu'à l'amitié.

J'imprimerai tout ce que vous voudrez m'envoyer avec d'au-

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Rey, fol. 192, sans adresse ni cachet, 1 p. 1/2 in-4^o de texte.

tant plus de plaisir que vous nous êtes plus cher que jamais ; je ferai le plus de diligence qu'il me sera possible et je vous garderai le secret. Vous observerez cependant qu'il me sera moralement impossible d'introduire cet ouvrage en France, que pour mes intérêts il ne me convient pas de l'imprimer en grand in 8°, mais seulement in-douze, comme l'édition du Contrat Social qui fait le tom. 3 de vos oeuvres. Du reste, je me mets au dessus de tout ce qui pourroit en résulter. Je ferai ce qu'il me sera possible pour en introduire en France, quoique je ne compte pas y réussir, mais les libraires de France auront soin d'y suppléer en réimprimant tout ce que je publie de vos ouvrages. Une édition grand in-8° demande du tems et beaucoup plus de dépense, ce qui ne me dispenseroit pas d'en publier une édition in-douze. La première revient toujours cher et la seconde se vend à un prix modique : tout le monde peut en faire l'acquisition.

L'envoi par le libraire de Neufchâtel fait un ; celui par M^r Druilhet en est un second. Si les trois Emile contenus dans ce dernier vous sont inutiles, vous pourriez les envoyer pour mon compte à Du Villars (*sic*) Barrillot, libraire à Genève, afin qu'il les vende à mon profit.

Je suis bien charmé que S. M. vous ait fait faire des offres, ce qui nous assure que vous pouvez être tranquille dans son pays. Mon voyage dans vos quartiers ne peut se déterminer encore, mes affaires ne me permettant pas jusqu'à présent d'en déterminer le tems. Mad^{elle} Du Moulin, ma femme et moi vous présentons nos sincères amitiés ; la petite vient, loué soit Dieu, à charmer ; c'est pour nous une source continuelle de contentement. Il ne nous manque que vous pour le rendre parfait ; donnez-nous cette satisfaction, s'il est possible. Mad^{elle} Le Vasseur, que je salue, peut se prévaloir sur moi-même ou sur Mess^{rs} Van den Yver des 300 £ pour 1763 : il y a des négociants à Neufchâtel qui peuvent se charger de la commission.

La meilleure occasion pour me faire parvenir votre manuscrit par parties est la poste : il n'y a pas même à choisir ; les

autres voies pour de petits paquets sont toujours sujettes à inconvéniens.

Je suis de tout mon coeur et sans réserve, mon cher Rousseau, tout à vous.

REY

A Amsterdam, Le 14^e X^{bre} 1762

N^o 1626.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU] ¹.

Ce 14^s décembre [1762].

Je feray avec plaisir ce que je pourray à vous servir quand j'iray à Genève; ce sera vers le commencement du mois qui vient.

Il n'y aura pas de scellé à mettre. Quand M^e Noris (Angloise) mourut à Couvet, on voulut mettre le scellé, son domestique fit voir le testament écrit de sa main, et le scellé ne fut pas mis.

Je vous enverrai le manuscrit que vous pourrez parcourir à loisir; je n'ai pas la moindre idée de ce qu'il peut valoir. La veuve a les plans; ils augmenteront sa valeur.

Je n'ai pas renoncé au château en Espagne et en Ecosse; on n'y est pas haranguant; il y a bien de bonnes choses et de bonnes gens. Je crois que mes lettres sont arrêtées, je n'en ai pas depuis longtemps. Je veux écrire encore à David Hume. Un de ceux que je vais voir est bien homme de lettres, mais je le crois très-peu en relations avec les vivants; le chevalier Newton, etc., sont ceux avec qui il est en liaison. Il ne pourroit me rien dire des libraires, mais il est si bon (*bon* en françois n'est pas assez, car souvent c'est une injure, à la honte de cette

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 76-77, et collationné sur l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

langue) *so good a man*, qu'il s'informerait comment on devrait s'y prendre pour l'édition de vos ouvrages, s'il les approuve, ce que j'ignore, car je ne le connais pas si bien que sa femme et sa belle-soeur ; elles sont Ecossoises, et tout Ecossois ou Ecossoise sont mes frères et mes soeurs. Je suis une bête et un coquin de ne pas aller courant parmi eux. Bonjour.

N^o 1627.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ¹.

mercredi 15 décembre [1762].

Je viens d'apprendre avec saisissement que vous avez été fort malade et même qu'on a craint pour vous. Si la même lettre (de M. de Montmollin) qui m'a appris l'état où vous avez été, ne m'avait entièrement rassuré sur les suites de votre maladie, je serais parti, mon cher concitoyen, pour vous aller servir. Croyez que personne ne fut jamais aussi dévoué que moi. Mon coeur est plus affecté peut-être que le vôtre de tout ce qui vous arrive d'heureux ou de malheureux. Ecrivez-moi le plus tôt que vous le pourrez, ou faites-moi écrire par quelqu'un, je vous en conjure.

J'ai reçu votre dernière lettre. Je relirai les *Lettres persanes*, et vous donnerai le moins d'embarras qu'il me sera possible ; ne pensez, au nom de Dieu, qu'à votre santé. De Luc vous aime de tout son coeur, mais il ne suit que sa tête : Vous reviendrez à Genève quand il vous plaira, je ne vois point d'obstacles à votre retour. Mais je ne vois pas la nécessité d'y venir sitôt. Quand vous en aurez envie, il suffira de m'en avertir, et tout ira bien. — Remettez-vous, ne pensez à rien, aimez-moi, car je suis à vous pour toujours.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 69-70.

N^o 1628.A MONSIEUR J. J. ROUSSEAU À MOTIERS-TRAVERS¹.

(Fragments d'une lettre de Le Nieps.)

Oui, mon bon et cher ami, je vous félicite de tout mon coeur du calme que vous avez trouvé après l'orage sous la protection d'un Roy puissant et éclairé, et l'ami des Grands Hommes. Vous voilà bien chez un Peuple tranquille, mais sous un climat bien différent de celui-ci et qui n'est favorable ni à votre maladie ni à votre constitution, et qui doit étonner Mlle Le Vasseur, qui à peine connoissoit la neige. J'ai sçû tout l'acueil que vous a fait Mylord Marschal, et ce qu'avoient voulu faire les Prêtres de Neufchatel, imitateurs et singes de ceux de Genève et du Canton de Berne, non revenus encore de la crainte où ils étoient de manquer de pain si la vérité prenoit le dessus. Le Roy de Prusse n'a pas mieux connu votre goût que moi. Ce que je vous disois étoit pour vaincre votre répugnance si vous étiez demandé, et je persiste dans mon conseil, d'autant mieux que vous avez bien supporté la fatigue du voyage, et que cette fatigue peut vous être salubre (*sic*). Mon bon ami, si par vous-même vous pouvez suffire à vos besoins dans une honnête aisance, il est très bien d'avoir refusé l'offre qui vous a été faite, pour rester indépendant : j'en connois tout l'avantage, mais il ne faut pas que cette indépendance nous (*sic*) nuise.

Dès le lendemain de la réception de votre lettre, je me rendis chez de La Tour. Je le connois depuis longtems. J'ai mangé avec vous chez lui, lui chez moi, chez ma fille, souvent chez Mussard, et quelquefois chez le Blanc. Je lui lus l'article entier de votre lettre, qui lui fit beaucoup de plaisir, et je pris sa réponse et ses ordres qui ne vous en feront pas

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque Neuchâtel. In-4^o, 3 p. de texte, adresse sur la 4^e, cachet armorié.

moins. Il me dit qu'il n'avoit vu personne au sujet de la gravure, et qu'il en avoit été surpris. Que c'étoit Duchesne qui l'avoit engagé à cette demande, et qu'il en étoit bien aise. Je lui observai que vous ne vouliez pas que votre nom y fût mis, mais bien votre devise, et pour qu'il ne se fit aucune équivoque, je lui remis l'enveloppe de votre dernière lettre où le cachet bien entier, porte *Vitam impendere vero*, et elle sera donnée au Graveur, qui sera de son choix, et quel qu'il soit, la vente en sera profitable. Ce n'est pas tout, mon ami ; il me charge de vous dire qu'il vous prioit d'agrèer, en présent de pure amitié, votre portrait, qu'il avoit retouché à Montmorency, et m'ayant demandé la voie pour vous le faire parvenir, je lui dis qu'il pourroit me le remettre, et que je me chargeois du surplus, et que pour ce j'attendrois votre réponse. C'est là tout ce qui fut dit vous concernant personnellement. Je ne compte pour rien nos dissertations sur vos ouvrages, qui sont la cause de votre éloignement. Nous y parlâmes de l'Évangile du jour, la mort de Mr De la Poplinière, arrivée au commencement de la semaine dernière...

...[Suivent des détails sur le testament olographe de M. de la Popelinière, fait le 2 novembre, et sur les difficultés qui pourront en résulter, par le fait que la veuve est enceinte de cinq mois. Affaire de la V^{ve} Calas et de ses enfants. Mémoire de M. de Beaumont et autre memoire de M. Loyseau sur cette affaire. — Mort de M. Maudry, il y a trois semaines. En sortant un mardi de l'Opéra voir *Iphigénie*, il prit froid et mourut dans la nuit du mercredi au jeudi. « Il laisse au moins 1 800 mille livres, une veuve et une fille mariée sans enfans. Le baron de Bague¹ pourra prendre sa revanche des mauvaises façons de sa femme. Il (Maudry) eût servi de modèle à Moliere, si Harpagon étoit encore à faire... M^{rs} Voullaire quittent Paris et vont dans leur Patrie (Genève) finir leur carrière. Le fils est un de vos grands admirateurs, il me vient voir quelquefois pour parler de vous et j'en suis bien aise. »]

.....J'ai vu l'abbé De la Porte qui, de concert avec Du Chesne, doivent donner une nouvelle édition de tous vos ouvrages en 12 v. in-8°. Ils auront soin que l'édition soit correcte, votre Estampe sera à la tête, et dans les quatre pre-

1. Plus loin, dans une lettre du 17 juin 1763, ce nom est orthographié « Bage ».

miers volumes il y aura quatre planches relatives aux sujets contenus, et tout ce qu'ils pourront avoir y sera renfermé, à l'exception du Contrat Social. Sans doute qu'ils en ont la permission de qui de droit, et ils s'attendent que vous ne leur refuserez pas la vôtre, quand on vous aura donné la disposition des choses. J'ai dit que je vous en écrirais.

Mon Procès est aussi avancé qu'il étoit lorsque je vous quittai à Montmorenci. On m'a fait des propositions d'accommodement assez ridicules, aussi les ai-je rejetées. Il faut que l'on décide si la donation est bonne ou non. Au premier cas, si elle est bonne, j'en jouirai, et au second je m'en passerai. Elle est en sequestre. Mais il ne m'en faudra pas moins une réparation publique, et puis je verrai ce que j'aurai à faire pour aller au plus grand bien.

Vous avez vu le fils que j'avois repris avec moi. Il a jugé à propos d'abuser de ma confiance et de me quitter dans le tems que je le mettois à même de se faire un gagne-pain honnête, et cela sans prévenir personne et sans dire à Dieu. Il faut, mon ami, avaler des couleuvres puisque je suis¹... il m'en coute moins qu'à un autre. On m'y a accoutumé...

Nous avons en fin la paix...

[suivent des nouvelles de la politique et du temps qu'il fait.]

Enfin, mon ami, si vous avez quelque commission à faire remplir ici, souvenez-vous que j'envierois le sort de ceux à qui vous les adresseriez. J'écrivis à Baillod de vous aller voir de ma part pour me donner de vos nouvelles, et qu'il seroit bien reçu. C'est en effet un de ces caractères froid[s] et peu liant[s]. Cette lettre va sous son couvert, aussi bien qu'une autre pour notre ami commun à Iverdon. Je remercie M^e Lèveuseur de son souvenir, ne m'oubliez point auprès d'elle. Je vous embrasse de tout mon coeur.

LE NIEPS.

Paris, 15 x^bre 1762.

1. Un trou réparé, dans le papier de l'original, rend un mot illisible ; c'est peut-être « avalé ».

N^o 1629.

A M^{me} [BOY DE LA TOUR]¹.

A Motiers 17. X^{bre} 1762.

Je profite, Madame, du départ du domestique de M. le Professeur pour vous donner un petit bon jour et vous accuser la reception des Marons que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et qui sont aussi beaux que bons, quoique vous en puissiez dire. Parmi les choses qui y étoient jointes je n'ai point trouvé la soye échangée, ce qui me fait juger, ou que vous ne l'aviez pas encore receue, ou qu'on n'a pas voulu l'échanger; sur-quoi je vous dirai que cela ne me paroît plus nécessaire depuis que j'ai vû les lacets que vous m'avez envoyés pour M^{lle} le Vasseur, et si vous voulez me renvoyer la même soye je tâcherai de l'employer platte, voyant qu'elle fait des lacets plus beaux. J'ai honte de vous accabler sans cesse de mes commissions, cependant il est sur que si vous pouviez m'envoyer une paire ou deux de ces souliers de paille qu'on porte à Lyon dans les magasins et que le domestique put s'en charger à son retour, vous rendriez service à mes pauvres pieds qui souffrent du froid sous ma table malgré le poile.

Voici encore une Lettre que je vous supplie de vouloir bien faire remettre à son adresse, en avertissant M. Bruiset que s'il y a réponse, il peut me l'envoyer par la même occasion. Je me mets à vos pieds, ma très bonne amie, pour vous réitérer mes excuses avec mes remerciemens, mais soyez persuadée que quelque indiscret que je puisse être je sais que vôtre bonté passe encore, et ma reconnoissance aussi. Bon jour la belle dormeuse, bon jour la belle sauteuse, bon jour toute l'aimable famille, et bon jour l'adorable Maman.

J. J. ROUSSEAU

1. Transcrit de l'original autographe signé, sans adresse ni cachet, appartenant à M. H. de Rothschild. In-8^o de 2 pages pleines. P. 3 blanche, page 4, blanche, sauf deux fois le chiffre 6, répété page 1, dans l'angle supérieur de gauche. Ecriture très appliquée. Cette lettre a été publiée par M. H. de Rothschild, *loc. cit.*, n^o VI. [Th. D.].

N^o 1630.

[DUCLOS À ROUSSEAU]¹.

A Paris, le 17 décembre 1762.

Vous auriez grand tort, mon cher citoyen, de me soupçonner de refroidissement pour vous, je n'ai que des motifs le redoubler d'intérêt.

Vous êtes du très-petit nombre d'hommes que j'aime de mieux et avec qui je voudrais vivre pour la sûreté et pour l'agrément. Je suis sûr que vous êtes persuadé de ce que vous dis. Je n'ai eu aucun éclaircissement à vous donner d'ici, voilà ce qui m'a empêché d'écrire, mais vous auriez eu trente lettres successives, si j'avais eu successivement trente choses à vous mander et aucun égard ne m'aurait retenu.

Je me souviens que vous m'avez dit un jour : écrivons-nous quelquefois, sans nous astreindre aux réponses régulières. Etant jeune et vivant jeunelement, je voyais mes maîtresses avec les transports que la vivacité de mon caractère et la force de ma santé vous font aisément supposer, mais je leur écrivais rarement.

Je dois encore vous dire que j'ai actuellement un travail forcé qui consiste à faire des extraits de pièces que je n'ai que pour un temps et qui sont nécessaires à mon histoire, car je veux remplir mon devoir, et peut-être trouvera-t-on un jour que je ne m'en suis que trop scrupuleusement acquitté. Bonjour, mon cher citoyen, je vous aime et vous embrasse de tout mon coeur.

DUCLOS

J'ai entendu parler d'une lettre que vous avez écrite à l'avocat général, je serais bien aise de la voir.

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 299.

N^o 1631.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR
RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
AU COIN DE LA RUE DE RICHELIEU
A PARIS¹.

A Môtiers, le 18 décembre 1762.

Pour le coup, Madame, vous auriez été contente de mon exactitude, si j'avois pu suivre, en recevant votre dernière lettre, la résolution que je pris d'y répondre dès le lendemain ; mais il est dit que je voudrai toujours vous plaire, et que je n'y parviendrai jamais. Une maudite fièvre est venue traverser mes bonnes résolutions ; elle m'a abattu, au point d'en garder le lit, ce qui ne m'étoit jamais arrivé dans mes plus grands maux : sans doute, le bon usage que je voulois faire de mes forces m'a aidé à les recouvrer, et je me suis dépêché de guérir pour vous offrir les prémices de ma convalescence, si tant est pourtant qu'on puisse appeler convalescence l'état où je suis resté.

Je voudrois, Madame, pouvoir vous donner l'éclaircissement que vous desirez sur l'homme au gros poireau, et je voudrois, pour moi-même, connoître un homme qui m'ose louer publiquement à Paris ; car, quoique je doive peut-être bien plus à vous qu'à lui la chaleur de son zèle, ce qu'il a dit pour vous complaire me le fait autant aimer que s'il l'avoit dit pour moi. Mais ma mémoire ne me fournit rien d'applicable en tout au signalement que vous m'avez donné. J'ai fréquenté dix ans Épinay et la Chevrette ; pendant ce tems-là on a représenté beaucoup de pièces, et exécuté beaucoup de divertissemens, où j'ai quelquefois fait de la musique, et où divers auteurs ont fait des paroles ; mais

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Lettres originales*, etc., t. I, p. 299-302 et collationné sur l'original autographe conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

depuis lors tant de choses me sont arrivées, que je ne me rappelle tout cela que fort confusement. Le poireau surtout me desorienté; je ne me rappelle pas d'avoir vécu dans une certaine intimité avec quelqu'un qui en eut un; si ce n'est, ce me semble, M. le Marquis de Croixmard, qui, à la vérité, a beaucoup d'esprit, mais qui n'est plus ni jeune, ni d'une assez jolie figure, et auquel je ne me suis sûrement jamais mêlé de donner des conseils.

Il est vrai, Madame, que je ne doute plus que vous ne soyez femme; vous me l'avez trop bien fait sentir par l'empire que vous avez pris sur moi, et par le plaisir que je prends à m'y soumettre; mais vous n'avez pas à vous plaindre d'un échange qui vous donne tant de nouveaux droits, en vous laissant tous ceux que je voulois revendiquer pour mon sexe. Toutefois, puisque vous deviez être femme, vous deviez bien aussi vous montrer. Je crois que votre figure me tourmente encore plus que si je l'avois vue. Si vous ne voulez pas me dire comment vous êtes faite, dites-moi donc du moins comment vous vous habillez, afin que mon imagination se fixe sur quelque chose que je sois sur vous appartenir, et que je puisse rendre hommage à la personne qui porte votre robe, sans crainte de vous faire infidélité.

N^o 1632.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE¹.

19. X^{bre} [1762].

Mon cher ami, j'ai été assés mal et je ne suis pas bien. Les effets d'une fièvre causée par un grand rhume se sont fait

1. Transcrit le 22 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moulto, fol. 59-60. In-8° de 4 p. Adresse page 4, avec cachet oriental sur cire rouge. Pas de marque postale.

sentir sur la partie foible, et il semble que ma vessie veuille se boucher tout à fait. Je me lève pourtant, et je sors quand le tems le permet ; mais je n'ai ni la tête libre ni la machine en bon état. La rigueur de l'hiver peut causer tout cela ; je suis persuadé qu'aux approches du tems doux, je serai mieux.

Je me détache tous les jours plus de Genève ; il faut être fou pour s'affecter des torts de gens qui se conduisent si mal. Je pourrai y aller parce que vous y êtes, mais j'irai voir mon ami chez des étrangers. Du reste, ces M^{rs} me recevront comme il leur plaira. L'Europe a déjà prononcé entre eux et moi, que m'importe le reste ! Nous verrons, au surplus ce qu'ils ont à me dire, pour moi — je n'ai rien à leur dire du tout.

Je vous envoie ce billet par le Messenger, plustôt que par la poste, afin que si vous avez quelque chose à m'envoyer vous en ayez la comodité. Du reste, il importe de vous communiquer une réflexion que j'ai faite. Vous m'avez marqué ci-devant que vous n'aimiez pas vôtre corps et que votre intention étoit de le quitter un jour ; nous causerons de cela quand nous nous verrons. Mais si cette résolution pouvoit transpirer chez quelqu'un de ces Messieurs, peut-être ne chercheroient-ils qu'une occasion de vous prévenir, et il est bien difficile qu'ils ne trouvassent pas cette occasion dans l'écrit en question, s'ils l'y vouloient chercher. Tout est raison pour qui ne cherche que des pretextes. Pensez à cela. Il faut quitter et non pas se faire renvoyer.

Je crois que Mylord Mareschal pourroit aller dans quelque tems à Geneve voir Mylord Stanhope. S'il y va, allez-le voir et nommez-vous. C'est un homme froid qui ne peut souffrir les complimens, et qui n'en fait à personne. Mais c'est un homme, et je crois que vous serez content de l'avoir vu. Du reste ne parlez à personne de ce voyage. Il ne m'en a pas demandé le secret, mais il n'en a parlé qu'à moi ; ce qui me fait croire ou qu'il a changé de sentiment ou qu'il veut aller incognito.

Adieu, cher Moulou, je compte les heures comme des siècles jusqu'à la belle saison.

[Lord Philippe Stanhope, comte de Stanhope, vicomte de Mahon, baron d'Eavston, dont il est question dans la présente lettre, séjourna à Genève de 1760 environ à 1774 et y fut reçu bourgeois le 14 juin 1771 avec son fils Charles (voy. Louis Dufour, *Les Stanhope à Genève 1720 à 1795 dans l'ancienne Genève (1535-1798, fragments historiques*, 1909, p. 75 et suivantes.)

N^o 1633.

[LE MARÉCHAL DE LUXEMBOURG À ROUSSEAU] ¹.

Versailles, 21 décembre 1762.

Ne soyez pas en peine de vos lettres, mon cher ami ; je les ai toutes reçues, jusqu'à celle du 18 novembre, mais je m'afflige de n'en avoir pas reçu depuis. Je vois arriver la fin de mon quartier avec plaisir ; je n'ai pas beaucoup de temps à moi depuis trois mois. Madame de Luxembourg se porte bien, ainsi que moi, et nous songeons toujours à vous, mais bien tristement, d'imaginer que nous irons à Pâques à Montmorency et que nous ne vous y verrons point. Quand je serai sorti de quartier, je vous entretiendrai plus au long de ma tendre amitié.

N^o 1634.

DE MARIANNE [M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE] ².

Le 23 décembre 1762.

Je ne vous avois pas pressé d'être exact, Monsieur ; je n'espérois pas que vous le fussiez. Vous ne me deviez point d'ex-

1. Transcrit de l'imprimé en 1865, dans *Amis et Ennemis*, t. I, p. 483, par Streckeisen-Moultou, qui donne par erreur à ce billet la date du 21 septembre au lieu de celle du 21 décembre, et qui, à la première phrase, a lu 28 septembre au lieu de 28 novembre.

2. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance inédite*, etc., t. I, p. 303, 304.

cuse ; il auroit mieux valu me laisser ignorer vos bonnes dispositions pour moi, que de m'apprendre l'accident qui en a retardé l'effet. Me voilà bien avancée de vous savoir à cent lieues de moi, dans une convalescence qui mériteroit le nom de maladie ! Il n'est pas question d'envoyer à Motiers, comme à Montmorenci, savoir comment vous vous portez : la poste est mon unique ressource, et mon imagination la laisse bien loin derrière elle. Si je n'ai pas de vos nouvelles jeudi, je ne vous le pardonnerai jamais. Quand vous vous portez bien, taisez-vous aussi long-temps qu'il vous plaira ; mais quand je vous sais malade, ne dussiez-vous me dire qu'un mot, parlez, afin de me prouver qu'il n'y a rien de pis. J'aurois mille choses à répondre à votre lettre ; mais je n'ai pas l'esprit assez libre pour cela. Je sors moi-même d'une indisposition inquiétante ; j'ai actuellement mal à la gorge, et un autre mal encore plus importun, dont vous pouvez seul me guérir, les alarmes que vous m'avez données.

N^o 1635.

A MONSIEUR

MONSIEUR ROUSSEAU

A MOTIERS-TRAVERS ¹

(Lettre de M^{me} de Verdelin.)

Paris, le 24 décembre 1762.

S'il importe, mon voisin, à votre voisine que vous conserviez un peu d'amitié pour elle, voila ce dont vous auriez jugé si vous aviez été témoin du plaisir que m'a fait votre lettre. Je la trouvai chez moi en rentrant après minuit, très étonnée de voir tous nos gens sur pied. Je crus que M. de Verdelin, qui m'avoit quittée une heure avant, s'étoit trouvé mal. Je demande ce que c'est. Son valet de chambre me dit : « C'est que voilà une lettre qui ressemble à l'écriture de M. Rousseau ;

1. Transcrit par J. Richard de l'original autographe (Bibl. de Neuchâtel). Imprimé par Streckeisen, II, p. 485-489, avec plusieurs inexactitudes et omissions.

nous sommes restés, en espérant que Madame nous en dira des nouvelles. » J'avais besoin, mon voisin, d'en savoir par vous-même ; le climat que vous habitez m'afflige, m'inquiète. Quand reverrai-je le printemps ? On m'assure qu'il est très-agréable dans vos montagnes. Je questionne tous les Suisses que je rencontre ; j'en trouve qui sont vos voisins et je les fête d'autant. Il s'en est peu fallu que je n'aie été m'enivrer avec un M. d'Arbonnier ¹, dont le frère est à deux lieues de vous, parce qu'il m'a envoyé copie de votre lettre à votre pasteur ². J'ai fait passer vos complimens à celui de Grosley. — Le respectable vieillard en est vivement touché. Je me suis acquittée aussi envers le père Alamanni. Il est à Tours, supérieur, et son camarade, père Mandar, à Saint-Magloire. Ils ont quitté Montmorency sans regret. J'en ai eu de les voir partir. Nous sommes absolument seuls, et je la serai bien plus l'année prochaine, car je ne me flatte pas de garder mes pauvres enfans. L'aînée est rentrée dans son couvent, et c'est par grâce spéciale, et de l'avis du docteur Gatti, que j'ai obtenu les deux cadettes jusqu'au mois d'avril. M. de Verdelin, qui perd la vue, craint que mes soins partagés avec elles ne lui ôtent quelque chose, et ne se prête pas beaucoup au désir que j'ai qu'elles puissent l'amuser. A mesure que sa vue diminue, il en sent plus la privation et devient plus chagrin. Cela est bien pardonnable. Il est un peu dégoûté de Soisy ; cependant nous y avons fait pour mille écus de dépense. Nous plantons quatre ou cinq arpens de bois dans le terrain qui est entre le petit bois et la petite porte qui va à Montmorency. On dit que cela donnera de la valeur à Montmorency ; il faut l'espérer. J'espère de même qu'on attendra pour l'acheter que mes bois donnent de l'ombrage. J'aime la campagne au point que j'ai eu regret de la quitter le premier de Décembre. Je suis vieille, mon voisin ; votre doyenne est plus jeune que moi ; elle s'est rendue sans

1. Streckeisen imprime « Arbouvier » ; la lecture « Arbonnier » est plus probable. Le personnage ne m'est pas connu.

2. La lettre à M. de Montmollin du 24 août 1762, où Rousseau fait sa profession de foi.

résistance à me suivre ici. Je crois qu'elle avoit entendu que je donnois mes ordres pour qu'on y amenât son galant : c'est un matou que j'ai obtenu du magister, car elle a méprisé celui que je lui avois donné, tant il est vrai que l'amour veut être libre. Cependant, depuis que je suis ici, où logent au moins trente personnes, elle a quitté le plaisir pour la sûreté ; elle a quitté mon appartement pour celui de vos petites voisines. La première personne qui arrive, elle fuit dans un garde-meuble qui y joint, et de là dans un galetas, elle est quelquefois plusieurs jours sans en sortir. Léontine a grand soin de sa pâtée : elle n'en souffre pas plus volontiers des caresses ; quelquefois, elle me permet pourtant de la mettre sur mes genoux. Alors mes deux bamboches viennent la baiser et lui faire la révérence, et puis on lui donne de petits biscuits, c'est la récompense de bien dire sa leçon. Nous disons assez bien notre leçon, nous écrivons comme un praticien et j'ai bien regret de penser que l'année prochaine, elle ne saura plus rien¹. Ma fille aînée a tout oublié dans six mois ; son père en convient, mais il prétend qu'à quinze ans, tout cela se rattrape. Mon voisin, votre M. de Voltaire se trompe lourdement. J'entends vanter ici par ses partisans ce qu'il fait pour la veuve de Calas, et toujours quelqu'un répond : *Oui, mais il persécute le Citoyen*. « Oh ! disoit une belle dame, c'est différent. Après les travaux, la peine qu'il a prise toute sa vie pour le plaisir du public, il est dur d'en voir couronner un autre. Au reste, M. Rousseau n'a cependant pas fait Zaïre. » Nous étions dix ou douze : tout le monde rit², et, à la suite de la conversation, un homme nous apprit qu'elle jouoit la tragédie comme M^{elle} Clairon. Chacun lui demanda pardon. Je vous remercie, mon voisin, d'avoir bien voulu me copier ce dialogue³. Il faut le lire pour croire qu'un homme⁴ puisse ainsi s'avilir. Je ne suis pas

1. « Nous disons... plus rien », phrase omise par Streckeisen.

2. Streckeisen donne ainsi ce passage : « ...M. Rousseau n'a cependant pas fait dix ou douze tragédies. Tout le monde rit et, dans la suite de la conversation... »

3. Cf. n° 1622, 3^e alinéa.

4. Voltaire.

étonné du peu de cas qu'en fait Milord M[aréchal]. J'ai ouï dire à M. d'Aubeterre qui l'a vu en Espagne, que c'est [le] plus honnête homme du monde ; il doit vous être très-agré[able]. J'ai encore rencontré le philosophe de Lunéville ¹ ; il me parla lon[gtemps] de vous avec un intérêt très vif. Il m'a paru plus réchauffé que jamais pour la comtesse ; il vient de la quitter pour aller à la cour. Je la vois peu ici où elle vit, dit-on, beaucoup avec les savants que je ne connois point. J'en entends parler au docteur Gatti, qui est resté fort de mes amis, et qui est bien l'admirateur de mon voisin. Je reçus il y a huit jours une lettre de quelqu'un ² que je n'ai pas vu depuis mon retour, et en tout, depuis huit mois ; il me demandoit de vos nouvelles. C'est beaucoup pour quelqu'un que la Sorbonne a mis à l'index. Hélas ! mon voisin, on a mis sa pauvre raison si bas, qu'il est digne de pitié ; il en fait trop à votre voisine. Je vous rappelle mes foiblesses, parce que je ne veux pas que vous m'accordiez plus d'estime que je n'en mérite. Je vous demande beaucoup d'amitié ; celle que j'ai pour vous la mérite, mon voisin. Je passe ma vie en châteaux en Espagne, vous le savez ; je suis un peu obligée de ruser avec moi-même. Quand vous étiez mon voisin, votre seule vue rappeloit mon courage. Je lis *Emile*, *Julie*, cette sublime Julie ; je la quitte plus patiente. Je vous dis tout. J'ai clos le premier volume, et, à force d'habitude, je sais deux chiffres avant l'endroit qu'il faut que je saute. Je ne suis pas plus forte que cela. Le plus grand malheur d'une femme n'est pas d'avoir été trompée dans son choix ; c'est d'avoir connu l'amour ; il faut se défier de soi le reste de sa vie ; cela fatigue et humilie. Que je sais gré à M^{elle} Levasseur de vous parler quelquefois de moi ! Je pense souvent à elle et avec des sentimens de vénération. Dites-lui bien, je vous prie, mon voisin, que je suis toute à elle. Mettez moi à portée, l'un et l'autre, d'être bonne à quelque chose ici. Mon mari et mes enfans disent mille choses à leur voisin.

1. Le comte de Tressan.

2. C'est de Margency sans doute que M^{me} de Verdelin parle ici.

N^o 1636.

A MONSIEUR
MONSIEUR J. J. ROUSSEAU
A MOTIERS-TRAVERS¹.

(Lettre de Le Nieps.)

Je sais mon bon et cher ami, que vous êtes souffrant et je le sais à regret; Mr Bailliod me l'a mandé en m'apprenant qu'il viendra incessamment, et je vous en préviens, par ce qu'il se chargeroit de ce que vous auriez à envoyer. Vous avez connu son caractère au premier abord. Je me remets à ce que je vous ai mandé le 15 c^t et j'attends ce que j'aurai à répondre à Mr La Tour, sur votre portrait, ensuite à l'abbé De la Porte, sur l'édition de vos Oeuvres de concert avec Du Chesne. Depuis, l'abbé De la Porte, qui sait que j'ai une lettre de vous sur vos affaires pour le Devin de Village, m'a demandé s'il pourroit l'avoir. Ma réponse a été que je ne pouvois pas la lui donner et que pour pouvoir faire autrement il me falloit un ordre de vous, que ce que je pouvois faire en leur faveur étoit de vous en écrire, et c'est ce que je fais pour pouvoir leur communiquer la réponse que vous voudrez bien me faire. Vous avez écrit, dit-on, au Prince de Conti, il en a été charmé, il a montré votre lettre à ses connoissances, en vous honorant de la qualité de son ami J. J. Si Monins n'étoit pas malade et à sa terre, j'en aurois su davantage en l'allant voir. Son ami et le nôtre, l'abbé Prevost, est aussi confiné à Chantilly avec sa Gouvernante, et cet homme qui ne connoissoit pas le prix de l'argent le connoît trop aujourd'hui. Quel changement! Nous voici entrés dans les fêtes qui me pèsent beaucoup, et qui renouvellent toutes les pertes que j'ai faites. Quelle année pour moi et pour vous que celle qui touche à sa fin! que de combats à soutenir! Que de résignation à avoir! J'ose dire,

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. 2 p. in-4^o, l'adresse au v^o. Cachet armorié.

mon bon ami, que je ne vis plus. Je sors rarement, mon fils m'a quitté. Mr Lam^{tt} a changé de religion et s'est fait naturaliser pour pouvoir hériter de son fils, et ce fils a été aux portes de la mort sans que nous ayons rien su dans le temps. Le Garde des Sceaux mort, qui le connoissoit, n'avoit jamais voulu consentir à l'admettre. Le nouveau, sollicité par je ne sais qui, a été plus indulgent, et mon Procureur, qui me vint voir il y a peu de jours, m'apprit toutes ces belles choses. Cela m'a fait faire des réflexions, et m'a fait avoir des regrets sur mon trop de bonté, qui m'a fait négliger de faire tout ce que j'aurois dû et pu. Par tout ce qui se passe, j'apprends à connoître les hommes. J'en jugeois comme vous, et je vois combien je me suis trompé. Lès loix et les usages de ce pays sont pour moi un dédale, je m'y perds. Les formes et les difficultés sont sans fin, et les bas suppôts de Thémis s'abreuvent du sang des malheureux. Malheur à qui a trop de de probité. Je ne suis plus étonné, mon ami, si la vieillesse est si défiante. Elle a l'expérience. Je ne suis pas jeune, et je n'ai pu cesser d'être facile et d'en être la dupe sans me corriger. On m'a mandé de Lyon que vous vous étiez habillé à la Levantine, en longue robe et large culotte. Qu'en dois-je croire ? Si cela est, vous aurez cherché une commodité pour votre maladie. Je ne puis mieux finir, mon bon ami, qu'en vous souhaitant, dans la nouvelle année où nous serons entrés à la réception de la présente, qu'elle soit pour vous plus heureuse que toutes les précédentes, et que les liaisons qui sont entre nous puissent prendre encore plus de force. Je n'oublie point M^e Levasseur. Adieu.

LE NIEPS.

Paris, 25 x^{bre} 1762.

1. Lambert, gendre de Le Nieps, né Anglais, d'une famille d'origine française.

N^o 1637.

A [M. H.-D. PETITPIERRE,
PASTEUR À NEUCHÂTEL] ¹.

A Motiers, le 30 X^{bre} 1762.

Je n'ai point, Monsieur, de satisfaction à faire au Christianisme, parce que je ne l'ai point offensé. Aussi je n'ai que faire pour cela du livre de M. Denyse ².

Toutes les preuves de la vérité de la religion chrétienne sont contenues dans la Bible. Ceux qui se mêlent d'écrire ces preuves ne font que les tirer de là, et les retourner à leur mode. Il vaut mieux méditer l'original et les en tirer soi-même que de les chercher dans le fatras de ces auteurs. Ainsi, monsieur, je n'ai que faire, encore, pour cela, du livre de M. Denise.

Cependant, puisque vous m'assurez qu'il est bon, je veux bien le garder sur votre parole, pour le lire quand j'en aurai le loisir, à condition que vous aurez la bonté de me dire ce que vous aura coûté l'exemplaire que vous m'avez envoyé et de trouver bon que j'en remette le prix à votre commissionnaire, faute de quoi le livre lui sera rendu sous quinze jours pour vous être renvoyé.

Je passe, Monsieur, à la réponse à vos deux questions.

Le vrai Christianisme n'est que la religion naturelle mieux appliquée, comme vous le dites fort bien dans la lettre dont vous m'avez honoré. Par conséquent professer la religion naturelle n'est point se déclarer contre le Christianisme.

1. Transcrit en 1905 de l'original autographe signé que m'a communiqué M. Jean de Pury. L'adresse est ainsi libellée : « A monsieur Jonas Jequier, justicier, pour faire tenir, s'il lui plaît, à l'anonyme, de la part de J. J. R., à Fleurier. »

2. M. Denise, professeur de philosophie, était l'auteur d'un ouvrage intitulé : *La Vérité de la religion chrétienne démontrée par ordre géométrique.*

Toutes les connoissances humaines ont leurs objections, leurs difficultés, souvent insolubles; le Christianisme a les siennes que l'ami de la vérité, l'homme de bonne foi, le vrai Chrétien ne doivent point dissimuler. Rien ne me scandalise davantage que de voir qu'au lieu de résoudre ces difficultés, on me reproche de les avoir dites.

Où prenez-vous, Monsieur, que j'aye dit que mon motif à professer la Religion est le pouvoir qu'ont les esprits de ma sorte d'édifier et de scandaliser? Quiconque connoît un peu mes manières de penser et de dire, ne me soupçonnera sûrement jamais d'avoir écrit, ni dit, ni pensé pareille sottise.

Je n'aime ni n'estime les lettres anonymes et je n'y réponds jamais, mais j'ai cru, Monsieur, vous devoir une exception par respect pour vôtre age et pour vôtre zèle. Quant à la formule que vous avez voulu m'éviter en omettant votre signature, c'étoit un soin superflu; car je n'écris ni ne dis jamais rien que je ne veuille avouer hautement et je n'emploie jamais de formule. Je vous salue, Monsieur, de tout mon coeur.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1638.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t ÉVANGILE
A GENÈVE ¹.

A Môtiers le 1^{er} Janvier 1763.

Vôtre dernier billet m'inquiète beaucoup. Je vous ai écrit par nôtre Messenger il y a près de quinze jours², et quoique depuis ma lettre écrite il ait retardé son départ de quelques

1. *INÉDIT*. Transcrit le 23 septembre 1881 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel. Rec. Moultoy, fol. 61, 1 feuillet, l'adresse au verso. Cachet oriental sur cire rouge, chiffre postal 81.

2. Lettre du 19 déc. 1752. Moultoy ne la reçut que le samedi 1^{er} janvier 1763, le jour même où Rousseau écrivait la présente.

jours, vous auriez dû cependant l'avoir reçue quand je présume que vous m'avez écrit. Ce serait un grand mal que cette lettre eut été interceptée, et pour ne pas courir un double risque je ne veux pas même vous mettre ici par duplicata ce qu'elle contenait avant d'être sur que cela soit nécessaire ; car si elle est tombée en d'autres mains il faut bien absolument que vous sachiez l'abus qu'on peut faire et sur quoi vous avez à vous précautionner. On attend le messenger de retour cette semaine ; mais pour plus de sûreté marquez moi par la poste si vous avez reçu ma lettre ou non. Adieu, cher ami, je ne suis point mieux ; l'hiver est trop rude en ce pays ; je ne crois pas qu'il me soit possible de le supporter. Toutefois je vais encore, et j'ai communié à Noël.

Dites au cher Roustan que je lui répondrai dans peu ¹.

N^o 1639.

[MOULTOU À ROUSSEAU] ².

4 janvier [1763].

Je reçus hier, mon très cher concitoyen, votre dernière lettre ³, et j'avais reçu samedi ⁴ celle que vous m'aviez écrite le 19 décembre. Le messenger ne me la remit qu'après le départ du courrier, ce qui m'empêcha de vous répondre d'abord. La voie du courrier est je crois la plus sûre, parce que le commis du bureau de Genève doit beaucoup à ma famille ; ainsi il ne donnerait une lettre à personne, et si on le lui demandait, je serais sûrement averti ; mais celle que vous m'avez envoyée par le messenger était fort mal cachetée.

Je languis bien de vous voir, l'hiver me paraîtra bien long

1. Ce post-scriptum est écrit dans la marge, de bas en haut.

2. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. I, p. 70-72.

3. Du 1^{er} janvier 1763, n^o précédent.

4. Samedi, le 1^{er} janvier 1763.

et plus rude qu'à l'ordinaire, puisqu'il vous fait souffrir. Si vos maux empiraient, il faudrait peut-être venir à Genève, vous seriez plus à portée d'avoir des secours. Si vous ne vouliez pas y être connu, ne pourriez-vous pas être incognito dans les environs de la ville ? Mais vous n'êtes pas en état peut-être de supporter le voyage.

Mon cher concitoyen, vous avez raison, l'Europe a prononcé, et devant ce tribunal vous êtes plus grand que vos juges. Mais j'espère qu'ils en rougiront enfin. De Luc est votre ami, cela est très-vrai, il ne veut point vous compromettre, mais il est un peu fixe dans ses idées ; cependant il vous est utile. Quoi qu'il en soit, on a peur de vous, et l'on a bon marché des gens qui ont peur. Au reste, quand vous m'écrivez, mettez de temps en temps dans vos lettres des choses que je puisse montrer, qui peigne le vrai citoyen et l'homme qui ne craint pas les injustices, parce qu'il sent qu'il n'a plus tort. — Quelqu'un de vos ennemis me dit l'autre jour que vous cherchiez à revenir. Je lui dis : Je crois qu'il reviendra quand il voudra, mais il ne le veut pas encore, et je lus les deux lignes de votre lettre où vous me disiez que vous ne pouviez pas faire à présent le voyage, que vous aviez un coeur fait pour oublier les outrages de vos concitoyens, mais qu'on ne vous verrait jamais à Genève en homme qui demande grâce ou qui la reçoit. Comptez que si vous venez, vous serez bien reçu, vous avez beaucoup de gens pour vous.

Ce serait une douce satisfaction pour moi que de vous aller chercher au printemps, s'il le faut faire plus tôt, le froid ne m'arrêtera pas. — Je travaille pour vous, je revois, je corrige. J'espère avoir bientôt fini, ménagez votre santé, tenez-vous dans un poêle, sans sortir, et aimez-moi comme je vous aime. — On m'a dit que vous aviez écrit des Mémoires sur votre vie, et que vous les aviez remis en dépôt à M. de Montmollin, cela est-il vrai ?¹ Si vous ne les avez pas écrits, vous ferez bien de les écrire.

1. Cf. n^o 1653, 2^e alinéa.

N^o 1640.

[M^{me} DE LA TOUR-DE FRANQUEVILLE À ROUSSEAU]¹.

Le premier janvier 1763.

Vous avez eu beau me dire, *je n'aime pas que l'on me fasse plus de bien que je n'en demande*, vous ne pourrez pas me savoir sérieusement mauvais gré d'oser vous offrir un almanach, dont la forme m'a paru commode pour quelqu'un qui écrit beaucoup. D'ailleurs, si une aussi petite attention peut être considérée comme un *bien*, c'est à moi que je le procure, puisque je m'assure le double avantage de me rappeler à votre souvenir tous les jours de votre vie, et de vous donner en même temps un témoignage du mien. Adieu, Monsieur : Dieu seul est assez puissant pour répandre sur vous tout le bonheur que je vous souhaite.

N^o 1641.

A MADAME
MADAME DE LA TOUR-[DE FRANQUEVILLE]
RUE DE RICHELIEU AU COIN DE LA
RUE NEUVE S^t AUGUSTIN
A PARIS ²

A Motiers, le 4 janvier 1763.

Je receus, Madame, le 28 du mois dernier, votre lettre du 23, par laquelle vous me menaciez de ne me pardonner jamais, si vous n'aviez pas de mes nouvelles le jeudi 30. J'ai

1. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale et inédite*, etc., t. I, p. 305.

2. Transcrit de l'imprimé en 1803, *Correspondance originale*, etc., t. I, p. 306, et collationné sur l'original autographe, non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

bien senti tout ce qu'il y avoit d'obligeant dans cette menace, mais cela ne m'en rend pas moins sensible à la peine que vous m'avez fait encourir ; car vous pouvez bien donner le desir de faire l'impossible, mais non pas le moyen d'y réussir ; et il étoit de toute impossibilité que vous reçussiez, le 30, la réponse à une lettre que j'avois receue le 28.

Je suis à peu près comme j'étois quand je vous écrivis. L'hiver est si rude ici, qu'il m'est très difficile de le soutenir dans mon état ; ce n'est pas du moins sans souffrir beaucoup, et sans sentir que, ne me permettre le silence que quand je me porterai bien, c'est ne me le permettre que quand je serai mort. J'espère, Madame, que cette lettre vous trouvera bien rétablie de vôtre mal de gorge ; c'est un mal auquel il me paroît que vous êtes sujette ; c'est pourquoi je prendrai la liberté de vous donner un des récipés de ma médecine, car j'ai été fort sujet aux esquinancies étant jeune ; mais j'ai appris à m'en délivrer lorsqu'elles commencent, en mettant les pieds dans l'eau chaude, et les y tenant plusieurs heures : ordinairement cela dégage la gorge, soit en attirant l'humeur en en bas, soit de quelque autre manière que j'ignore ; je sais seulement que la recette a souvent du succès.

J'aimerois, Madame, à converser avec vous à mon aise ; vôtre esprit est net et lumineux, et tout ce qui vient de vous m'attache et m'attire, à quelque petite chose près. Pourquoi faut-il que la nécessité de vous écrire si souvent m'ôte le plaisir de vous écrire à mon aise ? Je voudrois vous écrire moins fréquemment, et j'écrirois de plus grandes lettres ; mais vous exigez toujours de promptes réponses ; cela fait que je ne puis vous écrire que des billets fort mal digérés et fort raturés.

N^o 1642.

[M^{lle} DUCHESNE, SOEUR DE L'HÔTEL-DIEU DE MONTMORENCY,
à ROUSSEAU]¹.

à montmorency, ce 5 janvier 1763.

Monsieur,

Je ne saurais laisser passer le commencement de cette nouvelle année sans avoir l'honneur de vous la souhaiter bonne et heureuse, et une parfaite santé, et vous assurer que personne n'a été plus attristé que moi de n'avoir plus le plaisir de vous voir. Vous avez emporté tout notre bonheur. Le P. Alamanie est parti pour être supérieur à Tours, en Tourraine; Le P. Mandard à S^t Magloire, à Paris. Le comble de ma perte est M. Mathas, qui est décédé le dernier jour de l'année 1762; et je crois que votre départ y a beaucoup contribué, car il a toujours été malade depuis ce temps; et j'ai été souvent témoin des regrets qu'il avait d'avoir perdu un ami aussi cher que vous; enfin, il y a quinze jours qu'il me disait de vous écrire pour savoir pourquoi vous ne lui écriviez pas, M^{lle} Levasseur lui ayant bien promis que vous lui feriez ce plaisir. M. Dumoulin n'y est pas moins sensible, et vous souhaite une bonne année. M^{me} la marquise de Verdelin a fait inoculer ses deux demoiselles, et s'en sont très-bien tirées. J'ai l'honneur d'écrire une lettre à M^{lle} Levasseur pour lui faire ressouvenir qu'elle n'a pas pensé à payer à la marchande de volaille d'Argenteuil 23th 6^s, et 2 louis de 24th à moi pour sa chère mère, qui font 48th. Elle m'avait promis de me les envoyer de Paris, parce que cela l'aurait gênée si je [les] lui eus rabattues sur ce que je lui ai acheté. M. Mathas m'avait dit de vous marquer qu'il vous était redevable de bouteilles,

1. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

et qu'il y avait une cheminée à Monlouis, dans le pavillon, à la prusienne, et qu'il pouvait payer la femme d'Argenteuil si il est bien vrai que M^{elle} Levasseur lui doit. M. Dumoulin est légataire universel de tous ses biens, et a la survivance de sa charge. Il a laissé à notre hôtel-Dieu 3 000^{fr} une fois payées, 50 écus de rente à Javotte, 200^{fr} une fois payées à l'autre fille, et 100^{fr} à Augustin. M. Dumoulin fait et contribue à me consoler de la perte de monsieur son oncle : Vous connais[sez] son mérite. Toute ma famille a l'honneur de vous saluer. M. le curé est enrhumé ; j'espère que cela n'aura pas de suites. Nous avons tous nos lits pleins de malades. Je me porte assez bien ; je souhaite de bon coeur que vous soyez de même, et demeure,

Monsieur,
Votre très-humble et très-obéissante servante,
DUCHESNE, soeur de l'Hôtel-Dieu de Montmorency.

N^o 1643.

[M^{elle} DUCHESNE, SOEUR DE L'HÔTEL-DIEU
À THÉRÈSE LE VASSEUR]¹.

à montmorency, ce 5 janvier 1763.

Mademoiselle,

Personne ne peut vous faire des voeux plus sincères que moi pour tout ce qui peut vous faire plaisir au commencement de cette année. J'ai été voir M^{me} votre mère, qui affaiblit beaucoup ; elle vous fait bien des compliments, et se recommande à vos prières, et dit bien qu'elle ne vous reverra plus. Voilà un petit mémoire de M^{me} Maingot ; elle pense que vous avez oublié que vous lui deviez pour moi les 2 louis que je vous ai prêtés il y a près de 2 ans. Vous m'aviez dit que vous me les enverriez de Paris, et même que vous aviez chargé M^{me} de

1. *INÉDIT*. Transcrit, par J. Richard, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

la Roche de me les remettre; cependant vous ne lui en avez pas parlé. Je vous serai bien obligée de ne le pas oublier.

Je demeure,

Mademoiselle,

votre très-humble servante,

DUCHESNE, soeur de l'Hôtel-Dieu.

N^o 1644.

A M. DUMOULIN¹.

A Motiers-Travers, le 16 janvier 1763.

J'apprends, Monsieur, avec d'autant plus de douleur la perte que vous venez de faire de votre digne oncle, qu'ayant négligé trop longtemps de l'assurer de mon souvenir et de ma reconnaissance, je l'ai mis en droit de se croire oublié d'un homme qui lui étoit obligé et qui lui étoit encore plus attaché, et à vous aussi. M. Mathas sera regretté et pleuré de tous ses amis et de tout le peuple dont il étoit le père. Il ne suffit pas de lui succéder, Monsieur, il faut le remplacer. Songez que vous le suivrez un jour, et qu'alors il ne vous sera pas indifférent d'avoir fait des heureux ou des misérables. Puissiez-vous mériter longtemps et obtenir bien tard l'honneur d'être aussi regretté que lui!

Si le souvenir des momens que nous avons passés ensemble vous est aussi cher qu'à moi, je ne vous recommanderai point un soin qui vous soit à charge, en vous priant d'en conserver

1. Transcrit de l'imprimé en 1782, dans *Lettres de Voltaire et de sa célèbre amie* [M^{me} du Châtelet], suivies d'un petit poème, d'une lettre de J.-J. Rousseau et d'un parallèle entre Voltaire & J.-J. Rousseau, Genève et Paris, Cailleau, 1782, in-12 de VIII et 75 pages. Cette lettre a été recueillie en 1820 dans l'édition Petitain, t. XVIII, p. 214. — « Baudouin-Cyprien-Antoine Dumoulin, sieur de Mont-Louis, écuyer, avocat en Parlement et procureur fiscal du duché, est décédé le 12 février 1770, à Montmorency et a été inhumé le 13 février. Sa veuve, née Anne-Marie Mathas est morte le 26 décembre 1773, et a été inhumée le 29 décembre » (note de J. Richard).

les monumens dans votre petite maison de Saint-Louis¹ ; entre-
tenez au moins mon petit bosquet, je vous en supplie, surtout
les deux arbres plantés de ma main ; ne souffrez pas qu'Aug-
ustin ni d'autre se mêlent de les tailler ou de les façonner ;
laissez-les venir librement sous la direction de la nature ; et
buvez quelque jour sous leur ombre à la santé de celui qui
jadis eut le plaisir d'y boire avec vous. Pardonnez ces petites
sollicitudes puériles à l'attendrissement d'un souvenir qui ne
s'effacera jamais de mon cœur. Mes jours de paix se sont
passés à Montmorenci, et vous avez contribué à me les rendre
agréables. Rappelez-vous-en quelquefois la mémoire : pour moi
je la conserverai toujours.

J.-J. ROUSSEAU

M^{lle} le Vasseur vous prie d'agréer ses respects et de les faire
agréer à Mad^e Dumoulin. Je me suis placé ici à portée d'un
village catholique pour pouvoir l'y envoyer, le plus souvent
qu'il se peut, remplir son devoir, et notre pasteur lui prête
pour cela sa voiture avec grand plaisir. Je vous prie de le dire
à M. le curé qui paroisoit alarmé de ce que deviendrait sa
religion parmi nous autres. Nous aimons la nôtre et nous res-
pectons celle d'autrui.

Permettez que je vous prie de remettre l'incluse² à son
adresse.

N^o 1645.

A MADEMOISELLE DUCHESNE, SOEUR DE L'HOTEL-DIEU
DE MONTMORENCI,
A MONTMORENCI³.

Motiers, le 16 janvier 1763.

Non, Mademoiselle, on n'oublie ici ni votre amitié, ni vos
services ; et si M^{lle} Le Vasseur ne vous a pas remboursé plus

1. *Sic*, dans l'imprimé. Je suppose qu'il faut lire « Mont-Louis. » [P.-P. P.]

2. La lettre qui suit, à M^{lle} Duchesne.

3. Transcrit de l'imprimé en 1821 par Musset-Pathay, d'après l'original auto-
graphe qui lui avait été communiqué par M. de la C***, mari de la petite-nièce de

tôt les deux louis que vous avez eu la bonté de lui prêter, c'est que sa mère, qui les a reçus, lui avoit promis et lui a encore fait écrire qu'elle vous les rendroit. Elle n'en a rien fait, cela n'est pas étonnant : ils sont passés avec le reste. Assurément si cette femme a mangé tout l'argent qu'elle a tiré de sa fille et de moi, depuis vingt ans, il faut qu'elle ait une terrible avoïre. Si vous pouvez, Mademoiselle, attendre sans vous gêner jusqu'à Pâques, cet argent vous sera remboursé à Montmorenci ; sinon, prenez la peine, quand vous irez à Paris, de passer à l'hôtel de Luxembourg, et en montrant cette lettre à M. de La Roche, que d'ailleurs j'aurai soin de prévenir, il vous remettra ces deux louis pour lesquels M^{lle} Le Vasseur vous fait ses tendres remerciemens, ainsi que pour toutes les bontés dont vous l'avez honorée.

A l'égard de la dame Maingot, il est très sûr qu'il ne lui est rien dû. J'en ai pour preuves, premièrement la probité de M^{lle} Le Vasseur, bien incapable assurément de nier une dette ; la somme qu'elle demande, qui passe ce que j'ai pu acheter de volaille durant tout mon séjour à Montmorenci ; mon usage constant de tout payer comptant à mesure que j'achetois ; le fait particulier de quatre poulettes qu'acheta M^{lle} Le Vasseur, pour avoir des œufs durant le carême, et qu'elle paya comptant au garçon de ladite Maingot, en présence de la mère Nanon, passé laquelle emplette, il n'est pas entré une pièce de volaille dans ma maison ; enfin l'exactitude même de la dame Maingot à se faire payer, puisque ma retraite fit trop de bruit pour être ignorée d'elle, et qu'il n'est pas apparent que, venant tous les mercredis au marché, elle ne se fût pas avisée de venir chez moi demander son dû. C'est pour payer les bagatelles que je pouvois devoir que M^{lle} Le Vasseur est restée après moi. Pourquoi ne s'est-elle pas adressée à elle ? Donner à la dame Maingot ce qu'elle demande seroit récompenser la friponnerie : ce n'est assurément pas mon avis.

M^{lle} Duchesne. Cette dernière étoit devenue, après 1763, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montmorency, sous le nom de sœur Marie. Musset-Pathay dit que « M. Duflos, neveu de la destinataire, avait fait encadrer, en 1788, cet original autographe entre deux glaces, de manière à pouvoir le lire en entier ».

Je regrette beaucoup le bon M. Mathas et je crois qu'il sera regretté dans tout le pays. Il faut espérer que M. Dumoulin le remplacera à tous égards et n'héritera pas moins de sa bonté que de son bien. Je savois que Madame de Verdelin avoit fait inoculer ses demoiselles, mais je suis en peine d'elle-même, n'ayant pas de ses nouvelles depuis longtems, quoique je lui aie écrit le dernier. Comme il faut nécessairement affranchir les lettres, les domestiques ne sont pas toujours exacts là-dessus, et il s'en perd beaucoup de cette manière. Si elle vient ce printems à Soisi, je vous prie de lui parler de moi; c'est une bonne et aimable dame, dont l'amitié m'étoit bien chère et dont je regretterai toute ma vie le voisinage. Je suis très sensible, Mademoiselle, au souvenir de toute votre famille; je vous prie de lui en marquer ma reconnoissance et d'y faire à tout le monde mes salutations, de même qu'à tous les honnêtes gens de Montmorenci qui vous paroîtront avoir conservé quelque amitié pour moi. Mes respects en particulier à M. le curé, si vous en trouvez l'occasion. Recevez ceux de M^{lle} Le Vasseur et les assurances de son éternel attachement. Croyez aussi, je vous supplie, que je conserverai toute ma vie les sentimens de respect, d'estime et d'amitié que je vous ai voués.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1646.

M. DUMOULIN à J.-J. ROUSSEAU¹.

(Réponse au n^o 1643)

à Anguien, ce 24 janvier 1763.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait le plaisir (*sic*), datée du 16 de ce mois, le 21. Je ne puis vous exprimer le plaisir

1. *INÉDIT*. Transcrit par J. Richard de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.

qu'elle m'a fait. Je vous suis infiniment obligé de la part que vous prenez à la perte que je viens de faire d'un oncle qui m'aimait comme lui-même. Je reçois avec satisfaction l'éloge que vous en faites, et que vous estimez les gens leur juste valeur. Je vous suis infiniment obligé des bons avis que vous me donnez. Mon oncle n'appréhendait qu'une chose, c'est que je pêche par le défaut de fermeté, et qu'il faut quelquefois, sans vouloir le mal, se roidir contre les mauvais procédés. Que ne puis-je, monsieur, avoir plaisir de vous posséder ! ce serait un adoucissement à mes peines : j'irais vous voir et vous consulter sur bien des petits embarras et difficultés qui peuvent m'arriver, que je vous découvrirais plus librement qu'à tout autre. Oserais-je espérer que ce temps où nous avons eu le plaisir de vous posséder reviendra ! J'en serais enchanté. Je le souhaite, je le désire. Je n'ai point oublié et ne les oublierai point les moments que j'ai passés à votre compagnie ; ne me le recommandez point : votre souvenir ne sortira point de ma mémoire. Ce que vous avez occupé ne sera habité par personne ; je ne louerai point votre bosquet, et les arbres plantés de vos mains ne sentiront point celles des jardiniers : les ordres avaient été donnés par mon oncle, ils sont réitérés par moi. Si je ne peux vous avoir, je vous aurai toujours, lorsque j'irai à votre demeure, présent à l'esprit : il était là ; il a planté ces arbres et tracé ce bosquet ; nous avons bu ici ; et nous étions de véritables amis. Cet heureux temps ne reviendra-t-il jamais ?

Il est vrai, je vous l'avoue, que mon oncle a été fâché de n'avoir point de vos nouvelles. Il m'en a parlé plusieurs fois avec peine et affligé. Il s'examinait et me disoit qu'il ne croyait point avoir rien fait qui dût vous effacer de sa mémoire.

J'ai remis à la soeur de notre hôtel-Dieu la lettre que vous aviez mise dans la mienne à son adresse. Elle a écrit à M^{me} la Marquise de Verdelin, qui lui a envoyé une réponse avec une lettre à votre adresse, que je mettrai avec la présente. La soeur, appréhendant que le paquet ne soit trop gros, m'a chargé de

vous remercier de sa part de l'amitié que vous lui avez toujours faite et que vous lui continuez. Elle vous prie de vouloir bien faire des compliments de sa part à M^{elle} Le Vasseur, que je salue, et ma mère aussi, à qui j'ai fait ceux de M^{elle} Le Vasseur.

J'ai dit à M. le curé ce dont vous avez bien voulu me charger. Il a été ravi d'apprendre de vos nouvelles. Il est charmé d'apprendre que M^{elle} Le Vasseur est à portée de pratiquer sa religion.

Nous n'avons plus à Anguien le P. Alemany ; il est, de ses vacances, à Tours, où il est supérieur et professeur. Le P. Mandar est à Paris. Je n'ai point trouvé M. le curé de Gros-lay chez lui ; j'y ai été il y a deux jours ; je lui aurais fait part que j'avais reçu de vos nouvelles, et je suis très-persuadé que je lui aurais fait grand plaisir ; il se porte bien.

Si ce n'était point trop vous demander, je vous prierais de nous donner de temps en temps de vos nouvelles et de l'état de votre santé. C'est une personne qui vous est attachée, croyez-moi. Je m'intéresse à tout ce qui vous regarde, et suis, dans l'espérance que vous ne m'oublierez point, avec respect et un attachement inviolable,

Monsieur,

Votre très humble et très obeissant serviteur

DUMOULIN

[« M^e Jacques-Joseph Mathas, écuyer, seigneur de Moissel¹, procureur fiscal du duché, signe, le 23 juin 1762, l'acte de décès d'Elisabeth Mathas, morte la veille, à l'âge de 74 ans, inhumée à Enghien. » (*Note de Joseph Richard*). — C'est sans doute ce Jacques-Joseph Mathas, mort lui-même le 31 décembre de la même année 1762, qui fut le propriétaire de Rousseau à Montlouis. Il serait l'oncle de M^{me} Dumoulin, née Mathas. [Th. D.]

1. Aujourd'hui *Moisselles* (S.-&-O.)

N^o 1647.

[MILORD MARÉCHAL À ROUSSEAU]¹.

8 janvier 1763.

Voilà donc votre livre devenu bon ; apparemment il s'est corrigé avec l'âge ; comme il arrive quelquefois aux jeunes gens. Pour M. Formey, il faut s'en moquer ; il aura voulu faire le zélé chrétien (je l'ai entendu prêcher) et estropier votre livre, qui marchera droit sur ses deux pieds malgré lui. S'il se sent le besoin de vous voler, tant pis pour lui. Je ne sais pas seulement qui est le président de l'Académie² depuis Maupertuis, ce serait à lui qu'il faudrait adresser une plainte du procédé de Formey. Le roi doit être actuellement accablé (s'il le pouvait être) d'affaires. Mais, selon moi, le mieux est de mépriser les pauvres pilleries de ceux qui sont dans le besoin.

Parlons de nos affaires. Je crois que ce que n'ont pu faire mes parents, mes amis, l'amour naturel de la patrie et la commodité d'être chez soi, Jean-Jacques le fera. Le premier article de la vie est, selon moi, la sûreté parfaite des gens avec qui l'on vit ; je l'aurai avec Jean-Jacques et Emet Ulla. Nous nous verrons quand le temps s'adoucir et nous consulterons ensemble. J'aurais encore un article à ajouter aux premiers réglemens que j'ai proposés : qu'en cas d'une invasion hostile des gentilshommes campagnards, je pourrais quelquefois avoir un asile dans votre impénétrable forteresse. Bonjour. Les gens d'ici, que je croyais avoir disposés à un accommodement et acheminement à la tranquillité, font toujours de nouveaux écarts ; ils viennent de demander au canton de Berne que le

1. Transcrit de l'imprimé en 1865 par Streckeisen-Moultou, *Amis et Ennemis*, t. II, p. 77-78.

2. « L'Académie de Berlin » (*Note de Streckeisen.*)

canton leur donne copie d'une lettre que, par ordre du roi, j'ai écrite à ce canton.

N. B. — Ils ont la copie, mais ils veulent se donner les airs des souverains de souverains et¹ que le roi de Prusse ne puisse pas écrire sans la permission des quatre ministres et que le canton leur donne une copie authentique. Laissons les Formey et les ministres estropier les livres et gouverner le monde, et sauvons-nous dans notre château avec David Hume que nous ferons *grand aumônier*. Bonsoir.

N^o 1648.

A M. [M.-M. REY, LIBRAIRE À AMSTERDAM]².

A Môtiers, le 8 Janv. 1763.

Samedi, premier de ce mois, je fis partir, mon cher Rey, mon manuscrit³ comme je vous l'avois annoncé, par l'entremise de M^{rs}. Pourtalès et Comp^e. qui l'ont adressé à l'un de leurs correspondans à Amsterdam pour vous être remis, et auquel vous ou moi aurons soin d'en rembourser le port; je ne vous parlerai plus de l'exécution de cet ouvrage ni du soin qu'il m'importe que vous donniez à la correction; je vous ai dit là-dessus tout ce que j'avois à dire, et votre amitié pour moi vous en dit sûrement encore plus. Je vous réitère seulement la prière de m'en accuser la réception ou si vous ne l'aviez pas reçu, de m'en avertir sans retard.

1. Streckeisen imprime « des airs de souverains, que le roi de Prusse ». Il y a, dans l'original autographe conservé à Neuchâtel: « se donner des airs *des souverains* de souverains *et* que le roi de Prusse... »

2. Transcrit de l'imprimé en 1858 par Bosscha, *loc. cit.*, n^o 103.

3. De la *Lettre à Christophe de Beaumont*.

Comme c'est la première fois que j'ai fait imprimer un Ecrit sans revoir les épreuves, il restera dans celui-ci bien des défauts qu'on ne peut guères voir que sur l'imprimé ; je me rappelle même des corrections à faire que je ne peux pas vous indiquer, soit parce que je n'ai pas toujours coté sur mon brouillon les pages de la copie, soit parce qu'ayant fait des changemens en transcrivant, je ne me souviens plus de ce que j'ai mis. Voici pourtant deux petites corrections que je crois pouvoir vous indiquer à peu près et que je vous prie de tâcher de mettre à leur place.

La première est vers le haut de la page ; où j'ai mis ce qui suit ou quelque chose d'approchant.

ne cédant pas plus à leurs opinions qu'à leurs volontés, et gardant la mienne aussi libre que ma raison.

Or la faute consiste en ce que *opinions* et *volontés* étant tous deux féminins, on ne voit pas auquel des deux *la mienne* se rapporte ; ce qui rend la phrase amphibologique et louche, chose que je hais souverainement. Pour ôter cette amphibologie, il faut faire que l'un des deux substantifs soit masculin ; car alors ce pronom *la mienne* se rapportera nécessairement à l'autre. Otez donc le mot *opinions* et mettez à la place le mot *préjugés*, et la correction sera faite ;¹ mais il faut regarder quelques lignes plus haut et plus bas si le même mot *préjugés* ne s'y trouveroit pas ; car ce seroit un inconvénient qu'il fût répété deux fois en peu de lignes. Je vous explique la raison de ce changement, afin que, s'il y a autrement, vous ne fassiez que ce qui sera nécessaire, ou que vous ne fassiez rien du tout.

La seconde correction à faire est, je pense, à la page 51 ou près de là ; voici comment est dans mon brouillon le passage qu'il faut changer.

et comme on auroit tort en Laponie de borner à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, je ne suis pas assez ignorant dans l'histoire des peuples pour fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens que je vois autour de moi.

1. « La correction à été faite. Le passage se trouve dans l'alinéa commençant *Ainsi va flottant le sot public*, pag. 4 de l'édition originale. » (Note de Bosscha.)

Cette tournure est mauvaise, et voici celle qu'il y faut substituer.

et comme on s'abuseroit en Laponie de fixer à quatre pieds la stature naturelle de l'homme, on ne s'abuseroit pas moins parmi nous de fixer la mesure des ames humaines sur celle des gens que l'on voit autour de soi¹.

Je vous prie de transporter exactement ces deux corrections à leur place. J'ai souligné les passages pour les distinguer dans ma lettre ; mais vous comprendrez bien qu'ils ne doivent pas être en italique.

Vous savez sans doute que M. Néaulme fait mutiler mon *Emile* par le laborieux M. Formey qui ne craint pas, par une entreprise inouïe jusqu'ici dans la littérature, de s'emparer de mon vivant de mon propre bien, pour l'estropier et le défigurer à son gré et peut-être y fourrer sous mon nom ses sottises². Voilà les brigands qui s'appellent Chrétiens, et moi qui chéris la justice et respecte en tout les droits d'autrui, je suis l'impie et l'homme abominable. Ils ont raison, s'ils sont Chrétiens, je ne le suis pas.

1. « Le passage se trouve comme l'auteur l'a corrigé p. 90 de l'édition originale, dans l'alinéa commençant par *Quelque attestés que soient.* » (Note de Bosscha.)

2. « MM. de Musset-Pathay et Petitain affirment, d'après une déclaration de Formey lui-même, que le libraire Néaulme étant sur le point d'être condamné à une forte amende au sujet de l'*Emile*, n'obtint grâce qu'à condition de donner sur-le-champ une autre édition *purgee de tout ce qui pourrait donner matière à scandale*, et que ce fut pour tirer Néaulme de cet embarras que Formey arrangea l'*Emile* Chrétien, consacré à l'utilité publique. Il résulte d'un examen des actes officiels des Etats de Hollande qu'en 1763, Jean Néaulme, inquiet des préventions défavorables qui pourraient naître dans le Public à son égard au sujet de l'*Emile*, s'est adressé aux Etats de Hollande pour leur témoigner ses regrets d'avoir entrepris la publication de cet ouvrage, et son aversion pour les *Maximes* de l'auteur, qu'il n'avait connues, disait-il, que par le livre déjà imprimé. Tout en affirmant qu'il n'avait pas vendu un seul exemplaire de l'*Emile*, il fit part aux Etats que, pour rétablir sa réputation et pour réparer le mal qu'il pourrait avoir causé, il avait confié l'ouvrage à un savant Théologien pour le revoir, et il demande un privilège pour ce livre, dont le titre serait *Le véritable Emile* etc. L'ouvrage parut avec un avertissement apologétique de Néaulme et une introduction de Formey. Le titre en est : « *Le véritable Emile, consacré à l'utilité publique, rédigé par Mr. Formey, auteur du Philosophe Chrétien, duquel on a joint des notes critiques sur différens endroits qui en sont susceptibles.* Amsterdam, 1763. » (Note de Bosscha.)

On dit que M. l'Abbé de la Porte et M. Duchesne ont entrepris tout ouvertement une édition générale de tous mes écrits en douze volumes in 8°. Ainsi me voilà loin de mon compte sur l'édition générale par laquelle je comptois finir pour avoir du pain. Au défaut de cette ressource, il en faudra chercher je ne sais où ; car pour mendier et recevoir l'aumône de qui que ce soit, je suis parfaitement déterminé à mourir de faim plutôt que de jamais en venir là. Ce qui me console, est que ces M^{rs}. n'ont ni les additions ni les pièces manuscrites en assez grand nombre, qui pourroient faire valoir mon édition.

Vous savez sans doute qu'on a fourré sous mon nom, dans une édition contrefaite du Contrat Social, une lettre à laquelle je n'ai aucune part et que je n'ai même jamais vue. On fait aussi courir je ne sais combien de lettres manuscrites qu'on m'attribue, et qui sont ou supposées ou falsifiées par mes ennemis au point d'être méconnoissables. Voilà, mon cher Rey, les honnêtes gens à qui j'ai affaire. Cependant cette sequelle Voltairienne s'est tellement emparée de tous les journaux, de toutes les gazettes, mercures et autres papiers publics, qu'il n'y a de place que pour leurs insultes et calomnies, et que la voix de l'opprimé ne sauroit y pénétrer. Ne pourriez-vous point trouver quelque débouché pour faire entendre au moins une fois mes protestations et désaveux sur tout cela ?

Je suis malade, excédé, triste ; j'aurois grand besoin d'un peu de tranquillité et l'on ne m'en laisse point. Adieu, mon cher Rey, plaignez-moi et aimez-moi.

J. J. ROUSSEAU

Mes salutations je vous prie à Madame Rey et à Mademoiselle Dumoulin. J'embrasse vos enfants.

Je vous demande pardon de vous coûter tant de ports de lettres ; elles étoient toutes nécessaires, et je vais maintenant m'arrêter.

Autre petite correction que je me rappelle en ce moment.
page 50 *n'eut point enfin péri sur la roue. Otez enfin.*

Dans la date de la lettre j'ai mis 18 X^{bre} au lieu de 18 9^{bre}.
Je vous prie de changer cela.

N° 1649.

[GUY, POUR DUCHESNE, À ROUSSEAU]¹.

A Paris le 8^e janvier 1763.

Monsieur,

Permettez-nous de vous faire notre compliment sur la nouvelle année, que nous vous souhaitons bien sincèrement de (*sic*) plus heureuse ; que votre santé soit aussi bonne que vous puissiez le désirer ; sûrement nous y prenons toute la part possible.

Je ne doute pas que vous n'ayez actuellement reçu les petits articles remis à M. de Rougemont. Ayez la bonté de nous marquer s'il y a un abonnement pour les ouvrages périodiques de Pontarlier jusqu'à chez vous, pour que je m'arrange afin de vous les faire parvenir, je veux dire pour les *Annales typographiques*, dont il en (*sic*) paroît déjà un cahier. Je vous enverrai aussi quand je serai instruit *l'Avant-coureur* qui est une feuille de 8 pages 8°, que l'on donne toutes les semaines ; cet ouvrage parle de tout et termine ordinairement son narré par donner une idée de la littérature nouvelle. Je suis bien sûr de faire tenir l'une et l'autre franco par Pontarlier.

1. *INÉDIT*. Transcrit, en août 1907, de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel (Rec. Guy et Duchesne fol. 8, 9). Petit in-4°, de 4 p. avec 4 lignes sur la 4^e, l'adresse (Motiers-Travers, par Pontarlier), le chiffre postal 10, timbre postal à l'encre rouge, avec la mention « franco ». Cachet de cire rouge : un temple à l'antique, avec un arbre au devant, avec la légende AU TEMPLE DU GOUT.

Il n'est pas, Monsieur, que vous n'avez connoissance que l'on a déjà imprimé à Lion, à Rouen, en Hollande, un recueil de vos OEuvres diverses, en deux forts volumes. La moins fautive et la plus supportable est, à ce que j'ai ouï dire, celle de Hollande; mais, pour les autres, outre qu'elles fourmillent de fautes, elles renferment encore des choses qui ne plaisent pas aux personnes qui vous aiment, et malheureusement ces éditions entrent aisément à Paris et se vendent comme si elles étoient faites sous vos yeux. Je dis que, pour les faire tomber, il seroit à propos d'en faire une ici, dont M. l'abbé de Laporte se feroit un plaisir d'en (*sic*) être l'éditeur. Nous lui avons parlé, ainsi qu'à Madame la Maréchale de Luxembourg, qui a été fort de cet avis. Nous avons même déjà fait faire une épreuve que nous avons donnée à M. de Malzherbes, afin de vous mettre en règle du côté de la police. La question maintenant est de savoir si cela ne vous fera pas de peine, car, pour peu que cela vous gênât, nous sommes très disposés à en rester là. Nous disons que cette édition ne seroit que pour faire tomber celles dont on n'est pas content, et elle n'empêcheroit pas l'édition générale que vous comptez donner quelque jour, et pour laquelle nous espérons que vous nous donnerez la préférence. Bien entendu que nous comptons répondre à la permission que vous donnerez pour faire celle dite ci-dessus et en conséquence réglez vous même cette affaire-là. M. l'abbé de La Porte nous a dit que vous aviez marqué à M. Nieps (*sic*) que vous consentiez que nous fissions graver votre portrait gravé (*sic*) par M. de La Tour. M. de La Tour se chargera de donner le graveur. Faites-nous l'honneur, Monsieur, de nous répondre le plus tost que vous pourrez, car ce sera une affaire bientôt faite, le tout étant prest.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très ob. serviteur

GUY P^r DUCHESNE

N^o 1650.

A MONSIEUR,
MONSIEUR LENIEPS BANQUIER,
RUE DE SAVOYE A PARIS¹.

A Motiers le 9 Janvier 1763.

J'apprends, mon bon ami, avec plus de chagrin que de surprise, le changement de religion de M. Lambert : c'est un expédient dont il devoit naturellement s'aviser, et dont je sens bien l'influence dans vos discussions avec lui. Ah ! cher Lenieps, la bonne chose pour les affaires que d'être hypocrite, fourbe et menteur ! Avec cela, l'on est guère décrété et l'on perd rarement son procès. Je souhaite de tout mon coeur que vous vous tiriez bien du vôtre avec lui : mais il me paroît bien difficile, et surtout en France, qu'un honnête homme puisse gagner un procès.

Je suis bien touché de toutes les honnêtetés de M. de La Tour : c'est un homme si estimable que les témoignages d'amitié qu'il donne font toujours honneur à celui qui les reçoit, et j'en ai tant reçu de lui qu'ils laisseront toujours dans mon coeur un souvenir plein de reconnaissance. Je suis bien aise qu'il daigne présider à la gravure de mon portrait ; ses soins empêcheront que son ouvrage ne soit défiguré : mais il est bien difficile qu'il ne le soit pas, si le format de l'estampe est assez petit pour entrer dans un livre ; et, quoique dans la circonstance présente je ne sois pas fâché que mon portrait gravé paroisse à Paris, s'il dépendoit de moi il ne seroit jamais mis à la tête de mes écrits : malheureusement on ne me consulte pas plus là-dessus que sur la collection même, et M^{rs} De la Porte et Duchesne s'emparent de mon bien avec autant

1. *INÉDIT*. Transcrit de la copie ms. de 1795, où cette lettre est cotée « trente-neuvième ». [P.-P. P.]

d'aisance que s'il leur appartenait. Le compliment de M. l'abbé De la Porte sur ma lettre qu'il vous demande si cavalièrement ressemble à celui d'un homme qui m'auroit volé ma bourse, et qui viendrait me demander sans façon s'il ne m'auroit point par mégarde laissé quelque écu. Vous savez, cher ami, que la seule ressource que je me suis réservée pour avoir du pain est une Collection Générale de mes écrits. Ces Messieurs, m'ôtant cette ressource autant qu'il est en eux, font de leur mieux pour me forcer à mourir de faim, ou à vivre d'aumônes, ce que je suis bien déterminé à ne faire jamais. Encore M. l'Abbé De la Porte ne me devant rien et n'ayant aucune liaison avec moi, je n'ai à lui reprocher là dessus qu'un procédé dur et peu honnête. Mais M. Duchesne se conduit en ceci avec bien de l'injustice et de l'ingratitude : aussi m'ayant écrit il y a peu de tems, n'a-t-il eu garde de me parler de cette collection, silence qui montre assez ce qu'il en pense lui-même. Je ne peux pas empêcher qu'on imprime mes livres à Paris après les y avoir brûlés ; mais si ces Messieurs vont en avant en continuant de ne tenir aucun compte de l'Auteur, ils ne doivent pas douter que je ne dise au Public mon sentiment sur cette édition avant qu'elle ne s'exécute. En attendant, gardez-vous bien, je vous prie, au moins jusqu'à nouvel avis, de leur communiquer la lettre en question : mais si vous pouviez à votre loisir, m'en envoyer une copie à moi-même, vous me feriez plaisir.

Pour revenir à M. De la Tour, je puis d'autant moins accepter sans indiscretion le présent de mon portrait qu'il a retouché à Montmorenci, qu'il m'en a déjà donné une copie faite par lui-même, et si magnifiquement, qu'il y a joint à ses frais le cadre et la glace, sans que j'aie jusqu'ici fait mon devoir, du moins quant au remboursement. Ce portrait est dans le Cabinet de M. le Maréchal de Luxembourg, qui a bien voulu l'honorer de cette place, après m'avoir, comme vous savez, fait présent du sien. Après cela, jugez vous-même s'il est possible que j'en accepte encore un. Ce n'est pas que je n'eusse un usage convenable et même important à en faire,

si j'en étois possesseur : mais comme rien ne peut autoriser une vilénie, et que ce qui d'abord fut amitié deviendrait alors vilénie et avidité de ma part, je vous prie de marquer à M. De la Tour toute ma vive et tendre reconnoissance sur cette seconde offre, et de le prier au surplus qu'il n'en soit plus question.

Je crois que M. Baillod ne tardera pas à vous aller joindre. Quoi qu'il en soit, je vous prie de ne plus m'écrire sous son couvert, et de lui écrire plutôt sous le mien, quand vous nous écrirez à l'un ou à l'autre. N'ayant aucune liaison avec lui, il ne m'est pas agréable d'en recevoir ses petits services. Je suis bien fâché, cher ami, qu'il faille que vous fassiez seul presque tous les frais de nôtre correspondance : mais puisqu'il le faut, je vous laisse faire, ne pouvant remédier à cette inégalité que par des offres de remboursement que vous n'accepteriez pas. Adieu, mon bon et cher ami, je vous embrasse : je vais toujours traînant : tâchez, au milieu de vos peines, de vous maintenir au moins en meilleure santé que moi.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1651.

A MONSIEUR
MONSIEUR J.-J. ROUSSEAU
À MOTIERS¹.

(Lettre de Rey.)

J'ai, mon cher Rousseau, votre lettre du 26^e X^{bre} ; je donnerai tous mes soins à l'impression et correction de votre manuscrit, qui ne m'est point parvenu jusqu'à ce moment. J'ai envoyé au bureau pour savoir s'il n'y auroit point de paquet pour moi. L'on m'a assuré qu'il n'étoit rien venu ; ainsi que je suis obligé, pour votre tranquillité, de vous en prévenir. Au reste vous ne devez pas craindre que vos lettres et paquets soient ouverts ; cela ne se fait jamais dans cette ville. Votre lettre par M^r De Lorme ne m'est point parvenu encore. Je vous repete à ce sujet de ne jamais m'écrire sous couvert d'un autre, mais directement. Mess^{rs} Moulou et Roustan ne m'ont encore rien dit ni fait savoir ; j'agirai avec eux suivant ma méthode ordinaire, amicalement. Au reste, il est bon que vous m'ayez prévenu que je puis l'imprimer, ce que je n'aurois pas fait.

En me donnant des marques d'amitié et de confiance qui me sont très sensibles, je voudrois que vous ne m'exposiez pas à vous voir trompé dans votre attente ; c'est une chose trop délicate de mettre le prix à un manuscrit.

Je profiterai de votre ouverture pour négocier votre manuscrit dans l'étranger, en en tirant le meilleur parti que je pourrai.

Depuis trois semaines, nous avons un froid violent. Toutes

1. *INÉDIT*. Transcrit de l'original autographe signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Rey, fol. 193. 1 p. de texte in-4^o, plus, au verso, 5 lignes et l'adresse. Cachet de cire rouge aux initiales. Pas de marque postale.

les imprimeries ont suspendu leur travail. J'ai prévenu mon imprimeur, et, s'il est possible de faire deux éditions, petites, à la vérité, mais propres, nous les ferons, la grande uniquement pour satisfaire l'envie que vous en avez, et l'autre pour ajouter à vos OEuvres. Mon imprimeur m'a promis de m'aider tout de suite et il le fera pour peu que le froid diminue.

Etes-vous donc, mon cher Rousseau, décidé à rester où vous êtes ? Il me semble que vous pourriez vivre ici tout aussi bien qu'ailleurs et vous vous choisiriez le travail que vous voudriez.

Ma femme a eu, il y a trois semaines, une hémorrhagie qui, heureusement, n'a pas eu de suite. Elle vous embrasse, de même que Mad^{elle} Du Moulin. Vos lettres nous font toujours beaucoup de plaisir ; la petite vient toujours à merveille, loué soit Dieu ; je viens de l'embrasser pour votre compte.

La nouvelle édition d'Héloïse est enfin achevée ; je vous en expédierai par la première occasion que j'aurai pour la Suisse.

Je vous embrasse de tout mon coeur ; tenez-vous au chaud, l'esprit joyeux. Je salue Mad^{elle} Le Vasseur et la prie d'avoir soin de vous. Je ne vous fais pas les complimens d'usage, persuadé de l'attachement que j'ai pour vous, que vous m'êtes aussi cher que mes propres enfans.

A Amsterdam le 14^e Janvier 1763.

tout à vous

REY

N. B. Au moment que j'allois fermer cette lettre je reçois votre manuscrit bien conditionné. Je ne puis retarder le départ de cette lettre ; autrement j'en aurois fait une autre.

N^o 1652.

A M. J.-F. DE LUC, À GENÈVE ¹.

A Motiers, le 16 Janvier 1763.

Mille raisons tirées de mon état présent me rendent fort tardif dans toutes mes correspondances, et je crois, mon cher ami, que la nôtre en particulier ne peut être trop rare, afin que le sujet ne vienne pas à s'en exécuter, car quoique vous en puissiez dire il me paroît difficile que quelqu'une de nos lettres ne soit pas surprise, et si vos gens étoient surs que j'eusse le dessein d'écrire, cela seroit sujet à de grans inconvéniens. Heureusement depuis la réception de la malle j'ai tout ce qu'il me faut, ou à peu près, excepté ma tête que j'ai perdue sans espoir de la retrouver. J'ai fait des essais, ils sont pitoyables, et je vois avec douleur que je me manque dans l'occasion où j'espérois le plus de moi. Mes maux et mes chagrins m'ont tué le coeur et il n'y avoit que lui qui put animer ma plume ; je ne vois qu'un brouillard devant moi ; je ne ferai rien de bon, je le sens.

Quoi qu'il en soit, la juste défiance que mes essais m'ont donnée, me détermine à partager en deux mon entreprise, afin de laisser place au remède du mal que j'aurai pu faire la première fois. Je ferai d'abord les lettres que j'ai projetées ² et dans lesquelles je me propose de parler principalement de moi. Ces lettres si je puis parvenir à les mettre en état de paroître seront publiques cette année, et je tâcherai que ce soit vers le commencement de Décembre prochain, afin que si vous avez

1. Transcrit en 1879 d'une copie de J.-A. De Luc, petit-fils du destinataire, que m'a communiquée M^{me} Ruegger-De Luc. Il y a deux copies de cette lettre dans le premier ms. Adert, fol. 112 à 114 et fol. 253-256, cette dernière, de la main de Ph. Plan, et une autre dans le 2^e p. 233, 237. Ces trois copies disent : « pas de signature ». [Th. D.]

2. Les *Lettres écrites de la Montagne*.

aux élections quelque opération à faire elles puissent la favoriser.

Mais je me propose de méditer et travailler plus à loisir un autre écrit plus important duquel j'ai parlé à M. votre fils, et qui, si, comme je le présume, vous êtes réduits à recouvrir enfin à la garantie, pourroit vous servir de mémoire instructif pour les juges. C'est pour son second ouvrage que tout ce que vous m'avez envoyé me sera principalement utile, mais il faudra de plus l'historique de tout ce qui s'est passé depuis cinq ou six ans en ça. Comme ce travail demande beaucoup de lecture et d'étude, j'estime qu'il me tiendra au moins ¹deux ans après la publication du premier écrit, et comme durant ce tems on pourroit avoir besoin de ce que vous m'avez envoyé, je vais travailler à des extraits qui me mettent en état de me passer des originaux et vous les envoyer lorsque vous les demanderez. Je vous explique en détail mes vues, afin que le tout une fois entendu, nous puissions aller chacun notre train de concert sans plus parler de rien dans nos lettres. Mais le tout dépend d'une amélioration supposée dans mon état actuel, car si la meilleure saison ne l'adoucit, n'attendez plus rien de moi.

Aux obstacles de mes maux physiques il s'en joint d'autres qui tiennent à ma situation extérieure et qui peuvent me forcer d'en changer d'un jour à l'autre. J'ignore ce que je deviendrai cet été et je serai forcé, tout au moins à quelque déplacement passager, si ma santé le permet. Dans cette incertitude il est bon de prendre aussi des mesures pour la sûreté de votre dépôt. Comment faut-il que j'en dispose en cas de déménagement. Mon idée seroit de la² déposer bien fermée et bien cachetée dans la maison de la personne qui a soupé chez moi avec M. vôtre fils, d'où il seroit aisé de vous la faire passer en sûreté. Si cet arrangement ne vous convient pas, marquez-moi ce qu'il faut faire à la place ; s'il vous convient, vôtre silence le confirmera.

1. Sur la copie on lit : *du moins*, qui est sans doute une faute du copiste.
2. La malle, dont il est question plus haut.

La Malle est arrivée en bon état, et le cachet portant une cloche dans l'écu et une autre cloche au cimier étoit en très bon état aussi. Mais la pièce qui tient au couvercle et qui entre dans la serrure s'est trouvée cassée, et en y mettant la clef elle est tombée par terre. Je dois vous avertir de cela, afin que vous ne soyez pas surpris que la malle vous retourne dans l'état où elle m'est parvenue.

Sitot que M. votre fils arriva ici, je connus qu'il n'étoit pas rétabli, et l'inquiétude que me donna son état m'empêcha de jouir en repos du plaisir de le voir. Je ne suis donc passurpris que la fièvre l'ait repris. Mais comme le plus grand mal des fièvres périodiques est leur durée et que cette durée est quelquefois nécessaire pour consumer leur levain, je pense qu'il fait très bien de s'abstenir du quinquina. La fièvre elle-même est un remède qu'il ne faut pas contrarier par d'autres, quand la nature ne l'administre pas trop violemment. Il guérira bien plus solidement en guérissant de lui-même ; je ne doute pas que cela n'arrive bientôt, et vous ne doutez pas que je ne le désire de tout mon coeur. Adieu, mon bon ami, je vous embrasse, et tout ce qui vous est cher.

Saluez de ma part, je vous prie, M. Voulaire fils, et dites lui que je serois charmé de le voir, mais qu'il en faut remettre le projet à de meilleurs tems. Si M. vôtre fils se propose de publier bientôt son premier ouvrage, je voudrois qu'il tâchât d'y annoncer adroitement le second qu'il fait conjointement avec son frère, afin de le faire attendre et desirer du public. La sensation d'un livre attendu fait toujours plus d'effet quand il paroît.

Mes salutations à M. d'Ivernois.

N^o 1653.

A MONSIEUR
MONSIEUR MOULTOU
MINISTRE DU S^t EVANGILE
A GENÈVE¹.

(Réponse au n^o 1638)

A Motiers le 20 Janvier 1763.

Je suis en souci, cher Ami, de ce que vous m'avez marqué que ma lettre par le Messenger vous est arrivée mal cachetée. Je cachete cependant avec soin toutes les lettres que je vous écris. Cela m'apprendra à ne plus me servir du Messenger. Mais ce n'est pas assés ; il faut vérifier le fait ; coupez le cachet de ma lettre et me l'envoyez ; je verrai bien si l'on y a touché². Si on l'a fait je crois que c'est ici, le Messenger ayant différé son départ de plusieurs jours durant lesquels il avoit ma lettre, dont il aura pu parler, et que les curieux auront été tentés de lire. Quoiqu'il en soit, j'estime que dans le doute, si la lettre a été ouverte, vous ne devez point donner votre écrit, du moins quant à présent.

Comment avez-vous pu imaginer que si j'avois écrit des mémoires de ma vie, j'aurois choisi M. de Montmolin pour l'en faire dépositaire ?³ Soyez sur que la reconnoissance que j'ai pour sa conduite envers moi ne m'aveugle pas à ce point, et que quand je me choisirai un confesseur, ce ne sera sûrement pas un hommed'Eglise ; car je neregarde pas mon cher Moulto

1. Transcrit le 23 novembre 1915 de l'original autographe non signé, conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel, Rec. Moulto, fol. 62-63. In-4^o de 4 p., l'adresse sur la 4^e, avec chiffre postal 12^s et le cachet à la devise sur cire rouge. (Le port plus élevé, 12 sols au lieu de 8 s. laisse supposer que ce pli contenait en outre une lettre à Roustan, qui ne nous est pas parvenue.)

2. Cf. n^o 1638, 1^{er} alinéa. Il s'agit du cachet oriental, qui fermait le n^o 1637, et qui est encore sur cet original, conservé à Neuchâtel.

3. Cf. n^o 1638, *in fine*.

comme tel. Il est certain que la vie de vôtre malheureux ami que je regarde comme finie est tout ce qui me reste à faire, et que l'histoire d'un homme qui aura le courage de se montrer intus et in cute peut être de quelque instruction à ses semblables ; mais cette entreprise a des difficultés presque insurmontables ; car malheureusement n'ayant pas toujours vécu seul je ne saurois me peindre sans peindre beaucoup d'autres gens, et je n'ai pas le droit d'être aussi sincère pour eux que pour moi, du moins avec le public et de leur vivant. Il y auroit peut-être des arrangemens à prendre pour cela qui demanderoi[ent] le concours d'un homme sur et d'un véritable ami ; ce n'est pas d'aujourd'hui que je médite sur cette entreprise qui n'est pas si légère qu'elle peut vous paroître, et je ne vois qu'un moyen de l'exécuter duquel je voudrois raisonner avec vous. J'ai une chose à vous proposer. Dites-moi, cher Moulou, si je reprenois assés de force pour être sur pied cet été, pourriez-vous vous ménager deux ou trois mois à me donner pour les passer à peu près tête-à-tête. Je ne voudrois pour cela choisir ni Motiers, ni Zurich, ni Genève, mais un lieu auquel je pense, et où les importuns ne viendroient pas nous chercher, du moins de sitôt. Nous y trouverions un hôte et un ami¹, et même des sociétés très agréables quand nous voudrions un peu quitter nôtre solitude. Pensez à cela et dites m'en vôtre avis. Il ne s'agit pas d'un long voyage. Plus je pense à ce projet et plus je le trouve charmant. C'est mon dernier château en espagne, dont l'exécution ne tient qu'à ma santé et à vos affaires. Pensez-y, et me répondez. Cher Ami, que je vive encore deux mois, et je meurs content.

Vous me proposez d'aller près de Genève chercher des secours à mes maux ! Et quels secours donc ? Je n'en connois point d'autre quand je souffre, que la patience et la tranquillité. Mes amis mêmes alors me sont insupportables parce qu'il faut que je me gêne pour ne les pas affliger. Me croyez-

1. On peut supposer que Rousseau songe ici à M. de Conzié. [P.-P. P.]

vous donc de ceux qui méprisent la médecine quand ils se portent bien, et l'adorent quand ils sont malades ? Pour moi, quand je le suis, je me tiens coi, en attendant la mort ou la guérison. Si j'étois malade à Genève, c'est ici que je viendrois chercher les secours qu'il me faut.

J'écris à Roustan pour lui conseiller d'ajouter quelque autre écrit au sien pour en faire une espèce de volume dont il sera plus aisé de tirer quelque parti que d'une petite brochure. Donnez-lui le même Conseil. Si son ouvrage étoit de nature à pouvoir être imprimé à Paris, on paie mieux les Manuscrits là qu'en Hollande où rien ne met à l'abri des contrefaçons, je pourrois le lui négocier bien plus aisément, mais cela n'est pas possible. Tandis qu'il travaillera, le tems du voyage de Rey viendra et je lui parlerai. Je lui ai pourtant écrit, mais il ne m'a point encore répondu. Si Roustan veut s'en tenir à ce qu'il a fait, il y a un Grasset¹ à Lausanne qui peut-être pourroit s'en charger ; cela seroit bien plus comode, et épargneroit des embarras et des fraix. Il n'y a pas longtems que Rey m'a refusé un excellent Manuscrit au profit d'une pauvre Veuve, et duquel Mylord Mareschal est dépositaire. Cela me fait craindre qu'il n'en fasse autant de celui-ci. Adieu, je vous embrasse. Mon état est toujours le même ; mais cependant l'hiver tend à sa fin. Nous verrons ce que pourra faire une saison moins rude.

Savez-vous qu'on entreprend à Paris une Edition générale de mes écrits avec la permission du gouvernement ? Que dites-vous de cela ? Savez-vous que l'imbécille Neaulme et l'infatigable Formey travaillent à mutiler mon Emile, auquel ils auront l'audace de laisser mon nom, après l'avoir rendu aussi plat qu'eux ?

1. Il semble que Rousseau a écrit « Grassot ». Peut-être ne connaissait-il pas bien le nom du libraire Grasset.

N^o 1654.

A M. DUCHESNE,
LIBRAIRE, A PARIS¹.

A Motiers, le 20 janvier 1763.

Il y a long-temps, Monsieur, que j'ai appris de divers endroits que vous aviez entrepris avec M. l'abbé de la Porte, une édition générale de mes écrits ; sans examiner quel droit vous aviez de former cette entreprise, il me semblait au moins qu'étant en liaison avec l'auteur, vous auriez dû lui en parler, et, voyant que vous m'écriviez sans m'en rien dire, je me suis plaint de ce procédé ; avais-je tort ? vous me demandez maintenant mon consentement sur une affaire tout arrangée ! peut-être eût-il mieux valu me consulter sur l'arrangement. Je ne veux point, monsieur, nuire à vos avantages, mais je voudrais bien qu'ils ne me fussent pas toujours pernicieux. S'il est vrai que madame la maréchale ait approuvé votre entreprise, je l'approuve aussi ; mais jusqu'ici elle ne m'en a pas dit un mot. Dans la nécessité de voir user mes écrits par tant d'éditions avant la mienne, je tiens sans doute à grand avantage de tomber au moins dans les mains d'un éditeur tel que M. l'abbé de la Porte, et la considération de cet avantage est encore pour moi d'un grand poids, puisqu'il est certain qu'on ne m'a rassemblé jusqu'ici que dans des recueils défigurés. Quant au prix que vous voulez que je mette à la permission que vous me demandez, je n'ai rien à vous dire ; c'est à vous à voir si mes écrits ne coûtent pas assez cher à l'auteur pour devoir lui rendre quelque chose ; pour moi, je ne vous demande rien ; quant à mon édition générale, je vous

1. Transcrit de l'imprimé en 1825 par Musset-Pathay, *Œuvres inédites*, t. I, p. 118-120.

réitère de bon coeur la promesse de vous donner la préférence, si elle peut se faire à Paris.

Quand j'ai consenti que M. de la Tour fit graver mon portrait, c'était pour être publié à part et non pas à la tête de mon livre, et ce consentement ne pouvait pas avoir trait à votre édition, dont je n'étais pas encore instruit. Si absolument vous voulez l'y mettre, je vous prie au moins qu'il soit dit dans un avertissement ou préface que non-seulement cette édition n'est pas faite par l'auteur, mais qu'il ne s'en est point mêlé.

Je n'ai point encore reçu l'envoi que vous avez remis à M. de Rougemont, et je n'en ai même aucun avis ; de sorte que si vous pouviez désormais me faire directement les vôtres, cela gagnera du temps et sauvera de l'embarras. Vous pourrez les adresser à Pontarlier, à M. Gloriot, au Lion d'Or, avec avis que c'est pour moi. Mais ce n'est pas la peine d'envoyer de si petits paquets qui peuvent se perdre ; je ne me soucie point d'être absolument au courant ni d'avoir les *Annales Typographiques* à mesure qu'elles paraîtront ; il suffit que je les aie tôt ou tard avec une quantité d'articles suffisants pour faire un paquet médiocre. Envoyez-moi la note à mesure, afin que je vous fasse rembourser.

Je juge par ce que vous m'avez marqué, que l'édition in-12 de l'*Histoire Naturelle* ne se continuera pas ; tâchez, je vous prie, de savoir cela, et si elle ne se continue pas, comme je veux absolument avoir cet ouvrage, marquez-moi combien il y a maintenant de volumes in-4° et ce qu'ils coûtent, je tâcherai en ce cas de me défaire de mes in-12.

Je voudrais aussi savoir le prix du *Dictionnaire de l'Académie française* qui a paru l'année dernière.

Voici des articles que je vous prie de joindre à votre premier envoi.

Pensées de Pascal, OEuvres de la Bruyère, Imitation de Jésus-Christ, latin.

Il y en a quelques autres que j'ai oubliés, mais lorsque vous aurez un envoi à me faire, prévenez-m'en une quinzaine de

jours à l'avance, afin que je puisse vous écrire avant que vous fermiez le paquet.

Je vous prie de m'envoyer une note des pièces que vous comptez faire entrer dans votre recueil ; je pourrais peut-être vous en indiquer quelqu'une que vous n'auriez pas. Je vous salue, messieurs, de tout mon coeur.

ADDITIONS

[Au moment où ce volume était mis en pages, M^{me} Charrière de Severy a eu la très obligeante attention de me communiquer, de Lausanne, une copie moderne de la correspondance de Rousseau à M^{me} de Luze, correspondance dont plusieurs pièces ont échappé à l'éditeur de 1886. Les quatre suivantes, qui appartiennent à la période embrassée par le présent tome, sont *INÉDITES*.]

N^o 1655 (ou 1472^{bis}).

A MADAME
MADAME DE LUZE-WARNEY
À NEUFCHATEL¹.

A Motiers-Travers
le 24 Juillet 1762.

Je vois Madame, avec plaisir et reconnaissance, que vous avez daigné vous occuper de moi. Votre souvenir et vos soins me sont précieux, et si jamais je vais à Neufchâtel, je remplirai avec bien de l'empressement le devoir d'aller vous en remercier. En attendant, voulez-vous bien que je vous demande la note de vos déboursés pour laquelle je vous aurais épargné la peine d'écrire une seconde fois, si des² la première vous aviez bien voulu m'en marquer le montant.

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 28 avril 1927, d'une copie moderne communiquée par M^{me} Charrière de Severy.

2. La copie porte « de »; je pense qu'il faut lire « dès ». [P.-P. P.]

Recevez derechef, Madame, mes très humbles remerciemens, et, conjointement avec Monsieur de Luze, les assurances de tout mon respect.

J. J. ROUSSEAU

N^o 1656 (ou 1539^{bis}).

A MADAME
MADAME DE LUZE-WARNEY
À NEUFCHATEL¹.

Môtiers 25 septembre 1762.

Mes nouveaux remerciemens, Madame, seront accompagnés d'une nouvelle importunité, sur laquelle je vous prie cependant de m'éconduire si c'est une indiscretion. Il s'agit de cinq aulnes encore de la même indienne, tant elle a paru jolie et à bon marché. J'ai déjà remis à M. d'Yvernois l'argent du précédent envoi et il voudra bien se charger encore de celui de ces cinq aulnes, lequel vous sera remis avec cette lettre, de même que la toile cirée qui couvrait le précédent paquet, afin qu'elle serve encore à couvrir celui-ci.

Il me semble au reste que l'échantillon que j'avois marqué était brun, au lieu que ce fond ci est lilac : mais n'importe ; dans un beau caffetan couleur de lilac j'aurai l'air d'un petit agréable de Téfliis ou d'Erivan, et je crois que cela m'ira fort bien. C'est dommage que je ne sois pas à portée de vous éblouir de ma magnificence arménienne et de vous faire hommage de ma parure. C'est dommage aussi qu'avec un si bel étalage je ne sois pas de ceux, ni vous de celles qui daignent agréer le Salamalec Lyonnais.

Bon jour, Madame, mille respects et salutations.

J. J. ROUSSEAU

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 28 avril 1927, d'une copie moderne communiquée par M^{me} Charrière de Severy.

N^o 1657 (ou 1541^{bis}).

A MADAME
MADAME DE LUZE-WARNEY
à NEUFCHATEL¹.

Motiers 28 sept. 1762.

Pourquoi faut-il, Madame, que je vous gronde de ma maladresse et que je vous fasse des reproches pour n'avoir pu trouver une marque que j'avais si bien cachée? Point de bruit, je vous en supplie; le mal n'est pas si grand à mon avis, et puisque lilac je devais être, lilac je resterai, pour la rareté du fait. Quant à l'ennui des cinq aulnes, on persiste à les vouloir comme mon caffetan, car je vous avoue que cet envoi n'est pas pour moi, mais pour quelqu'un à qui, par reconnaissance, je dois beaucoup m'intéresser. Si vous m'avez fait meilleur marché qu'au public, comme on le dit et comme je le pense, je suis bien aise de me venger à vos dépens, afin qu'une autre fois vous soyez plus sage. Je desire, Madame, d'être distingué dans votre amitié, mais non pas dans votre commerce, et ce n'est pas en pareilles fournitures que je voudrais avoir un traité même de vous pour moi seul.

Voulez-vous bien que je vous fasse encore une importunité pour ma gouvernante, qui demande un tablier, mais de votre choix. Ainsi point d'échantillon, je vous supplie; qu'il ait le prix d'avoir été choisi par vous. Ayez la bonté d'y joindre aussi la petite note de ce qu'il coutè. Ce qui soit dit une fois pour toutes sur les importunités que je vous donnerai désormais en choses que je payerai en argent; car pour vos bontés, elles sont une dette que mon coeur payera sans cesse et qu'il n'acquittera jamais.

J. J. ROUSSEAU

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 28 avril 1927, d'une copie moderne communiquée par M^{me} Charrière de Severy.

Mille graces et respects, je vous supplie à Madame la Colonelle Sandoz. Vraiment je dois me souvenir d'elle! Souvenir même assez humiliant pour moi; car elle m'a reproché de manier le fuseau de si mauvaise grace que je n'ose plus y toucher devant les dames depuis ce tems là.

N^o 1658 (ou 1554^{bis}).

A MADAME
MADAME DE LUZE-WARNEY
À NEUFCHATEL¹.

A Motiers le 11 8^{bre} 1762.

Vous devez Madame être bien ennuyée de mes commissions et encore plus de mes remerciemens, ainsi je vous fais grace pour aujourd'hui de l'un et de l'autre: mais je ne puis m'empêcher de vous dire que j'aurais moins abusé de vos bontés quant au premier article, si j'avais imaginé que vous y missiez un bon marché tout exprés pour moi: cette distinction m'apprend mon devoir pour l'avenir. Quand j'ai pris la liberté de profiter de vos offres, j'ai supposé que Madame de Luze voudrait bien acheter pour moi chez M. de Luze de l'indienne au prix courant du public, et qu'elle y mettrait de sa part des choses d'un plus grand prix, savoir son choix et ses soins. Mais quand vous me faites des présens au lieu d'emplettes, vous m'apprenez que je suis un indiscret. Vous me forcez même d'être ingrat ou du moins d'en avoir l'apparence, puisqu'en échange de vos présens, vous me mettez dans le cas de vous faire un refus. La destination de mes lacets, Madame, a été faite. Je n'y puis plus rien changer. Si vous voulez y avoir droit, ayez la bonté de redevenir fille, et de vous remarier

1. *INÉDIT*. Transcrit, le 28 avril 1927, d'une copie moderne communiquée par M^{me} Charrière de Severy.

tout de nouveau ; je ne sais point d'autre moyen. Si des liens d'attachement et de reconnaissance peuvent supléer à celui là, je travaillerai toute ma vie à en resserrer le tissu.

Le métier de tapisserie que vous avez la bonté de m'annoncer donnera un peu de change aux lacets. Il faudra que les demoiselles du Vallon et Messieurs leurs Amans, prennent un peu de patience et tâchent d'attendre pour se coucher que Mademoiselle Emilie soit assise ; car jusqu'à ce que sa chaise soit faite, il n'y a plus pour elles de lacets ; je suis contraint de modérer là dessus mon zèle, attendu que l'une et l'autre occupation fatigue un peu ma poitrine et que c'est un délasement dont il faut être sobre, après avoir été longtems courbé sur des papiers. Car, Madame, ainsi le veut ma destinée ; il faut passer douze heures de la journée à répondre à tous les désoeuvrés de la terre, qui, ne sâchant que faire de leur tems, viennent usurper le mien.

Bonjour, Madame, un peu de pitié et d'amitié, je vous en conjure ; mais point de bon marché dans les emplettes, car je vous assure que j'ai cela sur le coeur.

J. J. ROUSSEAU

ADDITION AU TOME I.

N^o 1659 (ou 102^{bis}).

[J.-J. ROUSSEAU À M^{me} DE WARENS]¹.

[Le 20 janvier 1927, M. Albert Chérel, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, a eu l'obligeance de me communiquer le texte suivant, relevé par lui dans la *Ruche d'Aquitaine* de décembre 1817, p. 470-471 :]

« VARIÉTÉS.

« LETTRE INÉDITE DE J.-J. ROUSSEAU.

« Cette lettre, écrite de la main de Jean-Jacques Rousseau, offre tous les caractères de l'authenticité et manque dans les différentes éditions qu'on a publiées de cet auteur. On trouve dans sa correspondance une autre lettre du 17 janvier² 1749, renfermant plusieurs circonstances qui se rattachent à celles dont il entretient ici M^{me} de Warens :

A Paris, le 12 mars 1750.

« Voilà, ma très chère Maman, bien du temps passé en silence ; un peu de maladie, un peu de paresse, voilà mon histoire, voilà mon excuse, qui, je le sais, ne peut jamais rien valoir auprès de vous ; mais je sens que des lettres guérissent mal le chagrin que donne l'absence. Écrire est bon, faute de mieux ; mais se voir et se parler seroit tout autre chose. Croyez que si je pouvois m'enfermer dans ma lettre et courir à vous avec elle, je ne serois pas si paresseux à l'écrire.

« Je n'ai eu tout cet hiver, quoique très doux, que rhume, que fièvre, qu'ardeur d'urine ; mes convalescences ne sont que des passages d'un mal à un autre, ce qui, joint au vice inhérent, m'ôte tellement le courage qu'il ne m'en reste que pour écrire

1. Transcrit le 21 janvier 1927 de la copie de M. Albert Chérel.

2. Lisez : « 27 janvier » (Cf. t. I, p. 287, note 2).

à vous seule. Ceci soit dit pour le cher Patouillaud, que j'aime de tout mon coeur et à qui je ne réponds aussi que du coeur ; mais assurez-le, je vous prie, que ce coeur répond beaucoup mieux que ne feroit la plume. Tout ce que vous aimez m'est cher, et surtout lui, qui m'a toujours marqué une amitié que je n'oublierai jamais. Soit dit aussi pour M. Léonard, pour M. Giloz, pour M. Clavaire, en un mot, pour tous mes anciens et respectables amis, que je n'oublierai jamais, mais à qui je n'écrirai point, à moins qu'il ne soit question de leur rendre quelque service. Ma position est singulière ; je ne fais rien du tout, et cependant tout mon temps est aliéné, parce qu'il faut que je fasse instamment compagnie à des gens qui n'ont rien à faire. Le peu de temps qui me reste, je le donne au spectacle, dont mon humeur mélancolique a besoin, et à la promenade, dont ma santé a plus besoin encore. Du reste, hors les choses du devoir, je ne vois absolument personne, et je vis toujours seul, pour être toujours, du moins par la pensée, avec la meilleure et la plus chère de toutes les mamans.

« J'attends avec impatience de vos nouvelles.

TABLE

	Pages.
1452. A M. Daniel Roguin. Motiers-Travers [9?] Juillet 1762.	1
1453. A Messieurs Pictet et Lullin, bibliothécaires de la République de Genève. à Môtiers-travers le 9 Juillet 1762.	2
1454. [Moultou à Rousseau]. 9 juillet [1762].	2
1455. [Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris le 10 ^e juillet 1762.	4
1456. A M. Moultou. A Moutiers-travers 11 juillet 1762.	5
1457. A [Milord Maréchal]. [vers le 11 juillet 1762].	6
1458. Au Roi de Prusse. A Motiers-Travers [vers le 11 juillet 1762].	7
1459. [Milord Maréchal à Rousseau]. Colombier 12 juillet 1762. . .	8
1460. A M. Moultou. Môtiers-travers. 15 juillet 1762.	8
1461. [Le maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Saint-Hubert, 16 juillet 1762.	10
1462. [Moultou à Rousseau]. Samedi 17 juillet 1762.	11
1463. A M ^{me} Boy de la Tour. Motiers 18 Juillet 1762.	13
1464. [Jacob Vernes à Rousseau]. [vers le 18] Juillet 1762.	15
1465. [M ^{me} Boy de la Tour à Rousseau]. Iverdun, ce 20 juillet 1762.	17
1466. A M. Gingins de Moiry. A Môtiers-travers, le 21. Juillet 1762.	19
1467. A M ^{me} [de Luxembourg]. Môtier-travers 21 juillet 1762. . . .	19
1468. M ^{me} [la Comtesse de Boufflers à Rousseau]. Ce 21 juillet 1762.	22
— Hume à M ^{me} de Boufflers. 1 ^{er} juillet 1762.	23
1469. A M. Tissot. A Môtiers-travers 22 juillet 1762.	25
1470. M.-M. Rey à Rousseau. Le 22 ^e juillet 1762.	26
1471. [De M ^{me} de La Tour-de Franqueville]. Le 23 Juillet 1762. . .	28
1472. [Léonard Usteri à Rousseau], Zurich, 23 Juillet 1762. . . .	30
1473. A M. [Moultou]. 24 Juillet 1762.	33
1474. A M. Marcet de Mézières. de Motiers-Travers le 24 juillet 1762.	35
1475. Lenieps à Rousseau. A Paris, ce 25 Juillet 1762.	39
1476. [Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Saint Hubert, 25 juillet 1762.	40
1477. A M. [Bernard] Tscharnier. A Motiers Travers le 27 juillet 1762.	40
1478. A M ^{me} [la Comtesse de Boufflers]. à Motiers-Travers, le 27 juillet 1762.	42

1479.	[La Comtesse de Boufflers à Rousseau]. Ce 31 juillet [1762].	45
1480.	[Legouz de Gerland à Rousseau]. à Dijon, ce 3 ^{me} août 1762..	47
1481.	A M. Moultou. Môtiers 3. août 1762.	50
1482.	Moultou à Rousseau. 4 août 1762.	51
1483.	[Moultou à Rousseau]. 7 août 1762.	53
1484.	[M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. le 10 Août 1762.	54
1485.	A M. [Moultou]. Motiers ce 10. Août 1762.	55
1486.	A M. [Marcet de Mezières]. A Motiers-travers le 10 Aoust 1762.	58
1487.	[M ^{me} de Luxembourg à Rousseau]. Paris, 10 août 1762.	61
1488.	[Rulhière à Rousseau]. Saint Petersburg, le 12 août 1762.	62
1489.	[Tissot à Rousseau]. Lausanne, le 13 Août 1762.	65
1490.	A M ^{me} [de Luxembourg]. Môtiers-Travers, le 14 Aoust 1762.	66
1491.	Milord Maréchal à Rousseau. Ce 16 août 1762.	66
1492.	A [Milord Maréchal]. Motiers-Travers [vers le 18 août 1762].	67
1493.	A M. Marcet de Mézières. Motiers 20. Août 1762.	69
1494.	A M ^{me} la Comtesse de Boufflers. A Môtiers-travers le 20 Aoust 1762.	71
1495.	A M ^{me} de La Tour [-de Franqueville]. A Motiers-travers le 20 Aoust 1762.	74
1496.	Moultou à Rousseau. Le 21 [août 1762].	75
1497.	[Duclos à Rousseau]. A Paris le 23 août 1762.	76
1498.	A M. [M.-M. Rey]. à Môtiers-Travers par Neufchâtel 23 Aoust 1762.	77
1499.	[M ^{me} Boy de la Tour à Rousseau]. [23 août 1762].	79
1500.	D. Roguin à Rousseau. Ce 23 août [1762].	80
1501.	A M. le professeur de Montmolin. A Môtiers le 24 août 1762.	82
1502.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 24 août 1762.	83
1503.	M ^{me} de*** à M. de Mopinot. Paris, le 25 aout 1762.	84
1504.	A MM. [Duchesne et Guy]. A Motiers-Travers, 25 août 1762.	85
1505.	A M ^{me} de Pompadour. Paris le 28 Août 1762. LETTRE FAUSSE.	86
1506.	[Guy pour Duchesne à Rousseau]. A Paris, le 30 ^e Aoust 1762.	87
1507.	A M ^{me} Boy de la Tour. Motiers, 30 Aoust 1762.	89
1508.	De Marianne [M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 31 Août 1762.	91
1509.	[De la même au même]. Lettre du 19 mai [1762] insérée dans la précédente.	94
1510.	A M. [Jacob Vernet]. Motiers-Travers, le 31 août 1762.	95
1511.	[Milord Maréchal à Rousseau]. [septembre 1762 ?].	97
1512.	[Moultou à Rousseau]. mercredi 1 septembre 1762.	98
1513.	A M. Moultou. [1 ^{er} 7 ^{bre} 1762].	98
1514.	A M. Usteri. A Motiers le 2. 7 ^{bre} 1762.	101
1515.	A M ^{me} de Luze. A Môtiers, le 2 septembre 1762.	102
1516.	[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau].	103
1517.	A M ^{me} la marquise de Verdelin. A Motiers-travers le 4. 7 ^{bre} . 1762.	104
1518.	A. M. [M.-M. Rey]. A Motiers, le 5 7 ^{bre} 1762.. . . .	106

1519.	A M. Moulto. A Motier le 9. 7 ^{bre} 1762..	107
1520.	A [M. Comparet]. Vers le 9 septembre 1762..	108
1521.	F.-L. Gaudot à Rousseau. Neuchâtel, 9. 7 ^{bre} 1762..	114
1522.	A M. [le lieut.-col. Gaudot]. A Motiers, le 10 sept. 1762.	115
1523.	[Rey à Rousseau]. Amsterdam, 9 septembre 1762.	116
1524.	[Moulto à Rousseau]. Vendredi 10 [septembre 1762]..	119
1525.	[M ^{me} de Boufflers à Rousseau]. Ce 10 7 ^{bre} 1762.	121
1526.	A M. [Théodore Rousseau]. à Motiers, le 11. 7 ^{bre} 1762.	123
1527.	A M ^{lle} [Anne-Marie] d'Ivernois. [13 septembre 1762].	124
1528.	A M ^{me} de Luze. A Môtiers, le 13 sept. 1762.	125
1529.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 15 septembre 1762.	127
1530.	[De M ^{me} de La Tour-de Franqueville]. Le 16 septembre 1762.	128
1531.	A M ^{me} de Luze. A Môtiers, le 18 septembre 1762.	130
1532.	A M. Marcet de Mezières. 20 7 ^{bre} 1762.	131
1533.	A M. Moulto. 20 7 ^{bre} 1762.	132
1534.	Jean Sarasin à M. de Montmollin. Genève 14 septembre 1762.	133
1535.	M. de Montmollin à J. Sarasin. Motier-Travers, ce 25 septem- bre 1762.	135
1536.	[Jacob Vernet à Rousseau]. Genève, le 21 septembre 1762.	140
1537.	[Moulto à Rousseau]. 22 [septembre 1762].	145
1538.	A M. Pictet, colonel au service de LL. HH. PP. A Môtier le 23 septembre 1762.	174
1539.	J.-F. De Luc à Rousseau. Genève le 24 7 ^{bre} 1762.	156
1540.	[M ^{me} de Verdelin à Rousseau]. A Paris, le 26 Septembre 1762.	157
1541.	A M ^{me} de La Tour [-de Franqueville]. A Motiers, le 26 sept. 1762.	160
1542.	[Moulto à Rousseau]. Mardi 28 [septembre 1762].	162
1543.	M.-M. Rey à Rousseau. [28 septembre 1762].	163
1544.	De Marianne [M ^{me} de La Tour de Franqueville, à Rousseau]. Le premier octobre 1762.	165
1545.	[Léonard Usteri à Rousseau]. Zurich, 1 ^{er} octobre 1762.	166
1546.	[La Comtesse de Boufflers à Rousseau]. Ce 2. 7 ^{bre} [lisez octo- bre] 1762.	168
1547.	[Milord Maréchal à Rousseau]. Samedi 2 octobre 1762.	170
1548.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 3. Octobre [1762].	171
1549.	[M ^{me} Boy de la Tour à Rousseau]. A Lion, ce 4. 8 ^{bre} 1762..	172
1550.	A M ^{me} [la comtesse de Boufflers]. A Motiers, le 7. 8 ^{bre} 1762.	173
1551.	A M. [M.-M. Rey]. A Môtiers, le 8. 8 ^{bre} 1762..	176
1552.	A M. Moulto. 8. 8 ^{bre} 1762.	180
1553.	A M ^{me} Boy de la Tour. A Motiers, le 9. 8 ^{bre} 1762.	182
	— Mémoire.	184
1554.	A M. De Luc. A Môtiers le 10. 8 ^{bre} 1762.	186
1555.	Le professeur Hess à Rousseau. Zurich, ce 24 septembre 1762.	189
1556.	Rousseau au professeur Hess. Motiers-Travers 12 ^e Octobre 1762.	191
1557.	[Moulto à Rousseau]. mercredi 13 [octobre 1762].	193
1558.	A M ^{me} de La Tour-de-Franqueville. A Motiers le 15. 8 ^{bre} 1762.	194
1559.	A Messieurs les frères De Luc. A Motiers le 16 8 ^{bre} 1762.	195

1560.	A Messieurs les frères De Luc. Motiers le 18 octobre 1762.	196
1561.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 18 octobre 1762.	197
1562.	[Milord Maréchal à Rousseau]. Lundi 18 oct. 1762.	197
1563.	De Marianne [M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 18 octobre 1762.	198
1564.	A M. Moulto. 21 8 ^{bre} 1762.	200
1565.	A M. J. Néaulme. A Motiers travers le 21 8 ^{bre} 1762.. . . .	201
1566.	Rey à Rousseau. Le 23 ^e 8 ^{bre} 1762.	203
1567.	M ^{me} Boy de la Tour à Rousseau. [26 octobre 1762].	206
1568.	Madeleine Boy de la Tour à Rousseau. Lyon, ce 26 octobre 1762.	208
1569.	A M. de Malesherbes. Motiers-Travers, le 26 octobre 1762.	209
1570.	[A.-C. Bérard à Rousseau]. [Genève], 19 octobre 1762.	210
1571.	A M. A.-C. Bérard. A Môtiers le 28 8 ^{bre} 1762.	213
1572.	A M. Mouchon. A Môtiers, le 29 octobre 1762.	214
1573.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 29 octobre 1762.	216
1574.	A M ^{me} la Comtesse de Boufflers. Le 30 octobre 1762.	217
1575.	[Au roi de Prusse Frédéric II]. A Môtiers-Travers, le 1 ^{er} no- vembre 1762.	225
1576.	A Milord Maréchal. A Môtiers le 1 ^{er} novembre 1762.. . . .	227
1577.	[Antoine Court à Rousseau]. Lausanne 3 ^e nov. 1762.. . . .	228
1578.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 3 novembre 1762.	228
1579.	A M ^{me} de Luze. A Motiers, le 4 nov. 1762.. . . .	229
1580.	A M. Moulto. 6 9 ^{bre} 1762.	230
1581.	A M ^{me} Boy de la Tour. A Môtiers, le 6 9 ^{bre} 1762.	231
1582.	[Le Maréchal de Luxembourg à Rousseau]. Fontainebleau 7 novembre 1762.	233
1583.	[Moulto à Rousseau]. 9 [novembre 1762].	233
1584.	[M ^{me} de La Tour-de-Franqueville à Rousseau]. Le 9 novembre 1762.. . . .	235
1585.	[J.-F. De Luc à Rousseau]. [10 novembre 1762].	237
1586.	[La comtesse de Boufflers à Rousseau]. Ce 10 novembre 1762.	239
1587.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 11 novembre 1762.	240
1588.	A M. Jean Néaulme. A Môtiers-Travers, le 13 nov. 1762. . .	242
1589.	A M. Moulto. Ce 13 9 ^{bre} 1762.	244
1590.	[Malesherbes à Rousseau]. à Paris, ce 13 novembre 1762. . .	247
1591.	A M. Moulto. Ce lundi 15 [novembre 1762].	249
1592.	A M. de Montmollin. Ce lundi matin [15 nov. 1762].	250
1593.	[Moulto à Rousseau]. Mardi [16 nov. 1762].	250
1594.	A M. [M.-M. Rey]. A Môtiers, le 16 9 ^{bre} 1762.	252
1595.	Lenieps à Rousseau. Paris 16 9 ^{bre} 1762.. . . .	254
1596.	[Gauffecourt à Rousseau]. A Lyon ce 17 ^e 9 ^{bre} 1762.	256
1597.	A M. De Luc, pere. A Môtiers, le 18 novembre 1762.	257
1598.	[Moulto à Rousseau]. Le samedi 20 [novembre 1762].	259
1599.	A M ^{me} de La Tour de Franqueville. A Motiers, 21 novem- bre 1762.. . . .	260
1600.	A M. [J.-F. De Luc]. Motiers [vers le 20 nov. 1762].	261
1601.	[J.-F. De Luc à Rousseau]. Genève le 23 ^e nov. 1762.	261

1602.	A M ^{me} [Boy de la Tour]. A Môtiers le 23. 9 ^{bre} 1762.	263
1603.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 23 novembre [1762].	266
1604.	[Moultou à Rousseau]. Mercredi 24 [nov. 1762].	267
1605.	A MM. [Guy & Duchesne]. A Môtiers, le 24 nov. 1762.	267
1606.	A M. Moultoù. 25 9 ^{bre} 1762.	269
1607.	A M. de Montmollin [vers le 25 nov. 1762].	272
1608.	A M ^{me} la Comtesse de Boufflers. A Motiers le 26. 9 ^{bre} 1762.	275
1609.	A M. De Luc pere. A Môtiers, le 26 nov. 1762.	277
1610.	M. de Montmollin à M. d'Ivernois. 27 nov. 1762.	279
1611.	A [Milord Maréchal]. [26]ou 27 nov. 1762].	285
1612.	De Marianne [M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 28 nov. 1762.	287
1613.	La Roche à Rousseau. De Paris, ce 29 9 ^{bre} 1762.	290
1614.	A M. Grumet, curé d'Ambérieu. A Môtiers Travers, le 30 nov. 1762.	292
1615.	[Milord Maréchal à Rousseau]. 30 novembre 1762.	293
1616.	A M. [M.-M. Rey]. A Motiers 1 ^{er} 10 ^{bre} 1762.	294
1617.	A M. Lenieps. A Motiers-Travers, le 2 X ^{bre} 1762.	296
1618.	[Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris, le 2 Dec. 1762.	298
1619.	[M. de Montmollin à Rousseau]. 6 décembre 1762.	301
1620.	Réponse de Rousseau. [6 décembre 1762].	301
1621.	Le capitaine Colmont à Rousseau. [7 déc. 1762].	302
1622.	A M ^{me} la marquise de Verdelin. A Môtiers, le 7 X ^{bre} 1762.	303
1623.	A M. de Malesherbes. A Môtiers le 7 X ^{bre} 1762.	306
1624.	[Milord Maréchal à Rousseau]. Ce 9 décembre 1762.	308
1625.	Rey à Rousseau. Amsterdam le 15 ^e X ^{bre} 1762.	310
1626.	[Milord Maréchal à Rousseau]. Ce 14 ^e décembre 1762.	312
1627.	[Moultou à Rousseau]. Mercredi 15 décembre [1762].	313
1628.	Lenieps à Rousseau [fragments]. Paris 15 déc. 1762.	314
1629.	A M ^{me} Boy de la Tour. A Môtiers 17 X ^{bre} 1762.	317
1630.	[Duclos à Rousseau]. A Paris, le 17 décembre 1762.	318
1631.	A M ^{me} de La Tour-de Franqueville. A Môtiers le 18 déc. 1762.	319
1632.	A M. Moultoù. 19 X ^{bre} 1762.	320
1633.	Le maréchal de Luxembourg à Rousseau. Versailles, 21 dé- cembre 1762.	322
1634.	De Marianne [M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le 23 décembre 1762.	322
1635.	M ^{me} de Verdelin à Rousseau. Paris le 24 décembre 1762.	323
1636.	Le Nieps à Rousseau. Paris, 25 X ^{bre} 1762.	327
1637.	A M. [H.-D. Petitpierre, pasteur à Neuchâtel], à Motiers, le 30 X ^{bre} 1762.	329
1638.	A M. Moultoù. A Môtiers le 1 ^{er} janvier 1763.	330
1639.	Moultou à Rousseau. 4 janvier [1763].	331
1940.	[M ^{me} de La Tour-de Franqueville à Rousseau]. Le premier janvier 1763.	333
1641.	A M ^{me} de La Tour [-de Franqueville]. A Môtiers, le 4 jan- vier 1763.	333

1642. [M ^{lle} Duchesne, de Montmorency, à Rousseau]. à Montmorency ce 5 janvier 1763.	335
1643. [M ^{lle} Duchesne à Thérèse Le Vasseur]. à Montmorency ce 5 janvier 1763.	336
1644. A M. Dumoulin. A Môtiers-Travers, le 16 janvier 1763.	337
1645. A M ^{lle} Duchesne (de Montmorency). Môtiers, le 16 janvier 1763.	339
1646. M. Dumoulin à Rousseau. A Anguien, le 24 janvier 1763.	340
1647. [Milord Mâréchal à Rousseau]. 8 janvier 1763.	343
1648. A M. [M.-M. Rey]. A Môtiers, le 8 janv. 1763.	344
1649. [Guy, pour Duchesne, à Rousseau]. A Paris, le 8 ^e janvier 1763.	348
1650. A M. Lenieps. A Môtiers le 9 janvier 1763.	350
1651. Rey à Rousseau. A Amsterdam le 14 ^e janvier 1763.	353
1652. A M. J.-F. De Luc. A Motiers, le 16 janvier 1763.	355
1653. A M. Moulou. A Motiers, le 20 janvier 1763.	358
1654. A M. Duchesne. A Motiers, le 20 janvier 1763.	361

ADDITIONS

1655 (ou 1472 ^{bis}). A M ^{me} de Luze-Warney. à Motiers-Travers le 24 juillet 1762.	364
1656 (ou 1539 ^{bis}). A M ^{me} de Luze-Warney. Motiers, 25 septembre 1762.	365
1657 (ou 1541 ^{bis}). A M ^{me} de Luze-Warney, Motiers, 20 sept. 1762.	366
1658 (ou 1554 ^{bis}). A M ^{me} de Luze-Warney. A Motiers le 11. 8 ^{bre} 1762.	367

ADDITION AU TOME I

1659 (ou 102 ^{bis}). A M ^{me} de Warens. A Paris, le 12 mars 1750.	369
---	-----

PLANCHES

I. J.-J. Rousseau, gravé par Cathelin d'après La Tour.	<i>frontispice</i>
II. M ^{me} Boy de la Tour.	14
III. Le docteur Tissot.	65
IV. David Hume	97
V. Voltaire.	156
VI. Frédéric II, roi de Prusse.	224

INDEX DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS CE HUITIÈME TOME

- ABAUZIT (Firmin)** [Uzès, 11 novembre 1679-Genève, 20 mars 1767], p. 155.
ADERT (Jacques) [1817-1886], p. 149, 152, 153, 154, 155, 156, 226, 237, 257, 261, 262, 278, 279, 355.
ALAMANNI (le P.), p. 305, 323, 335, 342.
ALEMBERT (Jean Le Rond d') [1717-1783], p. 21, 64, 98, 105, 142, 158, 276, 287.
ALEXEIEFF, p. 262.
ANACRÉON, p. 299.
ANDRIÉ, intendant-général, p. 211.
ARBONNIER (d'), p. 323.
ARNAY (Sigismond d'), p. 27.
ARNIM (baron d'), p. 226.
ARTY (abbé d'), p. 92.
AUBETERRE (M^{me} d'), p. 328.
BAGUE, ou BAGE, p. 315.
BAILLOD, p. 298, 316, 327, 352.
BAKUIZEN VAN DEN BRINK (R. C.), archiviste à La Haye, p. 177.
BARRILLOT, libraire à Genève, p. 311.
BARTHOU (Louis), de l'Académie française, p. vi, 147.
BEAUCHASTEAU, p. 216.
BEAUMONT (Christophe de) [1703-1781], archevêque de Paris, p. vi, 89, 143, 161, 294, 315, 344.
BEAUCHEAU (Prince de).
BELOT (Jean) [mort vers 1512], imprimeur à Genève, p. 210.
BÉRARD (André-César), p. 210-213.
BERGH (L.-P.-C. van den), archiviste à La Haye, p. 177.
BERGOUNIOUX, p. 204, 305, 306.
BERNARDONI (M^{me}), p. 29, 235.
BERTHOUD (Fritz) [1812-1890], p. 115, 125, 131, 135, 136, 139.
BIRON, de Courlande, p. 171, 179, 243, 244, 268.
BODMER, de Zurich, p. 190.
BODMER (Ed.), p. 191.
BONDELI (Julie) [baptisée à Berne le 1^{er} janvier 1732 (née fin décembre 1731) — décédée le 8 août 1778], p. 167, 190, 191, 192.
BONNA (Edouard), p. 210, 213.
BONNET (Charles) [1720-1739], p. 119, 153, 205.
BOSSCHA, p. 77, 106, 177, 178, 252, 294, 343, 344, 346.
BOUFFLERS-RIVEREL (comtesse de), née Marie-Charlotte-Hippolyte CAMPET DE SAUJON [Paris, 5 septembre 1724-Rouen, 28 novembre 1800], p. 21, 22, 42, 45, 50, 62, 71, 72, 121, 158, 168, 173, 217, 225, 239, 275, 285, 286, 293.
BOY DE LA TOUR (M^{me} veuve Pierre), née Julienne-Marie ROGUIN [Lyon 21 novembre 1715-Yverdon 15 septembre 1780], p. 1, 13, 14, 17, 18, 79, 80, 81, 89, 126, 172, 182, 184, 206, 231, 268, 317.
BOY DE LA TOUR (Madeleine-Catherine) dite Madelon, fille de la précédente, appelée par Rousseau *cousine*, mariée le 9 octobre 1766 à Étienne DELESSERT. p. 14, 183, 206, 207, 208, 209, 232, 317.
BOY DE LA TOUR (Émilie-Julie) [1745-1826], sœur de la précédente, appelée par Rousseau *tante Julie*, ou *la Sau-*

- teuse*, mariée en 1778 à Emmanuel WILLADING, bailli de Nyon et membre du Conseil de Berne, p. 14, 209, 232, 317.
- BOY DE LA TOUR (Maurice), p. 82, 250, 301.
- BREITINGUER, p. 190.
- BRETEUIL (baron de), ministre de France à Saint-Pétersbourg, p. 65.
- BRIASSON, libraire à Paris, p. 153.
- BROWN, p. 142.
- BRUISET, p. 257, 317.
- BRUTUS, p. 64.
- BUFFON (Georges-Louis LECLERC de) [Montbard, 7 septembre 1707-Paris, 16 avril 1788], p. 299.
- BURMANN, p. 65.
- CAILLEAU, libraire à Paris, 337.
- CALAS, p. 76, 110, 315.
- CALMANN-LÉVY, libraire à Paris, p. 13.
- CATHERINE II (née princesse Sophie-Catherine ANHALT-ZERBST) [Stettin, 21 avril 1729-1796], impératrice de Russie, p. 64, 287.
- CHAM, fils de Noé, p. vi.
- CHARRIÈRE DE SEVERY (M^{me}), p. vi, 364-368.
- CHASSOT, p. 291.
- CHATELAIN (J. Samuel), p. 177.
- CHATELET (M^{me} du), p. 336.
- CHAUFFEPIÉ (de), p. 177.
- CHÉREL (Albert), professeur à la faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, p. vi, 369.
- CHOISEUL (Étienne-François, comte de STAINVILLE, duc de) [28 juin 1719-Paris, 8 mai 1785], ministre des affaires étrangères, p. 291.
- CLAIRON (Claire-Hippolyte-Josèphe LEGRIS de LATUDE, dite M^{lle}) [Condé (Hainaut), 1723-Paris, février 1802], p. 325.
- CLAPARÈDE (David) [1727-1801], p. 194.
- CLAVAIRE, p. 370.
- COINDET (François) [12 novembre 1734-28 mai 1809], p. 58, 88, 160.
- COLMONT, capitaine de cavalerie, p. 302, 303.
- COMPARET (Jean-Antoine) [1722-1796], p. vi, 106-113.
- COMPARET (M^{me}), née SENEBIER, femme du précédent, p. 112.
- CONSTANTIN, empereur, p. 152.
- CONTI (Louis-François de BOURBON, prince de) [Paris, 13 avril 1717-Paris, 12 août 1776], p. 22, 42, 46, 158, 174, 277, 327.
- CONZIÉ (François-Joseph, comte de CHARAS et de CHARMETTES, baron de SCIENTRIER et de SAINT-ROMAIN, dit Comte de) [11 février 1707-8 mai 1789], p. 176, 359.
- CORVAL (pseudo-baron de), p. 43, 50.
- COURT DE GÉBELIN (Antoine) [1725-1784], p. 226, 228.
- COURTONNE (P.-J.), p. 117, 177.
- CRAMER, frères, p. 98.
- CROIXMARD (marquis de), p. 320.
- CROMMELIN, p. 152.
- CZERNICHEFF (comte), p. 64.
- DARDIER (Charles), p. 216.
- DASCHKOFF (princesse), née Catherine Romanovna VORONTZOV [Saint-Pétersbourg, 24 mars 1743-Moscou, 13 janvier 1810], présidente de l'Académie des Sciences et des Beaux-Arts de Russie, p. 64.
- DELACHAUX, libraire à Neuchâtel, p. 7.
- DE LUC (Jacques-François) [1698-1780], horloger et membre du Conseil des Deux-Cents à Genève, p. v, 149, 150, 152, 156, 186, 188, 193, 195, 196, 200, 234, 237, 249, 257, 259, 261, 262, 263, 270, 277, 313, 330, 355.
- DE LUC (Jean-André) [1727-1817], physicien et DE LUC (Guillaume-Antoine) [1724-1812], naturaliste, tous deux fils de Jacques-François, p. 195, 196, 238, 357, 358.
- DE LUC (Jean-André) [1763-1847], petit-fils de Jacques-François, p. 149, 151, 154, 186, 188, 257, 261, 277, 355.
- DENISE, professeur de philosophie, p. 329.
- DESMAZURES (J.-J.), p. 177.
- DESPRÉS, p. 86.
- DIDEROT (Denis) [1713-1784], p. 43, 152, 153.
- DIACLÉTIEN, p. 152.
- DIODATI (M^{me} Aloïs), née EYNARD [28 mai 1835-4 janvier 1905], p. 25.
- DITTON (Humphrey) [1675-1715], p. 156.
- DRUILHET, p. 164, 253, 311.
- DUBOIS, premier commis en chef des bureaux de l'artillerie et du génie à Metz (?), p. 43.

- DUCHESNE, libraire à Paris, p. 85, 87, 203, 267, 298, 300, 306, 315, 327, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 361.
- DUCHESNE (sœur Marie), supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montmorency, p. 335, 336, 337, 338, 339.
- DUCLOS (Charles PINEAU-) [Dinan, 12 février 1704-Paris, 26 mars 1772,] secrétaire perpétuel de l'Académie française, membre de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, p. 76, 77, 155, 175, 269, 300, 318.
- DUFLOS, neveu de la sœur Duchesne de Montmorency, p. 339.
- DUFOUR (Louis), frère de Théophile Dufour, p. 322.
- DUMOULIN (Baudouin-Cyprien-Antonin) [mort le 12 février 1770], avocat au Parlement, sieur de Montlouis, p. 335, 336, 337, 339, 340, 342.
- DUMOULIN (M^{me}), née Anne-Marie MATHAS, femme du précédent [morte à Montmorency le 26 décembre 1772], p. 337, 338.
- DUMOULIN (M^{lle} Suzanne-Madeleine) [née vers 1721 en Suisse], commère de Rousseau à Amsterdam, p. 27, 78, 204, 116, 119, 164, 177, 311, 347, 354.
- DUNANT (Alphonse), ministre de Suisse à Paris, p. vi, 42, 384.
- DUNANT (Jacques), membre du Conseil des Deux-Cents, à Genève, p. 13.
- DUNANT (M^{me} Jacques), née Elisabeth Favre, femme du précédent, p. 13.
- DU PEYROU (Pierre-Alexandre) [Surinam, 7 mai 1729-Neuchâtel, 13 novembre 1794], marié en 1769 à Henriette-Dorothée de PURV, p. 135.
- DURAND, libraire à Paris, p. 268, 269, 299.
- DUVAL (Émile), p. 58.
- DUVILLARD, libraire à Genève, p. 13, 316.
- DUVOISIN, p. 27, 163, 252, 310.
- EHMET ULLA, fille adoptive de Milord Maréchal, p. 170, 229, 308, 309, 342.
- ENVILLE (M^{me} D'), p. 3, 9, 76.
- EYNARD (Charles-François-Adolphe) [8 novembre 1808 - 23 septembre 1876], p. 25.
- FABRI DE LA ROCHE (Adhémar) [mort le 8 octobre 1388], évêque de Genève, p. 210.
- FAUCHE, libraire à Neuchâtel, p. 117, 178.
- FÉRAND, janséniste à Montmorency, p. 33, 105, 158.
- FELLENBERG (David), p. 40.
- FICK (Jules-Guillaume), imprimeur à Genève, p. 58.
- FILLON (Benjamin), p. 275.
- FOUQUET (Louis-Marie), comte de BELLEGARDE, comte de GISORS [1732-Creveld, 23 juin 1758], p. 129, 161.
- FORMEY (Jean-Louis-Samuel) [Berlin, 31 mai 1711-Berlin, 8 mars 1797], p. 256, 299, 343, 346, 360.
- FRANÇOIS (J.-H.) pasteur de l'Église Wallonne, p. 177.
- FRÉDÉRIC II [Berlin, 24 janvier 1712-Potsdam, 17 août 1786], roi de Prusse, p. v, 7, 8, 10, 20, 38, 39, 43, 67, 100, 104, 133, 146, 175, 216, 217, 224, 225, 229, 239, 247, 251, 271, 275, 280, 297, 309, 314, 343, 344.
- FREI, de Bâle, p. 31.
- GATTI (docteur), p. 158, 328.
- GAUDOT (François-Louys), lieutenant-colonel, p. 114, 115.
- GAUFFECOURT (Jean-Vincent CAPPERONNIER DE) [Paris, 19 novembre 1691-La Mothe, près de Lyon, août 1766], p. 256, 257.
- GAULLIEUR (Eusèbe-Henri-Alban) [1808-1859], p. 191.
- GENLIS (comtesse de), née Stéphanie-Félicité DUCREST DE SAINT-AUBIN, plus tard marquise de SILLERY [1746-1830], p. 86.
- GEORGE III [1738-22 janvier 1820], roi d'Angleterre à partir du 25 octobre 1760, p. 23, 24, 122.
- GERSTER, libraire à Neuchâtel, p. 191.
- GESSNER (Salomon) [Zurich, 1^{er} avril 1730-2 mai 1788], p. 168, 170.
- GILOZ, p. 370.
- GINGINS (Victor de), seigneur DE MOIRY [mort en 1776], bailli d'Yverdon en 1762, p. 18, 218.
- GIRARDIER (le major Jean-Jacques) [1694-1763], p. 14, 52, 189.
- GIRARDIER (M^{me}), née Marguerite BOY DE LA TOUR [1704-1781], femme du précédent et belle-sœur de M^{me} Pierre Boy de la Tour, p. 14, 231, 264.
- GIRARDIN (René-Louis, marquis de) [1735-1808], p. 306.

- GIRAUD-MANGIN, conservateur de la bibliothèque de Nantes, p. vi.
- GISORS (comte de), voyez FOUQUET (Louis-Marie).
- GLORIOT, au Lion d'Or, à Pontarlier, p. 206, 231, 261.
- GOURAUD, p. 195, 196.
- GRAND, bailli de Dijon, p. 49.
- GRAND, de Lausanne, p. 27.
- GRASSET (François), libraire à Lausanne, p. 26, 360.
- GRUMET, curé d'Ambérieu, p. 292.
- GUÉRIN, libraire à Paris, p. 203, 241.
- GUY, libraire à Paris, associé de DUCHESNE, p. 4, 5, 85, 87, 267, 298, 300, 317, 348, 349.
- HATIN, p. 33.
- HAUSSET (M^{me} du), femme de chambre de M^{me} de Pompadour, p. 86.
- HELVETIUS (Adrien) [1715-1771], p. 43, 109, 137.
- HESS (Gaspar) [1727-1800], professeur à Zurich, p. 76, 99, 101, 102, 166, 167, 168, 189, 191.
- HESS (M^{me} Gaspar), femme du précédent, p. 1681.
- HESS (Jean-Jacques) [né en 1741], p. 191.
- HIRZEL (Jean-Gaspard) [mort en 1803], médecin à Zurich, p. 31, 101, 168, 190, 191.
- HOUDETOT (comtesse d'), née Elisabeth-Sophie-Françoise de LALIVE DE BELLEGARDE [18 décembre 1730-18 janvier 1813], p. 304.
- HUBER (Michel) [1727-1804], p. 32.
- HUME (David) [Édimbourg 1711-Édimbourg, 26 août 1776], p. 22, 23, 24, 46, 62, 71, 72, 97, 122, 169, 170, 171, 172, 174, 217, 229, 285, 286, 293, 312, 344.
- IBRAHIM, serviteur de Milord Maréchal, p. 241, 308.
- IVERNOIS (Guillaume-Pierre) [1701-1775], conseiller d'État de Neuchâtel, procureur général, p. 238, 258, 259, 262, 279, 357, 357, 365.
- IVERNOIS (Anne-Marie d') [baptisée le 5 décembre 1730, épouse le 14 septembre 1762 Louis de MONTMOLLIN, fille du précédent, p. 124, 125, 183, 206..
- IVERNOIS (Isabelle d') [née le 18 mai 1735, épouse le 18 mai 1764 Frédéric GUYENET], sœur de la précédente, p. 125.
- JACOBEL, capitaine suisse, p. 211.
- JALABERT (Jean) [1713-1768], pasteur à Genève, p. 146.
- JANSEN (Albert), p. 58.
- JEANNERET, p. 256.
- JEQUIER (Jonas), p. 329.
- JOLY DE FLEURY (Omer), [Paris, 1715-1810], avocat général, p. 20, 23, 56, 69.
- KEITH (George), dit MILORD MARÉCHAL, gouverneur de Neuchâtel, p. v, 6, 8, 10, 43, 57, 66, 67, 75, 83, 97, 104, 127, 132, 136, 168, 169, 170, 175, 179, 183, 197, 216, 225, 226, 228, 240, 241, 243, 246, 254, 264, 266, 268, 275, 280, 286, 287, 293, 296, 297, 299, 304, 308, 312, 314, 321, 326, 343, 360.
- KEITH (le feld-maréchal), frère du précédent, p. 171, 179, 243, 244, 268.
- JULIEN, empereur, p. 150, 152.
- KLYIOGG, p. 32.
- LABOUCHÈRE, p. 123.
- LABOULAYE (Ed.), p. 271.
- LA CHAPELLE (Armand de), p. 156.
- LA CHAUSSÉE (Pierre-Claude NIVELLE de) [Paris, 1692-1754], p. 44.
- LALIAUD, p. 115, 124, 125.
- LA FONTAINE (Jean de) [Château-Thierry, 8 juillet 1621-Paris, 13 avril 1695], p. 2.
- LALLY (de), p. 291.
- LA MARCK (comte et comtesse de), p. 46, 72, 121, 173, 174.
- LAMBERT (Jean-François) [1726-vers 1800], gendre de Lenieps, p. 328, 350.
- LAMBERT (M^{me}), née Marie LENIEPS, femme du précédent [1730-17 avril 1762], p. 39.
- LAMBERT (Henri-Anne) [né le 16 octobre 1760], deuxième fils des précédents, p. 328.
- LA POPLINIÈRE (Alexandre-Jean-Joseph de) [1792-5 décembre 1762], fermier-général, p. 315.
- LA PORTE (abbé Joseph de) [1718-1779], p. 299, 300, 307, 315, 237, 346, 349, 350, 351, 361.
- LA REYNIÈRE (M^{lle} de), p. 290.
- LA ROCHE, p. 20, 85, 88, 103, 268, 290, 292, 339.
- LA ROCHE (M^{me}), p. 337.

- LA TOUR (Maurice-Quentin de) [Saint-Quentin, 1704-Saint-Quentin 1788], p. 23, 297, 314, 327, 349, 350, 351, 352, 367.
- LA TOUR-DE FRANQUEVILLE (M^{me} ALISSAN DE LA TOUR, soit M^{me} de), née Marie-Anne MERLET DE FOUSSONNE et DE FRANQUEVILLE [Paris, 7 novembre 1730-Saint-Mandé, 6 septembre 1789], p. 28, 54, 74, 91, 128, 160, 194, 198, 235, 260, 287, 319, 322, 333.
- LAUTREC (Daniel-François, comte de GELAS-VOISINS, vicomte de), maréchal de France et ministre plénipotentiaire, p. 151.
- LAVERDET, p. 278.
- LEGOUZ DE GERLAND, p. 47, 49.
- LEIBNIZ (Godefroy-Guillaume) [Leipzig, 26 juin 1646-14 novembre 1716], p. 192.
- LENIÈPES (Toussaint-Pierre) [1694-1774], banquier genevois à Paris, p. 38, 39, 92, 254, 296, 314, 316, 327, 349, 350.
- LÉONARD, curé de Gruffy, p. 370.
- LE VASSEUR (M^{me} François) [née vers 1673, mariée le 17 septembre 1696, morte vers le 15 novembre 1766], née Marie RENOULT ou RENOUX, p. 336, 337.
- LE VASSEUR (Marie-Thérèse) [Orléans, 21 septembre 1721-Le Plessis-Belleville, 12 juillet 1801], fille de la précédente, p. 5, 11, 19, 21, 23, 39, 40, 43, 61, 73, 79, 80, 81, 88, 103, 104, 118, 122, 124, 158, 159, 166, 176, 192, 207, 232, 240, 255, 266, 277, 290, 292, 298, 300, 306, 311, 316, 328, 335, 336, 338, 339, 340, 342.
- LE VENEUR (comte) [mort en 1925], p. 104, 303.
- LEVY (comte de), p. 290.
- LIOTARD DE JEAN-ÉTIENNE [Genève, 1702-Genève, 1790], peintre, p. 306.
- LOUIS XV, roi de France [Versailles, 15 février 1710-Versailles, 10 mai 1774], p. 68, 151, 291.
- LORENZI (le chevalier), p. 45, 175.
- LORME (de), p. 61, 353.
- LOYSEAU DE MAULÉON (Alexandre-Jérôme) [Paris, 1728-Paris, 1771], p. 315.
- LULLIN (Jean-Louis) [3 décembre 1705-22 juillet 1775], bibliothécaire à Genève de 1759 à 1773, p. 2.
- LUXEMBOURG (Charles-François-Frédéric DE MONTMORENCY, duc de), maréchal de France [31 décembre 1701-18 mai 1764], p. 2, 10, 20, 21, 40, 45, 58, 62, 66, 103, 202, 233, 255, 290, 322, 349, 351.
- LUXEMBOURG (maréchale, duchesse de), née Marie-Angélique DE NÈUVILLE DE VILLEROY, veuve du duc DE BOUFFLERS, [Paris, 27 octobre 1707-Paris, 24 janvier 1787], p. 11, 19, 21, 28, 40, 54, 61, 66, 73, 74, 88, 91, 104, 161, 174, 290, 349.
- LUZE (Jean-Jacques de) [né en 1728], président de la chambre des blés et membre du Grand et du Petit Conseil de Neuchâtel, p. 81, 127, 230, 365, 367.
- LUZE (M^{me} de), née Marie-Françoise Warney, femme du précédent (mariée en 1747), p. 90, 102, 125, 130, 229, 324, 365, 366, 367, 368.
- MAINGOT (M^{me}), p. 336, 338.
- MALESHERBES (Chrétien-Guillaume DE LAMOIGNON de) [1721-1794], p. 205, 209, 247, 286, 306, 349.
- MALLET (Paul-Henri) [1730-1807], p. 194.
- MALTOT (Antoine) [1689-1767], curé de Groslay, p. 303, 323, 342.
- MANDAR, p. 323, 335, 342.
- MANDROT (Henri de), p. 18.
- MARCE DE MÉZIÈRES (Isaac-Ami) [1695-1763], p. 33, 34, 53, 58, 69, 131, 270.
- MARGENCY (QUIRET de), p. 328.
- MARMONTEL (Jean-François) [1723-1799], p. 288.
- MARTINET, p. 309.
- MASSOT (Firmin) [1766-1849], p. 113.
- MASSOT (M^{me} Firmin), née COMPARET, p. 113.
- MATHAS (Jacques-Joseph) [mort à Montmorency le 31 décembre 1762], p. 335, 337, 340, 341, 342.
- MATHAS (M^{me} Elisabeth) [1688-22 juin 1762], p. 342.
- MAUDRY, p. 315.
- MAUPERTUIS (Pierre-Louis MOREAU DE) [Saint-Malo, 17 juillet 1698-Bâle, 27 juillet 1759], p. 172, 179, 243, 244, 268, 343.
- MEURON (Samuel de) [1703-1777], conseiller d'État de Neuchâtel, commis-

- saire-général et procureur-général, p. 210.
- MINARD, janséniste à Montmorency, p. 33, 105, 158.
- MIRABEAU (Victor RIQUETTI marquis de) [1715-1789], p. 31.
- MOLIÈRE (Jean-Baptiste POQUELIN, dit), [Paris, 15 janvier 1622-Paris, 17 février 1673], p. 231, 315.
- MONINS, p. 327.
- MONTAIGNE (Michel-Eyquem de) [1533-1592], p. 232, 270.
- MONTESQUIEU (Charles DE SECONDAT, baron de) [8 janvier 1689-10 février 1755], p. 271.
- MONTIGNY (Lucas de), p. 278.
- MONTMOLLIN (Frédéric-Guillaume de) [1709-1763], marié en 1742 à Jeanne-Marie TISSOT, pasteur et professeur à Motiers, p. 82, 96, 100, 120, 121, 131, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 143, 144, 145, 150, 170, 180, 219, 220, 221, 222, 234, 237, 238, 240, 245, 246, 249, 250, 254, 257, 258, 259, 264, 267, 276, 278, 279, 285, 301, 313, 317, 324, 332, 358.
- MONTMOLLIN (Louis), conseiller d'État de Neuchâtel, p. 183.
- MONTMOLLIN (M^{me} Louis), née Anne-Marie d'IVERNOIS. Voyez IVERNOIS (Anne-Marie d').
- MONTMORENCY (M^{me} de), p. 290.
- MOPINOT DE LA CHAPOTTE (Antoine-Rigobert) [né à Reims en 1717, lieutenant-colonel retraité en 1762], p. 84.
- MORELLET (l'abbé André) [Lyon, 7 mars 1727-Paris, 12 janvier 1819], p. 265.
- MORRISON (Alfred), p. 42, 71, 173, 186, 275.
- MOTCHO, de Guinée, p. 308.
- MOUCHON (Pierre) [Genève, 30 juillet 1733-20 août 1797], p. 162, 214, 215, 216, 246, 251.
- MOULTOU (Paul-Claude) [Montpellier, 24 novembre 1731-Coinsins, 10 juin 1787], p. v, 2, 5, 6, 8, 11, 33, 50, 51, 53, 55, 58, 62, 75, 98, 107, 119, 132, 144, 145, 152, 153, 162, 180, 181, 193, 200, 230, 233, 237, 244, 248, 250, 259, 261, 267, 269, 270, 330, 353, 358, 359.
- MOULTOU (Guillaume-Firmin) [8 mars 1767-2 mai 1832], p. 131.
- MULINEN (W.-F. de), p. 40, 41, 42.
- MULLER (D^r Richard von), p. 40.
- MULY (le P.), curé de Montmorency, p. 334, 337, 338, 340, 342.
- MUNICH (Le Maréchal), p. 171, 179, 243, 244.
- MUSSARD (François) [1691-24 août 1755], p. 314.
- MUSSET-PATHAY (Victor-Donatien [17 - 18], p. 67, 85, 209, 214, 215, 217, 225, 267, 292, 338, 339, 346, 361.
- NÉAULME (Jean), libraire à Amsterdam, p. 78, 116, 177, 178, 201, 241, 346.
- NICOLET, p. 81.
- NORIS (M^{me}, p. 312.
- PANARD (Charles-François) [Courville, près Chartres], 1674-Paris, 1765], p. 299.
- PATOUILLAUD, p. 370.
- PAUL I de Russie, p. 64.
- PARIS (Paulin), p. 86.
- PERDRIAU (Jean) [1712-1786], p. 194.
- PETITAIN, p. 337, 346.
- PETITPIERRE (Alphonse), p. 125.
- PETITPIERRE (H.-D.), pasteur à Neuchâtel, p. 329.
- PÉTRONE, p. 64.
- PICTET (Charles) [6 avril 1713-1 septembre 1792], colonel suisse au service de la Hollande, p. 13, 33, 34, 38, 50, 147.
- PICTET (Marc), père du précédent, p. 13.
- PICTET (M^{me} Marc), femme du précédent, née Élisabeth de Budé, p. 13.
- PICTET (Jean-François) [9 août 1669-1^{er} avril 1778], bibliothécaire de Genève, p. 2.
- PILLICHODY (Jean-Jacques) [1715-1783], lieutenant ballival d'Yverdon, p. 1.
- PIERRE I de Russie, p. 63.
- PIERRE III de Russie [Kiel, 1728-étranglé à Ropcha le 14 juillet 1762], p. 64.
- PLAN (Philippe) [1827-1885], conservateur de la Bibliothèque publique de Genève, p. 149, 226, 237, 257, 262, 278, 279, 355.
- POMPADOUR (Antoinette Poisson, marquise de) [1721-1764], p. 86.
- POURTALÈS, p. 344.
- PRÉVOST D'EXILES (l'abbé Antoine-François) [1697-1763], p. 327.
- PURY (colonel Abraham de), p. 115.
- PURY (Jean de), p. 329.

- RABELAIS (François) [vers 1500-1553], p. 270.
- RACINE (Louis), p. 156.
- REY (Marc-Michel) [1721-1780], libraire à Amsterdam, p. 26, 28, 34, 77, 106, 116, 119, 163, 177, 178, 179, 203, 204, 205, 252, 294, 296, 310, 312, 344, 346.
- REY (M^{me} Marc-Michel), née Élisabeth Bernard, femme du précédent, p. 27, 78, 116, 119, 164, 177, 204, 311, 347, 353.
- REY (Suzanne-Madeleine-Jeanne) leur fille, filleule de Rousseau, p. 27, 78, 119, 164, 311, 346.
- RICHARD (Joseph) p. 47, 51, 66, 114, 115, 189, 191, 192, 290, 296, 323, 335, 337, 340, 342.
- RITTER (Eugène), p. 30, 65, 101, 140, 166.
- ROBIN (Philippe), graveur, p. 215.
- ROD (Édouard), p. 191.
- ROCHAMBEAU (marquis de), p. vi, 195.
- ROGER (M^{me} Noelle), p. 108.
- ROGUIN (Daniel) [Yverdon, 1691-Yverdon 1771], p. v, 1, 6, 14, 42, 49, 54, 79, 80, 89, 91, 255.
- ROGUIN (le colonel), p. 1, 80, 81, 91, 183.
- ROSSELET (les), messagers, p. 206, 263, 265.
- ROTHSCHILD (Henri de), p. 13, 14, 17, 79, 89, 90, 172, 182, 184, 206, 207, 263, 265, 317.
- ROUGEMONT (de), banquier à Paris, rue Beaubourg, p. 20, 235, 260, 269, 290, 291, 299, 300, 348, 362.
- ROUSSEAU (Jean-François) [1685-19 juin 1763], horloger à Genève, rue de la Croix-d'Or], p. 124, 210, 211.
- ROUSSEAU (Théodore) [1729-1807], fils du précédent, p. 123.
- ROUSTAN (Antoine-Jacques) [1734-18 juin 1808], pasteur à Genève, puis à Londres, p. 3, 52, 56, 100, 133, 147, 162, 163, 180, 193, 238, 331, 353, 358, 360.
- RUEGGER-DE LUC (M^{me}), p. 149, 226, 237, 257, 261, 262, 278, 279, 355.
- RULHIÈRE (Claude-Carloman) [Bondy, 1735-1791], de l'Académie française, p. 62, 65.
- SAINT-LAMBERT (Jean-François de [26 décembre 1716-1803]), p. 304.
- SANDOZ, libraire à Neuchâtel, p. 7.
- SANDOZ (M^{me} la Colonelle), p. 367.
- SARASIN (Jean), dit *l'ainé* [1693-1760], pasteur à Genève, p. 131, 140.
- SARASIN (Jean), dit *le jeune* [1703-1778], pasteur à Genève, p. 131, 132, 133, 135, 140, 234, 238, 246, 257, 258, 259, 262, 267, 301.
- SASSENAGE (abbé de), p. 291.
- SCIPION l'Africain, p. 80.
- SIRE-JEAN p. 94.
- SOCRATE, p. 63, 204, 281.
- SOLAR (bailli de), ambassadeur de Sardaigne, p. 291.
- SPINOZA (Baruch) [Amsterdam, 24 novembre 1632-La Haye, 21 février 1677], p. 43, 240.
- STANHOPE (Louis-Philippe, comte de), p. 309, 321.
- STANHOPE (lady), p. 97, 309.
- STANLEY, p. 168, 169, 218.
- STEPHAN, LE KALMOUK, p. 308.
- STEYN (P.), grand pensionnaire, p. 177.
- STRECKEISEN-MOULTOU (Georges) [Genève 1834-vers 1870], p. 2, 8, 10, 11, 15, 23, 45, 46, 53, 61, 62, 64, 67, 75, 83, 97, 103, 111, 121, 127, 145, 157, 159, 160, 162, 168, 170, 171, 193, 197, 216, 228, 233, 239, 240, 241, 247, 250, 259, 266, 267, 290, 293, 308, 312, 313, 318, 322, 323, 325, 331, 343, 384.
- TACITE, p. 64.
- TERREAUX (les frères du), p. 161, 162, 165, 194, 198, 235, 262.
- TERTULLIEN, p. 141.
- TISSOT (Samuel-André) [1728-1797], p. 25, 65, 66.
- TOUSSAINT (François-Vincent) [Paris, 1715-1772], p. 155.
- TRESSAN (Louis-Élisabeth DE LA VERGNE, comte de) [1705-1783], p. 328.
- TRONCHIN (Jean-Robert) [Genève, 3 octobre 1710-Rolle, 11 octobre 1781], procureur général, p. 13, 104.
- TRONCHIN (docteur Théodore) [Genève, 24 mai 1709-Paris, 30 novembre 1781], p. 6, 13, 21, 33, 37, 43, 70, 104, 108, 146, 147, 148.
- TSCHARNER (Vincent-Bernard), p. 40, 41, 42, 384.
- TURETTINI (François-Jean), premier syndic de Genève, p. 263, 278.
- USTERI (Léonard), p. 3, 4, 10, 30, 101, 102, 190, 192.

- USTERI (M^{me} Léonard), p. 192.
USTERI (Paul), p. 30, 101, 166.
VERDELIN (marquis de) [mort le 27 décembre 1763], p. 104, 105, 157, 159, 160, 305, 323, 324.
VERDELIN (marquise de), née Marie-Louise-Madeleine de BRÉMOND D'ARS [mariée au précédent en avril 1750, morte en octobre 1810], p. 104, 157, 303, 321, 328, 335, 340, 341.
VERNÈDE (J.-S.), p. 177.
VERNES (Jacob) [Genève, 1728-Genève, 22 octobre 1791], p. 15, 34, 52, 234, 246.
VERNET (Isaac) [1770-1773], banquier genevois à Paris, p. 141, 142.
VERNET (Jacob) [1698-1789], pasteur à Genève, frère du précédent, p. 52, 76, 95, 98, 99, 132, 144, 147, 180, 194, 234, 246, 251.
VÉRY, ambassadeur de Sardaigne à Londres, p. 29.
VICTOR-AMÉDÉE III (Marie) [Turin 1726-16 octobre 1796], roi de Sardaigne, p. 291.
VILLEROY (marquis de), p. 290.
VIRGILE, p. 181.
VOLTAIRE (François-Marie AROUET, dit) [Paris, 21 novembre 1694-Paris 30 mai 1778], p. v, 3, 6, 9, 13, 21, 33, 37, 43, 50, 70, 75, 98, 104, 108, 128, 132, 148, 150, 151, 152, 154, 155, 157, 187, 188, 192, 194, 218, 221, 222, 223, 276, 288, 304, 324, 335, 337.
VOULLAIRE (Antoine), p. 315, 317.
WALLACE, p. 97.
WARENS (Louise-Françoise-Éléonore de LA TOUR, dite baronne de) [Vevey, 31 mars 1699-Chambéry, 29 juillet 1762], p. vi, 176, 369.
YVER (van den), p. 311.
ZIMMERMANN, p. 168.

ERRATA

- TOME IV. Supprimer, p. 36, le n° 528, donné par erreur comme de l'année 1758. Cette lettre est du 23 juillet 1759, et se retrouve plus loin, même tome, p. 291, sous le n° 663.
Dans le présent tome VIII, p. 42, n. 2, je fais allusion à une lettre à B. Tschärner, du 29 novembre 1765, que m'a communiquée M. Alphonse Dunant. C'est par erreur que je l'ai qualifiée d'inédite : elle a été imprimée en 1861 par Streckeisen-Moultou, *Œuvres inédites*, p. 413, n° xxvi. [P.-P. P.]

UNIVERSITY OF FLORIDA



3 1262 08298 322 1

1804E
1424-34
v. 8

FLARE



FLARE



31262082983221